This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828510 9

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Dr Arthur Purdy Stout

20 Feb. 1914

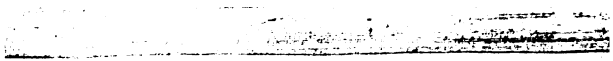

ANECDOTES

SUR L'ETAT DE LA RELIGION DANS LA CHINE.

CONTENANT LES SUITES de la Légation de M. DE MEZZABARBA, *Patriarche d'Alexandrie ; à Rome.*

TOME V.

PREMIERE PARTIE.

Anecdotes
ZKVS

A PARIS,
AUX DEPENS DE LA SOCIETE'.

M. DCC. XXXV.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
850572
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

SUITE
DE LA LEGATION
DE MONSEIGNEUR
CHARLES-AMBROISE
DE MEZZABARBA,
PATRIARCHE D'ALEXANDRIE.
PREMIERE PARTIE.
Evénemens arrivés à Pekin après le départ de M. le Légat.

CHAPITRE PREMIER.
Vain triomphe des Jéſuites à Pekin, & dans toute la Chine.

LEs Jéſuites impatiens d'arrêter les ſuites de la Légation de Monſieur le Patriarche d'Alexandrie, n'attendirent point ſon départ pour publier à ſon ſujet les plus inſignes fauſſetés, & par une hardieſſe qui tient du prodige, ils ne craignirent point d'avancer preſque en ſa

préſence ce paradoxe étonnant : Que M. le Légat avoit ſuſpendu la Bulle *Ex illa die*, en attendant qu'à Rome on la révoquât entiérement : Que cette abrogation future devoit être le fruit des informations plus exactes, dont Monſieur le Légat s'étoit chargé : Que le Pape ne les auroit pas plûtôt lûës, qu'il prendroit des meſures pour réparer les maux dont les expoſés peu ſinceres qui lui avoient été faits & une déciſion prématurée, avoient inondé la Miſſion : Qu'en moins de deux ans on verroit l'Egliſe de la Chine changer de face, & la Religion y faire des progrès qui répareroient ſes pertes avec uſure, & qui dédommageroient les Jéſuites des dépenſes, auſſi-bien que des traverſes qu'ils avoient ſuportées : Que M. le Légat avoit lui-même, en attendant, permis aux Fidéles de ſe ſervir des termes de *Tien* & de *Xangti*, pour exprimer le Dieu des Chrétiens : Qu'il avoit encore donné la liberté d'offrir des Sacrifices aux Morts & à Confucius, ſelon l'uſage du Païs : Qu'à la vérité, il avoit eu de la peine de permettre l'Inſcription ordinaire au bas des Tablettes ; mais que l'Empereur l'avoit ſi bien inſtruit du ſens de l'Inſcription, qu'on ne doutoit pas qu'à la fin Rome ne ſe rendît à l'évidence d'un fait mis dans tout ſon jour : Enfin, que le

Monarque Chinois l'avoit chargé de porter au Pape des informations bien différentes de celles qui avoient ſervi de fondemens à la Bulle, auſſi-bien que de revenir à la Chine avec des Décrets capables de rendre le calme à la Miſſion, & aux Chrêtiens Chinois la liberté de ne ſe point écarter des uſages de l'Empire.

Tels furent les bruits que les Jéſuites affecterent de répandre parmi les Chrétiens de *Lincin*, qui étoient ſous la conduite du Pere Caſtorano, Vicaire Général de M. l'Evêque de Pekin, comme on le voit par la Lettre que ce Religieux écrivit à M. le Légat le 5 Avril 1721, en ces termes: » J'ai eu l'honneur d'écrire » à Votre Excellence une Lettre ce mois » de Mars dernier, qui lui a été renduë » le 9 du même mois par un de mes domeſtiques, apellé Frere Ignace. Je promettois dans cette Lettre d'aller au- » devant de V. E. ſur ſon paſſage, & » de m'aboucher avec Elle. Le onziéme » du même mois le Frere revint m'aporter » la réponſe de V. E. & après m'avoir dit » qu'il avoit fait tomber ma Lettre par le » moïen du Pere Magallaens entre les » mains de V. Ex. il ajouta, qu'Elle » lui avoit ordonné de me dire, qu'Elle » n'avoit pas la commodité de m'écrire, » & qu'il n'étoit pas à propos que j'allaſſe

» au-devant d'Elle, à cauſe du *Tagin* que
» l'Empereur envoïoit pour lui ſervir
» d'eſcorte. Le même Frere Ignace m'a
» raporté que dans le tems qu'il préſenta
» ma Lettre à V. E. il ſe trouva dans la
» compagnie de pluſieurs Chrétiens de
» cette Miſſion, qui ſe rendirent auprès
» d'Elle pour lui rendre leurs devoirs,
» que ces Chrétiens furent interrogés par
» le Pere Magallaens, qui étoit avec V.
» E. ſur les Cultes Chinois, défendus
» par la Bulle *Ex illâ die*; & que ce Pere,
» ainſi que les Jéſuites, ont coûtume de
» faire, avoit demandé la conduite qu'ils
» tiennent ſur cette matiere; ſans doute
» dans la vûë de critiquer la mienne, &
» de décrier dans leur eſprit mon obéïſ-
» ſance au S. Siége. Les Chrétiens ré-
» pondirent, comme ils devoient, qu'ils
» étoient ſoumis aux commandemens du
» Pape, ſuivant les inſtructions que je
» leur avois données: Mais le Pere, au
» lieu de garder le ſilence, leur répliqua:
» Comment pouvez-vous faire ce qu'on
» vous dit, aux dépens de la ſoûmiſſion
» que vous devez à l'Empereur, en pré-
» ſence duquel le Légat Apoſtolique a
» permis aux Chrêtiens de ſe ſervir des
» mots *Tien* & *Xangty*, & d'offrir des Sa-
» crifices aux Ancêtres & à Confucius?
» Il eſt vrai, ajoûta-t'il, que Son Ex-

» cellence a fait paroître de la répugnance
» pour l'Inſcription ordinaire jointe aux
» Tablettes ; mais il n'eſt pas moins vrai
» que l'Empereur l'envoïe en Europe,
» pour tirer du Pape de nouveaux Dé-
» crets qui réforment les défauts des pre-
» miers. Ce que nos Chrêtiens aïant en-
» tendu, ils dirent au Pere Magallaens,
» qu'apartenant à la Miſſion de *Lincin*,
» ils ne pouvoient ſe diſpenſer de faire ce
» que je leur enſeignois. Ce Pere donna
» encore pour avis à ces Chrétiens de ne
» point faire d'éclat, & de ſe conduire
» avec ſecret ; qu'à ſon retour, qui ſeroit
» dans deux ans, on verroit la Loi de
» Dieu faire de grands progrès à la Chine.
» Cette converſation qui aprenoit que V.
» E. avoit permis en préſence de l'Empe-
» reur les Cultes défendus, les étonna.
» Pour s'aſſûrer de la vérité, quelques
» uns d'entr'eux s'adreſſerent à un des
» domeſtiques de V. E. appellé *Hoang Pe-*
» *tolo*, & lui parlerent en ces termes :
» Notre Pere ſpirituel *Kang* (le Pere
» Caſtorano) nous dit que tels & tels
» Cultes ſont défendus par le Pape. *Chang*
» (le Pere Magallaens) nous dit que nous
» pouvons les pratiquer, & que dans la
» ſuite on nous obligeroit à faire comme
» les autres. *Hoang Petolo* répondit : Faites
» ce que vous dit votre Pere ſpirituel, de

» qui vous dépandez, ſans vous mettre en
» peine de ce que d'autres peuvent dire.
» Tel eſt le fait que le Frere Ignace m'a
» raporté le 11 Mars de la préſente an-
» née : Sur quoi je veux bien ſuſpendre
» mon jugement, pour ne pas attribuer,
» ni au P. Magallaens l'indiſcrétion d'un
» tel diſcours, ni au Frere Ignace la le-
» géreté d'en avoir trop dit. J'aſſûre néan-
» moins, que le Frere Ignace ne s'eſt pas
» contenté de me parler comme il a fait,
» il a encore dit la même choſe aux gens
» de la Maiſon, & aux Chrêtiens des
» autres Miſſions qui ont voulu l'enten-
» dre. Votre Excellence n'aura pas de
» peine à découvrir ce qui en eſt, & à ju-
» ger des ſuites que peuvent avoir des
» diſcours qui ne tendent à rien moins
» qu'à l'établiſſement de l'idolâtrie parmi
» les Chrêtiens : Et quoique je ſois con-
» vaincu que mes Néophites ſeront fermes
» dans leurs réſolutions, je n'ai pas le mê-
» me bonheur à me promettre de la part
» des Chrêtiens d'une Miſſion aſſez voi-
» ſine de la nôtre, qui apartient aux Jé-
» ſuites ; mais que ces Peres, faute de ſu-
» jets, ont été obligés d'abandonner, &
» qui, par cet abandon, eſt devenuë l'ob-
» jet de mes ſoins, après m'être bien don-
» né de la peine de la ranger ſous les
» étendars de l'obéiſſance, de laquelle elle

» s'étoit écartée pour ſuivre la pratique du » Pere Ricci, qui eſt celle de la Société.

Ces diſcours du Pere Magallaens aux Chrétiens de *Lincin* ne ſont qu'une partie de ceux que les Jeſuites ſe ſont efforcés de répandre par toute la Chine. Monſieur le Légat n'y pouvoit aporter aucun remede. Il étoit même à propos qu'il diſſimulât, pour ne pas attirer d'obſtacle à ſon retour en Europe, où ſa préſence étoit néceſſaire pour informer le S. Siége de ce qui s'étoit paſſé à Pekin. C'eſt pourquoi il n'écrivit rien au Pere Caſtorano, pour ne pas engager les Jeſuites à des démarches qui auroient pû le retenir à la Chine, comme le Cardinal de Tournon. Il prit ſagement le parti de ſouffrir les calomnies qui ſembloient le déshonorer; convaincu qu'il auroit un jour la conſolation de faire connoître à Rome la vérité des événemens, & d'y manifeſter la perſécution la plus inouïe, ſuſcitée contre la Religion par les Jeſuites.

A ces faux bruits, ſur la conduite de M. le Légat, les Jeſuites joignirent les invectives les plus ſanglantes contre le Pape & ſes Conſulteurs. Ils ſe plaignirent hautement des mépriſes des deux Congrégations, de leurs injuſtes préventions contre la Société, des idées fauſſes que le Pape s'étoit formées ſur les Cultes Chinois, de

ſon peu de diſcernement, quand il ſupr
me le *Tien* & le *Xangti*; & tranchant l
queſtion, il ne firent aucune difficulté d
dire, qu'il falloit ſubſtituer la pratiqu
du P. Ricci à la Bulle *Ex illa die*, & n
point ſouffrir de Déciſions qui ne ſeroien
pas favorables aux Cultes autoriſés pa
les Loix de l'Empire, & par-là devenu
civiles & purement politiques.

CHAPITRE II.

Schiſme déplorable introduit par les Jeſuit dans les Miſſions d'Orient.

DE ſi grands maux préparoient à d
maux encore plus étranges : On v
en effet s'élever une cruelle perſécutic
contre les Néophites, qui avoient été fo
més dans la pureté du culte divin ; & qu
conque s'opoſa aux injuſtes deſſeins d
Jeſuites, fut en proïe aux violences l
plus inouïes. Mais ce qui mit le comble a
maux de la Religion dans ces Canton
fut un ſchiſme déplorable, par lequel c
Peres ne craignant point de ſe ſouſtrai
à l'autorité des Evêques & des Vicair
Apoſtoliques, ſecouerent le joug de l'obé
ſance dans toutes les Miſſions de l'Orier

& ne garderent plus ni ſubordination, ni dépendance. Il n'étoit pas extraordinaire, après tout, de voir les Jeſuites mépriſer l'autorité des Evêques, eux, qui venoient de lever avec tant de ſcandale l'étendart de la révolte contre le Souverain Pontife, dont ils avoient rejetté les Déciſions, mépriſé les Ordres, & foulées aux piéds les Cenſures, juſqu'à s'applaudir eux-mêmes de les avoir encourues.

Ainſi les Jeſuites ne reconnoiſſant plus d'autres Supérieurs que ceux de la Société, ne mirent plus de bornes à leurs entrepriſes, violerent par tout les regles les plus ſacrées du gouvernement eccléſiaſtique, & déclarerent hautement, qu'étant exemts de la juriſdiction de l'Ordinaire, ils attendoient de nouveaux ordres de la part du S. Siége, duquel ils eſpéroient enfin, diſoient-ils, la juſtice, qui leur étoit depuis ſi long-tems refuſée.

Les Jeſuites de la Chine furent les premiers qui prirent le parti du ſchiſme, comme ils avoient été les premiers à prendre le parti des Idolâtries Chinoiſes. Ceux des autres Roïaumes marcherent ſur les traces de leurs Confreres. Par-là la contagion, répanduë dans toutes les Miſſions de l'Orient, infecta pluſieurs Miſſionnaires des autres Sociétés, qui, par crainte, ou par l'eſpérance d'un apui humain, ſe

joignirent aux Jeſuites, & mirent, à leu exemple, leurs talens en uſage pour ſé duire ceux à qui l'Eſprit de Dieu avo donné d'embraſſer la pureté de ſon culte & de ſuivre la ſainteté de ſa morale.

Le Légat, qui étoit encore à la Chin quoique muni de toute l'autorité que l S. Siége peut donner, n'étoit pas en éta de ſe faire obéir par des hommes qui n craignent plus rien. Les Cenſures étoien un remede uſé, qui n'avoit ſervi qu'à ai grir le mal au lieu de le guérir. Les Jeſui tes, qui depuis long-tems profanoient l Religion du ſerment par le parjure, n'é coutoient plus que la voix de leurs paſ ſions. Les excommunications les plus ter ribles étoient l'objet de leur mépris, & ſouvent même le ſujet de leur divertiſſe ment. Retranchés dans l'azile de l'impu nité, ſous la protection d'un Empereu Païen, ils ſçavoient, que loin d'avoi rien à craindre de la part de M. le Légat il avoit lui-même tout à craindre de l Société, dont le crédit étoit ſans borne Voilà ce qui les rendoit ſi hardis contre l S. Pere, trop éloigné pour faire tombe à propos ſes coups ſur ces têtes coupables & ſi entreprenans contre les Evêques qui étoient trop éloignés pour défendr l'honneur de leur caractere.

Ce fut dans ces conjonctures, ſi funeſ

:s à la Société, que les Infidéles du Tonuin firent mourir deux Jeſuites Italiens; 'un * par les miſeres de la priſon; & 'autre** par le tranchant de l'épée dans a Place publique. Si ces deux Religieux nt conſervé le lien de la paix avec leurs ;upérieurs légitimes, qui les devoient ;ouverner, ſelon l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, on a ſujet de benir Dieu d'avoir enouvellé dans nos jours la fermeté & le ourage des premiers tems de l'Egliſe. Mais ſi aïant eu le malheur de tomber lans le ſchiſme, ils ont manqué de donıer, avant que de mourir, des marques uſſi éclatantes de leur repentir, que leur leſobéiſſance a été connuë, nous diſons ıvec l'Apôtre, que le martyre, ſans la :harité, ne ſert à rien & nous avons apris ıvec l'Egliſe, à rejetter le témoignage de :eux qui meurent pour la foi, mais ſépaés de l'union eccléſiaſtique. Déplorable ſituation des Jeſuites dans ces Roïaumes de l'Orient! Ils y avoient été apellés par a Providence, pour y faire regner la :harité de J. C. & ils les ont remplis du ſcandale de leur révolte contre le S. Siége; de leur ſéparation d'avec leurs légiimes Supérieurs, & d'un eſprit de diſpute & de diviſion, ſi contraire à l'eſprit & à l'avantage de l'Egliſe qui ne ſe ſouient que par l'union de ſes membres.

* Le Pere Meſſari. ** Le Pere Buzarelli.

CHAPITRE III.

Avantures de M. Pedrini depuis le départ de Monſieur le Légat pour Macao.

PEndant que toute la Chine retentiſſoit du bruit des triomphes imaginaires des Peres de la Société, & qu'elle étoit étonnée d'une révolte ſi ſcandaleuſe contre le Chef de la Religion Chrétienne, l'Empereur partit pour la Tartarie, ſuivi du Pere Morao, qui ne le quittoit pas d'un inſtant. Le Monarque jugea à propos de faire marquer M. Pedrini ſur la liſte de ceux qui devoient le ſuivre dans ce voïage. Les Jeſuites qui eſpéroient en faire quelque choſe de plus qu'un Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, en furent cruellement affligés. Il étoit priſonnier dans leur Maiſon occidentale avec toutes les incommodités, pour ne pas dire les inhumanités, dont on a donné le détail dans la Relation de ſa priſon. Ces Peres lui en faiſoient ſouffrir chaque jour de plus grande. Ils ſe dépouilloient à tout inſtant du reſte d'humanité, que la politique les obligeoit de faire paroître : Et ce fut dans ces conjonctures, que l'Empereur le faiſant met-

tre du nombre de ceux qui devoient être du voïage, leur arracha la victime qu'ils alloient immoler à leur vengeance & à leur ambition.

Ce Monarque qui aimoit les Jeſuites uniquement occupés à contribuer à la ſeule félicité, qui fût de ſon goût, eſtimoit M. Pedrini pour ſa vertu. Il partageoit ainſi les ſentimens de ſon ame entre ces deux eſpeces d'hommes ; & donnant ſon cœur, dominé par les paſſions, aux Jeſuites, qui poſſédoient au ſouverain dégré l'art de les flatter & de les remuer, il honoroit de ſon eſtime M. Pedrini, en parloit avec éloge, quand il n'étoit pas inſpiré par ces Religieux, & rendoit juſtice à ſon deſintéreſſement, à ſa droiture & à ſa modération : vertus que ce Prince n'avoit pas remarquées dans les Jeſuites. L'Empereur ne ſe contenta pas de nommer M. Pedrini pour le ſuivre en Tartarie, il le recommanda à ſon troiſiéme Fils, qu'il chargea de protéger le Miſſionnaire par tous les bons offices qui dépendroient de lui. Le jeune Prince exécuta les ordres de ſon Pere avec une ponctualité qui rompit pluſieurs fois les meſures que la Société avoit priſes pour perdre ce zélé Miſſionnaire : Et quoique ces Peres ne négligeaſſent aucune occaſion de le perdre dans l'eſprit de l'Empereur, ils furent forcés

mêmes la fonction d'Archers pour le faire rentrer dans le cachot, d'où cinq mois auparavant la bonté de l'Empereur l'avoit fait ſortir ; & pour mieux couvrir la violence, ils ſe firent donner des Soldats pour le garder dans la priſon, où ils le retinrent contre les ordres de l'Empereur, qui n'avoit commandé qu'une ſimple retraite, & non pas une priſon, & qui avoit adreſſé l'ordre à M. Pedrini, & non aux Jeſuites, pour en être les exécuteurs. En effet l'Empereur vouloit ſeulement qu'on l'empêchât d'écrire, & non pas qu'on le traitât avec rigueur.

Les Jeſuites ne bornoient pas leur zéle à la ſimple priſon de M. Pedrini : Ils avoient intérêt, ſelon les maximes de leur damnable politique, de ſe défaire d'un homme eſtimé pour ſa vie irreprochable, & que l'Empereur écoutoit ſouvent avec plaiſir.

Le Monarque le connoiſſoit particuliérement, & ſçavoit qu'il ſe pouvoit fier à lui ; mais plus cette diſpoſition du Prince étoit favorable à l'innocent perſécuté, plus elle le rendoit criminel auprés des Jéſuites ſes geoliers, qui prirent la réſolution de ſe défaire d'un homme qui leur cauſoit de ſi accablantes allarmes. Pour réuſſir dans un ſi noir projet, ils prirent le parti de le jetter dans une foſſe ; où également privé de la

le la conſolation de perſonne au monde, & de la lumiere du jour, il ne pourroit vivre long-tems.

D'abord les Soldats ſeconderent les vûës inhumaines des R.R.PP. & ſe prêterent à leur paſſion & à leur cruauté; mais touchés bientôt après d'une conduite ſi barbare; ils permirent à M. Pedrini de ſortir de tems en tems de l'eſpece d'antre où il étoit enſéveli tout vivant, pour reſpirer l'air, ſans cependant lui permettre de quitter l'enclos de leur maiſon. La charité de ces Idolâtres, plus chrêtienne que celle des Jéſuites, ſoulagea le ſerviteur de Dieu; mais la conduite des Soldats ne s'accordoit pas avec le deſſein de ces Peres, qui vouloient aſſocier M. Pedrini aux ſaints Martyrs Jean, Sylvere, & Marcel, Evêques de Rome, à qui les incommodités de la priſon avoient obtenu la couronne du martyre. La voïe que les Jéſuites choiſiſſoient pouvoit à la vérité être longue, & par là n'étoit pas entiérement certaine: Mais une plus courte & plus déciſive les auroit trop expoſés à la diſgrace de l'Empereur & à l'indignation des peuples, qui n'avoient pas encore perdu le ſouvenir des accidens arrivés au Cardinal de Tournon.

Les Jéſuites cependant réſolus de ne plus ſouffrir cette indulgence des Gardes,

eurent d'abord recours aux reproches, & enſuite aux menaces, qui ne firent aucune impreſſion ſur des gens qui étoient prévenus d'un mépris ſouverain pour ces prétendus Apôtres, dont ils déteſtoient les déſordres criants & connus dans toute la ville de Pekin: Ils refuſerent de ſe rendre les inſtrumens de la barbare inhumanité de ces Religieux, qui furent réduits à faire eux-mêmes ce que les Soldats Tartares jugeoient indigne de tout homme qui ne s'eſt pas entiérement dépouillé des ſentimens de l'humanité.

Il fallut donc ſonger à chercher quelqu'un qui pût ſuppléer par ſa barbarie, à la trop grande indulgence des Soldats Tartares: La Compagnie ſeule pouvoit le fournir: Un Frere Laïc, nommé Rouſſet, de la Maiſon Occidentale, où réſidoient les Jéſuites François, fut jugé digne de cet emploi; & il faut avouer que ſa conduite paſſée juſtifioit ſur cela le choix des R R. PP. C'étoit un homme fort & robuſte, d'une mine & d'une taille aſſortie à la réputation qu'il s'étoit acquiſe d'être violent & emporté, ce qui lui avoit fait donner avec toute ſorte de juſtice le ſurnom de *Dragon*.

Frere Rouſſet voulant juſtifier le choix de ſa Compagnie, fut à peine mis dans ſon emploi, que regardant M. Pedrin

avec des yeux étincelans de colere, & un viſage que la rage & la fureur avoient enflammés, s'élança ſur ce ſaint Miſſionnaire, le prit à braſſe-corps, l'enleva du lieu où il reſpiroit l'air, & le tranſporta dans un cachot affreux, où il le jetta avec la violence que lui inſpiroient ſa cruauté & ſa barbarie.

Mais la ſageſſe n'abandonne pas le juſte dans les liens; elle deſcendit avec lui dans la foſſe: & quoique les Jéſuites euſſent pris les plus juſtes meſures pour ne plus lui laiſſer voir le jour, cette même ſageſſe le délivra à la fin de la main des pécheurs, & par une révolution ſoudaine, à laquelle ces Peres ne s'attendoient pas, elle fit ſortir l'innocent des fers, & y fit entrer le coupable, comme on le verra bientôt.

CHAPITRE IV.

Inſtruction Paſtorale de M. de Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, contre les ſuperſtitions Chinoiſes.

PEndant qu'on traitoit M. Pedrini avec tant de cruauté à Pekin, M. le Légat ſe préparoit à Macao pour repaſſer en Europe: Il jugea qu'il étoit de l'intérêt de la

Miſſion, & qu'il importoit à l'honneur du S. Siége, de diſſiper les faux bruits que les Jéſuites avoient répandus à la Chine à ſon ſujet. Les Néophites en effet étoient trompés par de faux rapports, qui retenoient d'une part dans leurs égaremens ceux d'entr'eux qui avoient fléchi le genou devant Baal; & qui plongeoient de l'autre ceux qui étoient demeurés fidéles dans des embarras qu'on ne ſçauroit exprimer. La ſuſpenſion prétenduë de la Conſtitution, dont ces Peres faiſoient trophée, avoit rempli la Chine de confuſion & de deſordre. Il étoit juſte de faire triompher la vérité, & d'écarter le menſonge, qui devenoit tous les jours plus pernicieux. C'eſt ce qui détermina M. le Légat à donner une Inſtruction Paſtorale pour faire connoître à tout le monde, qu'il étoit tel à Macao, qu'il avoit été à Pekin, fidéle exécuteur des ordres du Saint Siége, grand zélateur de la Bule *Ex illa die*, & ennemi des Cultes condamnés, auſſi-bien que des artifices dont on ſe ſervoit pour les déguiſer. Ce coup fut terrible pour les Jéſuites, qui comptoient ſur Monſieur de Mezzabarba, comme ſur un ami, de qui ils eſpéroient tout, quand il ſeroit à Rome.

Monſieur le Légat adreſſa ſon Inſtruction aux Evêques, aux Vicaires Apoſtoliques, aux Provicaires, & à tous les

Miſſionnaires des Roïaume de l'Orient.

Elle étoit conçûë en ces termes.

CHARLES-AMBROISE DE MEZZABARBA, par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique, Patriarche d'Alexandrie, Commiſſaire Apoſtolique, & Viſiteur Général dans l'Empire de la Chine & les Roïaumes adjacens, avec les Pouvoirs de Légat *à latere*, &c. A tous les Evêques, les Vicaires Apoſtoliques, & Miſſionnaires qui réſident dans les Païs ſuſdits; SALUT en celui qui eſt le véritable ſalut de tous.

Beni ſoit Dieu le Pere de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, le Pere des miſéricordes & le Dieu de toute conſolation, qui nous conſole dans toutes nos afflictions, afin que par la conſolation que Dieu nous donne, nous puiſſions auſſi conſoler ceux qui ſont accablés de toute ſorte de maux. Nous n'avons rien eu de plus à cœur, depuis que, par une faveur particuliere de la Providence, nous ſommes entré dans la Chine, que de parler bouche à bouche à un chacun de ceux qui y travaillent à la vigne du Seigneur. Car nous avons eu un grand deſir de vous voir, pour vous faire part de la grace ſpirituelle, pour vous affermir dans le bien, & pour vous y fortifier, afin qu'étant parmi vous,

nous reçuſſions une conſolation m
tuelle par la foi qui nous eſt commun
Mais parce que nous n'avons pas agi ſi
vant les maximes d'une fauſſe ſageſſ
nous avons été obligés de demeurer
milieu de vous avec crainte & avec tre
blement ; perſuadé qu'il étoit à propo
pour calmer la tempête qui menaçoit l
Ouvriers de l'Evangile, de nous laiſſ
jetter dans la mer, afin que vous ne fuſſ
plus dans l'agitation ; content pour ce q
nous regarde, de mettre notre confian
en celui qui nous a fait trouver un chem
dans la mer, & un ſentier au travers
l'inondation des torrens. Jeſus-Chr
nous eſt témoin, que nous diſons la véri
Nous ne mentons point, & notre con
ience nous rend témoignage par le Sai
Eſprit, que nous ſentons dans notre co
une douleur continuelle de n'avoir
vous conſoler par notre préſence, po
faire parmi vous quelque fruit, co
me auſſi parmi les Nations. Mais ce q
les conjonctures peu favorables ne no
ont pas permis de faire par nous-mêm
il nous eſt libre aujourd'hui de l'exécut
par notre Lettre.

Premiérement, nous rendons grac
à Dieu par Jeſus-Chriſt pour vo
tous, qui, par la ferveur & le courag
vous eſt donné par le S. Eſprit : exerc

tre miniſtere ſur la regle des Déciſions celui à qui Jeſus-Chriſt a dit : *Paiſez mes brebis* ; & à qui ont été données les clefs de la Maiſon de David. C'eſt lui qui ferme ce que perſonne ne peut fermer, & qui ferme ce que perſonne ne peut ouvrir. Prenez donc courage, qui que vous ſoïez : veillez, & demeurez fermes dans la foi. Agiſſez avec vigueur : Croiſſez en forces, parce que votre récompenſe eſt grande dans le Ciel. Rempliſſez votre miniſtere : veillez ſur vous-mêmes & ſur l'inſtruction des autres. Soïez des lampes qui ne luiſent pas moins par les exemples, qu'elles ſont ardentes par le zéle de la prédication. S'il y en a encore parmi vous qui ſoient encore flotans & moins fidéles à leurs devoirs, nous les conjurons tous au nom de Jeſus-Chriſt de revenir au langage commun, de faire ceſſer la diviſion, & de ſe réunir avec les autres dans un même eſprit & dans les mêmes ſentimens, afin que ne vous jugeant plus les uns les autres, un chacun ſe ſoumette avec une ſincere humilité aux ordres du Saint Siége, & que votre ſoumiſſion ſoit connuë de tout le monde.

Les Décrets de notre S. Pere le Pape Clément XI. aïant été déja publiés ; & aïant acquis toute leur force pour obliger tous & un chacun ; Nous jugeons qu'il

n'eſt pas néceſſaire de faire un nouvel acte pour les publier. Ainſi, ſans donner des ordres nouveaux, nous croïons devoir laiſſer les choſes dans l'état où nous les avons trouvées. C'eſt-à-dire, que nous ne ſuſpendons en aucune maniere la Conſtitution de N. S. P. le Pape, donnée le 19 Mars 1715, & que nous ne permettons en aucun ſens, ce quelle défend. Néanmoins, comme il eſt à propos de répondre aux doutes de quelques Miſſionnaires ſur les Cérémonies qui ſont en uſage, afin qu'un chacun puiſſe travailler dans la vigne du Seigneur avec une entiere liberté & ſans obſtacle, autant qu'il dépend de nous : Nous avons jugé à propos de marquer ce qui ſe peut permettre ; ce que nous n'aurions pas manqué de déclarer à chacun en particulier, ſans en venir à une Déclaration autentique, ſi les faux bruits qu'on a répandus, ne nous avoient obligés d'avoir recours au remede d'une Inſtruction ſolemnelle & publique, pour rendre le calme aux Ouvriers fidéles, allarmés par des rapports auſſi contraires à la Religion, qu'à la vérité des événemens. Par-là, délivrés des doutes qu'on s'étoit efforcé de répandre de tous côtés pour arrêter votre zéle, vous n'aurez plus d'autre objet dans vos travaux, que d'abolir les faux Cultes du Paganiſme, & d'introduire

duire parmi les Fidéles les Cérémonies que l'Egliſe Catholique a établies avec tant de ſageſſe.

On permet donc aux Chrétiens Chinois : 1°. De ſe ſervir dans leurs maiſons des Tablettes, où l'on ait écrit le nom de ceux qu'elles repréſentent, à condition qu'on aura la précaution de marquer à côté de la Tablette une déclaration de la foi des Chrétiens ſur l'état des Défunts, & qu'on retranchera ce qui ſent la ſuperſtition, ou qui pourroit être un ſujet de ſcandale.

2°. On permet toutes les Cérémonies de la Nation Chinoiſe à l'égard des Ancêtres, qui ne ſont ni ſuperſtitieuſes, ni ſuſpectes de ſuperſtitions.

3°. On permet le Culte de Confucius qui n'eſt pas ſuperſtitieux, mais purement civil ; & de ſe ſervir du Tableau de ce Philoſophe, pourvû qu'on en ait retranché l'Inſcription ordinaire, & qu'on y ait mis la déclaration qui marque la foi de l'Egliſe. On permet d'allumer devant ce Tableau, ainſi corrigé, des bougies, de brûler des parfums, & de mettre ſur une table des viandes, des fruits & des confitures.

4°. On permet les révérences, les génuflexions, les proſtrations devant le Tableau corrigé, devant le cercueil ou le corps du Défunt.

5°. On permet de fournir des parfums & des bougies pour aider à la dépense des funérailles.

6°. On permet de garnir une table de viandes, de fruits & de confitures devant le Tableau corrigé, avec la déclaration exprimée, & les superstitions en étant retranchées; le tout dans la seule vûë de donner envers les Défunts des marques de reconnoissance & de respect.

7°. On permet la Cérémonie du *Coleu* devant le Tableau corrigé, comme ci-dessus.

8°. On permet de brûler des parfums, d'allumer des bougies devant le Tableau corrigé, comme aussi devant le tombeau; pourvû qu'on se serve des précautions marquées.

Ces Permissions doivent suffire pour lever les difficultés qui retiennent les Ouvriers Apostoliques dans l'inaction. Comme ils sont Ministres de l'Eglise, qui n'a ni taches ni rides, il est de leur devoir de mettre la main à la charuë, & de ne pas regarder derriere eux. Regardez votre vocation, mes Freres : Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, mais ceux qui la mettent en pratique, qui seront justes auprès de Dieu. Je vous conjure donc de vivre d'une maniere digne de l'état où vous a-

l'unité de l'eſprit par le lien de la paix.

La ſainteté du miniſtere, qui nous a été donnée, nous inſpire la confiance de finir cette Inſtruction par l'avertiſſement du Pere de Famille, qui étant ſorti de bon matin, pour trouver des ouvriers qui travaillaſſent à ſa vigne : *Pourquoi*, dit-il, *paſſez-vous la journée dans l'oiſiveté? Allez vous-en auſſi à ma vigne.* Ces paroles contiennent deux avertiſſemens. Le premier, qui reprend l'oiſiveté, eſt le reproche d'un Juge, qui nous fera rendre compte du tems qu'il nous donne pour le ſervir. Le ſecond, eſt l'exhortation d'un Pere, qui réveille notre langueur, pour nous mettre en état de recevoir la récompenſe.

Choiſiſſez auquel des deux vous voulez vous rendre, au Pere ou au Juge : Mais ſondez vos forces. N'oubliez pas qu'elles viennent de Dieu, & que quand le Prince des Paſteurs couronne vos travaux, il ne couronnera que ſes dons. Ne vous laiſſez pas ſéduire par de vains diſcours, qui détournent de la vérité. Sçachez que ceux qui, par ſoumiſſion à la voix qui les apelle, embraſſeront les travaux de la vie Apoſtolique, n'auront point de compte à rendre à Dieu pour le ſalut d'autrui ; au lieu que ceux qui, ſur des prétextes, dont Dieu connoît le foible, ceſſent de remplir les devoirs de Miſſionnaires, bleſſent mortel-

lement leur ame, & rendent comp
ſalut de leurs freres, qu'ils laiſſent
plûtôt que de les ſecourir. Que don
t-on à Dieu qui le dédommage de la
de ſa propre ame & de tant d'autres;
on eſt le meurtrier, lorſqu'on refuſe
être le Paſteur? Souvenez-vous que J
Chriſt eſt la vigne, & que nous en
mes les pampres. Ceux qui ne port
point de fruits, ſeront coupés, deſſe
& liés en faiſſeaux pour être jettés a
qui ne s'éteindra jamais. Le Sauve
trouvant ſur un figuier, lorſqu'il pa
que des feuilles inutiles ſans fruit, l
pa de la malédiction qui fit perdre la
cet arbre, & qui le deſſecha. Que n
vent pas attendre les pampres de la v
qui, au lieu de donner des fruits, for
venus amers, & n'ont porté depuis
tems que des épines, au lieu de ra
Le ſerviteur inutile eſt condamné
jetté pieds & mains liées dans les tér
extérieures. Faiſons attention aux p
que Dieu nous adreſſe par ſon ſervi
Revenez à votre Dieu de tout
cœur: Demeurez en lui, & lui deme
en vous, il vous donnera un cœur
veau, un cœur pur & droit, pour
faire porter des fruits capables de n
toutes les Nations de l'Orient.

Après ces avis, que Dieu Nous

ré de vous donner, nous croïons avoir
mpli les devoirs de notre miniſtere A-
ſtolique, autant que les conjonctures
nt pû permettre; car nous n'avons ja-
ais refuſé de vous inſtruire de tous les
ſſeins de Dieu; enſorte que vous ne
uvez pas vous plaindre de notre négli-
nce à vous les faire connoître. Voilà ce
e j'ai à dire à ceux qui ont perſiſté dans
ur deſobéiſſance. Pour vous, mes chers
reres en Jeſus-Chriſt, qui vous êtes
utenus dans la ſoumiſſion au S. Siége,
algré les aſſauts qu'on a donné pour vous
ranler, continuez à défendre l'Egliſe, à
us tenir fortement attachés à la vérité,
rendre votre joïe parfaite, en vous avan-
nt dans la vertu. Soutenez-vous les uns
s autres par des exemples de courage &
: magnanimité ſacerdotale, par des pa-
les enflammées, qui portent la vigueur
la charité dans les cœurs; & par ce
oïen le Dieu de paix & de conſolation
:ra avec vous.

Comme on ne doit point publier cette
ıſtruction Paſtorale aux Néophites, à
ıi elle n'eſt pas néceſſaire pour les
fermir dans l'obéiſſance qu'ils doivent
ıx Déciſions Apoſtoliques, & qu'il ſuf-
: qu'on les faſſe marcher dans la voïe du
lut, en leur faiſant ſuivre les regles qui
ur ſont preſcrites dans la Conſtitution,

nous défendons, ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait, réſervée à Nous & au Souverain Pontife; comme auſſi de privation de voix active & paſſive pour les Réguliers, de traduire cette Inſtruction en langue Chinoiſe ou Tartare, & d'en faire connoître le contenu à d'autres qu'aux Miſſionnaires, excepté les permiſſions, qu'on pourra faire connoître, quoiqu'avec prudence, & lorſque la néceſſité le demandera: Et les défenſes que Nous faiſons par ces Préſentes, regardent & obligent tous ceux qui les auront luës, de quelque Ordre, Inſtitut & Congrégation qu'ils ſoient, même de la Société de Jeſus: Le tout en vertu de la ſainte obéiſſance, & ſous les peines ſuſdites, qui ſeront encouruës par le ſeul fait, ſans autre déclaration.

Donné à Macao au Palais de notre réſidence le 4. de Novembre 1721.

CHARLES-AMBROISE,
Patriarche d'Alexandrie, Commiſ. & Viſit. Général Apoſtolique.

Par Monſeigneur,

VIANI, Vice-Chancelier de la Viſite Apoſtolique.

Ce Mandement ne fut communiqué que

u de jours avant l'embarquement de
ſonſieur le Légat, qui avoit ſujet de
aindre de nouvelles perſécutions de la
irt des Jeſuites, y tenant un langage qui
: s'accommodoit pas avec leurs idées :
ar quoique le ménagement pour ces
eres, dont il uſoit dans ſon Inſtruction,
it été exceſſif, s'il n'avoit pas été réglé
ır la néceſſité ; ces hommes délicats à
:xcès, après avoir vivement ſenti que
ue M. le Légat ne penſoit pas comme
ux, n'auroient pas manqué de le retenir
la Chine, ſi on leur avoit donné le tems
: commencer une nouvelle intrigue à la
:our de Pekin. Ces Religieux étant en
ɔſſeſſion de regarder pour ennemis non
ulement ceux qui les attaquent, ou qui
ɔpoſent à leurs déréglemens, mais enco-
ceux qui n'applaudiſſent pas à leur mau-
iiſe conduite par des éloges, n'auroient
is manqué de trouver dans l'Inſtruction
un homme, qu'ils croïoient avoir acquis
la Société, des expreſſions contraires à
urs préjugés. Ce fut en effet le jugement
ı'ils en firent à Pekin, où le Mande-
ent n'arriva qu'à la fin du mois de
ınvier de l'année 1722. Ils ſe ſentirent
ſenſés & même outrés après l'avoir lûë,
s en murmurerent & s'en plaignirent
nérement à leurs Confidens. Mais qu'y
ire? Le Légat étoit alors en pleine mer

à plus de neuf cens lieuës de la Chine, très réſolu, comme ſon devoir le demandoit, de faire connoître à la Cour de Rome ceux qui l'avoient ſi indignement joué à la Cour de Pekin.

Ces Peres furent donc forcés de retenir au-dedans leur peine & leur vengeance, ſauf à ſe décharger d'une partie ſur M. Pedrini, qu'ils ſerrerent de plus près que jamais, & qu'ils traiterent avec toutes les rigueurs que la paſſion leur put ſuggérer, juſqu'à la mort de l'Empereur, dont on va donner les principales circonſtances.

CHAPITRE V.

Mort de l'Empereur : Son Teſtament.

L'Empereur *Camby*, un des plus grands Princes qui ayent gouverné la nation Chinoiſe, avoit commencé à régner fort jeune, ſous la tutelle d'un de ſes oncles. Son regne a été de 60 ans ; il a gouverné ſes Etats avec une grande proſpérité & beaucoup de douceur, jointe à une prudence, qui lui faiſoit prendre de juſtes meſures pour l'exécution de ſes deſſeins. Il étoit adoré des Tartares, & il l'auroit été des Chinois, ſi la flaterie, à laquelle il a été livré, n'avoit attiré ſes bonnes

graces à des étrangers, qui en ont abuſé, aux dépens de ſa réputation. Aſſez ſemblable à Louis XIV, il fut comme ce Prince, ſenſible à la gloire, révéré par ſes Courtiſans, craint de ſes voiſins, apliqué à gouverner ſon Empire, & à ne ſe point repoſer ſur la fidélité de quelque Favori. Auſſi ces deux Princes contemporains ſe ſont eſtimés, & ſe ſont trouvés avoir à peu près les mêmes inclinations. Livrés l'un & l'autre avec excès aux Jéſuites, qui les ont trompés, & qui les ont rendus odieux à leurs ſujets. *Cambi*, à l'imitation de Louis XIV. ne réſidoit pas à Pekin, qui étoit la Capitale de l'Empire, mais dans un Bourg, nommé *Chamchunyven*, éloigné de trois lieuës de Pekin.

Ce Prince avoit de ſon vivant une poſtérité nombreuſe, compoſée de cent cinquante fils ou petit-fils, avec un plus grand nombre de filles, qui eurent pour lui tout le reſpect que les enfans doivent à leurs Peres ſuivant les loix du païs : Il faut excepter le Petit-Roi, dont on a tant parlé dans les deux premiers volumes des Anecdotes, & à qui les Jéſuites avoient donné le ſurnom d'Hérode : Ce Prince avoit conſpiré contre la vie de ſon pere, qui le fit mourir, auſſi-bien que le Prince héritier qu'il avoit lui-même deſtiné à être ſon ſucceſſeur. Tous ſes autres enfans de-

meurerent dans le devoir, eurent pour l'Empereur une parfaite soumission mêlée de tendresse, & le neuviéme de ses fils, que les Jésuites vouloient faire régner, n'auroit jamais pris le dessein de monter sur le Trône après la mort de son Pere, si le Pere Morao, l'homme d'affaire des Jesuites à la Cour de Pekin, ne le lui avoit mis dans la tête, afin de régner lui-même sous le nom de ce Prince.

Camhy fit son Testament peu de jours avant que de mourir; & le jour que ce Prince rendit l'ame on en fit l'ouverture. Il nommoit à l'Empire le quatriéme de ses enfans mâles, apellé *Yumein*, qui prit aussi-tôt possession de la dignité Impériale. Comme ce Testament ne fait pas seulement connoître la derniere volonté de ce Prince au sujet de la succession, mais qu'il y dévelope ses véritables sentimens sur la Religion, nous l'allons donner tout entier, traduit du Chinois par un Missionnaire habile dans cette langue. Nous y joindrons les remarques de M. l'Evêque de Conon, aussi-bien que celles de M. l'Evêque d'Eleuteropole sur cette piece.

Teſtament de l'Empereur Camby.

Moi Empereur, qui honore le Ciel, & qui ſuis chargé de la révolution, [*c'eſt-à-dire, moi dont l'Empire eſt marqué dans le Ciel par la révolution des Aſtres & par les deſtinées.*] je fais cet édit & je dis : De tout tems parmi les Empereurs qui ont gouverné l'univers, il ne s'en eſt trouvé aucun qui ne ſe ſoit fait un devoir eſſentiel de révérer le Ciel, & d'imiter ſes Aïeuls.

Or la vraïe maniere de révérer le Ciel & d'imiter ſes Aïeuls, eſt de traiter avec bénignité ceux qui ſont loin, & d'avancer ſelon leur mérite ceux qui ſont près. C'eſt de procurer aux peuples le repos & l'abondance. C'eſt de faire ſon propre bien du bien de l'univers. C'eſt de faire ſon propre cœur du cœur de l'univers. C'eſt de préſerver l'état des dangers avant qu'ils arrivent, & de prévenir par le bon ordre les deſordres qui pourroient arriver.

Les Princes qui travaillent à cela depuis le matin juſqu'au ſoir, qui n'ont d'autres penſées dans l'eſprit que celle-là durant la veille & pendant le ſommeil, & qui forment ſans ceſſe des deſſeins dont les effets ſoient de longue durée & d'une grande étenduë pour le bien public : Ces Princes, dis-je, ne ſont pas éloignés de

l'accompliſſement de ces devoirs, qui eſt de révérer le Ciel, &c.

Moi Empereur, je me trouve maintenant à l'âge de ſoixante & dix ans; j'en ai régné ſoixante. Il eſt certain que je ſuis redevable de ces bienfaits au ſecours inviſibles du Ciel & de la Terre, de mes Ancêtres, du Dieu qui préſide aux terres labourables de tout l'Empire. Cela ne ſe doit attribuer en aucune façon à ma foible raiſon. Suivant la Chronologie & l'Hiſtoire il s'eſt écoulé plus de 4350 ans depuis l'année du regne *Hoomti*, nommé *Kiatce*, dans le ſiecle ſexagenaire juſqu'à préſent. Dans cette vaſte étenduë de ſiecles on compte en tout trois cens un Empereurs qui ont régné. Parmi un ſi grand nombre de Princes il s'en trouvera très-peu qui ait régné auſſi long-tems que moi.

Moi Empereur, après la priſe de Poſſeſſion de mon Gouvernement, quand j'eus atteint la vingtiéme année de mon regne, je n'oſois me promettre de voir la trentiéme: quand je fus parvenu à la trentiéme, je n'oſois me promettre de compter la quarantiéme; aujourd'hui je me trouve dans la ſoixantiéme. L'hiſtoire Canonique dans le chapitre qui porte pour titre: *Le grand modéle*; fait conſiſter la félicité en cinq avantages: le premier eſt la longue vie; le ſecond eſt la richeſſe; le

troiſiéme eſt la paix & la tranquilité : le quatriéme eſt l'amour de la vertu : le cinquiéme eſt une fin heureuſe. Entre ces avantages, l'heureuſe fin tient le plus haut rang, & cela, ſans doute, parce qu'il eſt difficile d'y parvenir.

Préſentement l'âge que j'ai, moi Empereur, eſt une preuve de ma longue vie. Pour mes richeſſes, j'ai poſſédé tout ce qui eſt contenu dans les quatre mers, c'eſt-à-dire, la terre. Je me vois Pere & Tige de cent cinquante tant fils que petits fils : les filles doivent être en plus grand nombre. Je laiſſe l'Empire en paix & dans la joïe. Ainſi la félicité dont je joüis peut être apellée grande. Après cela s'il ne m'arrive aucun accident, je mourrai content.

Je fais pourtant cette réflexion : quoique depuis que je ſuis monté ſur le Trône, je n'oſe pas dire que j'aïe changé les mauvaiſes coûtumes & réformé les mœurs : Quoique je ne ſois pas venu à bout de procurer l'abondance à chaque famille, & le néceſſaire à chaque particulier, & conſéquemment que je ne puis être comparé aux ſages & ſaints Empereurs des trois premieres Dynaſties, je puis pourtant aſſurer que durant un ſi long regne, je n'ai eu d'autre vûë que de procurer au monde une profonde paix, & de rendre les peuples

contens chacun ſelon ſon état & ſa profeſſion. J'ai apliqué à cela tous mes ſoins & toutes mes attentions avec un empreſſement incroïable. J'y ai travaillé jour & nuit ſans me relâcher le moins du monde; & je puis dire que je n'ai pas moins épuiſé les forces de mon corps & de mon eſprit, & cela après pluſieurs dixaines d'années de regne, comme je le faiſois au commencement. Les termes de peine & de travail ſont-ils aſſez énergiques pour pouvoir exprimer entiérement le ſens de ce que je viens de dire? Parmi les Empereurs il y en a qui ont régné peu de tems. Les hiſtoriens dans leurs cenſures, faiſant une regle générale & ſans exception, en ont attribué la cauſe au vin & aux femmes; mais en cela ils raiſonnent en pédans, qui ſe plaiſent à critiquer & à condamner, & qui ſe font un mérite de rechercher les moindres défauts des Princes les plus accomplis & les plus irrepréhenſibles. Je veux aujourd'hui juſtifier les Empereurs des Dynaſties qui m'ont précédé, ſur ce fait, par une apologie claire & ſans replique. Ce qui a abrégé leurs jours, ç'a été les peines & les chagrins que la multitude des affaires de l'univers leur a cauſée, & qu'ils n'ont pû ſoûtenir.

Tchontcho Leam dit dans le Mémorial qu'il préſenta en partant pour l'armée: je

plierai ſous le faix, j'épuiſerai mes forces; après la mort je ceſſerai. Il eſt le ſeul de tous les Miniſtres d'Etat qui ait pû accomplir cette promeſſe. Pour les Empereurs, ils ne ſçauroient mettre bas le peſant fardeau dont ils ſont chargés. Les Miniſtres peuvent-ils être comparés en ce point? Les Officiers entrent dans les charges quand ils le jugent à propos: La vieilleſſe eſt-elle venuë, ils ſe démettent, & s'en retournent chez eux; là ils embraſſent leurs enfans & badinent avec leurs petits-fils; ils peuvent même, quand bon leur ſemble, prendre le divertiſſement de la promenade. Au contraire les Empereurs paſſent leur vie dans les travaux & les ſoucis, ſans avoir un ſeul jour de vacance & de relâche.

Par exemple, l'Empereur *Kung*, quoi qu'on diſe qu'il a gouverné toute ſa vie ſuivant les principes de l'inaction, n'a pas laiſſé de mourir dans la plaine *Tſang-hou*. *Tou*, fondateur de la Dynaſtie des *Hias*, & Succeſſeur de *Kung*, qui ſe ſervoit de quatre ſortes de voitures dans ſes voïages, & dont les mains étoient pleines de calus, & les pieds d'empoules, finit ſes jours au pied du mont *Koues Kikan*. L'un & l'autre de ces Empereurs travailloit & ſe fatiguoit pour le ſervice de l'Etat: Ils viſitoient toutes les Parties de l'Empire,

ſans avoir le loiſir de ſe repoſer. Peut-on dire après cela, qu'ils ont tout raporté à l'inaction, & qu'ils ſe ſont tenus dans un pur repos? Les ſix petites lignes qui compoſoient l'Hexagramme de la retraite & leurs explications qui ſe trouvent dans le livre Canonique des changemens, * ne contient pas la moindre choſe qui puiſſe toucher les Empereurs, d'où l'on peut inférer qu'il n'y a point de retraite pour eux, & qu'ils n'ont aucun lieu où ils puiſſent ſe cacher. C'eſt à eux qu'on peut apliquer dans toute la vérité les paroles de *Tchoutcho Leam*: Je plierai ſous le faix, j'épuiſerai mes forces, après la mort je ceſſerai.

Entre les Dynaſties qui ont été établies juſqu'à préſent, il n'y en a point qui ait acquis l'Empire de l'univers avec autant de droit & de juſtice que la mienne. *Taitçou* mon Biſaïeul qui en eſt le fondateur, & *Taitçoum* mon grand Pere n'avoit au commencement aucune envie de ſe rendre maître de l'univers. *Taitçoum* étant venu à la tête de ſes armées juſqu'aux portes de Pekin, les Grands lui conſeillerent de s'en rendre maître. A la vérité,

* Le livre des Changemens eſt apellé HIKING: on peut aſſûrer que c'eſt le plus ancien ouvrage qui ſoit au monde, avec ſoixante Figures, nommées Hexagrammes, c'eſt-à-dire, de ſix lignes; mais c'eſt un vrai chifre non déchifré. Chaque Figure a ſon nom. Les Chinois en tirent des moralités; quelques-uns la bonne avanture; mais ils ſont bien loin du ſens de l'Auteur.

répondit

répondit *Taitçoum*, il y a long-tems que nous ſommes en guerre contre la Chine; il me ſeroit préſentement fort facile de me rendre maître de ſon Empire; mais faiſant attention qu'il apartient à l'Empereur Chinois, je ne puis me réſoudre de le lui enlever.

Dans la ſuite le rébelle *Tchetchien* força la Ville Impériale de Pekin: Auſſi-tôt *Tçon tchim*, Empereur de la Chine, ſe pendit. Alors le Peuple & les Grands de la Chine vinrent à l'envi au-devant de nous. Après avoir entiérement exterminé les rébelles & les bandis, Nous entrâmes dans Pekin, & Nous ſuccédâmes à l'Empire à la place du mort; à qui Nous fîmes des funérailles ſuivant les réglemens établis pour cela.

Anciennement *Hankaotçou*, Fondateur de la Dynaſtie de *Han*, n'étoit qu'un ſimple Prévôt de Village ſur le bord de la riviere d'*Eſſe*. *Mintaitcou*, Fondateur de la derniere Dynaſtie, étant un pauvre Bonze d'un Couvent nommé *Claoſſe*, *Hiamyou* prit les armes, & ſe révolta contre l'Empereur régnant, qui étoit de la Dynaſtie de *Teiri*. A la fin pourtant l'Empire tomba ſous la puiſſance de *Hankaotçou*, & non pas de *Hiamyou*, beaucoup plus puiſſant que lui. Sur la fin de la Dynaſtie *Moungole*, *Den Tuen*, *Tchenikon*,

Leam, & une infinité d'autres s'éleverent comme des eſſains de guêpes ; mais l'Empire ne laiſſa pas de revenir à *Mimtantçon*, quoique d'abord il fût le plus foible de tous. Ma Dynaſtie apuiée ſur les hauts faits de mes glorieux Ancêtres, obéiſſans au Ciel, & ſe conformant à la volonté des peuples, les poſſedent aujourd'hui & gouvernent l'Univers, d'où l'on peut voir que les Sujets rébelles, & les enfans dénaturés ne ſervent par leur révolte, qu'à pouſſer & chaſſer les Peuples ſous le gouvernement de leurs vrais Maîtres.

Car tous les Empereurs ont leur deſtin arrêté par le Ciel. Suivant ce deſtin, s'ils doivent jouir d'une longue vie, rien n'eſt capable de les en empêcher : S'ils doivent jouir d'une paix profonde, rien n'eſt capable de les en détourner.

Moi Empereur, je me ſuis apliqué à l'étude de la ſageſſe dès ma plus tendre jeuneſſe, & j'ai acquis une connoiſſance groſſiere des ſciences anciennes & modernes : Pareillement lorſque j'étois dans toute la vigueur de l'âge, je pouvois bander des arcs de quinze forces, & tirer des flêches de treize poignées [ou palmes] de long. J'ai ſçû le maniment des armes, & je me ſuis trouvé à la tête de mes armées. J'ai eu en tout cela beaucoup d'expérience : Neanmoins cela, je n'ai pendant tout

na vie fait mourir perſonne ſans ſujet. J'ai pacifié la révolte des trois Rois Chinois ; J'ai ballaïé ou nétoïé le Septentrion du *Chame* ; & le deſſein de toutes ces entrepriſes a été formé par la ſeule aplication de mon eſprit. Je n'ai rien oſé dépenſer inutilement des tréſors de l'Empire, qui ſont commis à la garde de la Cour des Tributs. Je n'en ai tiré que ce qui étoit néceſſaire pour la ſubſiſtance des armées, & pour ſubvenir aux famines ; & cela, parce que ce tréſor eſt le ſang du menu peuple. Je n'ai point permis qu'on tendît de ſoïes les apartemens des maiſons particulieres, ou Tribunaux, qui me ſervoient de Palais dans les voïages que j'ai faits pour viſiter l'Empire : Et la dépenſe que je faiſois en chaque endroit, ne paſſoit pas ſix à vingt mille once d'argent. Que ſi l'on veut comparer cette dépenſe avec celle que je faiſois tous les ans pour la réparation des digues, qui ſe montoit à plus de trois millions d'onces d'argent, on verra qu'elle ne monte pas à la centiéme partie de celle-ci.

Anciennement *Leam vonti* fut un de ces hommes excellens & braves, qui ont fondé des Empires, & dans la ſuite ſon grand âge lui aïant affoibli l'eſprit, il fut pouſſé à bout par *Heonki*, rébelle, & forcé de s'enfermer dans la Forteresſe de *Taichin*

où il eut le malheur de mourir de faim. *Soiventi* fut auſſi conquerant & Fondateur de Dynaſtie ; mais n'aïant pû découvrir par avance la méchanceté de *Yunti*, [ſon Fils, ſon Succeſſeur, & peut-être ſon Parricide] il fit une fin malheureuſe. L'un & l'autre de ces malheurs ont pour ſource un défaut de prevoïance.

Moi Empereur j'ai plus de cent fils ou petits-fils. Je ſuis âgé de ſoixante & dix ans. Les Rois, les Grands, les Officiers de tout rang, les Soldats & les Peuples, comme auſſi les Mougoles & autres, me témoignent tous leur amour par regret de me voir ſi avancé en âge. Si donc préſentement je viens à terminer ma longue courſe, je mourrai volontiers & avec plaiſir.

Pour ce qui regarde les deſcendans de *Livam* Roi du premier ordre, & de *Taoyvam* Roi, tous deux fils de l'Empereur *Taitçou* mon Biſaïeul, ils ſont préſentement tous bien établis dans la paix. Vous autres réuniſſez vos cœurs, & ſoutenez-vous mutuellement les uns les autres. Cette eſpérance fait que je pars content, & que je meurs en paix.

Ymeim vam Roi du premier ordre, & le quatriéme de mes enfans, dont le nom propre eſt *Yuncim*, eſt un homme rare & mérieux. Sa perſonne a beaucoup de re-

ſemblance avec la mienne. Je ne doute point qu'il ne ſoit capable de recevoir & de porter la grande ſucceſſion. J'ordonne qu'il monte après moi ſur le Trône, & qu'il prenne poſſeſſion de la dignité Impériale. De plus, ſuivant les réglemens établis, on portera le deuil de ma mort pendant vingt-ſept jours, après quoi on le quittera. Que le préſent Edit ſoit publié par tout au-dedans [à la Cour] & au-dehors [dans les Provinces] afin que tout le monde en ſçache le contenu.

Remarques de M. l'Evêque de Conon.

J'ajouterai ici un petit nombre de remarques à celles que nous avons faites ſur l'écrit des Jeſuites, où ces Peres ont ramaſſé les différens ordres de l'Empereur ſur la matiere des Cultes Chinois.

Par les Lettres du mois d'Octobre 1724 arrivées de la Chine, nous aprenons que l'Empereur *Camby* a donné un Edit ou Teſtament, étant ſur le point de mourir, dans lequel il ne ſe borne pas à pourvoir à la ſucceſſion de l'Empire, en y apellant ſon quatriéme fils, il y donne encore une eſpece de Confeſſion de ſa foi en Confucius, où il laiſſe à la poſtérité un monument autentique de ſa dévotion à la doctrine de ce Philoſophe.

De tout tems, dit ce Prince, *parmi les Empereurs qui ont gouverné l'Univers, il ne s'en eſt trouvé aucun qui ne ſe ſoit fait un devoir eſſentiel de révérer le Ciel, & d'imiter ſes Ancêtres.* Et plus bas : *Moi Empereur, je me trouve préſentement à l'âge de ſoixante-dix ans. J'en ai régné ſoixante. Il eſt certain que je ſuis redevable de ces bienfaits au ſecours du Ciel, de la Terre, de mes Ancêtres, & du Dieu qui préſide aux terres labourables de tout l'Empire : Cela ne ſe doit attribuer en aucune façon à ma foible vertu.* Je laiſſe maintenant à juger aux perſonnes qui ſuivent les regles du bon ſens.

1°. Si le Ciel que l'Empereur met de niveau avec la Terre, les Ancêtres & l'Eſprit qui préſide aux terres labourables de l'Empire, eſt le Dieu que les Chinois adorent, ou s'il n'eſt pas le Jupiter qui eſt l'objet de l'Idolâtrie Chinoiſe.

2°. Si le Tableau fameux *King Tien*, *Adorez le Ciel*, nous aprend à rendre nos hommages au Dieu que nous annonçons aux Chinois.

3°. Qu'on juge encore ſi, lorſque l'Empereur, en répondant aux demandes que les Jeſuites lui firent en 1700, il déclara que la coûtume étoit à la Chine d'adorer le Ciel, d'être ſoumis au Roi & aux Ancêtres & d'honorer ſes Maîtres ; ſi ces paroles que l'Empereur prononça en 1721,

par leſquelles il fit connoître que le *Xangti* des Chinois étoit le Dieu des Chrêtiens ; que lui-même, tout élevé qu'il fût au-deſſus des autres, regardoit le Ciel dans toutes ſes actions, qu'il l'invoquoit tous les jours le matin depuis ſoixante ans, & que le ſoir il avoit ſoin de lui demander pardon de ſes fautes : Qu'il obſervoit avec une profonde humilité les commandemens de *Xangti*, & que c'eſt en cette maniere que les Chinois honorent le Ciel. Qu'on juge, dis-je, ſi ce Ciel, ce *Xangti*, n'eſt pas ce même Ciel & ce *Xangti*, dont l'Empereur reconnoît avoir reçû le ſecours favorable conjointement avec celui qu'il reconnoît avoir reçû de la Terre, des Ancêtres & de l'Eſprit qui préſide aux terres labourables.

4°. Qu'on juge enfin ſi l'Evêque de Conon auroit pû, ſans commettre un crime énorme, dire, étant juridiquement interrogé par l'Empereur, que le Ciel, que les Chinois adorent, eſt le Dieu que la Religion Chrêtienne reconnoît.

Qu'on remarque encore ſi de même que l'Empereur donne au Ciel, à la Terre & à l'Eſprit qui préſide aux terres, un pouvoir qui ne peut pas convenir à une Créature, il n'en donne pas un pareil aux Ancêtres ; & ſi après qu'il a déclaré que la longue proſpérité dont il avoit joui, étoit une faveur qu'il tenoit de ſes Aïeuls, on

peut nier que lui-même & ſes Chinois, n'eſperent & ne demandent rien de leurs Aïeuls.

CHARLES, Evêque de Conon.

Autres Remarques de Monſieur Fouquet, Evêque d'Eleuteropole.

APrès que les différends ſur les Cultes Chinois ont été décidés par la plus grande autorité que la Providence ait laiſſé ſur la terre, on devoit s'attendre à voir les diſputes finies & l'unanimité rétablie dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Cependant on objecte encore la déclaration de l'Empereur, qui eſt mort il y a deux ans, où ce Prince proteſte qu'il adore ſous le nom du Ciel, le Dieu que la Religion Chrétienne annonce aux peuples, & que l'on ne peut pas, ſans le calomnier lui & les Chinois, lui attribuer de demander quelque choſe aux Ancêtres, ou d'avoir quelque confiance en leur ſecours. Pour ſe convaincre du cas qu'il faut faire de cette déclaration, il n'y a qu'à la comparer avec les actes ſolemnels publiés dans toute la Chine, dont nous raporterons plus bas les expreſſions. On ne pourra après les avoir conſidérés avec attention ſe dipenſer de benir Dieu d'avoir donné au S. Siége une ſageſſe incapable de ſe laiſſer prévenir

air & une lumiere qui ne s'écarte jamais du chemin de la vérité.

Les Actes publics dans tout l'Empire dont nous parlons, ſont : 1°. Le Teſtament de l'Empereur défunt. 2°. Le Teſtament de l'Impératrice, Mere de l'Empereur régnant. 3°. Un Edit que l'Empereur d'aujourd'hui a fait publier, quand il a pris poſſeſſion de l'Empire. 4°. Un autre Edit que le même Empereur régnant a donné, pour honorer, ſelon la coûtume du Païs, la mémoire de ſon Pere.

On conſerve à Rome des copies autentiques de tous ces Actes, imprimées à Canton, qui y ont été envoïées de la Chine par les derniers Vaiſſeaux, avec des marques d'autenticité qui ne permettent pas de douter qu'ils ne ſoient véritables. Les trois Edits des deux Empereurs ſont imprimés ſur du papier jaune avec la figure des dragons marqués ſur le papier. Ce qui eſt tellement propre aux Actes qui viennent de l'Empereur, que perſonne, ſans s'expoſer à perdre la tête, ne pourroit ſe ſervir des mêmes marques à la Chine.

I. Dans le Teſtament de l'Empereur défunt du 20 Décembre de l'année 1722, on lit les paroles ſuivantes : *Moi Empereur je me trouve à préſent à l'âge de ſoixante-ſix ans. J'en ai régné ſoixante. Il eſt certain que je ſuis redevable de ces bienfaits au ſe-*

cours du Ciel & de la Terre, de mes Ancêtres & du Dieu qui préſide à toutes les terres labourables. Cela ne ſe doit attribuer en aucune façon à ma foible vertu.

Il eſt bon de remarquer que ce Prince avoit publié, l'an 57 de ſon Empire, un Edit, dont on a un exemplaire à Rome, où il dit preſque les mêmes choſes qu'on lit dans ſon Teſtament, excepté qu'il n'y parle pas de celui qui devoit lui ſuccéder. Après avoir déclaré dès le commencement de cet Acte, qu'il approchoit de ſa ſoixante-dixiéme année, & qu'il avoit régné plus de 50 ans : *Je ſuis redevable*, ajoute-t-il, *de ces faveurs au ſecours caché du Ciel & de la Terre, de mes Ancêtres & de l'Eſprit qui préſide aux terres labourables. Cela ne ſe doit attribuer en aucune façon à ma foible vertu.* Il dit encore à la fin de ſon Edit, qu'il y avoit dix ans qu'il penſoit à cette déclaration, & que quand il feroit un Teſtament, il ne s'exprimeroit pas d'une maniere différente : Ce qui prouve évidemment quel a été le ſentiment de ce Prince pendant ſa vie & à l'article de la mort.

II. Le Teſtament de l'Impératrice, mere de l'Empereur régnant, contient ces paroles : *L'Empereur, trois jours après le deuil établi par les Loix, reprendra le ſoin des affaires, ſans différer plus long-tems. Il offrira, comme à l'ordinaire, les Sacrifices qui*

ſont dûs au Ciel, à la Terre, aux Aïeuls, dans les temples qui leur ſont conſacrés; comme auſſi aux Eſprits qui préſident aux champs & aux fruits. Il ne convient en aucune maniere qu'on differe de ſi grands & ſi indiſpenſables devoirs, pour s'arrêter à rendre des honneurs à mon miſérable & indigne cadavre.

III. On lit les paroles ſuivantes dans l'Edit que l'Empereur régnant fit publier lorſqu'il monta ſur le Trône : *Tous les Rois, les Princes, les Grands, les Officiers de guerre & de juſtice m'ont averti de ne pas différer plus long-tems à remplir le Trône, & qu'il étoit néceſſaire de rendre au plûtôt & ſans délai aux Ancêtres & à l'Eſprit qui préſide aux champs, les honneurs qui leur ſont dûs. Ils m'ont preſſé juſqu'à trois fois de remplir ces devoirs, & de me rendre à leurs prieres. Pour ne me point opoſer à des empreſſemens ſi unanime, j'ai crû que je devois modérer ma triſteſſe & la ſuſpendre pour quelques momens. C'eſt pourquoi ce 20 jour de la Lune courante, après avoir invoqué avec le plus profond reſpect le Ciel, la Terre, les Ancêtres, l'Eprit des terres & des fruits, je prens poſſeſſion du Trône, & j'ordonne que cette année ſoit apellée la premiere année de la ſainte concorde.*

IV. Dans un autre Edit du même Empereur régnant, où il s'étend fort au long ſur les louanges de l'Empereur défunt, on lit encore les termes ſuivans : *Pour ne*

me point écarter des Loix anciennes, après auoir invoqué avec le plus profond reſpect le Ciel, la Terre, mes Ancêtres, & l'Eſprit des champs & des fruits dans leurs propres Temples, j'ai rendu à mon glorieux Pere l'Empereur Camhi, *les honneurs qui lui ſont dûs après ſa mort le* 19 *jour de la ſeconde lune de l'année premiere de la ſainte concorde.* On lit enſuite le titre d'honneur qui eſt un peu long, & que l'on peut voir dans la verſion de cet Edit.

Par ce qu'on vient de marquer, on voit clairement quelle eſt la religion des Empereurs de la Chine, quelles ſont les Divinités, dont ils attendent leurs proſpérités & les biens de cette vie. On voit encore évidemment quelle eſt la religion des Lettrés, dont l'Empereur eſt le Chef, & comme le Souverain Pontife, & qu'elle conſiſte à offrir publiquement les Sacrifices qui ſont établis à la Chine depuis plus de deux mille ans par des Loix, qui font de ces Cultes la religion dominante du Païs.

Les Extraits que nous venons de donner, tirés des Actes publics dont on a fait mention, ſont ſi clairs, ſi précis, & démontrent ſi ſenſiblement l'Idolâtrie des Empereurs Chinois, que nous ne croïons pas qu'il y ait perſonne qui s'y puiſſe refuſer. Néanmoins, pour mettre, s'il eſt poſ-

ſible, la vérité dans un plus grand jour, pour détruire les explications forcées qu'on pourroit alléguer, & pour prévenir les faux-fuïans dont on ſe pourroit ſervir, nous avons crû que nous pouvions ajouter les remarques ſuivantes.

I. *La vertu cachée du Ciel.* Comme les Chinois ſont très-partagés ſur ce qu'on apelle la Nature, ſur l'Auteur de la Nature; s'il y en a un, c'eſt-à-dire, ſur l'Etre, ſouverain Principe & ſource de tous les Etres, & ſur le pouvoir avec lequel il opere & gouverne toutes choſes: De même auſſi ils n'ont pas toutes les mêmes idées de cette vertu ſecrette qu'ils attribuent au Ciel & à la Terre, &c. Sans nous arrêter à faire le détail inutile de leurs différentes opinions, nous nous contenterons de dire, que le défunt Empereur, dont on vient de raporter les propres paroles, croïoit, s'il s'en faut tenir aux livres qu'il a compoſés lui-même, & qu'il a mis au jour, que cette vertu cachée étoit une force inviſible, ſans raiſon, principe de mouvemens néceſſaires & inévitables; ou bien une ſympatie mutuelle du Ciel & de la Terre, de laquelle viennent les cauſes invariables & néceſſaires de tout ce qui eſt. Cette idée, toute bizarre qu'elle eſt, ſe trouve aſſez bien expliquée dans le teſtament que nous avons cité, où ce Prince

dit, que chaque Empereur a ſa deſtiné
marquée par le Ciel; enſorte que ſi le Cie
lui deſtine une longue vie, rien ne pourr
empêcher qu'il ne parvienne à la vieilleſſe
De même ſi on donne à ſon gouvernemer
la paix & la tranquilité en partage, aucun
force étrangere ne pourra jamais parveni
à en détourner l'effet. Il eſt évident qu
lorſque le défunt Empereur s'exprimo
ainſi, il a reconnu la néceſſité abſoluë d
deſtin, comme cauſe de tous les évén
mens.

J'ai dit: Si l'on peut s'en tenir aux li
vres qu'il a lui-même compoſés & mis a
jour; car ce Prince n'a pas été toujou
conſtant dans ces erreurs. Tantôt il par
d'une maniere, tantôt d'une autre. C'éto
un Protée, qui faiſoit dépendre ſes ſent
mens des conjonctures, & qui avoit ur
religion ſouple, & toujours aſſortie a
goût de tout le monde. Il ne connoi
ſoit, avec les Lettrés, point d'aut
Etre que la matiere. Il adoroit avec l
Foiſtes l'Idole terrible de Foe non ſeul
ment en public, mais en particulier. Il
vantoit fauſſement, avec les Chrêtien
d'adorer le Dieu que le Chriſtianiſme r
connoît. Les deux Légats Apoſtoliqu
ſont, de ce que nous avançons, des t
moins hors de tout ſoupçon.

II. *La vertu cachée du Ciel & de la Ter*

Je ſuis aſſez diſpoſé à croire que les anciens Chinois ne reconnoiſſoient qu'un ſeul eſprit ſouverain maître du Ciel & de la Terre. Je crois même ce ſentiment fondé ſur de bonnes raiſons : Et ſi aujourd'hui les Chinois penſent différemment, cela eſt arrivé petit à petit dans des tems d'ignorance, où l'erreur aïant pris le deſſus, on a introduit deux maîtres, dont l'un étoit reconnu pour être le maître du Ciel & l'autre pour être le maître de la Terre; auſquels on a auſſi offert des Sacrifices différens. On déſignoit ces deux maîtres par les noms métaphoriques du Ciel & de la Terre; quoiqu'il faille avouer qu'aujourd'hui ceux qui ne reconnoiſſent, avec les Saducéens, point d'autre être que la matiere, n'entendent par le mot de Ciel, que cette partie de l'univers que nous voïons rouler ſur nos têtes; & par la Terre, cette autre partie du monde viſible que nous foulons aux pieds, & de laquelle ſortent tous les corps vivans. Des erreurs ſi groſſieres ne doivent ſurprendre perſonne, puiſque les anciens peuples de l'Europe, & particuliérement les Romains, ont donné dans cette impiété à pleine voile. Cicéron dans ſon 1. liv. de la nature des Dieux, a dit : *Que la Terre étoit un Dieu, ſelon le ſentiment de Platon dans ſon Timée, qui eſt inférieur au Ciel. Heraclides a mis le Ciel*

& la Terre au nombre des Dieux. Le même Auteur dit dans ſon 3e liv. de la nature des Dieux : *Que la Terre eſt reconnuë pour être une divinité ſous le nom de Delia Tellus.* Il ajoûte dans l'Epitre 13 du liv. 10 à Atticus : *Que la Terre étoit adorée comme une divinité dans le Temple qui lui étoit conſacré.* Que cela ſoit dit en paſſant. Il faut remarquer que les Sacrifices qu'on offre à la Chine depuis deux mille ans aux deux Eſprits du Ciel & de la Terre ſont très-différens. On a coûtume de ſacrifier au Ciel ſur une éminence, ou ſur une coline ronde, au tems du ſolſtice d'hyver, en regardant le point du midi. On ſacrifie à la Terre dans le tems du ſolſtice d'été, dans un creux fait dans la terre ſur une plaine quarrée, en regardant le point du ſeptentrion.

Mais comme par ces ſacrifices on avoit l'intention d'honorer le Ciel comme le Pere de tous les êtres, & qu'on y regardoit la Terre comme la Mere, l'aveugle ſuperſtition a ordonné & établi que de même qu'on aſſocioit aux Sacrifices du Ciel, l'Empereur, qui eſt la ſource & le Chef de la famille régnante ; auſſi on aſſocioit l'Impératrice aux ſacrifices qui s'offroient à la Terre. L'Empereur *Koati* a été le premier qui, vers l'an 424 de Jeſus-Chriſt, a introduit ce changement dans

les Cérémonies de la Nation ; d'où l'on infere que ce Prince a prétendu honorer deux différens Eſprits par ces deux ſortes de Sacrifices : Et ſi l'on a vû dans la ſuite quelque changement dans la maniere d'offrir ces Sacrifices, cela eſt toûjours arrivé ſans donner atteinte à l'opinion reçûë de la diſtinction de ces deux prétenduës divinités. Par exemple, lorſque l'Empereur *Hongvou*, qui de Bonze qu'il étoit, eſt devenu le fondateur de la Dynaſtie *Ming*, honoroit le Ciel & la Terre par l'offrande d'un même Sacrifice, cette oblation paroiſſoit la même par la circonſtance du lieu & du tems ; mais elle a toûjours conſervé ſa diſtinction dans les Cérémonies & dans les Prieres dont on accompagnoit le Sacrifice, où l'on exprimoit clairement la diſtinction des deux Eſprits auſquels on l'offroit. Pluſieurs Philoſophes ont hautement blâmé ce changement de Cérémonies, & ſe ſont déchaînés contre les Philoſophes de la Dynaſtie de *Han*, qu'ils chargent du crime de cette innovation ; & cela ſur le principe reconnu de toutes les ſectes ; ſçavoir, que l'Eſprit de la Terre étant de beaucoup inférieur à l'Eſprit du Ciel, il ſembloit néanmoins qu'on les voulût égaler par l'action d'un même Sacrifice. Ce qui prouve évidemment que ſoit ces Philoſophes qui ont déclamé con-

tre cette unité de Sacrifice, ſoit ceux qui l'ont aprouvée, ont reconnu la diſtinction des deux Eſprits : & c'eſt ce que j'avois deſſein de prouver en peu de paroles.

III. *La vertu cachée des Ancêtres. Chi hoang Ti*, qui eſt le fondateur de la Dynaſtie de *Tſin*, ce Monarque fameux, qui a bâti la grande Muraille, qui a brûlé les anciens Livres, qui a fait mourir les Philoſophes en les enterrant en vie, eſt le premier de tous, qui ait, au raport d'une hiſtoire véritable & exemte de fables, raporté la proſpérité de ſon gouvernement à ſes Ancêtres défunts. Ce Prince a commencé à régner deux cens quarante-ſix ans devant Jeſus-Chriſt. Dans la ſuite, après avoir vaincu ſes voiſins, qui partageoient avec lui le gouvernement de la Chine, il eut le bonheur d'être le ſeul Maître de cet Empire, & d'en faire un ſeul corps de Monarchie. Après toutes ſes victoires, l'hiſtorien *Sumatchied* le fait parler ainſi : *Moi, pauvre homme & ſans mérite, foible par moi-même, & ſans vigueur, après avoir mis ſur pied mes troupes, j'ai puni les perturbateurs de la tranquilité publique, & ſoutenu du puiſſant ſecours de mes Ancêtres, j'ai obligé ſix Rois de reconnoître leur tort & de ſe ſoûmettre à ma puiſſance : Par-là, j'ai établi la paix & la ſûreté dans tout l'univers.* Le Culte des Ancêtres fit

après ſon décès de plus grands progrès ; non-ſeulement on commença à leur offrir des Sacrifices dans des Temples qui leur étoient conſacrés ; mais encore dans les Cérémonies les plus ſolemnelles du Païs, dans le tems qu'on ſacrifioit à *Xangti*, qui eſt le Ciel, ou le ſouverain Empereur, on les lui aſſocia en qualité de Compagnons ou de Protecteurs, qui s'étoient chargés de la proſpérité de l'Empire ; comme on a crû dans la ſuite qu'ils ſe trouvoient préſens aux Sacrifices. On leur a rendu des actions de graces, & on leur a adreſſé des prieres pour demander leur protection en faveur de leurs deſcendans. Néanmoins on n'a pas toûjours obſervé à leur égard le même cérémonial. D'abord l'on n'aſſocia au Ciel ou à *Xangti*, que le fondateur de la famille régnante : En d'autres tems, on joignit deux ou trois Empereurs de la premiere Dynaſtie. De même, on donna à la terre des Impératrices pour aſſiſtantes, comme on l'a dit. Mais la ſuperſtition fut portée à ſon comble par les peuples, qui s'accoûtumerent peu à peu, à l'exemple des Empereurs, à rendre à leurs propres Ancêtres dans leurs maiſons, ou dans des lieux conſacrés à ce ſujet, les mêmes honneurs ; comme de les invoquer, de leur attribuer la proſpérité de leur famille, & de leur adreſſer des

prieres pour en tirer des ſecours ; ce qui eſt tellement certain, que le Rituel *Kiali*, qui preſcrit toutes ces Cérémonies, eſt devenu un Livre important, autoriſé par les loix de la Nation, où l'on voit une preuve évidente d'une ſuperſtition qui a infecté toute la Chine.

IV. *L'Eſprit qui préſide aux terres de l'Empire.* Nous avons remarqué un peu plus haut, qu'il faut diſtinguer, ſuivant l'opinion des Chinois modernes, l'Eſprit de la Terre, de l'Eſprit du Ciel ; mais il faut encore diſtinguer l'Eſprit qui préſide aux terres, d'avec celui qui eſt apellé l'Eſprit de la Terre. Les paroles de l'Empereur les diſtinguent manifeſtement, non-ſeulement en leur donnant des noms différens, mais encore parce qu'il ne le nomme qu'après ſes Ancêtres, & qu'il eſt honoré d'un culte différent, & fort inférieur à celui qu'on rend à l'Eſprit de la Terre.

L'Empereur apelle l'Eſprit de la Terre *Ti*, & il donne à l'Eprit qui préſide aux terres labourables le nom de *Che*. Il eſt vrai qu'autrefois on donnoit ces deux noms à un même Eſprit, mais comme on les a diſtinguées dans la ſuite, on leur a donné les deux différens noms qu'on emploïe aujourd'hui pour les déſigner.

On a de plus inventé un autre Eſprit, différens de l'Eſprit *Che*, qui eſt apellé

Tſie, qui préſide, ſelon les Chinois, aux fruits qui naiſſent dans l'eau. Ce haut garde a été pour lui, comme pour les autres, la récompenſe de ſon mérite. Les Chinois croïent que tous ces différens Eſprits avoient été autrefois des hommes vivans, à qui, pour leurs belles actions, on a déterné les honneurs divins. Cela eſt ſi vrai, que le célebre Livre *Tſotchuen*, qui a été compoſé long-tems avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, marque formellement qu'un certain *Kong kong Chi* eut un fils, nommé *Keon long*, qui fut élevé après ſa mort à la dignité de *Ti*, ou de *Heonton*: qui eſt un autre nom qu'on donne à l'Eſprit de la Terre. On lit encore dans le même Ouvrage, qu'un nommé *Yeou ſie Cham* avoit eu un garçon apellé *Tehou*, qui eſt aujourd'hui le *Tſie* des Chinois, c'eſt-à-dire, l'Eſprit qui préſide aux fruits. On a élevé dans la ſuite au même degré un certain *Ki*, qui eſt le Chef de la Dynaſtie de *Tehou*. L'Empereur, pour n'être pas trop diffus, n'a pas jugé à propos de nommer cet Eſprit dans ſon teſtament. Mais l'Impératrice en parle expreſſément dans le ſien: enſorte qu'on peut voir par-là que les Chinois ont accordé, pour le moins à trois hommes qui avoient vécû ſur la terre, les honneurs & la dignité d'Eſprits, dont le premier préſide à la Terre, & les deux

autres aux fruits qui naiſſent dans l'e

L'Eſprit *Che* a été même multip
l'infini. Les Chinois en reconnoiſſen
qui préſide à toutes les terres labour
de l'Empire ſans exception, à qui l'
pereur ſeul a droit d'offrir des Sacrifi
y en a d'autres, ſelon eux, qui préſi
aux terres des Provinces, d'autre
protegent les terres des Villes, à qu
Gouverneurs des Provinces & des V
offrent des Sacrifices. Il y en a enfin
ſont pour les terres des Villages, &
les Païſans adorent, certains jours ré
au moins deux fois l'an. Je paſſe les S
fices que les Chinois offrent aux E
du Soleil, de la Lune, des Vents
Brouillards, du Tonnere, de la P
Ceux qui ſont offerts aux Eſprits o
lins, & un grand nombre d'autres,
le détail ſeroit trop long; & dont
jugeons à propos de ſuprimer la liſte,
ce qu'elle ſeroit inutile au deſſein que
nous ſommes propoſé dans cet Ecrit
nous eſt aſſez d'avoir donné une éba
de l'Idolâtrie aprouvée par la Sect
Philoſophes Chinois, pour faciliter
telligence des Teſtamens & des Edit
deux Empereurs, dont on a donn
extraits. Au reſte ſi quelqu'un, pou
fendre les Chinois, prétendoit qu
erreurs ſi prodigieuſes ſe ſont introd

dans l'Empire, parce qu'on n'a pas bien entendu leurs anciens Livres, non ſeulement je ne m'oposerois pas à ſon ſyſtême, mais j'y donnerois volontiers mon conſentement. Juſqu'ici Monſieur l'Evêque d'Eleuteropole.

JEAN FOUQUET.

Tel a été le Teſtament de *Camhy*, & les remarques de deux Evêques habiles dans la langue Chinoiſes, & très-inſtruits des Uſages du Païs. Ce Prince mourut le 20 de Décembre 1722, d'un froid exceſſif qui lui glaça le ſang, pendant qu'il étoit au divertiſſement de la chaſſe. Il avoit commencé la ſoixante & onziéme année de ſon âge. Il en avoit régné 60.

Cette mort, qui arriva un an & dix jours après l'embarquement de Monſieur le Patriarche d'Alexandrie pour l'Europe, conſterna les Jéſuites. L'Empereur nomma le jour même qu'il mourut ſon quatriéme fils pour ſon Succeſſeur. On lut ſon Teſtament auſſi-tôt après ſon décès, & on y trouva le nom du quatriéme Regulo, nommé par ſon Pere pour monter ſur le Trône du plus beau & du plus floriſſant Empire de l'Univers.

CHAPITRE VI.

Intrigues des Jéſuites contre l'Empereur Yumcim.

LA mort de *Camby* fut pleurée par les Tartares, & peu par les Chinois, auſquels les Jéſuites l'avoient rendu odieux en le portant à des démarches qui ont terni l'éclat de ſes belles actions & de ſes excellentes qualités. Son Succeſſeur, en remarquant les défauts du gouvernement de ſon Pere, avoit aſſez bien étudié les Jéſuites; & il prit, en montant ſur le Trône, des meſures pour gouverner, fort différentes de celles de ſon Prédéceſſeur. Une de ſes premieres démarches, fut d'obſerver les Jéſuites, qui lui étoient ſuſpects pour plus d'une raiſon.

Ces Peres, attentifs à leurs intérêts, habiles à profiter des conjonctures favorables, & adroits à ſe tirer d'un mauvais pas, demanderent une audience qu'ils ne purent obtenir. Le prétexte fut, que l'Empereur, occupé à pleurer la perte de ſon Pere, n'étoit pas en état de vacquer aux affaires. Ils emploïerent leurs amis, qui étoient puiſſans, & en grand nombre, pour faire tomber entre les mains du Prince

ce des mémoriaux, où le flatant à l'excès, ils lui repréſentoient les bontés de ſon Pere pour eux, la protection dont il les avoit conſtamment honoré, juſqu'à leur donner ſa confiance & ſon cœur : Faveurs, que le Monarque avoit prodiguées à leur égard, diſoient-ils, autant pour les récompenſer de leur fidélité, de leurs ſervices & de leur attachement à ſa perſonne, que pour ſuivre le penchant de ſa magnificence. Ils ajoutoient, qu'ils eſpéroient une ſemblable bienveillance de la part de Sa Majeſté pour des perſonnes réſoluës de prodiguer pour elle leurs biens, leur ſanté, & juſqu'à leur propre vie, qu'ils s'eſtimeroient heureux d'emploïer à ſon ſervice.

Les flateries de ces ruſés Courtiſans ne firent aucune impreſſion ſur le cœur d'un Prince qui en connoiſſoit le principe & le véritable but. Auſſi les Jeſuites comprirent-ils, dès les premiers jours de ſon arrivée à la Couronne, que le vent de la Cour ne leur étoit pas favorable, & que le Prince n'étoit diſpoſé, ni à leur ouvrir ſon cœur, ni à ſe ſervir d'eux pour ſe faire inſtruire dans les ſciences profanes. Il laiſſa néanmoins au Pere Kegler, Jéſuite Bavarois, qui avoit ſuccedé au P. Stumpff, l'Intendance des Mathématiques, & continua à ſe ſervir des autres pour diffé-

rens emplois ou métiers, qui lui étoient utiles; mais il ne leur donna aucun crédit, ce qui étoit dans l'eſprit de ces Peres preſque la même diſgrace, que de les bannir de la Cour.

Un changement ſi opoſé aux vûës du P. Morao, le plus ardent de tous les Jéſuites pour les intérêts de ſa Compagnie, ne lui permettoit pas de dormir en repos. Comme ſes Confreres lui avoient abandonné leurs intérêts du vivant de l'Empereur *Camby*, & qu'ils s'en étoient bien trouvés, ils crurent qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux que de le prier de continuer ſes ſoins, & d'agir avec zéle, mais avec retenuë néanmoins, pour ne les point expoſer. Le Jéſuite Morao ne négligea rien pour répondre à la confiance de ſes Confreres, & crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour eux que de prendre les intérêts du neuviéme fils de l'Empereur, qui étoit lui-même dévoué à la Compagnie, autant par inclination, que par l'eſpérance d'en être ſervi ſelon ſes vûës & ſelon ſon gré.

Le neuviéme Roi, fils de l'Empereur *Camby*, étoit un Prince ſans mérite, livré à la débauche, aux plaiſirs des ſens, & rempli d'une ambition ſans meſure. Ce ſont des gens de cette eſpece qui ont du gout pour les Jéſuites, & pour qui les Jé-

ſuites ſe mettent volontiers en mouvement. Un homme qui a de la droiture, de la probité & du diſcernement, ne ſera jamais l'homme de la Société ; comme la Société ne donnera jamais ſa confiance à un homme en qui le devoir l'emporte ſur des eſpérances de fortune.

Le Pere Morao avoit eû la témérité de propoſer ce Prince à l'Empereur *Cambi*, à qui les complots du Prince héritier, & du premier de ſes fils, nommé Hérode par les Jéſuites ; avoient ôté la penſée de déſigner celui qui devoit lui ſuccéder. C'eſt pourquoi l'Empereur rejetta la propoſition du Jéſuite avec indignation, en lui ordonnant de ne lui jamais parler ni de Succeſſeur, ni d'aucun de ſes enfans pour régner à ſa place. Le Jéſuite fut heureux d'en être quitte à ſi bon marché ; car il en coûta la vie à ceux qui prirent la peine de faire à *Cambi* une pareille propoſition. Ce n'étoit pas que le Prince fût dans le deſſein d'abandonner la ſucceſſion au hazard, ou à celui qui ſeroit le plus fort ; mais parce que l'expérience lui avoit apris à différer cette marque de ſa volonté à la fin de ſa vie, & à un tems qui ne donneroit pas le loiſir à celui qui ſeroit déſigné, de tendre des piéges à ſa vie. Auſſi il ne nomma ſon fils *Yumcim* que peu d'heures avant que de mourir, dans une conjonc-

ture qui lui faiſoit connoître qu'il n'y avoit plus rien à craindre, ni de tems à perdre.

Le Pere Morao mortifié d'un refus auquel il ne s'attendoit pas, prit plus que jamais la réſolution de tout tenter pour le neuviéme fils de l'Empereur. Ce déboire ne ſervit qu'à le rendre plus actif, & à lui faire prendre des meſures qui auroient été immanquables, s'il avoit trouvé dans le Général des armées de l'Empereur, en Tartarie, un homme qui lui eût reſſemblé.

Ce Général étoit au-delà de la grande Muraille, par raport à la ville de Pekin, à la tête d'une armée de quatre cens mille combattans. Un homme ſi bien appuïé auroit été dangereux pour l'Empereur & pour l'Empire, s'il avoit manqué de fidélité. Le Pere Morao prit la réſolution de le tenter, & par un aveuglement, qui ne peut être regardé que comme le commencement d'une punition que Dieu vouloit tirer de tant de crimes commis par ce Jéſuite & ſes confreres contre la Religion & le Saint Siége, il s'en alla en Tartarie pour corrompre la fidélité du Général, en faveur du neuviéme Petit-Roi.

Il lui propoſa donc de mettre ce Prince ſur le Trône, accompagnant cette propoſition de riches préſens, & de tout ce qui pouvoit être capable de faire impreſſion ſur un homme qui n'eût pas été inviola-

blement attaché à ſon devoir. Il lui développa enſuite les qualités prétenduës de celui qu'il s'agiſſoit de faire monter ſur le Trône, ſa bravoure, ſa prudence, ſurtout ſon bon cœur, capable de reconnoître un ſervice ſi important; & comme la Société marche ordinairement de pair avec les têtes couronnées, il ajoûta qu'elle lui ſeroit à jamais redevable de tout ce qu'il auroit fait en cette occaſion; où il ne s'agiſſoit, diſoit le Jéſuite, que de ſe rendre à l'inclination des peuples, qui étoient portés pour ce fils de l'Empereur.

Le Général Païen, plus fidéle à ſon devoir que le Jéſuite, ne répondit rien à ſa propoſition; & voulant ſe défaire avec adreſſe du Jéſuite tentateur, il lui demanda à la place des préſens qu'il lui offroit, douze petites bourſes, qu'il ſçavoit qu'il n'avoit pas; mais ſa politeſſe, ou plûtôt ſa timidité, qui lui fit craindre d'avoir pour ennemi le Jéſuite, s'il lui réſiſtoit ouvertement, lui coûta la vie, comme la ſuite de cette hiſtoire nous l'aprendra. Pour le Pere Morao, il ſuivit ſon projet, & comptant qu'il ne tenoit plus qu'à ces petites bourſes qu'il n'eût gagné le Général, il alla en chercher à Pekin, qu'il lui raporta avec de plus riches préſens, & plus propres à faire impreſſion ſur le Général. Celui-ci accepta les bourſes qu'il

lui avoit demandé ; mais il ajoûta que la ſucceſſion aïant été réglée par l'Empereur, il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe déclarer pour celui qui ſeroit nommé ; & qu'agir autrement, c'étoit manquer de fidélité à ſon Souverain, & même s'expoſer à perdre les bonnes graces & la protection du neuviéme Roi, pour lequel il lui propoſoit de ſe déclarer ; mais que dans l'occaſion, & ſelon les conjonctures, il donneroit des preuves de ſon attachement à *Saoſenhac*. C'étoit le Prince pour lequel le Pere Morao ſe ſollicitoit.

Ces dernieres paroles remplirent le P. Morao d'eſpérance, & l'engagerent à faire le voïage de Canton & de Macao : Cela le mettant dans la néceſſité de traverſer la Chine, lui faciliteroit le moïen de prendre avec les autres Jéſuites les meſures qu'il croiroit convenables. Mais avant que le Pere Morao partît pour ſe mettre en chemin, l'Empereur mourut, & le Jéſuite eut la douleur de voir le quatriéme fils de *Camhy* ſur le Trône de ſon Pere, & le neuviéme Roi réduit à ſe conſoler de l'eſpérance fondée ſur l'habileté du Jéſuite, & ſur l'intrigue de ſes Confreres.

Il eut encore le chagrin, en partant, de voir *Yumcim* peu porté pour ſa Compagnie ; ce qui lui fit prendre la réſolution

de n'épargner ni ſoins, ni peines, ni dépenſes pour préparer les voïes à une révolution où il pût trouver ſon compte. En chemin faiſant, il s'arrêta par-tout où il y avoit des Jéſuites, qui étoient en grand nombre répandus dans les différentes Provinces de l'Empire, dans leſquelles ces Peres pouvoient beaucoup par leurs amis & par leurs proſélytes, dont toute la Religion conſiſte à ſoutenir les intérêts de la Société.

Il arriva à Canton, & delà à Macao, où il fit ce qu'il jugea à propos avec les Portugais. Comme ſes démarches étoient couvertes de prétextes qui cachoient ſes véritables deſſeins, on ne put découvrir ni les moïens, ni les meſures qu'il prit pour faire réuſſir ſon projet. Ce qu'on ſçut ſeulement, c'eſt qu'il braſſoit quelque choſe qu'on ne pouvoit pas développer ; mais on ne ſe doutoit pas qu'il eût conçû la ridicule entrepriſe de faire détrôner l'Empeur, & de mettre ſon neuviéme frere à ſa place. Quoiqu'il en ſoit, il retourna à Pekin, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'on ſe ſaiſit de ſa perſonne, & de celle du neuviéme Roi, & qu'on les envoïa à *Sinin* en Tartarie, où ils furent enfermés juſqu'à ce que leur procès étant fini, on les condamna à perdre la vie.

Les Jeſuites de Pekin, frapés comme

d'un coup de foudre de la priſe de leur Pere Morao, ſe crurent d'abord perdus. S'étant aſſemblés, pour trouver un moïen de ſe tirer d'un danger d'autant plus preſſant, qu'ils n'ignoroient pas les démarches de leur Confrere, & qu'il n'étoit pas poſſible de le juſtifier, tous convinrent d'aller en Corps de Communauté à l'Empereur, & en lui demandant pardon pour leur Pere Morao, de proteſter qu'ils n'avoient aucune part aux démarches de leur Confrere. Le Pere Suarez, à la tête du College de Pekin, dont il étoit Supérieur, deſavoua hautement *Mukinyoen* [nom chinois du Pere Morao] & il déclara au Monarque qu'ils le regardoient tous avec horreur, comme un homme qui avoit agi de lui-même, ſans vouloir dépendre dans ſes démarches de ſes Supérieurs. Qu'il avoit fait deux voïages en Tartarie, en leur allégant de fauſſes raiſons pour les entreprendre, & pour cacher ſes véritables vûës. Qu'il étoit convaincu que la Compagnie, loin de les lui permettre, auroit été la premiere à s'y opoſer, & à dénoncer leur propre Confrere à Sa Majeſté, pour le faire punir, comme méritoit ſon crime. Qu'ils étoient tous pénétrés de la plus vive douleur, de voir un des leurs abandonné à des excès ſi déteſtables, & ſi opoſés à leur dévouëment envers le Souverain,

qui étoit le vrai caractere de leur Compagnie. Qu'ils demandoient la continuation des bontés de Sa Majeſté, & la grace de recevoir la continuation de leurs ſervices.

L'Empereur, ſage & politique, les reçut aſſez bien en aparence. Il les congédia même d'une maniere à leur faire eſpérer que toute ſa colere ſeroit réſervée au Pere Morao; mais le parti du Monarque étoit pris. Il avoit formé la réſolution de chaſſer tous les Jéſuites de ſes Etats, comme des brouillons, & comme des peſtes dans les Monarchies, lorſque les conjonctures lui permettroient de le faire d'une maniere convenable à ſes intérêts. Mais ce Prince avoit beſoin de Mathématiciens, dont il y en avoit pluſieurs parmi ces Peres; & il tiroit d'eux pluſieurs autres ſervices, qui ne lui étoient pas indifférens. Ils fondoient, par exemple, ſes canons, donnoient des Calendriers très-exacts; couvroient ſa table des confitures les plus exquiſes, excelloient dans la Peinture & dans la Chirurgie, fourniſſoient la Cour d'horloges & d'excellens vins, &c. Tels étoient les talens de ces nouveaux Apôtres, par leſquels, autant que par leur habileté à nouer & à conduire des intrigues, ils établiſſoient leur nouvel Evangile, qu'ils ſçavoient allier avec

les infâmes Cérémonies du Paganiſme.

Le Général Tartare n'en fut pas quitte à ſi bon marché : Car, quoiqu'il eût rejetté les préſens du Pere Morao, & refuſé de prendre les intérêts du neuviéme Petit-Roi, il étoit coupable de n'avoir pas dénoncé le Jéſuite qui lui avoit propoſé le parti de la révolte. Il fut donc arrêté, & enſuite condamné à perdre la tête ; ce qui fut exécuté au regret de toute la Cour, qui plaignoit le ſort d'un homme qui avoit toutes les qualités qui le rendoient digne d'occuper l'emploi le plus important de l'Empire.

CHAPITRE VII.

Procès du Pere Morao, & la condamnation de ce Jéſuite.

DIeu, dont la juſtice éclate quelquefois ſur les coupables dès cette vie, ne mit en cette occaſion aucun obſtacle à la juſte colere du Prince, qui, en vengeant l'attentat des Jeſuites contre ſon auguſte perſonne, ne faiſoit qu'exécuter la ſentence que Dieu lui-même avoit prononcée contre eux, pour les punir des crimes & des profanations qu'ils ne ceſſoient de com-

mettre contre Dieu, contre ſon culte & contre la Religion.

Leurs amis & leurs confidens furent entraînés dans leur malheur & dans leur perte. Le Mandarin *Chaocham* tenoit parmi eux le premier rang, & leur étoit entiérement dévoué. Cet Officier étoit le grand Favori de l'Empereur défunt, l'intime ami des Jéſuites, & le cruel perſécuteur des deux Légats Apoſtoliques, comme on l'a pû voir dans les quatre Volumes de ces Mémoires. Il avoit amaſſé par ſes fourberies & par ſes menſonges, des richeſſes immenſes. Sa famille étoit floriſſante : Aimé du Prince & des Jéſuites, il étoit univerſellement aplaudi des autres Mandarins. C'étoit un Courtiſan ruſé, malin, fécond à trouver des détours, flâteur habile, adroit à s'inſinuer & à ſe faire goûter ; mais homme ſans droiture, ſans parole, à qui le oui & le non étoient indifférens, & qui faiſoit uſage de l'un ou de l'autre, ſuivant les conjonctures. L'Empereur *Yumcim*, qui le connoiſſoit d'autant plus qu'il avoit eu le tems de l'aprofondir n'étant que particulier, n'eut pas plûtôt ordonné de ſe ſaiſir du P. Morao, qu'il envoïa prendre *Chaocham* ; ſon deſſein étant de le punir, tant pour avoir indignement trompé ſon Pere en faveur des Jéſuites, que parce qu'il le croïoit com-

plice de la conſpiration de ces Religieux pour mettre le neuviéme Roi ſur le trône.

On commença quand il fut en priſon par lui donner la queſtion, qu'il ſoutint d'abord avec courage pendant pluſieurs jours ; mais enfin, vaincu par les tourmens, il avoüa tout, & dévoila les meſures qu'on avoit priſes, ſur la promeſſe qu'on lui fit de lui ſauver la vie. L'Empereur confiſqua ſes biens, qui conſiſtoient en des ſommes immenſes d'or & d'argent, qu'on lui trouva, avec un amas prodigieux de ce que l'Europe a de plus rare & de plus précieux, qui lui avoit été donné par les Jéſuites. La femme & les enfans du pauvre *Chaocham*, furent condamnés à perdre la liberté, & envoïés en exil pour finir leurs jours dans un honteux eſclavage: Pour lui, il fut condamné à la Cangue, * ſuplice ignominieux, cruel & pire que la mort. *Chaocham*, condamné à ce ſuplice, fut obligé de paroître tous les jours avec ſa Cangue à la porte de la ville de Pekin, qui étoit la plus fréquentée. Ce

* La Cangue, que d'autres apellent le Fablon, eſt un compoſé de deux Planches de bois, très-épaiſſes & larges, qui étant jointes enſemble, leur quarré eſt de cinq pieds en tout ſens, & leur peſanteur de ſix vingt livres. On fait au milieu une échancrure meſurée ſur le tour du col, & enſuite on enchaſſe les deux planches ſur les épaules du patient, qui eſt obligé de les porter quelquefois jour & nuit, avec l'impoſſibilité de porter ſes mains à ſa bouche, de ſe repoſer & d'entrer dans les maiſons.

qui a toûjours été exécuté depuis l'an 1723, juſqu'aujourd'hui, au grand étonnement de la Chine, de voir qu'un homme accoûtumé aux aiſes & aux délices de la vie, ait pû, pendant ſi long-tems, endurer, ſans mourir, un ſuplice ſi inſuportable. On a des nouvelles certaines qu'en 1732, *Chaocham* portoit encore ſa Cangue comme le premier jour.

Pendant qu'on puniſſoit les coupables & qu'on faiſoit le procès au Pere Morao, M. Pedrini, que les Jéſuites avoient juſques-là tenu en priſon, ſortit de ſa captivité par ordre de l'Empereur, qui l'eſtimoit autant, qu'il avoit ſujet de ſe défier des perſécuteurs de ce Miſſionnaire. L'Empereur reçût favorablement ſes actions de graces, & lui fit dire de ne plus rien craindre, qu'il le prenoit ſous ſa protection, avec promeſſe de le défendre contre ceux qui l'avoient ſi cruellement maltraité. Il fit plus, car dans la ſuite, l'aïant aperçû avec les Jéſuites, il lui parla, l'aſſura de ſa bienveillance, & lui donna la liberté de lui demander ce qu'il voudroit. Enfin, après bien des démonſtrations de contentement de ſes ſervices, bien des careſſes & des marques de bonté, il lui promit de lui être favorable en tout & contre tous.

Les Jéſuites, qui ſe trouverent préſens

à ce favorable traitement d'un Prêtre qu'ils haïſſoient à mort, ſe ſentirent d'autant plus vivement touchés, qu'ils n'eurent aucune part à l'accuëil favorable du Monarque, qui, ſans leur dire une ſeule parole, ne fit pas même ſemblant de les regarder. Cette révolution étoit accablante pour des Religieux, qui loin de ſouffrir dans les Cours des Princes les Eccléſiaſtiques, partagent avec eux la faveur des Rois, trouvent toûjours le moïen, ou par des calomnies, ou par de ſecrettes intrigues, d'en faire éloigner ceux que leur mérite rend dignes des bonnes graces & de la confiance du Prince.

Monſieur Pedrini ſçut faire uſge de ſon crédit, non pour ſe venger de ſes cruels perſécuteurs, mais pour leur rendre le bien pour le mal; non pour opprimer la Religion, mais pour la défendre, en la rendant reſpectable au Prince régnant; non, enfin, pour le prévenir contre le Pape, mais pour le lui faire connoître, en donnant au Monarque une haute idée du S. Siége: Et ce que les Jéſuites n'ont jamais fait faire à *Camby*, pendant un long regne de ſoixante ans, ſon fils, ſur les avis de M. Pedrini, l'a exécuté, en répondant aux deux Brefs de Benoît XIII. avec les égards les plus marqués pour le ſouverain Pontife, comme on le verra plus bas.

Pendant qu'on faiſoit le procès au Pere Morao, on étudioit auſſi ſes démarches. Ce Jéſuite de ſon côté continuoit de cabaler en faveur du neuviéme Roi, juſques dans la priſon; car les priſonniers à la Chine ont beaucoup plus de liberté qu'en Europe, & on leur permet de voir leurs parens & leurs amis, quand ils viennent les viſiter dans la priſon. D'ailleurs, le Pere Morao eut par deux endroits une entiere facilité de parler, & de voir qui bon lui ſembloit. Les Officiers de la priſon avoient un ordre ſecret d'étendre ſa liberté auſſi loin qu'ils pourroient, afin qu'on pût mieux découvrir ſes deſſeins & connoître ſes complices. De plus, des ſommes d'argent diſtribuées de tems en tems aux Mandarins, auroient été éficaces par elles-mêmes, dans un païs où l'argent fait tout, quand même il y auroit eu des ordres ſéveres pour ne laiſſer voir le Jéſuite à perſonne. Le P. Morao étoit riche, & l'or ne lui manquoit pas; & quoiqu'il eût diſtribué des ſommes immenſes pour faire des partiſans, il en avoit encore de très-conſidérables, lorſqu'on l'envoïa à *Sinin* avec le neuviéme Roi.

Deux ou trois Princes de la Maiſon Roïale, qui étoient en Tartarie, eurent toute liberté de le voir, & d'entrer dans ſes vûës. Le priſonnier, pour s'aſſurer d'eux,

en fit des Proſélites à ſa façon, les bâtiſa, & leur recommanda les intérêts du neuviéme Roi, que le Jéſuite leur diſoit être inſéparablement liés avec ceux de la Religion qu'ils venoient d'embraſſer. Ainſi, comme on le verra dans l'aveu que le Pere Morao a fait de ſes crimes, les projets de rebellion ne furent point interrompus. On continua les intrigues, mais avec plus de précaution, agiſſant d'une maniere plus ſecrette; & le P. Morao de ſon côté donnoit du courage au Prince, qu'une retraite ſi affligeante abatoit un peu.

Mais on prévint les rébelles. On interrogea le Jéſuite qui fut pluſieurs fois entendu & ſi bien convaincu par des preuves ſans replique, que pour ſe décharger, il chargea indignement le pauvre Prince qu'il avoit ſéduit. Le Prince cependant ſçut ſi bien faire connoître la perfidie du Jéſuite, & la mit dans un ſi grand jour, que le Pere Morao convaincu, avoüa qu'il étoit digne de mort, comme on le va voir par les Actes de ſa condamnation, dont le premier eſt l'aveu du coupable, qui confeſſa ſes crimes. Le ſecond, eſt la ſentence qui le condamna à la mort, auſſi-bien que le neuviéme fils de *Camby*. Nous allons donner l'un & l'autre traduit du Latin [illegible] çois par un Miſſionnaire

veu du Pere Morao, Jéſuite Portugais, fait en préſence du Tribunal des Crimes.

'An quatre de l'Empereur *Yumcim*, le 22 de la ſixiéme Lune, (c'eſt-à-dire, 21 Juillet 1726.) Nous Préſident du ribunal des Crimes, demandons à Vo- : Majeſté, qu'elle ait la bonté de nous nner ſes ordres, & de prononcer ſen- nce au ſujet de la cauſe de *Mukinyoen*, le Pere Morao] compagnon de révolte *Saoſenhac*, [le neuviéme Roi] & com- e lui tranſgreſſeur de nos loix, que nous ons examiné avec diligence, nous & s autres Petits-Rois, joints aux Pré- lens des Tribunaux, & que nous avons ouvé coupable, ainſi qu'il paroît par le opre aveu de Morao en ces termes.

I. Tout le monde ſçait, que pendant pt ou huit ans j'ai fréquenté la maiſon neuviéme Roi, & que j'en ai toujours é favorablement reçû. Comme je dois ndre compte de ma conduite à l'Empe- ur, il ne m'eſt pas permis de lui rien cher : Ainſi je dirai la vérité. Dans le ms que l[illegible]re de l'Empereur défunt mba [illegible] d'après [illegible] neuviéme ui [illegible] rendre vi- [illegible] : Ou moi, [illegible] ziéme Roi

ſerons héritiers de l'Empire ; & comme il y a aparence que la ſucceſſion me regarde plus que tout autre, je fais ſemblant d'être malade, afin que l'on me croïe incapable de monter ſur un Trône que je ne deſire pas. Dans la ſuite lorſque le quatorziéme Roi étoit à la tête des armées, le neuviéme Roi me dit encore, que le quatorziéme Regulo ſeroit très-certainement héritier de l'Empire. Ce ſont les propres termes du neuviéme Petit-Roi.

II. J'ai toujours converſé familiérement avec *Gnen hy yao*, dans la maiſon duquel j'ai fait connoiſſance avec ſon frere cadet *Gnien ken yao* [Général de l'armée] dans le tems que ce Général, après avoir quitté les Parties ſeptentrionales de la Tartarie, demeuroit dans les méridionales, le neuviéme Roi me chargea de lui porter une lettre ſous le nom emprunté de *Hotou*, où il le pria de me recevoir avec bonté. Je lui demandai quelles pourroient être les choſes d'Europe capables de lui faire plaiſir. Il me répondit, qu'il ne vouloit rien autre choſe que de petites bourſes, ſi j'en avois. Je le dis au neuviéme Roi, qui me renvoïa avec trente ou quarante petites bourſes que je donnai au Général, qui me retint chez lui avec beaucoup de bonté. Ce fut en cette occaſion que je lui dis, que le neuviéme Petit-Roi

étoit un Prince d'un grand mérite, d'un excellent naturel, & qu'aſſurément un jour il parviendroit à l'Empire. Ce que je lui dis pour engager ce Général à prendre le parti du neuviéme Roi. Je me ſouviens que le Général me dit un jour, que l'Empereur *Cambyſes*, mécontent de ſon neuviéme fils, l'avoit fortement repris juſqu'à le menacer. Ces paroles me pénétrerent de douleur, & je lui répondis, que l'Empereur avoit ainſi parlé à ſon fils, non pas dans le deſſein de lui faire de la peine, mais par une politique néceſſaire pour couvrir ſes véritables ſentimens : Ce qui ne prouve rien, lui dis-je, contre le neuviéme Roi. Je parlai ainſi au Général pour détruire dans ſon eſprit les préventions déſavantageuſes au neuviéme Roi, & dans la crainte qu'il ne ſe laiſſât pas perſuader en ſa faveur. Je dois, pour rendre témoignage à la vérité, ne rien cacher de ce qui fut dit entre lui & moi.

III. Après que je fus arrivé à *Sinin* avec le neuviéme Roi, je lui demandai ce que nous ferions ſi l'Empereur nous obligeoit de ſortir de l'Empire : Il me répondit, que plus on nous écarteroit, plus on nous feroit de bien. Ce qu'il me paroît avoir dit dans la vûë de la liberté qu'il auroit alors de faire ce qu'il jugeroit à propos dans un lieu où rien ne le gêneroit.

IV. Le neuviéme Roi a toûjours été lié d'une forte amitié avec le huitiéme & le quatorziéme Roi.

V. Le neuviéme Roi a toûjours été opposé au Gouvernement de l'Empereur ; & quoiqu'il ne me l'ait jamais dit expressément, je me suis toûjours aperçû par ses manieres d'agir, que le choix qui avoit été fait de lui pour régner, n'étoit pas de son goût.

VI. Après que le neuviéme Roi fut arrivé à *Sinin*, il se servit d'un Mulletier, pour lui porter ses lettres, & les lui rendre. Le cinquiéme fils du neuviéme Roi vint à *Sinin* avec le Mulletier. Alors le neuviéme Roi se plaignit amérement du quatorziéme Roi, de ce que, suivant le raport de son cinquiéme fils, qui l'avoit apris de son Eunuque, le quatorziéme Roi, sur le point de partir pour la guerre, aïant prié le neuviéme Roi de l'avertir quand son Pere tomberoit malade ; & lui aïant écrit à ce sujet, ses lettres néanmoins avoient été trouvées dans les papiers du quatorziéme Roi dans le tems qu'on saisit ses meubles, & que l'on confisqua ses biens, malgré la priere qu'il lui avoit faite de les brûler aussi-tôt après qu'il les auroit lûës. Je ne sçai, ajouta-t-il, à quel dessein je ne les ai pas brûlées. C'est ainsi qu'il se plaignit de son Frere,

mais je vois à préſent que ces lettres étoient mauvaiſes, & qu'elles contenoient des choſes qui pouvoient être pernicieuſes à l'Etat.

VII. Le neuviéme Roi pendant ſon ſejour à *Sinin* parloit ainſi fort ſouvent à ſes partiſans : Je ſouffrirois avec patience tous les mauvais traitemens qui me regarderoient tout ſeul ; mais ce qui me rend inconſolable, eſt de voir que des perſonnes, qui me ſont attachées, ſouffrent des traitemens injuſtes, & ſans les avoir méritès. Encore ſi je pouvois voir de mes yeux les perſonnes qui m'aiment, jouir en paix d'une année de repos, je mourrois content & avec joïe. Ces paroles touchantes lui attiroient des remerciemens de la part de ſes partiſans ; & moi-même alors je le croïois homme d'honneur & de probité.

VIII. Il écrivit enſuite des lettres pleines de diſſimulation : Il écrivit en particulier à ſon fils, qu'il ne vouloit point que ni lui ni ſes domeſtiques, qui étoient innocens, fuſſent envelopés dans ſon malheur. Son deſſein étoit, en leur écrivant ainſi, de gagner leur affection. Mais je ne vois pas le but de cette maniere d'agir, qui ne me paroiſſoit bonne à rien. J'avois un livre de Philoſophie qu'il lut, & il me dit enſuite, qu'il contenoit des caracteres Moſcovites, que l'on pouvoit rectifier, &

corriger en quelque maniere ; & qu'il corrigea en effet ſans ma participation à ſa façon, il écrivit auſſi à ſa famille des lettres ſans m'en rien dire.

IX. Le lieu où je demeurois étoit ſéparé par une cloiſon de celui où demeuroit le neuviéme Petit-Roi. Il fit une ouverture dans la cloiſon, par laquelle il me faiſoit ſouvent apeller par ſes Eunuques, & par où il venoit ſouvent dans ma chambre, dans le tems que j'étois malade.

X. Il n'a jamais ceſſé de ſe plaindre de l'Empereur. Et comme je l'exhortois un jour à demander pardon à l'Empereur, il me répondit, qu'il n'étoit pas encore tems, mais qu'il falloit attendre que les trois années de deuil fuſſent finies ; & qu'alors on pourroit demander quelque choſe à l'Empereur ; mais je n'ai jamais bien compris ni le ſens, ni la vûë de cette réponſe.

XI. Lorſqu'il demeuroit avec moi à *Sinin*, il me dit, qu'on avoit ſaiſi tous les meubles de ſa famille à la Cour ; qu'on pourroit de même ſaiſir & confiſquer ſa maiſon de *Sinin*. C'eſt pourquoi, dit-il, je veux vous donner en dépôt deux ou trois mille *Taels*, que je vous redemanderai dans mes beſoins ; mais dans la crainte que l'Empereur vint à ſçavoir ce dépôt, il ne me donna rien.

XII. Je fus voir l'hiver dernier le Pe-

tit-Roi, qui me dit: Il vient d'arriver quelque choſe d'extraordinaire. Un certain homme m'étant venu trouver, me dit avoir été envoïé par le peuple des deux Provinces de *Kiamſi* & de *Quenſi* pour me donner un écrit. Je lus cet écrit, & enſuite je le lui rendis, en lui diſant, que nous autres freres n'aurions aucun juſte ſujet de nous diviſer par raport à la ſucceſſion à l'Empire. Si quelqu'un, ajoutai-je, eſt aſſez hardi pour me faire dans la ſuite une ſemblable propoſition, il doit ſçavoir que je me ſaiſirai moi-même de ſa perſonne. Je lui dis alors, qu'il auroit dû prendre cet homme, & le livrer au *Quantou*. Il me répondit, que s'il avoit pris le porteur de l'écrit, il lui ſeroit arrivé à lui-même un grand mal & un notable préjudice. Je n'ai point lû cet écrit; mais j'ai compris, par la maniere dont le neuviéme Roi s'exprimoit, que ce billet ne contenoit rien de bon.

XIII. J'avois crû autrefois que le neuviéme Roi avoit de la probité; mais dans la ſuite je me ſuis aperçû qu'après la mort du dernier Empereur, il n'a pas ſeulement répandu une larme en ſigne de douleur. Pour moi, je ne ſuis qu'un Etranger, accoûtumé à dire du bien de tout le monde; & ſi par ma conduite j'ai mérité la mort, je ne refuſe pas de la ſubir, & je n'ai pas le mot à dire pour me juſtifier. Il eſt dit encore pluſieurs autres paroles.

Sentence de mort contre le Pere Morao.

APrès avoir examiné ledit Morao, qui n'eſt qu'un miſérable Européen, nous avons reconnu qu'il avoit été introduit à la Cour par une faveur particuliere ; qu'il avoit pris le parti du neuviéme Roi, & qu'il l'avoit favoriſé dans ſes mauvais deſſeins & dans ſes révoltes. Dans le tems que le neuviéme Roi, étant à Pekin, attiroit à ſon parti des hommes prêts à tout faire ; qu'il pratiquoit des aſſemblées ſecrettes, & qu'il protégeoit ſous main des ſcélérats, en les comblant de faveurs & de préſens, Morao le voïoit aſſidûment, & lui parloit très-familiérement. Il lui gagnoit des partiſans de tous les côtés, & n'oublioit rien pour ſéduire en ſa faveur des hommes capables de tous les crimes.

Lorſque le neuviéme Roi feignoit d'être malade dans ſa maiſon, pour ſe faire exclure en aparence de la ſucceſſion au Trône, dont il ſe diſoit incapable, quoique dans le fond il le recherchât avec une impudence égale à ſon ambition, Morao le louoit avec excès en parlant au premier venu, le donnant pour un Prince d'un grand mérite, d'un excellent naturel, qui parviendroit infailliblement à la dignité d'Empereur

Le neuviéme

Le neuviéme Roi auroit dû, ſe voïant découvert & ſes crimes prouvés, ſubir la peine de mort, qu'il méritoit à ſi juſte titre; mais par la clémence du meilleur de tous les maîtres il a été envoïé à *Sinin*, pour y purifier ſon cœur, & y faire pénitence de ſes fautes: Mais au lieu de rougir, & de craindre, il s'eſt porté juſqu'à inſulter à ſes ſupérieurs & à ſes égaux; à ſe plaindre de leur conduite, & à murmurer contre eux. Il a de plus pratiqué une fenêtre dans la cloiſon, pour voir à ſon aiſe Morao, afin de mieux prendre ſes meſures avec lui, & de concerter enſemble les moïens de parvenir à une révolution. La révolte alors, auſſi-bien que les voïes de la faire éclater, n'en devinrent que plus dangereuſes, parce qu'elles étoient plus ſecrettes.

Nos loix ne ſouffrent point ces excès, qui excitent d'ailleurs l'indignation & l'horreur de tout le monde. Le neuviéme Roi a déja été convaincu de ſon crime par les autres Rois & par les Grands de l'Empire, qui ont ſuplié l'Empereur de faire exécuter la ſentence portée contre lui. Pour ce qui eſt de Morao, les loix ordonnent qu'il ſoit décapité pour ſa révolte, & qu'en attendant on l'enferme dans une priſon juſqu'à ce que l'Empereur donne ſes ordres pour la maniere & le tems de le punir. Cependant, comme Morao s'eſt

joint aux rébelles, &, qu'eû égard aux circonſtances, ſon crime eſt énorme, nous jugeons qu'il doit être exécuté ſans délai, & que ſa tête doit être expoſée dans un lieu public, pour inſpirer aux rébelles la terreur & l'effroi.

CHAPITRE VIII.

Lettre de l'Empereur Yumcim au Pape Benoît XIII.

MOnſieur Pedrini, qui avoit la faveur de *Yumcim*, autant qu'elle pouvoit être communiquée à un Miſſionnaire dans les triſtes conjonctures où l'Empereur avoit ſujet d'être mécontent des Européens, attira à ce Prince deux Brefs de Benoît XIII, avec des préſens conſidérables, qui furent très-gratieuſement acceptés par l'Empereur. Le premier Bref expliquoit la joïe que le Pape reſſentoit de ſon avénement à l'Empire: Il recommande enſuite à *Yumcim* les Ouvriers évangéliques, & en particulier, ceux qui étoient nouvellement arrivés. Le ſecond Bref fut donné quelques mois après le premier: Le Pape y demande la liberté des Miſſionnaires que les Jéſuites, abuſant de la faveur de *Cam*

by, avoient fait enfermer pour contenter leur vengeance, & pour délivrer Confucius d'hommes qui s'opoſoient à ſon culte.

L'Empereur ſe les étant fait interpréter, témoigna combien il étoit ſenſible aux bontés du Pape. Monſieur Pedrini le lui peignit avec les couleurs naturelles à ce ſaint Pontife : Il lui en inſpira une haute idée, & lui fit prendre la réſolution de répondre aux marques d'eſtime que le Pape faiſoit paroître pour ſa perſonne ; ce qu'il exécuta en ces termes ;

» L'Empereur régnant écrit au *Kiao-*
» *vang* * du Roïaume d'Italie, par le
» commandement du Ciel.

» En liſant la Lettre de votre Majeſ-
» té, & en voïant de mes yeux les beaux
» préſens que vous m'avez envoïés, je me
» ſuis ſenti convaincu de la ſincérité de
» vos ſentimens.

» Mon Pere, qui avoit pris ſous ſa
» protection les Roïaumes les plus éloi-
» gnés, étant décédé, & ſa mort, aïant
» été pleurée par tous les Mandarins &
» par tous les peuples, tant du dedans
» que du dehors, m'a laiſſé le ſoin, en me
» chargeant de l'Empire, de continuer &
» de conduire à la perfection ce qu'il avoit
» commencé ; ainſi je reçois avec joïe la
» Lettre obligeante dans laquelle, en me

* Kiaovang, c'eſt-à-dire, Roi.

» rapellant le ſouvenir des bienfaits que
» mon Pere a verſé ſur le Chriſtianiſme
» à pleines mains, vous me ſouhaitez une
» proſpérité que vous me promettez de-
» voir être l'objet de vos prieres.

» J'ai reçû avec beaucoup d'honneur
» les hommes que vous m'avez envoïés de
» ſi loin : Pour ce qui regarde les Euro-
» péens qui ſont dans mes Etats depuis
» long-tems, moi Empereur, j'ai pris la
» peine de les inſtruire, & de leur aprен-
» dre la ſoûmiſſion aux Supérieurs, la mo-
» dération & les égards qu'ils doivent
» à leurs égaux, & une tranquilité qui
» leur faſſe éviter les défauts d'une hu-
» meur inquiête & remuante. S'ils veu-
» lent bien ſe réſoudre à obſerver les loix
» de l'Empire, & à ne rien faire de re-
» préhenſible, je les comblerai de biens;
» je les favoriſerai en tout, & je les ho-
» norerai de ma tendreſſe.

» J'envoïe, par des hommes députés
» pour ce ſujet, cette Lettre avec ſoixan-
» te pieces de ſoye, brochées d'or, avec
» quarante autres plus communes, que
» je vous prie d'accepter comme une mar-
» que de mon eſtime & de mon inclina-
» tion pour vous.

Le Pape avoit écrit à l'Empereur un ſecond Bref, où il demande la liberté de Meſſieurs Appiani & Guigues, détenus

depuis long-tems Priſonniers à Canton par l'intrigue des Jeſuites. Ce Bref ne fut donné que quelques mois après le premier. L'Empereur y répondit en ces termes.

» L'Empereur de la Chine écrit par le » commandement du Ciel au Roi d'Italie.

» Vous m'avez écrit, vous Roi, que » comme j'avois donné à Théodoric Pe- » drini la liberté, j'euſſe la même bien- » veillance pour Meſſieurs Louis Appia- » ni & Antoine Guigues, qui ſont pri- » ſonniers à Canton.

» Après m'être informé des faits qui » les regardent, j'ai trouvé que mon Pere » par bonté, avoit ordonné que M. Pe- » drini, qui eſt un Etranger, fut renfer- » mé, parce qu'en l'an 59 de *Cambj* 1720, » il n'avoit pas dit les choſes comme elles » étoient, & qu'il avoit fait à l'Empereur » mon Pere des raports qui n'étoient pas » véritables. Mon Pere étant mort, j'ai » crû devoir publier une amniſtie géné- » rale en faveur de ceux qui avoient » commis des fautes ſuſceptibles de » pardon, afin que les coupables, tou- » chés de notre indulgence, priſſent eux- » mêmes le ſoin de ſe corriger. Et comme » les fautes attribuées à Pedrini étoient du » nombre de celles qu'on pouvoit pardon- » ner, je lui ai rendu la liberté avec plaiſir.

» Alors, les Mandarins de Canton ne

» m'ont point parlé de Meſſieurs Appia-
» ni & Guigues, dans la Requête qu'ils
» m'ont préſentée. Comme votre Lettre
» me donne l'occaſion de m'informer de
» leur affaire, je trouve que leurs fautes
» ſont du nombre de celles qui ſe peuvent
» pardonner. C'eſt pourquoi, quand mê-
» me vous ne m'en auriez pas écrit, je
» n'aurois pas laiſſé de leur rendre la li-
» berté. J'ordonne donc aujourd'hui aux
» Mandarins de Canton de les faire ſortir
» de priſon, afin que tous les Chinois,
» que les Etrangers, ſoient informés de
» la douceur de notre Gouvernement à
» l'égard de tout le monde. Je vous en-
» voïe les Peres Gotard & Ildephonſe,
» avec ſeize autres Pieces, & avec un
» Paquet de racines de Gimſens, afin
» que vous connoiſſiez par-là l'eſtime &
» l'amitié que j'ai pour vous : Recevez-
» les donc, & ne négligez rien pour vous
» conſerver la vie & la ſanté.

CHAPITRE IX.

Mouvemens des Jéſuites en faveur du Pere Morao ; Supplice de ce Miſſionnaire.

LE Jéſuite Morao fut pluſieurs années renfermé à *Sinin*, avec la liberté, comme nous l'avons dit, de recevoir la viſite des perſonnes qui deſiroient lui parler. Son argent & encore plus les ordres ſecrets de la Cour donnerent à ſa liberté toute l'étenduë qu'il pouvoit deſirer. La Cour vouloit découvrir les complices, & le Pere Morao augmenter le nombre des partiſans du neuviéme Roi. Il eut de la pratique pendant ſon ſéjour à *Sinin*, & il n'eut pas le tems de s'ennuïer. Il inſtruiſoit, bâtiſoit, prêchoit, & il ne manquoit à tous les mouvemens qu'il ſe donnoit, que la droiture dans l'intention, & la pureté dans la doctrine. Ces viſites hâterent la ſentence de ſa condamnation, après laquelle il fut reſſerré plus étroitement, ſans avoir la liberté de parler à ſes amis & à ſes proſélites. Il demeura encore quelque tems en priſon, & la ſentence ne fut exécutée qu'à l'occaſion des intrigues de la Société, dont nous allons faire le récit en peu de paroles.

Les Jéſuites auſſi vaſtes dans leurs deſſeins, qu'ils ſont actifs à emploïer les moïens néceſſaires pour les faire réuſſir, s'imaginerent qu'ils pourroient tirer le Pere Morao de ſa priſon de *Sinin*, en faiſant agir le Roi de Portugal auprès de l'Empereur de la Chine. Le Pere Morao étoit un de ſes ſujets, & ils ſe perſuaderent que ce Prince pourroit aiſément juſtifier ſes démarches ou obtenir ſa grace, en cas que le crime ne pût ſouffrir de voile. Ils ne perdirent point de tems : Ils écrivirent à la Cour de Liſbonne, où ils ſont tout-puiſſans ; & par le moïen de leurs amis ils obtinrent que le Roi envoïeroit un Ambaſſadeur au Monarque Chinois, pendant qu'à la Chine ils emploïoient les ſollicitations, l'argent, & tout ce qu'ils avoient d'induſtrie & de crédit pour tirer en longueur les informations, & pour empêcher qu'on n'en vint à une ſentence finale, qu'ils voïoient bien ne pouvoir être que funeſte au coupable.

Tout leur réuſſit d'abord. On fit partir de Liſbonne Dom Meneſez * avec la qualité d'Ambaſſadeur auprès de l'Empereur de la Chine. Les Jéſuites trouverent le moïen de faire annoncer l'Ambaſſade par les Anglois & les Hollandois long-tems avant que l'Ambaſſadeur arrivât. Le bruit

* Alexandre Metello Souza y Meneſez.

s'en répandit

s'en répandit en peu de tems dans toute la Chine. Les bons Peres eurent ſoin de le faire retentir dans tous les coins de l'Empire. A tout moment on attendoit à Macao le libérateur du Pere Morao. Il fut un peu lent, ſelon la coûtume des Portugais. Un an plûtôt il auroit pû réuſſir; mais les choſes étoient trop avancées quand il arriva. La ſentence avoit été renduë; & quoique l'exécution fût ſuſpenduë par ordre de l'Empereur, néanmoins il n'arrive pas qu'on faſſe grace après que le Prince s'eſt déclaré pour la mort.

L'Empereur qu'on avoit informé de l'Ambaſſade, prit de ſon côté des meſures pour la rendre inutile, ſans être réduit au déplaiſir de refuſer au Roi de Portugal ce qu'il vouloit lui demander. Il envoïa ſes ordres au Mandarin de Macao, & le chargea de ne pas manquer de le faire avertir de l'arrivée de l'Ambaſſadeur, auſſi-tôt qu'il en auroit les premieres nouvelles. Il ordonna de plus, qu'on tiendroit des courriers tout prêts, qui feroient toute la diligence poſſible.

Dom Meneſez arriva enfin: L'Empereur promptement averti par des courriers qui ne furent pas quinze jours à faire le voïage de Macao à Pekin, qui eſt de près de cinq cens lieuës. L'Empereur ne fut pas plûtôt averti de l'arrivée de l'Ambaſſa-

deur de Portugal, qu'il envoia un autre courrier à *Sinin*, portant l'ordre d'étrangler le Pere Morao, à moins qu'il n'aimât mieux ſe tuer lui-même. L'ordre fut bientôt exécuté. Le Jéſuite étoit renfermé dans une Pagode qui lui ſervoit de priſon: Là, on lui lut ſa ſentence, qui lui permettoit de ſe tuer lui-même, s'il ne vouloit pas perdre la vie par la main d'un bourreau. Le Pere répondit: Que la Religion chrêtienne ne lui permettoit pas de ſe tuer. Néanmoins on ne jugea pas à propos de lui donner dans ce moment le coup de la mort; & afin qu'il eût plus de liberté de ſe tuer lui-même, on lui laiſſa du poiſon, une corde pour s'étrangler, & un raſoir pour ſe couper la gorge, & enſuite on ſe retira, afin qu'étant ſeul, il eut une entiere liberté de choiſir.

On le laiſſa deux heures abandonné à lui-même, après leſquelles les Officiers étant rentrés, ils trouverent le Pere Morao dans le même état: Alors le bourreau fit ſon devoir, & aïant mis une corde au col du Jéſuite, qui avoit ſon Crucifix entre les mains, il l'étrangla. Son corps fut enſuite brûlé, & ſes cendres jettées au vent: Ce qui eſt à la Chine la marque de la plus grande exécration, & un traitement qui ne ſe pratique qu'à l'égard des criminels au premier chef. Sa tête fut ſéparée

e ſon corps, & expoſée aux yeux du pu-
lic pour l'exemple & pour la terreur des
êbelles.

Telle fut la fin de cet ardent défenſeur
le Confucius & de cet ennemi déclaré du
i. Siége. Il étoit Portugais. Il avoit été
naître du cœur de *Cumby*, qui avoit pour
ui la même confiance, pour ne pas dire la
nême ſoûmiſſion, que pour le P. Thomas
Pereira, auquel il avoit ſuccédé en toute
naniere, aïant pris ſa place dans les bon-
ies graces du Monarque, dans l'aſcendant
ur ſa volonté, & de l'adreſſe à tromper
n Prince digne d'un meilleur ſort. Rien
ie paroiſſoit capable de déranger la proſ-
périté de cet homme heureux ſelon le mon-
le, qui étoit monté à un ſi haut dégré de
:rédit à la Cour, que tous les Grands de
'Empire s'empreſſoient à mériter ſes bon-
:és & à l'avoir pour protecteur ou pour
ami. La mort de *Cumby* lui a été funeſte,
& a donné lieu à l'exemple terrible de ſé-
vérité que la juſtice de Dieu a exercé ſur
un homme, dont les crimes pouſſoient de-
puis long-tems vers ſon trône des cris qui
:n ont été entendus, & qui ont enfin attiré ſur la tête de ce malheureux la juſte
vengeance qui étoit dûë à ſa révolte contre
le Pape, aux outrages faits à ſon Légat,
ıux violences exercées contre les Miſſion-
naires, vexés, calomniés, volés, empri-

ſonnés, chaſſés indignement, à la ſollicitation de cet ennemi de Dieu & des hommes.

Entre une foule de réflexions qui viennent à l'eſprit ſur un événement ſi tragique, on nous permettra d'en marquer une, & de demander: Pourquoi la Société des Jéſuites a-t'elle ſeule donné au monde plus de ſujets coupables, comme le Pere Morao, d'infidélité à leur Souverain, que toutes les autres Communautés Religieuſes, à les prendre même depuis leur fondation? Ceux qui ont lû l'hiſtoire des deux derniers ſiecles de l'Egliſe, conviendront ſans peine de ce qu'on avance ici; & ſi on en doutoit, il n'y auroit qu'à parcourir l'univers, & conſidérer les entrepriſes qui ont rendus les Jéſuites coupables du crime de Leze-Majeſté. Quelles ſcênes n'ont-ils pas joüées ſur ce point en France, en Angleterre, en Pologne, en Tranſylvanie, à Veniſe, en Portugal, en Eſpagne, en Ethiopie, au Paraguai, à Siam, au Japon, & en dernier lieu à la Chine? Pourquoi une ſi grande fécondité de rébelles dans un Ordre ſi nouveau, qui compte à peine deux cens ans d'antiquité?

Un défaut ſi eſſentiel pour la Société, & ſi funeſte pour les Empires, me paroît prendre une de ſes ſources dans la Conſtitution même de la Compagnie, dans la-

quelle chaque Jéſuite étant pleinement maître de ſon tems, leurs Maiſons ſe trouvant ſans exercice de piété qui les réuniſſent, ſans récitation de prieres en commun, ſans célébration des divins Offices les jours même conſacrés au Seigneur, ſans aſſemblée réglée pour conférer des moïens d'avancer dans la vertu : D'où il arrive que les particuliers, dans le tems qu'ils ne peuvent encore ſe produire au dehors, & ſe répandre, s'occupent des moïens de le faire un jour avec ſuccès ; & que quand le tems de leur manifeſtation eſt venu, ils réduiſent en pratique ces moïens, ſoit dans les familles, ſoit dans les Empires, à proportion de leurs talens & de leur génie, que leurs Supérieurs ſçavent faire valoir pour le bien & l'avantage de la Société.

C'eſt ainſi que des hommes actifs, mais toujours ſans occupation chez eux, en cherchent au dehors & dans le public ; & rien n'eſt au-deſſus de leur ambition, comme rien n'échape à leurs pourſuites : en ſorte que pendant que les Jéſuites du commun s'inſinuent & s'intriguent dans les familles des particuliers, pour en découvrir les ſecrets, s'en attirer la confiance, & y dominer en mille façons ; les Jéſuites du premier ordre prenant un plus noble eſſort, font dans les Roïaumes & les Empires, ce que font ceux-ci dans les

familles des particuliers, pénétrant dans les cabinets des Princes pour y donner le mouvement à leurs Empires ; toutes leurs affaires deviennent l'objet de leur occupation & de leur zéle, comme la plûpart des événemens ſont le fruit de leurs intrigues. En effet, pratique de Cour, projet de guerre, négociation de paix, traités de confédération, alliance des Princes, &c. tout eſt de leur reſſort ; & plus fins Courtiſans, que les Courtiſans les plus habiles, ils ſe croïent ſans honneur, s'ils ſe trouvent ſans crédit ; toujours prêts, pour maintenir celui qu'ils ſe ſont acquis par toutes ſortes de voïes, à trahir ceux qui leur ſont unis, à ne les ménager que par intérêt, à les ſacrifier par ingratitude, & à oprimer & accabler ceux qui s'opoſent à leurs projets ambitieux & à leurs injuſtes deſſeins.

De tout tems des exemples ſemblables à la fin honteuſe du P. Morao, les rapellent à leur devoir ; car, quel eſt le Païs qui n'ait pas vû de Jéſuites monter au gibet, ou expirer dans les flammes pour des crimes ſemblables à celui dont il s'agit ? Mais ne trouvant jamais dans leur propre maiſon une occupation ſuivie, ni aucun exercice capable de ſervir de quelqu'aliment au feu dévorant de l'activité d'un Jéſuite, ils ont toujours continué de ſe répandre au dehors, & à donner au monde & à l'Egliſe de ſemblables ſcandales.

C'eſt ce qui porta un jour un Abbé du Mont Caſſin, qui avoit rendu à Clément XI. des ſervices importans que ce Pape vouloit reconnoître, à demander à ce Souverain Pontife qu'il lui plût d'ordonner aux Jéſuites, qu'ils chantaſſent comme ſes Moines l'Office de l'Egliſe : Et ſur ce que Clément XI. ſurpris d'une telle demande, lui ordonna de lui en dire la raiſon : C'eſt, lui répondit l'Abbé, que les Jéſuites, occupés à chanter les divins Offices, n'auront pas le loiſir de penſer aux moïens d'enlever à l'Ordre de S. Benoît ſes établiſſemens & ſes biens. Un tel expédient pourroit peut-être détourner les Jéſuites d'une partie des intrigues qu'ils trâment ſans ceſſe chez les Grands & les riches du ſiécle ; mais cela leur en ôteroit-il le deſir & les moïens ? Une reſſource plus certaine, & je crois l'unique, ſeroit d'abolir une Société devenuë redoutable aux Couronnes mêmes, & qui met tout aujourd'hui dans la confuſion & dans le trouble. Mais qui oſera jamais concevoir, & encore moins exécuter une telle entrepriſe ! Revenons à notre hiſtoire.

Le ſupplice du P. Morao fut bien-tôt après ſuivi de l'empriſonnement des trois Princes de la Maiſon Impériale, que le Jéſuite avoit engagés dans le parti du neuviéme Roi. Ces trois hommes avoient été

bâtisés par ce Pere, qui les avoit instruits à sa mode ; c'est-à-dire, qu'il en fit des prosélites deux fois plus coupables que lui. Aïant été pris, interrogés, & convaincus d'être entrés dans le parti du neuviéme Roi, on leur proposa de leur donner la vie, à condition qu'ils renonceroient au Christianisme. Comme ils refuserent de changer de religion, on les condamna à être enfermés dans des cachots, où ils moururent de misere.

Les Jésuites, dont c'est assez la coûtume de canoniser tout ce qui les touche en quelque point, ne manquerent pas de transformer en Martyrs de la Religion, des Criminels de Leze-Majesté, qui étoient entrés avec eux dans un complot de rébellion & de révolte contre le Prince légitime. C'est ainsi que sous nos yeux ils voudroient élever au même honneur des honteux & sacriléges Parricides qui ont trempé leurs mains dans le sang de nos Rois. L'esprit de la Société est ainsi par tout, & en tout tems le même ; & c'est le seul dévouëment à son service qui regle chez elle les honneurs & les titres de gloire qu'elle prodigue à quiconque lui est dévoué.

Le neuviéme Roi fut aussi exécuté, & sa tête exposée aux yeux du public ; mais son corps ne fut pas brûlé comme celui du

Y. Morao. Ce Prince avoit toujours été fort attaché aux Jéſuites, qui avoient de leur côté fait les plus grands efforts pour le mettre bien dans l'eſprit de ſon Pere, dans la vûë de le faire nommer pour lui ſuccéder. Dieu ne donna pas ſa bénédiction à leurs projets; & quoique leur crédit auprès de l'Empereur *Camby* parût ſans bornes, l'Empereur, qui connoiſſoit ſon fils par ſes œuvres, ne ſe laiſſa pas perſuader. Ce Prince étoit peu eſtimé de la Nation; & par un plus grand malheur pour lui, peu eſtimable, livré aux plaiſirs, ennemi du travail, ſans tête, ſans jugement, ſans conduite. Ce fut par-là qu'il s'acquit l'attachement, & le parfait dévouëment des Jéſuites, qui eſpéroient pouvoir un jour régner ſous ſon nom, & ſubjuguer ce vaſte Empire, qu'ils enviſageoient depuis long-tems comme le plus cher objet de leur cupidité.

Enfin le neuviéme Roi étoit un Prince propre à porter le nom de Roi, & à laiſſer à d'autres le ſoin d'en remplir les fonctions, & les Jéſuites trouvoient en lui ce qui leur convenoit; un Prince qui n'aïant ni la volonté, ni la capacité de régner, leur en laiſſât pleinement la liberté & le ſoin.

CHAPITRE X.

L'Empereur punit la conſpiration du Pere Morao, par l'exil des Miſſionnaires à Canton.

IL n'étoit pas poſſible que les Jéſuites ſe fuſſent rendus ſuſpects à l'Empereur, ſans faire tomber ſur les autres Miſſionnaires, & même ſur la Religion Chrétienne, le ſoupçon de leur peu de fidélité aux Souverains, & de leur diſpoſition à remuer dans un Etat. Ce Prince jugea des autres Ouvriers évangéliques de même qu'il avoit ſujet de juger des Jéſuites. Comme ils paroiſſoient tous unis, & qu'ils annonçoient tous la même Religion, il crut que le complot du Pere Morao étoit la conſéquence naturelle d'une doctrine qui lui étoit commune avec les autres, & qu'elle les diſpoſoit tous à des entrepriſes ſemblables à celle qu'il venoit de rendre inutile par le châtiment du Chef de la conſpiration.

Le Monarque avoit formé la réſolution, avant que de punir Morao, de ſe défaire peu-à-peu des Jéſuites, & d'en délivrer l'Empire Chinois. Il n'étoit ni de ſon intérêt ni de ſon honneur de le faire tout

d'un coup. Il avoit beſoin de Mathématiciens & d'ouvriers : ſon intérêt demandoit par conſéquent qu'il en pût tirer d'ailleurs que des Jéſuites. Il ne convenoit pas pour la réputation de ſon gouvernement qu'il parût craindre quelque choſe d'une poignée d'Etrangers, qui étoient plûtôt tolérés que placés dans ſes Etats ; il étoit donc de ſon honneur qu'il agît de telle maniere, qu'il ne parût pas qu'il ſe défiât de la fidélité de ces Peres, en agiſſant contre eux. De plus les Chinois, & ſur tout le Chef de la Nation, ſont dans la pratique de couvrir les vrais motifs de leurs démarches par des prétextes, dont la fauſſeté ſaute le plus ſouvent aux yeux de ceux qui les veulent aprofondir. Telle a été la conduite de *Cambi*, comme on le peut voir dans les I. II. & IV. Tomes de ces Anecdotes, où ce Prince a toujours affecté de cacher le principe de ſes ordres d'un voile aſſez tranſparent, pour faire juger qu'il penſoit d'une maniere, & qu'il parloit de l'autre.

L'Empereur *Tumcim* avoit encore plus de ſujet de cacher les véritables raiſons de ſa conduite envers les Jéſuites. Il n'avoit point d'Ouvriers : Ces Peres avoient aſſez bien pris leurs meſures pour fermer la porte à tout autre. Il ne convenoit pas à la réputation de ſon gouvernement de faire paroître de la timidité : Il falut donc qu'il

eût recours à des voiles myſtérieux, mais aſſez tranſparens pour laiſſer voir ſes véritables motifs. C'eſt ce que nous allons développer dans ce chapitre, où l'on rectifiera la relation fabuleuſe que les Jéſuites ont faite de cette perſécution.

Le Pere du Halde attribuë au Jéſuite Mailla une lettre où ce Miſſionnaire fait la relation de cette perſécution; mais l'hiſtoire qu'en fait ce Jéſuite eſt de la nature de toutes celles que font ordinairement ſes Confreres; c'eſt-à-dire, une eſpece de Roman, où diſſimulant tout ce qui ſeroit contraire à la gloire de la Société, ils la déchargent de la honte du plus triſte & du plus funeſte événement pour la Religion, qui ait paru depuis long-tems dans l'Egliſe, & dont les Jéſuites ſont les véritables Auteurs.

On ne peut dire en effet que ce ſoit les Infidéles ou l'Empereur *Yvanglechin* qui aïent attiré ſur la Religion un malheur ſi funeſte. Les premiers étoient remplis d'eſtime pour la ſainteté de la Loi chrétienne, & le ſecond l'auroit protégée avec la même bonté que *Camby* ſon pere, ſi les Jéſuites ne la lui avoient pas renduë odieuſe par leurs intrigues criminelles. La vraie cauſe d'un ſi fâcheux événement a été l'ambition des Jéſuites, qui livrés à un eſprit de ſédition & de révolte contre leurs

Souverains, en punition de leur rébellion contre l'Egliſe, n'ont pas craint d'attenter à ſa couronne, qu'ils auroient voulu mettre ſur la tête d'un Uſurpateur, qui peu propre à régner lui-même, ſe ſeroit déchargé ſur les Jéſuites des ſoins pénibles de la Roïauté.

Le Jéſuite Mailla, qui décrit cet événement, s'étoit ſignalé du tems de Monſieur le Cardinal de Tournon par ſa ſotte vanité. Ce Religieux, écrivant au Légat du S. Siége dans le tems qu'il étoit à Canton, ſe donna pour avoir l'honneur d'être de ſes parens. Pour rendre à Son Excellence ſa propoſition plus probable, il ajoûta deux lettres à la fin de ſon nom de famille; en ſorte que celui qu'on apelloit *Mailla* dans ſa Compagnie, ſe donna la liberté de s'apeller *Maillard*, qui eſt le ſurnom de M. le Cardinal de Tournon. Le Légat reçut la lettre, & l'aïant lûë, il s'informa du nom, de la généalogie, & des occupations du P. Mailla à la Chine, & ne lui fit aucune réponſe. Le Jéſuite écrivit de rechef, inſiſtant toujours ſur la prétenduë parenté inconnuë à M. le Légat.

Ce n'étoit pas ſans deſſein que ce Jéſuite vouloit ſe donner pour être de la famille de M. le Patriarche; il eſpéroit par là s'inſinuer dans ſa confiance, avoir un libre accès auprès de ſa perſonne, péné-

rer le ſecret de ſa légation, & en faire échouer le projet. Mais le profond ſilence que garda ſur ce point M. le Cardinal de Tournon dérouta ce Jéſuite, & ni lui, ni aucun de ſes Confreres, quoique M. le Patriarche fût des moins prévenus contre la Société, n'entra jamais dans ſa confiance pendant tout le tems de ſa légation.

Le Pere Mailla continua à ſe faire connoître par ſon zéle ſcandaleux pour les Cultes Chinois & ſes emportemens contre le Pape, qui avoit condamné le ſentiment de ſa Compagnie. C'eſt cependant ce Jéſuite, auquel le Pere du Halde veut qu'on s'en raporte, pour être inſtruit de la nouvelle perſécution de la Religion à la Chine, qui eſt à la vérité l'ouvrage de la Société; mais qui eſt en même-tems ſa confuſion & ſa honte.

Encore ſi la perte de la Religion dans la Chine ſe bornoit à celle que les Jéſuites y ont enſeignée, on admireroit la Juſtice divine qui ſeroit venuë au ſecours des ordres impuiſſans du S. Siége, pour abolir une aſſemblage monſtrueux du Chriſtianiſme avec les ſuperſtitions du Paganiſme: Mais ce qui doit être pleuré avec des larmes de ſang, c'eſt qu'une Religion, que les grands exemples de M. le Cardinal de Tournon, le deſintéreſſement, la patience & la charité de Meſſieurs d'Héliopolis,

de Roſalie & de Conon, Vicaires Apoſtoliques, le zéle & la piété des Religieux de S. Dominique & de Saint François avoient renduë vraiment reſpectable, eſt tombée tout à coup dans le dernier décri, & regardée comme une Religion qui autoriſe la révolte contre les Princes, & tous les crimes qui en ſon le fruit, par l'ambition démeſurée des Jéſuites, & la punition exemplaire du P. Morao leur Confrere, atteint & convaincu d'avoir voulu détrôner le Souverain. Mais écoutons le Pere Mailla ſur un événement ſi déplorable.

Il dit d'abord, que *les premieres étincelles qui ont allumé le feu d'une perſécution ſi générale, s'élevérent au mois de Juillet de l'année 1725, dans la Province de Fokien.* Il falloit ajoûter pour ne point bleſſer la bonne foi, que l'Empereur avoit donné un ordre ſecret au *Qumtou* de Fokien, de trouver des prétextes pour ſuſciter aux Miſſionnaires des querelles ſur leur Religion, & pour leur en défendre l'exercice, parce que la conduite du Pere Morao & de ſes Confreres, les lui avoit rendus ſuſpects.

Il eſt vrai que le *Qumtou*, pour obéïr aux ordres de ſon Maître, attaqua la Miſſion de *Foungan*, gouvernée par les Révérends Peres Blaz, de la Sierra, & Euſebio Oſtot, Religieux de Saint Do-

minique, venus depuis peu des Philippines : Mais il n'eſt pas moins vrai que ces Religieux ſe tenoient cachés, parce qu'ils n'avoient pas le *Piao*, c'eſt-à-dire, la confeſſion de foi en Confucius, dont tous les Jéſuites, ſans en excepter un ſeul, étoient alors munis à la Chine. Le *Qumton* commença d'abord par ordonner au Gouverneur de *Foungan* de fermer l'Egliſe, d'interdire l'uſage de la Religion chrêtienne, & d'en arrêter le cours.

Le malheur de la Miſſion de *Foungan* s'étendit peu de tems après dans toute la Province de Fokien. Ce fut à ce coup, que les Jéſuites de Pekin ſe remuerent : ils avoient dans cette Province bon nombre de Miſſions & de Miſſionnaires, qui étoient tous obligés par l'Edit du *Qumton*, de ſe rendre ſans délai à Macao : Mais à qui s'adreſſer pour détourner l'orage ? L'Empereur venoit d'envoïer le P. Morao à *Sinin* pour crime de rébellion. Il ne ſe ſervoit plus de Jéſuites pour les ſciences profanes, & ſe ſoucioit peu des curioſités de l'Europe, avec leſquelles ces Peres avoient ſçû faire tomber dans leurs filets l'Empereur défunt. Le mécontentement du Prince, connu dans ſa Cour, *avoit éloigné d'eux les amis qu'ils y avoient, parce que les uns n'étoient plus en état de leur rendre ſervice*, étant renfermés dans des cachots

cachots comme complices du Jéſuite Morao, & *les autres n'oſoient avoir de liaiſon avec les Européens*, de peur de ſe rendre ſuſpects de rébellion, en fréquentant des hommes que le Monarque regardoit comme coupables de révolte; mais comme des coupables dont il avoit beſoin, & qu'il vouloit ménager.

Dans cette extrêmité ils s'adreſſerent en vain au Préſident des Mathématiques, qui étoit Tartare, & ami du *Qumtou* de Fokien. Le *Qumtou* répondit à ſon ami, qui lui avoit écrit en faveur des Jéſuites, qu'il ne pouvoit rien dans une affaire qui étoit entre les mains de l'Empereur, & que l'ordre du Prince avoit marqué pour être décidée ſelon les idées de ſa haute ſageſſe. Le *Qumtou* de Fokien, qui n'avoit rien fait que par les ordres de l'Empereur, venoit de préſenter un Placet au Monarque, où, après lui avoir rendu compte du grand nombre d'Egliſes & de Chinois chrêtiens qui étoient dans ſa Province, & de l'ordre qu'il avoit donné de fermer les Egliſes, & de les changer en écoles publiques; il conclut en ces termes: *Il nous ſemble qu'on peut laiſſer les Européens à la Cour pour travailler au Calendrier, & pour s'apliquer à d'autres ouvrages; mais ils ne ſont d'aucune utilité dans les Provinces, ni pour le Gouvernement, ni pour l'avantage du pu-*

blic. Nous ſuplions donc Votre Majeſté de permettre aux Européens qui ſont à la Cour d'y reſter comme auparavant ; mais nous la ſuplions auſſi de les faire ſortir des Provinces, & d'ordonner qu'ils ſoient conduits à la Cour, ou qu'ils ſoient envoïés à Macao, & leurs Egliſes emploïées à d'autres uſages. Cette affaire eſt très-importante au bien du peuple & au bien de l'Empire. Ce Placet eſt du 12 Novembre 1724.

Rien ne prouve plus clairement que le *Qumtou* n'agiſſoit que par les ordres de l'Empereur, que cet article du Placet, qui preſcrit pour ainſi dire à ce Monarque, ce qu'il doit faire pour le bien des peuples & de l'Empire. Auſſi ce fut le jugement qu'en porterent les Jéſuites, qui ne perdirent pas néanmoins courage, mais qui continuerent de travailler quoiqu'inutilement. Car cette affaire étant portée au Tribunal des Rites, les Jéſuites donnerent une bonne ſomme d'argent aux Officiers des Regiſtres pour leur délivrer les ordres de l'Empereur *Camhy*, qui pouvoient leur être favorables. Ils obtinrent en effet une copie de l'Edit de la trente-uniéme année de ce Prince, où il permet l'exercice de la Religion chrêtienne dans toute la Chine, & une autre de l'Edit de la cinquantiéme année, qui permet à ceux qui avoient la Patente, de demeurer dans

les Provinces. Ces Peres ſe flaterent qu'avec ces deux pieces ils pourroient gagner leur procès, & tourner les Juges de leur côté. En effet ils gagnerent le treiziéme fils de *Camby*, Préſident du Tribunal, plein de bonne volonté pour eux. Ses deux Aſſeſſeurs étoient auſſi réſolus de les favoriſer : Pluſieurs autres, & preſque tous ceux qui compoſoient le Tribunal, penchoient à ne ſe point écarter des Edits. Mais le Mandarin qui étoit le dépoſitaire de l'ordre que l'Empereur avoit envoïé au *Lipou* déclara, qu'il perdroit plûtôt ſon Mandarinat, que de changer la minute qui contenoit la volonté de l'Empereur : Ce qui fit juger à ceux qui compoſoient le Tribunal, que la volonté de l'Empereur étoit, qu'on abrogeât les Edits de *Camby*, & qu'on leur en ſubſtituât un autre qui chaſſoit les Européens des Provinces, & leur permit ſeulement, en demeurant à la Cour pour les ſervices de l'Etat, d'y conſerver leurs Egliſes.

Voici la Détermination du Tribunal des Rites, telle qu'elle eſt rapportée par le P. Mailla.

» Les Européens qui ſont à la Cour, y » ſont utiles pour le Calendrier, & y ren- » dent d'autres ſervices; mais ceux qui ſont » dans les Provinces, n'y ſont d'aucune

» utilité. Ils attirent le Peuple ignorant
» à leur Loi, hommes & femmes. Ils
» élevent des Egliſes, où ils s'aſ-
» ſemblent indifféremment, ſans diſtinc-
» tion de ſexe, pour prier. L'Empire n'en
» retire pas le moindre avantage. Con-
» formément à ce que le *Qumtou* de Fo-
» kien propoſe, il faut laiſſer à la Cour
» ceux qui y ſont utiles. Quant à ceux qui
» ſont répandus dans le *Petchely* & dans
» les autres Provinces de l'Empire, s'ils
» peuvent être utiles, il faut les conduire
» à la Cour; les autres, qu'on les con-
» duiſe à Macao. Il y en a qui ont reçû
» la Patente Impériale du Tribunal inté-
» rieur: Qu'elle ſoit remiſe aux Mandarins
» des Lieux, qui l'envoieront à notre
» Tribunal, d'où elle eſt ſortie, & y
» être brûlée. Que les Temples qu'ils ont
» bâtis, ſoient changés en maiſons publi-
» ques. Qu'on interdiſe rigoureuſement
» cette Religion, & qu'on oblige ceux qui
» ont été aſſez aveugles pour l'embraſſer,
» de ſe corriger au-plûtôt. Que ſi dans la
» ſuite ils ſe raſſemblent pour prier, qu'ils
» ſoient punis ſelon les Loix. Si les Man-
» darins des Lieux ne ſont pas attentifs à
» faire obſerver cet ordre, que le *Qumtou*
» & les Vicerois les caſſent de leurs
» Charges & nous les déferent, afin que
» nous déterminions le châtiment qu'ils
» méritent.

Cet Arrêt du Tribunal des Rites eſt du 10 de Janvier 1724. Il fut porté le lendemain à l'Empereur qui le confirma, écrivant avec ſon pinceau rouge ces paroles : » Qu'il ſoit fait ainſi qu'il a été dé» terminé par le Tribunal des Rites. Les » Européens ſont des Etrangers. Il y a » bien des années qu'ils demeurent dans » les Provinces de l'Empire : Maintenant » il faut s'en tenir à ce que propoſe le » *Qumtou* de Fokien. Mais comme il eſt » à craindre que le peuple ne les inſulte, » j'ordonne au *Qumtou* ou Vicerois des » Provinces de leur accorder une demie » année, ou quelques mois : Et pour les » conduire à Macao ou à la Cour, de » leur donner un Mandarin qui les ac» compagne dans leur voïage, qui prenne » ſoin d'eux, & qui les garantiſſe de tou» te inſulte.

Les Jéſuites de Pekin firent mille démarches pour détourner l'effet d'un Edit qui révoquoit celui du *Piao*, le grand ouvrage de la Société ; mais ce fut ſans ſuccès. Ils eurent beau s'adreſſer au treiziéme & ſeiziéme Petits-Rois, qui paroiſſoient avoir quelque bonté pour eux, ils n'en tirerent à la fin que des réponſes mortifiantes. » J'ai donné votre Placet, dit » le treiziéme Prince, mais il eſt venu » trop tard ; le Tribunal des Rites a dé-

» libéré, l'Empereur a ſouſcrit ; c'eſt une » affaire décidée : il n'eſt plus poſſible d'y » revenir.

Comme les Jéſuites demeuroient proſternés devant lui, attendant une réponſe plus favorable : » Que voulez-vous que » je faſſe, répondit-il ? Voulez-vous » que je me jette dans le bourbier où vous » êtes, & que je me perde pour entrepren» dre de vous ſauver ? Il étoit en effet dangereux pour le frere de l'Empereur de parler en faveur de perſonnes qui paſſoient pour rébelles, & qu'on avoit convaincu d'avoir attenté contre la perſonne du Souverain. Ainſi ces Peres furent obligés de prendre leur parti, & de ne plus inſiſter à vouloir conſerver leurs Miſſions. L'Edit fut publié, & par-tout les Mandarins s'emparerent de leurs Egliſes, & les changerent ou en écoles publiques, ou en greniers à ſel, ou en temples d'Idoles, ou en d'autres uſages utiles au public.

Quoique l'ordre de l'Empereur défende, dit le Pere Mailla, *de maltraiter les Miſſionnaires, ils n'ont pas été à couvert de toute inſulte. Le Pere Roukouski, Jéſuite Polonois, auroit été lapidé, s'il ne s'étoit promptement retiré. Le Pere Porquet auroit auſſi été maſſacré, ſi le Mandarin n'avoit poſté des Gardes pour le défendre.* Le Pere Mailla ne dit pas que ces deux Religieux s'étoient rendus odieux aux

peuples par leurs emportemens. Le caractere du Pere Porquet eſt ſi bien marqué dans le premier & le ſecond Tomes des Anecdotes par le récit qu'on y fait de ſa conduite, qu'il n'eſt pas difficile de comprendre en quoi & comment il s'eſt attiré l'indignation des Chinois, qui ont ſouvent été obligés de reprimer & de punir ſes violences dans le tems même de la plus haute faveur de ſes Confreres auprès de l'Empereur *Cambi*.

Tel eſt, dit le P. Mailla, *le triſte état où la Miſſion eſt réduite*. Tel eſt, devoit-il dire, le triſte état, où nos intrigues & nos cabales ont réduit la Miſſion dans ces Provinces. *Vous n'ignorez pas*, ajoute-t'il, *avec combien de peines & de fatigues ſes Fondateurs ont ouvert la porte de l'Evangile à cet Empire*. Travaux funeſtes, peines inutiles, qui n'ont abouti qu'à deshonorer la Religion, à affliger l'Egliſe, à ſcandaliſer les vrais fidéles, & à perdre ceux qui ont eu le malheur d'avoir les Jéſuites pour leurs Docteurs & leurs Catéchiſtes!

Vous ſçavez les bénédictions, continuë le Jéſuite, *que Dieu a répanduës ſur leur zéle*. On les connoît, ces bénédictions, que les Jéſuites ont recherchées avec tant d'empreſſement, & qu'ils ont reçûës avec tant de plénitude. Bénédictions toutes terreſtres, qui ont rendus ces Peres poſſeſſeurs à la

Chine des premiers Mandarinats & des richeſſes immenſes, par leſquelles ils ont ſurpaſſé celles des Rois de Portugal. Voilà ce que ces Peres ont recueïlli par leurs travaux, ou plûtôt par leur indulgence criminelle pour des pratiques ſuperſtitieuſes, & leurs intrigues dans la Cour d'un Prince Idolâtre, dont ils ont perpétuellement ménagé la faveur aux dépens de la pureté de l'Evangile.

Vous ſçavez, dit-il encore, *la liberté qu'ils obtinrent autrefois de prêcher la Loi de Jeſus-Chriſt.* Funeſte liberté, qui a donné lieu aux Jéſuites de faire un accord ſcandaleux entre Jeſus-Chriſt & Belial, & laiſſé les Gentils dans la ſervitude honteuſe du démon! Auſſi ne leur a-t'elle coûté, cette liberté, ni ſang, ni biens, ni fortune; le Prince de ce monde ne pouvant perſécuter ceux qui faiſoient ſon œuvre, avec d'autant plus de ſuccès, qu'ils ſe couvroient du nom & de l'autorité de Jeſus-Chriſt. Mais, qui peut aſſez admirer les reſſorts profonds de ſa juſtice divine! qui, après avoir permis que les Jéſuites fiſſent bânir de la Chine les Miniſtres les plus fidéles de l'Evangile, leur fait à eux-mêmes eſſuïer ce même traitement; non pour les combler d'honneur & de gloire, qui ont été la récompenſe de leur généreuſe confeſſion de la Foi de Jeſus-Chriſt

ſus-Chriſt ; mais pour les couvrir d'ignominie & de honte ; leur bâniſſement étant la juſte peine d'une rébellion ouverte contre le Souverain.

CHAPITRE XI.

Réponſe de l'Empereur au Placet des Jéſuites.

L'Edit aïant été publié par toutes les Provinces de l'Empire, le Viceroi de Canton fit ſçavoir aux Miſſionnaires de ſon Département, de ſe tenir prêts à ſe rendre à Macao pour la ſeptiéme Lune. Les Jéſuites de Pekin eurent beau écrire à ce Mandarin, il alla ſon chemin, & donna les ordres les plus ſéveres pour leur départ à Macao. Ces Peres voïant qu'il n'y avoit rien à faire à Canton, s'adreſſerent au treiziéme fils de *Camby*, & le prierent de préſenter leur mémoire à l'Empereur, par lequel ils le ſuplioient de permettre aux Miſſionnaires de demeurer à Canton, au lieu d'aller à Macao. Le Prince en ſe chargeant du Placet leur dit: » L'Em-
» pereur mon Pere vous a trop aimés, &
» en vous comblant de faveurs, il s'eſt
» attiré les murmures des Chinois. L'Em-
» pereur mon Frere eſt obligé de tenir

» une conduite bien différente : Je n'en » dirai pas les raiſons ; mais bornez-vous » à repréſenter à mon Frere, dans votre » Placet, que vous n'avez rien fait con- » tre les Loix de l'Empire ; que vous ne » penſez plus qu'à vous perfectionner ; » que la Loi que vous enſeignez porte » ceux qui l'embraſſent à être fidéles aux » Princes : Ajoûtez-y les embarras où » vos Confreres ſe trouveront, s'il ne » leur eſt pas permis de demeurer à » Canton.

Les Jéſuites aïant réformé leur Placet, ſur les avis du Prince, retournerent le lendemain au Palais pour le lui remettre; mais comme il partit pour la campagne, il leur fit dire de donner le Placet réformé à ſon ſeiziéme Frere, qui auroit ſoin de le faire tomber entre les mains de l'Empereur. Le Pere Mailla avouë que, *comme il ne leur étoit plus permis de pénétrer dans l'intérieur du Palais ſous cet Empereur, ils prierent un des premiers Mandarins du Tribunal, de dire au Prince qu'ils étoient au dehors de la Porte intérieure, où ils attendoient ſes ordres.*

C'étoit une ſage & néceſſaire précaution contre des hommes qui avoient oſé attenter à la perſonne du Prince, & dont les intrigues ſur ce point avoient échoué par l'affaire du Pere Morao.

Le Placet fut incontinent porté à l'Empereur, où ces Peres y parloient en ces termes, de l'aveu du P. Mailla. » Nous » autres Européens, offrons avec un pro» fond reſpect ce Placet à votre Majeſté, » pour la ſuplier de nous accorder une » grace. Il y a près de deux cens ans que » depuis le Pere Ricci, nous venons dans » cet Orient par la voïe de la mer. Votre » Dynaſtie ne nous a point traités comme » des étrangers, ce qui nous a fait regar» der la Chine comme notre véritable » Patrie : Nous en ſuivons les coûtumes » & nous nous y occupons à notre propre » perfection. La Loi que nous enſei» gnons n'eſt ni fauſſe, ni contraire à » l'autorité des Souverains. Le Tribunal » des Rites a condamné les Européens » qui ſont dans les Provinces à être ren» voïés à Macao. Nous, vos fidéles ſu» jets, nous n'avons garde de ne pas nous » ſoûmettre avec reſpect aux ordres de V. » M. Mais nous la ſuplions de conſidérer » que Macao n'eſt pas le lieu ordinaire où » abordent les vaiſſeaux qui viennent à la » Chine. Si on leur permettoit de demeu» rer à Canton, ceux qui voudroient s'en » retourner dans leur païs trouveroient » des vaiſſeaux pour les recevoir : Sans ce» la ils n'ont aucun moïen de s'en retour» ner. Quoique Macao ſoit un Port de

» voir ; c'eſt une affaire de l'Empire, dont
» je ſuis chargé. Il n'eſt plus tems d'agir
» comme je faiſois étant particulier.

» La Chine a les Ruſſiens au Nord ;
» les Européens & leurs Roïaumes au
» Midi, *Jeſſeuang reptan* à l'Oueſt. Je veux
» le retenir chez lui, & lui empêcher
» l'entrée de la Chine de peur de trouble.
» *Li Matheou* [le Pere Ricci] entra à la
« Chine la premiere année de *Vanly*. Je
» paſſe ſous ſilence ce qu'ont fait les Chi-
» nois, & je n'en ſuis pas chargé ; mais en
» ce tems-là ce n'étoit preſque rien, &
» vous n'aviez pas des gens dans les Pro-
» vinces. Ce n'eſt que ſous mon Pere, &
» par la maniere dont il vous a traités,
» qu'on a fait des Egliſes part-tout, &
» que la Loi s'eſt répanduë avec rapidité.
» Nous voïions tout cela, & nous n'oſions
» rien dire. Mais ſi vous avez trompé mon
» Pere, n'eſpérez pas en faire autant de
» moi. Vous dites que votre Loi n'eſt pas
» fauſſe : Si je la croïois telle, qui m'em-
» pêcheroit de détruire vos Egliſes de la
» Cour, & de vous en chaſſer ? Les fauſſes
» Loix ſont celles, qui ſous de belles paro-
» les & ſous prétexte de bien, portent à la
» révolte comme le *Pelinkiao*. Vous hono-
» rez le Ciel, dites-vous. La Loi du *King*
» *Tien* dit la même choſe. Celle de *Foe* en
» dit autant : Vous les condamnez cepen-

» dant, & vous leur dites des injures ; eux » de leur côté en diſent autant de vous.

» Toutes les Loix ſe vantent d'enſei- » gner la fidélité aux Princes, & le reſ- » pect filial aux parens. Toutes veulent » le bien ; toutes paroiſſent tendre au » même but, & à avoir le même objet. » Le *Tienchu* & le *Foe* parlent tout le » même langage. J'honore le *Foe* & le » *Tienchu*, & même le Pape. J'ai fait » néanmoins renverſer des Pagodes & » bien des *Llamas* qui le méritoient. De- » vois-je, parce que n'étant que ſim- » ple Régulo je les honorois, & qu'ils » étoient mes maîtres, les épargner, après » s'être rendus ſuſpects ? Que diriez-vous, » ſi j'envoïos une troupe de Bonzes & de » *Llamas* prêcher leur Loi dans votre » Païs ? Comment les traiteriez-vous ? » Vous voulez que tous les Chinois ſe » faſſent Chrétiens : Votre Loi le deman- » de, je le ſçai très-bien ; mais alors que » ſerions-nous, ſi non les ſujets de vos » Rois ? Les Chrétiens que vous faites, » ne reconnoiſſent que vous ; & dans un » trouble ils n'écouteroient que vous. Je » vois bien qu'actuellement il n'y a rien » à craindre ; mais quand les vaiſſeaux » viendront par milliers, pour lors il » pourroit y avoir du deſordre.

» L'Ange, Compagnon d'Iſmélioſ,

» Ambaſſadeur du Czar, vouloit s'établir
» dans toutes les Provinces, y avoir des
» Comptoirs de commerce. Cela ne ſe
» put : Je le refuſai : Je permis ſeulement
» aux Ruſſiens Pekin & *Tchecoüa Paiſin*
» ſur les frontieres du Païs des *Malkzar*.
» Et je ne vous permets de demeurer à
» Pekin & à Canton, qu'autant qu'il n'y
» aura pas de plaintes contre vous ; mais
» s'il en y a, je ne vous laiſſerai, ni ici ni à
» Canton. Je n'en veux point dans les
» Provinces. Mon Pere a beaucoup per-
» du de ſa réputation chez les Lettrés,
» pour vous avoir établis & multipliés.
» La Loi de *Kunſé* eſt un point capital à
» la Chine, & je ne veux pas que de mon
» regne on ait rien à me reprocher là-
» deſſus.

» Quand mes fils ou mes petits-fils ſe-
» ront ſur le Trône, ils feront comme ils
» voudront, je ne m'en embaraſſe pas
» plus que de *Vanly*.

» Au reſte, ne croiez pas que j'aie rien
» contre vous. Vous ſçavez comme je vous
» traitois étant Régulo. Un de vos Chré-
» tiens, Mandarin dans le *Laoton*, eut
» une affaire avec ſa famille qui ſe ſoule-
» va contre lui, parce qu'il n'honoroit pas
» ſes Ancêtres : Vous eutes recours à moi.
» J'accommodai cette affaire. Ce que je
» fais à préſent, eſt comme Empereur.

» Mon unique ſoin eſt de régler l'Empi-
» re, & de m'y apliquer depuis le matin
» juſqu'au ſoir. Je ne vois pas même mes
» enfans, ni l'Impératrice ; mais ſeule-
» ment ceux qui ſont chargés des affaires
» publiques ; & cela durera autant que le
» deuil, qui eſt de trois ans : Après cela
» je pourrai vous voir peut-être à l'ordi-
» naire.

REMARQUES.

I. *Je me fais un point capital de l'imiter, &c.* C'eſt-à-dire, que l'Empereur *Yumcim* fait aujourd'hui ce qu'auroit fait *Cambi*, ſi de ſon tems il y avoit eu un Morao, qui eût fait connoître par ſes démarches les diſpoſitions & l'eſprit de ſa Compagnie. Il auroit peut-être été moins indulgent : Il auroit tout d'un coup paſſé d'un excès de prévention pour les Jéſuites, à un excès de ſévérité contre eux, en leur faiſant expier avec juſtice dans leur ſang le plus grand de tous les crimes, qui eſt d'attenter contre la perſonne d'un Souverain, pour lui ſubſtituer un rébelle & un uſurpateur.

II. *Vos gens dans le Fokien détruiſoient, &c.* Les Mandarins de la Province n'ont pas agi de leur mouvement ; ils ont ſuivi les ordres de l'Empereur ſans les faire

connoître. Ce Prince leur avoit enjoin d'être ſecrets. Ils ne l'ont pas toujours ét envers toutes ſortes de perſonnes ; & il ont fait connoître aux Miſſionnaires inno cens, que l'Empereur les puniſſoit à cau ſe des Jéſuites coupables, qu'il ne vouloi plus ſouffrir ni dans les Miſſions, ni dan ſes Etats, & que ce Prince craignoit qu les autres Miſſionnaires ne fuſſent diſpo ſés comme les Jéſuites.

III. *Je veux le retenir chez lui, &c.* E par la même raiſon, les Européens qui ſon au Midi, plus à craindre que les peuple qui ſont au Nord & à l'Oueſt de la Chine Avant l'affaire de Morao on avoit eu d'au tres ſentimens des Européens ; mais ſa re bellion, & celle dont ſes Confreres ſ ſont rendus ſuſpects, à obligé l'Empereu de ſe défier d'eux & de s'en défaire, étan dans le centre de l'Empire, & delà ré pandus par tout.

IV. *Par tout la Loi* [chrêtienne] *s'e répanduë avec rapidité, &c.* Les Chinoi voïoient les progrès du Chriſtianiſme dan leur Païs, ſans y trouver à redire. Il goûtoient même la Loi de Jeſus - Chriſt puiſque dans le tems que le Cardinal d Tournon ſortit de Pekin, les Infidéle diſoient tout haut : *Qu'ils ſe feroient tou Chrêtiens, ſi les Jéſuites reſſembloient à l'Eu ropéen Tolo.* [M. de Tournon] Tant i

eſt vrai qu'avant même la decouverte de la conſpiration du P. Morao, les Jéſuites ont été le plus grand obſtacle à l'établiſſement de la foi parmi les Chinois.

V. *Les fauſſes Loix, qui ſous de belles paroles, portent à la révolte, &c.* Voilà ce qui occupe l'Empereur, & le vrai motif de ſes Edits contre la Religion chrêtienne. Il ne dit pas formellement, que les Jéſuites ſoient coupables de révolte, & qu'ils aïent trempé dans celle du P. Morao. S'il l'avoit dit, il auroit été obligé de les punir; & quand il auroit eu aſſez de bonté pour leur vouloir faire grace, tous les Grands de l'Empire & tous les Tribunaux ſe ſeroient unis pour le porter à une rigueur, dont le Prince n'auroit pû ſe diſpenſer, ſans ébranler les fondemens de l'Empire, établis ſur la ſureté de ſa propre perſonne.

VI. *Toutes les Loix ſe vantent d'enſeigner la fidélité aux Princes, &c.* Quelque réſolution que l'Empereur eût priſe de ne pas faire connoître ſon ſoupçon contre les Jéſuites, il le fait ici paroître malgré lui. Il les voudroit couvrir, & la turpitude de ces Peres ſe découvre à chaque période de ſon diſcours. Il voudroit renfermer ſa peine au dedans, & à chaque inſtant il lui échape des expreſſions qui la font connoître. Tout ce qu'il dit dans cet article, eſt cenſé ſans replique: Tout ce qu'on peut

faire, eſt de plaindre l'Egliſe, infectée de Miſſionnaires qui rendent partout l'Evangile odieux aux Infidéles par leur eſprit d'intrigue, de cabale & de rébellion, dont ils ont donné des preuves éclatantes au Japon, en Ethiopie, au Paraguai, à Siam, & à la Chine.

VII. *Les Chrêtiens dans le trouble n'écouteroient que votre voix, &c.* L'Empereur venoit de dire, que les Chinois, s'ils étoient Chrêtiens, ſeroient bien-tôt les ſujets des Rois Européens. Toutes ces expreſſions ſortent de la bouche d'un Prince plein des idées de révolte, dont il croit tellement les Jéſuites coupables, que dans le tems qu'il cherche le plus à les couvrir, il les manifeſte, en les déſignant par des traits qui ne peuvent convenir qu'à des rébelles. *Je ſçai bien*, ajoute-t-il, *qu'actuellement il n'y a rien à craindre.* C'eſt-à-dire : Je ſçai bien que les Jéſuites ne manquent pas de bonne volonté, ils l'ont fait voir pour notre bonheur, & par un malheur pour eux, qu'ils auront de la peine à réparer ; mais ce qui eſt fait, eſt fait ; & ſi les conjonctures leur étoient favorables, & que les vaiſſeaux vinſſent par milliers à la Chine, alors leur mauvaiſe diſpoſition, portée naturellement à la révolte, auroit ſon plein effet, & peut-être un ſuccès qui ſeroit pernicieux à la Nation. C'eſt ce que veulent

dire les paroles ſuivantes : *Pour lors il pourroit y avoir du deſordre.*

VIII. *L'Ambaſſadeur du Czar vouloit établir des comptoirs dans toutes les Provinces, &c.* L'Empereur compare la diſpoſition, où il croit que les Jéſuites ſont par raport à la Chine, à celle où il ſçait que ſe trouvent les Moſcovites. Il eſt évident que le Moſcovite tend petit à petit à ſe rendre maître de la Chine, en avançant ſes conquêtes dans des Païs qui ne ſont pas fort éloignés de la grande muraille. Le deſſein du Moſcovite dans l'établiſſement des comptoirs, étoit d'avoir par-tout des correſpondans, & de découvrir par ce moien le fort & le foible de l'Empire Chinois. L'Empereur, avec raiſon ne veut pas permettre cet établiſſement; & comme les Jéſuites ont trop fait voir de quoi ils ſont capables en matiere d'ambition, l'Empereur, pour la même raiſon, renverſe tous les établiſſemens de ces Peres dans le Païs, & ne leur permet de demeurer qu'à Canton & à Pekin; d'où il menace de les faire ſortir à la premiere plainte qu'on fera de leur conduite. Voilà ce qui s'apelle déclarer les choſes aſſez clairement pour les faire toucher au doigt, ſans les déſigner par leur nom. Ainſi voilà, ſelon l'Empereur, le Jéſuite & le Moſcovite dans les mêmes ſentimens, pleins des mêmes projets, & prêts à profiter des co-

jonctures favorables pour changer le gouvernement naturel.

IX. *Ne croïyez pas que j'aie rien contre vous, &c.* Mais pourquoi, dira-t-on, ce ménagement de l'Empereur pour les Jéſuites ? L'Empereur avoit beſoin d'eux pour cette félicité temporelle, qui étoit la ſeule qu'il reconnoiſſoit, & qui fût de ſon goût. Il avoit beſoin de Mathématiciens pour régler ſon Calendrier, de Fondeurs de canons pour garnir ſes Arſenaux, d'habiles Peintres pour parer ſes appartemens, de Cuiſiniers expers pour couvrir ſa table de confitures, de Chirurgiens & d'Apoticaires pour lui fournir de remedes & pour les apliquer : Enfin, il avoit beſoin de boire de bon vin, & ces Peres avoient trouvé à la Chine la maniere d'en faire d'excellent. S'il avoit parlé ouvertement de leur révolte, & qu'il les eût formellement apellés rébelles, il ſe ſeroit mis dans la néceſſité de les faire mourir, & la Chine auroit manqué de Calendriers exacts, la Cour de bon vin, l'Empereur auroit été privé des douceurs frivoles auſquelles il étoit fortement attaché. Ainſi il faut qu'en les couvrant du voile de l'innocence dans des conjonctures où ils ne peuvent rien, & où ils ſont ſans crédit, il les ſauve de la mort, pour ſe conſerver à lui-même le bonheur unique des ſens au-

quel il aſpire, ſuivant les principes de ſa religion, qui ne lui permet tent pas de reconnoître l'exiſtance d'un Etre ſouverain, & la durée ſans fin de l'ame immortelle.

X. *S'il y a des plaintes contre vous, je ne vous laiſſerai ni ici, ni à Canton.* L'Empereur a tenu parole à l'égard du ſéjour qu'il avoit permis aux Jéſuites dans Canton, comme nous le dirons dans le Chapitre ſuivant. Les plaintes ſont en effet venuës de la part des Mandarins de Canton, qui ont donné des Mémoriaux contre les Jéſuites, & qui les ont donnés par un ordre ſecret du Monarque, qui paroît réſolu de les bânir tout-à-fait de ſes Etats, comme des hommes remplis de l'eſprit de révolte. Ces Peres ſeront donc obligés de quitter Canton pour ſe rendre à Macao, où on leur ſignifiera un ordre de partir par le premier vaiſſeau qui fera voile pour l'Europe. A l'égard de Pekin, l'Empereur les y ſouffre encore, mais forcé par ſon intérêt, & pour ne pas priver l'Empire de Calendriers exacts. Il faut écouter ce que nous dit là-deſſus le P. du Halde dans ſa lettre, qui eſt à la tête du dix-huitiéme recuëil. » Vous n'ignorez pas, dit-» il, écrivant aux Jéſuites de France, » quelles ont été les ſuites de cet Edit: » Tous les Miſſionnaires chaſſés de leurs » Egliſes, & tolérés ſeulement à Pekin

» & à Canton ; plus de trois cens Egl
» ou détruites, ou converties en uſa
» profanes, ou devenuës des temples
» démon : Les Idoles ſubſtituées à
» place du vrai Dieu : Plus de trois c
» mille Chrêtiens deſtitués de Paſteu
» & livrés à la rage des infidéles : I
» travaux & les ſueurs de tant d'homn
» apoſtoliques anéantis, ſans qu'on pui
» voir quelque lueur d'eſpérance qui p
» ſente le moindre adouciſſement à t
» de maux. . . .
» A deux différentes fois que le nou
» Empereur a fait venir quelques-u
» des Miſſionnaires qui ſont à Pekin
» tout ſon diſcours a roulé ſur les raiſo
» qui l'ont déterminé à proſcrire no
» ſainte Religion, ſans leur laiſſer la
» berté de dire un ſeul mot pour ſa
» fenſe.
» Il n'y a pas long-tems, qu'aïant co
» poſé lui-même un livre pour l'inſtr
» tion de ſes ſujets, il y parle de la R
» gion chrêtienne en des termes tout
» fait injurieux, juſqu'à la comparer
» *Pelinkiao*, qui eſt une ſecte abominal
» de gens toûjours diſpoſés à la révolt
» & dont le ſoin eſt de ſe tenir bien
» chés. Il ajoûte, que ſi l'on a introd
» à la Cour ceux qui prêchent cette L
» & ſi on les y tolere encore, c'eſt u
» queme

» quement à cauſe de l'utilité que l'Em-
» pire reçoit de leur habileté dans les arts
» & dans les ſciences. *Voilà*, dit-il en ſi-
» niſſant, *ce que vous ne devez pas ignorer.*
» Ce qu'il y a encore de plus triſte, c'eſt
» qu'il a ordonné expreſſément à ceux qui
» dans chaque Ville ſont chargés de faire
» deux fois le mois un diſcours au peuple
» de puiſer leur ſujet dans ce livre, & de
» l'expliquer d'un bout à l'autre : C'eſt
» pour les Chinois infidéles un moïen
» dont ils ſçavent bien profiter pour ſe
» répandre en invectives contre la Loi
» chrêtienne, & pour en inſpirer de l'hor-
» reur aux peuples. . . . .
» Les Miſſionnaires qui ſont demeurés
» à Pekin, y on vêcu aſſez tranquiles :
» Les ſervices qu'ils y ont rendus & qu'ils
» y rendent encore, ont fait impreſſion
» ſur l'eſprit de l'Empereur ; mais on ſe
» contente de ne pas les inquiéter, & on
» ne leur donne aucune marque de bien-
» veillance. Un ſeul Frere Jéſuite, Ita-
» lien, & excellent Peintre, eſt emploïé
» au Palais : Si l'on y apelle quelques-uns
» des autres, ce qui eſt très-rare, ce n'eſt
» que quand on ne peut pas abſolument
» ſe paſſer de leurs ſervices.

C'eſt ainſi que les Jéſuites dévoilent leur turpitude dans le tems qu'ils font les plus grands efforts pour la couvrir. Dieu

le permet ainſi, pour les faire connoître en Europe, & pour inſpirer aux Princes qui les favoriſent, les juſtes ſentimens de défiance où ils doivent être à l'égard de ces hommes inquiets & remuans, qui ſe ſont ſi ſouvent diſtingués par des attentats contre la perſonne des Souverains.

XI. *Après cela, je pourrai peut-être vous voir comme à l'ordinaire.* L'Empereur a continué à ne point voir les Jéſuites, même après les trois années de deüil : Il a continué à les traiter avec ſévérité à Canton, & en les envoïant à Macao, & à les chaſſer de ſes Etats : Il a encore fait pourſuivre le Procès du Pere Morao, & après que ce fameux criminel eut été convaincu de révolte, il a porté contre lui la ſentence de mort, qui n'a été exécutée à *Sinin* qu'en 1726, à l'occaſion de l'arrivée de l'Ambaſſadeur de Portugal à Macao. On pourroit s'imaginer que l'Empereur *Yungcim* s'eſt porté à ces rigueurs contre les Jéſuites par un excès de prévention, ou par un eſprit de cruauté, ou par une foibleſſe de génie, qui l'a livré à quelque favori ennemi de ces Peres ; mais on montrera, par les idées que les Jéſuites nous donnent eux-mêmes de ce Monarque, que jamais Empereur de la Chine ne fut plus abſolu, plus ſage, plus modéré, & plus attentif à gouverner par lui-même, que *Yungcim* ;

& que s'il a ſi ſévérement puni les Jéſuites en la perſonne de leur Pere Morao, & en les chaſſant des Provinces, il y a été forcé par l'évidence des crimes, qui ne lui ont pas permis de diſſimuler les énormes attentats dont il les a trouvé coupables.

CHAPITRE XII.

Les Jéſuites ſont chaſſés de Canton, & relégués à Macao.

NOus nous ſervirons des propres termes du Pere du Halde & du Pere Porquet, qui ont l'un & l'autre donné la relation de cette démarche de l'Empereur *Yumcim* contre les Miſſionnaires Jéſuites, & autres, qui ſont à la Chine.

» Les Miſſionnaires, dit le Pere du-
» Halde dans ſa lettre, qui eſt à la tête du
» vingt-uniéme Recuëil, qui furent chaſ-
» ſés des Provinces il y a environ dix ans,
» & relégués à Canton, viennent d'être
» chaſſés de Canton même, & renvoïés à
» Macao, petite Ville qui apartient aux
» Portugais, mais où les Chinois ſont les
» maîtres. On ne leur a donné que trois
» jours pour ſe préparer au départ, &
» pour emporter leurs meubles.

» C'eſt le 20 d'Août 1732, qu'on les
» obligea de s'embarquer au nombre de
» plus de trente, avec défenſe de retour-
» ner à la Chine, ſous peine d'être punis
» ſuivant la rigueur des Loix. L'unique
» raiſon qu'on leur a aportée d'un traite-
» ment ſi dur, c'eſt qu'ils avoient contre-
» venu aux ordres de l'Empereur par la
» publication de la Loi chrêtienne. Ainſi
» il ne reſte plus en ce vaſte Empire, que
» vingt-trois Miſſionnaires, qu'on tolere
» encore à Pekin; ſçavoir: deux Eccléſi-
» aſtiques de la Propagande, huit Jé-
» ſuites François, ſix Jéſuites Portugais,
» & trois autres Allemans, avec quatre
» Freres coadjuteurs, ſans compter quel-
» ques-uns en petit nombre, qui ſont
» cachés dans les Provinces.

» Le Pere Porquet, qui nous aprend
» le détail de ce qui s'eſt paſſé à Canton,
» ignoroit les meſures qui ſe prenoient à
» Pekin. Lorſque les Peres qui ſont à la
» Cour eurent reçû les lettres que les
» Miſſionnaires exilés à Macao leur a-
» voient écrites de deſſus leurs barques,
» la premiere penſée qui leur vint, c'eſt
» que les Mandarins de Canton ne s'é-
» toient portés à ces excès que du conſen-
» tement, & peut-être par l'ordre ſecret
» de l'Empereur: La ſuite leur aprit
» qu'ils ne s'étoient pas trompés.

Le Pere Porquet écrit la relation de cet événement à un de ſes Confreres, qui a été pendant vingt-quatre ans Miſſionnaire à la Chine. Ce Jéſuite eſt le P. de Goville. Le Pere du Halde, parlant de celui-ci, dit : Qu'*aïant été député en France, ſa ſanté ſe trouva ſi affoiblie, que ſes Supérieurs ne jugerent pas à propos qu'il retournât á la Chine, comme il le ſouhaitoit ardemment.* Il y a du déguiſement dans ces paroles. Le Pere de Goville ne fut point député en France, mais rapellé par ordre du Pape & de la ſacrée Congrégation pour les raiſons qu'on a marquées dans le Tome précédent. Ce n'a jamais été le défaut de ſanté, mais le mécontentement que le S. Siége a eu de ſa conduite paſſée, qui l'a empêché de retourner à la Chine, où il a donné des preuves ſi éclatantes de ſa deſobéiſſance & de ſon attachement aux ſuperſtitions condamnées, &c. Le P. Porquet eſt un autre Jéſuite rébelle, qui s'eſt diſtingué entre ſes Confreres par ſa pétulence & par une conduite ſi ſcandaleuſe, que le Cardinal de Tournon fut obligé de lancer contre lui l'excommunication majeure, après les monitions requiſes, comme on l'a dit dans le premier & dans le ſecond Tomes de ces Anecdotes. Mais ce Pere n'en devient que plus croïable, lorſqu'il écrit la relation des événemens qui

ne ſont pas avantageux aux intérêts & à la réputation de ſa Compagnie avec un détail, où l'on n'aperçoit ni la mauvaiſe foi, ni le déguiſement ordinaire aux écrivains de la Société. Voici comme ce Religieux s'exprime dans ſa Lettre écrite à Macao le 11 Décembre 1732.

„ Vous n'avez pas oublié que l'Em-
„ pereur au commencement de ſon regne
„ fit chaſſer tous les Miſſionnaires des
„ Egliſes qu'ils avoient dans les différen-
„ tes Provinces de l'Empire. . . . & que
„ nos Peres de Pekin obtinrent avec
„ beaucoup de peine, que Sa Majeſté vou-
„ lût fixer leur demeure à Canton.

Ce que le Pere Porquet ne devoit pas oublier lui-même, c'étoit de dire le ſujet qui avoit obligé ce Prince à donner un Edit ſi rigoureux. Un Miſſionnaire de ces Païs a eu le courage de le marquer, en diſant : Que *l'Empereur s'étoit aperçû que pendant que les Jéſuites s'apliquoient dans les Provinces à gagner à la Société, plûtôt qu'au Chriſtianiſme, les Peuples de la Chine, ils travailloient à Pekin à former parmi les Grands un parti formidable, pour donner la couronne au neuviéme Roi, & l'ôter à celui que* Camhi *avoit déſigné pour lui ſuccéder.*

„ Le 18 d'Août dernier, pourſuit le
„ Pere Porquet, les deux Gouverneurs
„ de Canton firent venir un ou deux Miſ-

„ ſionnaires de chaque Egliſe, & leur „ déclarerent que les Mandarins Géné- „ raux de la Province vouloient que nous „ nous retiraſſions à Macao. Les raiſons „ qu'ils aporterent, n'étoient pas les mê- „ mes : Auſſi elles n'étoient que d'honnê- „ tes prétextes, dont ils couvroient les „ véritables motifs de la réſolution qu'on „ avoit priſe.

Les Jéſuites qui ont ici l'équité de convenir que les Mandarins couvrent les véritables raiſons de leurs démarches par des prétextes dont on découvre le foible, devroient en uſer de même dans les autres événemens de même eſpece ; tel, par exemple, que celui de la perſécution de Fokien, attribuée par ces Peres à la prétenduë imprudence des Religieux de S. Dominique. Ils auroient dû dire alors, ce qu'ils n'ignoroient pas, que la véritable cauſe de la perſécution étoit le complot de Morao & de ſes complices, pour changer le Gouvernement, & le mettre entre les mains du neuviéme Petit-Roi. Ils ont ſur cela gardé le ſilence : Ils ont mieux aimé faire tomber ſur un Ordre qui a été de tous tems l'objet de leur jalouſie, le motif d'une perſécution, dont ils ſont l'unique cauſe, & l'unique prétexte ſur les Dominicains auſſi-bien que ſur le Frere A. de la Conception, Franciſcain Eſpagnol.

ainſi que les Jéſuites le reconnoiſſent à l'égard de celui-ci. Ce Frere étoit habile Médecin, & il ſe ſervoit de ſon art pour attirer les infidéles au Chriſtianiſme, & pour affermir les néophites dans la Foi qu'ils avoient embraſſée. Les allées & les venuës fréquentes de ce Religieux à Canton parurent aux Mandarins un voile propre à couvrir la véritable raiſon qui les faiſoit agir. Ils entroient en cela dans les vûës de l'Empereur, qui aïant intérêt de conſerver les Jéſuites à Pekin en qualité d'ouvriers, ne vouloit pas les donner à connoître à ſon Peuple pour des hommes coupables du plus odieux de tous les crimes. Ainſi dans l'une & dans l'autre perſécution l'Empereur cherche à couvrir les Jéſuites ſous des voiles étrangers : Dans celle de Canton, il ſe ſert pour les couvrir de l'habit d'un Franciſcain ; dans celle de *Fokien* d'un Religieux de S. Dominique ; mais ni le Franciſcain ni le Dominicain ne ſont la véritable cauſe de la perſécution : Ce ſont les Jéſuites dont on veut couvrir la manœvre pour profiter de leurs talens. On les chaſſe il eſt vrai des Provinces comme des brouillons dangereux à l'Etat ; mais on les retient à Pekin comme des ouvriers néceſſaires à l'Etat, & à cette félicité temporelle qui eſt la ſeule que l'Empereur connoiſſe.

„ Lorſque

„ Lorſque les Peres appellés aux deux „ Tribunaux, dit le P. Porquet, furent „ de retour, & qu'ils eurent fait part de „ cette nouvelle aux autres Miſſionnaires, „ elle les jetta dans un abatement & dans „ une conſternation qu'il ne ſeroit pas fa- „ cile d'exprimer.

Cette conſternation & cet abatement étoient d'autant mieux fondés, que la conduite des Mandarins étoit plus légitime. Quelle honte en effet, quel ſujet d'abatement pour des Ouvriers évangéliques, que d'être chaſſés des Païs infidéles pour crime de rébellion ! Eſt-il un Prince Chrétien qui traitât autrement des hommes de ce caractere, qui auroient attenté à ſa Couronne, s'il s'en trouvoit de tels dans ſes Etats ?

„ A peine, pourſuit le Pere Porquet, „ penſions-nous à revenir un peu de no- „ tre triſteſſe, qu'on vint afficher à la por- „ te de nos maiſons l'Ordonnance des „ Mandarins Généraux, qui étoient ainſi „ conçûës :

„ Nous *Ngao*, Généraliſſime de la Pro- „ vince ; *Yang* Viceroi ; *Tſiao* Intendant „ dant de Police, donnons cette préſente „ Déclaration. C'eſt une choſe connuë „ par tout, qu'il ne faut point ſouffrir de „ mauvaiſe doctrine. Vous, Européens, „ étant venus à la Chine pour répandre

„ votre loi, & pour séduire le Peuple ; le
„ Généraliſſime de *Fokien* repréſenta il y
„ a quelques années, qu'il falloit tous vous
„ renvoïer dans vos Roïaumes. S. M. par
„ un excès de bonté, ſe contenta de défen-
„ dre l'exercice de votre Religion, en vous
„ permettant de demeurer dans ſes Etats.
„ En conſidération de cette faveur, vous
„ auriez dû vous renfermer chez vous con-
„ formément aux ordres du *Lipou*, qui vous
„ défendent d'aller çà & là, & de tenir
„ des aſſemblés..... Comment donc
„ s'eſt-il pû faire, que F. Antoine de la
„ Conception tienne des aſſemblées avec
„ tumulte, ſous prétexte de médecine ?
„ Ce mal augmente tous les jours : Le
„ Peuple groſſier ſe laiſſe prendre à vos
„ adreſſes. Les hommes s'aſſemblent avec
„ les femmes ; ce qui eſt contraire aux loix
„ & ne peut être toléré. Voici ce que nous
„ ſignifions au Frere Antoine & aux au-
„ autres Européens : Macao eſt un lieu
„ deſtiné de tout tems au commerce des
„ Européens ; nous vous donnons trois
„ jours pour ramaſſer vos effets, & pour
„ vous y retirer, ſans qu'il vous ſoit per-
„ mis de revenir jamais à Canton.....
„ Cet ordre eſt invariable, & doit être
„ exécuté à la lettre.

Les Jeſuites ſe remuerent, dreſſerent une requête, firent bien des démarch

inutiles. Ils allerent frapper à la porte du *Quntou*, où ils furent très-mal reçus. En vain le Pere Cordez eut recours au Général des Tartares & au Commandant de la Ville, qui s'excuſerent ſur ce que n'étant que pour la guerre, ces ſortes d'affaires ne les regardoient pas. Il s'adreſſa encore au Gouverneur particulier, qui répondit qu'il ne falloit plus ſonger qu'à partir pour Macao. Pendant toutes ces démarches on apporta une nouvelle Ordonnance, plus infamante que la premiere; où les Miſſionnaires ſont traités d'hommes méchans & pervers, de ſéducteurs des Peuples, qui répandent la corruption, & qui débauchent les ſujets de l'Empereur. On finit cet ordre en parlant ainſi au Peuple Chinois : » Vous donc, qui que vous » ſoïez, qui avez du ſang dans les veines; » pourquoi avez-vous la baſſeſſe de recou» rir à de vils Européens? Et vous, fem» mes, qui avez appris à conſerver la pu» deur, qui eſt l'ornement de votre ſexe, » comment vous livrez-vous aux artifices » de ces mépriſables Etrangers? Puiſque » vous vivez parmi les hommes; vivez » en hommes & non pas en bêtes, à la » honte de vos Ancêtres & de votre poſ» térité?

Par-là les Miſſionnaires qui étoient à Canton furent obligés de partir pour Ma-

cao avec précipitation : On leur permit ſeulement de laiſſer un domeſtique pour garder leurs Egliſes.

„ Ce fut, dit le Pere Porquet, le 20. „ d'Août au ſoir que nous nous embar- „ quâmes ſur quinze petites barques. Le „ lendemain nous partîmes tous ſous l'eſ- „ corte de quatre Galeres. . . . Nous ar- „ rivâmes à Macao le 24. Comme il y a „ deux Maiſons de Jéſuites & trois Mo- „ naſteres de Religieux, nous y trouvâ- „ mes un azile, où nous fûmes reçus avec „ beaucoup de charité. . . . . Ce qu'il y „ eut de particulier pour l'Egliſe de la „ ſacrée Congrégation, c'eſt que Mon- „ ſieur Appiani y étoit malade d'une diſ- „ ſenterie toujours dangereuſe, ſur tout „ dans un homme âgé de 70. ans. On eſ- „ péroit que les Mandarins auroient com- „ paſſion de ſon état, & qu'on le laiſſeroit „ dans ſa maiſon. Cette grace lui fut re- „ fuſée d'une maniere inſultante. Tout „ moribond qu'il étoit, il lui fallut faire „ le voïage de Macao, où il mourut qua- „ tre ou cinq jours après qu'il fut arrivé.

Telle fut la fin du célébre Miſſionnaire que les Jeſuites perſécutoient ſi cruellement du tems du Cardinal de Tournon ; qu'ils firent enfermer à Canton, & auquel on peut dire qu'ils donnent ici le coup de la mort, n'aïant été contraint de faire

ce voïage qu'en conſéquence des ordres fâcheux de la Cour qu'avoient attiré la révolte des Jeſuites. Ainſi cauſer & procurer ſouvent la mort aux plus fideles Miniſtres de l'Evangile, couvrir d'opprobre la Religion parmi les Infideles, la rendre odieuſe parmi les Proteſtans, la remplir de diviſions & de troubles parmi les Catholiques : Tels ſont les ſervices importans que rend la Société à l'Egliſe, dont elle ſeroit la ruine, comme elle en eſt le plus terrible fleau, ſi Dieu ne veilloit à ſa défenſe. Revenons à la Relation du P. Porquet.

„ On ne peut dire au vrai, dit le Pere „ Porquet, ce qui a donné lieu à une per„ ſécution ſi ſubite & ſi violente. Les uns „ l'attribuent aux différens ſurvenus en„ tre les Mahometans & les Chrétiens, „ au ſujet de l'enterrement d'un Chré„ tien qui avoit été de leur Secte. . . . „ d'autres prétendent que le mal vient de „ plus loin, & que c'eſt l'Empereur lui„ même, qui par averſion de la Religion „ Chrétienne, a fait donner un Ordre „ ſecret de nous ſuſciter cette affaire, „ chacune de ces conjectures a ſes partiſans, il me ſuffit de vous les avoir rapportées.

Paſſons au P. Porquet les nuages affectés qu'il veut répandre ſur la cauſe de la nouvelle perſécution de la Religion chré-

tienne à la Chine ; un Jeſuite peut ſe rendre coupable de crimes de révolte & de rébellion ; mais il ne lui eſt pas ordinaire d'en faire un humble aveu, ni pour ſoi-même, ni pour aucun de ſes Confreres. Il eût été inutile après tout au P. Porquet de nous en dire ici davantage ; l'évidence de l'attentat du P. Morao ne laiſſoit ignorer à perſonne en cette occaſion la vraie cauſe des ordres rigoureux du Prince.

„ Nous eſpérions, continue le P. Porquet, qu'il viendroit de la Cour quelqu'adouciſſement à la ſentence des Mandarins ; mais ces Officiers, non contens de nous avoir chaſſés de Canton, viennent de faire ſignifier un nouvel ordre à la Maiſon de Ville, en parlant à ſon Procureur, par lequel ils lui enjoignent de nous renvoïer dans nos Roïaumes, comme des gens qui pourroient infecter la Chine par leur mauvaiſe doctrine. Voici l'ordre du Gouverneur de *Hianchang*.

„ Nous, Gouverneur de *Hianchang*, en exécution des ordres, je les intime & les ſignifie au Mandarin European de Macao, afin qu'il s'y conforme ſans retardement, & que quand il y aura des vaiſſeux prêts à partir pour l'Europe, qu'il y faſſe embarquer les Européens qui lui ont été délivrés en divers tems. . . . . Que s'il arrivoit que

„ les ſuſdits ordres trouvaſſent quelque
„ réſiſtance, nous voulons en être informé
„ d'une maniere juridique, ſur laquelle
„ nous puiſſions nous fonder pour caſſer,
„ arrêter, informer & punir. Qu'il ait ſoin
„ de nous faire ſçavoir qu'il a reçû cette
„ préſente ſignification, & qu'il s'y con-
„ formera. Au plus vîte, au plus vîte :
„ Cet ordre eſt de grande importance.

„ Ceux qui gouvernent la Ville de Ma-
„ cao demanderent aux quatre Evêques
„ Portugais leurs avis. L'Evêque de Ma-
„ cao m'a dit depuis peu de jours que ſon
„ avis étoit : 1°. Qu'il falloit inſérer dans
„ la réponſe une réfutation abregée de ce
„ que les Chinois ont dit contre la Reli-
„ gion Chrétienne. 2°. Qu'en déclarant
„ qu'ils ſont de cette Religion, ils de-
„ voient ajouter qu'ils regardoient les
„ Miſſionnaires comme leurs Peres, &
„ que la Religion ne leur permettoit pas
„ d'être les exécuteurs d'une ſentence por-
„ tée contre eux.....

„ Au moment que je vous écris, nous
„ apprenons que les Mandarins ſe ſont
„ emparés de nos Maiſons à Canton. Ils
„ en ont tiré ce qui y reſtoit, en ont fait
„ charger pluſieurs barques que nous at-
„ tendons. Ils ont fixé le prix de nos
„ Maiſons, & ils ſont dans le deſſein de
„ nous en faire tenir l'argent.

„ Nous ne ceſſons point de déplorer les „ ſuites fâcheuſes de cette perſécution. „ Dès que la nouvelle s'en répandra dans „ les Provinces, quelle terreur ne répan- „ dra-elle point dans toutes les Chrétien- „ tés ? .... Les Miſſionnaires répandus „ ſecretement dans toutes les Provinces, „ pourront-ils y demeurer long-tems ſans „ être découverts ? Comment leur faire „ tenir les ſecours néceſſaires, ſi nous „ ſommes chaſſés de Macao ?

„ Vous me demanderez, s'il n'y a rien „ à eſpérer. La plûpart croïent qu'on ne „ doit rien attendre du vivant de l'Em- „ pereur, & ils fondent leur eſpérance „ ſur un nouveau regne : D'autres croïent „ qu'on devroit faire une apologie, capa- „ ble de faire impreſſion ſur l'eſprit des „ Chinois.

Ce ſecond avis ne pourroit être que pernicieux à la Religion, s'il étoit exécuté. Car, quoique dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme les apologies aïent eu de grands ſuccès, elles ont été faites par des perſonnes & pour des Chrétiens qui n'ont jamais été convaincuës, ni même ſoupçonnées du crime de rébellion. Pendant trois cens ans & plus que le Chriſtianiſme a été perſécuté, les fideles ont appris à répandre leur ſang pour la foi, & non pas à ſe révolter contre les Princes de la terre. Les

Prêtres & les Evêques qui étoient les Miſſionnaires de ces tems-là, loin de ſe rendre néceſſaires dans les Cours des Empereurs, de s'y faire conſiderer par des talens profanes, d'entrer dans les affaires d'Etat par des intrigues, qui leur aïent inſpiré la hardieſſe de vouloir détrôner les Princes, ſe ſont contentés de porter les Chrétiens à obéir en tout ce qui ne bleſſoit pas la Religion. Ils ont évité la fréquentation des Grands, comme incompatible avec la ſainteté de leur miniſtere. Ils ont évité l'embarras des affaires du ſiécle, comme un écueil qui les mettoit dans l'impuiſſance de vaquer au ſervice de Dieu. Des gens de cette ſorte, dont la vertu étoit ſi éclatante, la conduite ſi ſoumiſe, la vie ſi pure, & ſi dégagée de tout intérêt humain, étoient bien fondés à faire des apologies. Leurs Ecrits ſe faiſoient lire, admirer, & portoient la conviction dans les eſprits, pendant que la grace s'en ſervoit pour toucher & convertir les cœurs.

Mais de quel front les Jeſuites oſeroient-ils faire des apologies pour la Religion; eux qui ont ſi ſouvent fait dire à l'Empereur *Camby*, témoin de leurs deſordres, qu'il voïoit bien que la Religion chrétienne n'étoit pas meilleure que celle des autres Sectes, & que les Miſſionnaires qui l'annonçoient, ne vivoient pas mieux que

les Bonzes ? Eux qui ont remplie la Cour de la mauvaiſe idée de leur conduite, & qui ont donné des exemples ſi éclatans de leur avarice inſatiable, de leur ambition démeſurée, de leur jalouſie contre les autres Miſſionnaires, & de leur fureur diabolique à les perſécuter ? Eux, qui comptent au nombre de leurs Confreres un Morao, qui eſt leur homme d'affaire, & l'ame de tous leurs deſſeins ; & par-là ſe ſont rendus légitimement ſuſpects d'avoir donné dans ſes projets, & d'être les complices de ſa révolte ? Des gens de ce caractere, loin de réuſſir, ne pourroient par une telle démarche, produire *d'autre effet, que d'arracher juſqu'à la racine de la Miſſion, en faiſant chaſſer de Pekin les Miſſionnaires qui ſont à la Cour.* C'eſt de quoi convient le P. Porquet. Ainſi *il ne reſte plus d'eſpérance humaine*, pour me ſervir des termes de ce Pere, *& il ne faut plus attendre que de la providence & de la miſéricorde de Dieu pour cette Nation les reſſources* qui y peuvent faire rentrer le Chriſtianiſme, que les Religieux de ſaint Dominique, & enſuite les Vicaires Apoſtoliques y avoient établi, & que les Jeſuites ont renverſé, pour n'y ſouffrir que le mêlange affreux de l'Idolâtrie avec les dehors de la Religion chrétienne.

Au reſte ſi l'Edit du Prince, qui oblige les Miſſionnaires à ſortir de la Chine,

ſe bornoit aux ſeuls Jeſuites, on n'auroit qu'à benir Dieu d'avoir levé le plus grand obſtacle à l'établiſſement de la Religion dans l'Orient : Tant qu'ils ont eu du crédit & de l'autorité dans cet Empire, les Miſſionnaires, occupés à ſe défendre perpétuellement de leurs piéges, pouvoient à peine travailler à la propagation & à l'établiſſement de l'Evangile dans ces contrées. Ils avoient à ſe défendre, tantôt de leurs calomnies qui les décreditoient dans l'eſprit des Peuples, tantôt d'une intrigue ſecrette qui les mettoit aux priſes avec les Gouverneurs de leur Province, tantôt d'une conjuration de faux Néophites que ces mêmes Peres ſoulevoient contre eux ; ſouvent même ils les faiſoient chaſſer à force ouverte de leurs Egliſes & de leurs poſtes par l'autorité des Mandarins, & enfin ils les ont tous contraints de ſortir de l'Empire de la Chine par l'Edit du *Pixo* qu'ils ont fait donner à l'Empereur, par lequel il étoit enjoint aux Miſſionnaires, ou de ſe ſoumettre à la doctrine de Confucius & aux ſuperſtitions Chinoiſes, ou de ſe retirer de l'Empire. Ce ſeroit donc la plus grande marque de la protection & de la bonté de Dieu ſur le Peuple Chinois en éloignant pour jamais les Jeſuites de leur païs, d'y maintenir les autres Miſſionnaires, qui n'aïant plus à ſe défandre

de leurs intrigues & de leurs pieges, vailleroient avec ſuccès à la converſio Infideles, & donneroient par leur leur deſintereſſement, leur vertu une bonne idée de la Religion chrétienne, les Jeſuites en ont donné une mau par tous les crimes dont ils ont m l'exemple.

CHAPITRE XIII.

Diſgrace des principaux amis des Jeſu à la Cour de Pekin.

ON comprend ſans peine que le Morao & ſes Confreres n'étoien ſeuls à former des deſſeins contraire gouvernement. Il s'étoient attaché grand nombre d'amis puiſſans, riches crédités, qui étoient répandus dans t la Chine & en Tartarie, & dont le grand nombre ſe trouvoit à la Cou Pekin, où ces Peres faiſoient eux-mê leur réſidence. On connoît le talent ces Religieux ont à gagner les Grands toutes les Cours, où ils ont quelqu'ac Ils jouiſſoient dans celle de Pekin familiarité de l'Empereur *Camby*, & gouvernoient ce Prince, qui étoit deve

dit le Cardinal de Tournon, leur eſclave, & le plus ſoumis de tous les hommes à leur Société.

Entre pluſieurs, tant Chinois que Tartares, que les Jeſuites de Pekin avoient acquis à la Société, étoit un vieux Prince du Sang impérial, grand Oncle de l'Empereur *Cambi*, appellé par ces Peres *Sounon* & tantôt *Souniama*, qui comptoit un grand nombre de fils & de petits-fils, dont il étoit la tige, & qui lui obéiſſoient en tout. Ce Prince, qu'on appelloit à la Cour le *vieux Regulo*, s'étoit attaché fortement à la faction de *Seſſake*, neuviéme Petit-Roi, fils de l'Empereur *Cambi*, que les Jeſuites vouloient faire monter ſur le trône de ſon pere.

La mort de *Cambi*, & la nomination de *Yuncim* reconnuë dans tout l'Empire, étourdit les adhérans au neuviéme Roi; mais elle ne les fit pas changer de projets. On continua de cabaler pour *Seſſake*. Le Pere Morao de ſon côté fit le voïage de Canton, le vieux Regulo celui du Tartarie. Ses fils & ſes petits-fils tiroient leur regle de conduite des Jeſuites; mais ils furent à la fin découverts.

L'Empereur les fit tous arrêter, & après en avoir fait renfermer une partie dans les priſons de Pekin, il envoïa l'autre à *Fourdame* & à *Sinin* en Tartarie, &

voulut qu'on inſtruisît leur procès. Comme ils furent convaincus d'avoir conſpiré contre la perſonne du Souverain, ils furent condamnés par les Tribunaux de l'Empire à perdre la vie, & à avoir la tête tranchée : Sentence, dont l'Empereur jugea à propos de ſuſpendre l'exécution, & qu'il modéra dans la ſuite, en condamnant les coupables à une priſon perpétuelle.

Le vieux Regulo, âgé de plus de quatre-vingt ans, mourut dans ſa priſon peu de tems après que ſa ſentence lui eut été ſignifiée. Quoiqu'il eût été vivement ſollicité par les Jeſuites à embraſſer le Chriſtianiſme, il refuſa avec opiniâtreté de ſe rendre, & il mourut dans ſon infidélité ; & quelque tems après ſa mort, ſes os aïant été déterrés, ils furent brûlés, réduits en cendres, & jettés au vent, pour inſpirer au peuple l'horreur qu'il devoit avoir pour des crimes ſi énormes.

Trois de ſes fils aïant été envoïés à *Sinin*, furent inſtruits dans la Religion chrétienne à la mode des Jeſuites par le P. Morao qui bâtiſa les deux aînés, le troiſiéme aïant long-tems refuſé de ſe faire Chrétien. Comme la Cour fut informée du parti que les deux Princes avoient pris, les Mandarins offrirent pluſieurs fois de leur propre mouvement, & ſans ordre de l'Empereur, d'obtenir leur grace, à

condition qu'ils renonceroient au Chriſtianiſme. Ils refuſerent conſtamment de le faire, & on continua d'inſtruire leur procès. Voici comme les Mandarins commis, pour les juger, parlerent à l'un d'entre eux, ſuivant la relation du P. Parennin, dans le dix-neuviéme Recueil des prétendues Lettres édifiantes. » Non content, » diſent-ils, du crime de rébellion, dont » vous êtes coupable, vous avez encore » ſuivi une fauſſe Loi : N'êtes-vous pas » entré, vous & votre pere, dans la faction de *Seſſake* ? N'avez-vous pas commis des crimes de toutes les ſortes ? » Combien de fois n'avez-vous pas mérité la mort ? Le Mémorial que les Grands » ont préſenté pour faire mourir votre » pere & ſes enfans, ſubſiſte encore : Il » eſt entre les mains de l'Empereur. Il n'a » qu'à y répondre, & votre mort eſt certaine. Pour nous, qui ſommes témoins » de votre opiniâtreté à ne pas quitter » cette fauſſe Loi, il nous eſt clair que » vous raiſonnez ainſi : J'ai mérité la mort : » Si maintenant on me fait mourir, parce que j'ai embraſſé la Loi chrétienne, » à la bonne heure ; qu'on le faſſe. Tout » bien conſidéré, diſent les Mandarins, » parlant à l'Empereur, *Ourtchen* [c'eſt » le nom du Prince] & ſon pere, étant » attachés à la faction de *Seſſake*, ont fai

» des crimes de toutes les ſortes, pour
» leſquels les os de *Sounon* ont été mis en
» cendres. Les Grands, après avoir déli-
» béré, ont ſupplié votre Majeſté de les
» condamner à mort, lui & ſes enfans.
» L'Empereur a répondu en ces termes:
» Si je voulois le faire mourir, ce ſeroit
» pour le crime de rébellion, dont lui &
» ſon pere ſont coupables.

Il eſt clair par ces paroles que le ſupplice d'une rigoureuſe priſon qu'on a fait ſouffrir à ces Princes pendant pluſieurs années, n'a pas été ordonné en haine de la Religion, mais pour châtier leur révolte. Ainſi ſi l'Empereur ſévit contre les Chrétiens, c'eſt parce que les Jeſuites ſont venus about de noircir le Chriſtianiſme dans l'eſprit de ce Prince, & de le charger du crime odieux de la revolte contre un Souverain légitime. Si le Monarque Chinois n'en vouloit qu'à la Religion dans les trois fils de *Sounon*, ſans doute qu'il auroit épargné, ou traité moins rigoureuſement celui des trois qui avoit refuſé d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il a été néanmoins condamné, & traité avec la même ſévérité que ſes deux autres freres Chrétiens; c'eſt-à-dire, qu'il a été enfermé comme eux dans une eſpece de cachot, où il eſt mort avec eux de miſere, & par les mauvais traitemens qu'il y a endurés. Il eſt vrai

que

que ce Prince s'appercevant que ſa fermeté à demeurer attaché à l'Idolâtrie, lui étoit inutile, il ſe rendit à la fin aux ſollicitations des Jeſuites, & ſe fit bâtiſer un peu de tems avant que de mourir.

L'Empereur au reſte en vouloit ſi peu au Chriſtianiſme, qu'il s'eſt montré auſſi favorable aux Chrétiens qu'à ceux de ſes ſujets qui ne le ſont pas, pourvû qu'il eût des preuves certaines de leur fidélité & de leur attachement à la perſonne du Prince qui gouverne. Un trait d'hiſtoire prouve évidemment ce qu'on vient d'avancer. Le Monarque Chinois affectionnoit beaucoup un Médecin Chinois, homme habile & expérimenté dans ſa profeſſion, & il avoit pris la réſolution de lui donner un Mandarinat conſidérable. Pendant que l'Empereur rouloit ce deſſein dans ſa tête, le Médecin ſe fit Chrétien & reçut le batême. L'Empereur découvrit le changement du Médecin, & ne lui en ſçut pas plus mauvais gré, continuant de le traiter avec bonté, comme il avoit fait auparavant. Néanmoins cet homme ſe ſignala dans une occaſion contre l'Empereur même, en faveur de la Religion. Car aïant été obligé de parler en public, & d'expliquer le Livre que l'Empereur avoit compoſé pour décrier le Chriſtianiſme, cet homme, en liſant des paſſages qui n'étoient

pas favorables à la Loi de Dieu, p
fortement en faveur de la Religion
tienne contre le Traité de l'Emp
qu'il fit impreſſion dans l'eſprit d
qui l'écouterent. L'Empereur app
core ce fait, qui n'empêcha pas qu
thieu [c'étoit le nom que le Méd
avoit pris au batême] n'obtint du M
que un Mandarinat, ſans rien per
la faveur de ſon Maître, qui conſerv
lui la même bienveillance dont il
honoré par le paſſé.

Ainſi on peut avancer, ſans cr
ſe tromper, que les Princes, fils de
ne ſont pas des Martyrs qu'on doiv
rer; qualité néanmoins que les J
leur donnent un peu trop libérale
mais des hommes infortunés, qui pe
tre trop fiés à des Religieux, q
avoient inſpiré des deſſeins de réve
ſont engagés dans un parti qui leur
funeſte, auſſi-bien qu'à leur famill
aïant eu part à leurs projets de rév
auſſi participé à leurs ſupplices.

Celui des amis des Jeſuites ſur
main de Dieu s'eſt plus appéſantie
le fameux *Chaotham*, l'appui & le
de la Société à la Chine, le grand e
du S. Siége, le promoteur de tous l
vais traitemens qu'on a faits ſouff
deux Légats Apoſtoliques, & le p

:laré protecteur des ſuperſtitions condamnées par les Déciſions de l'Egliſe.

Comme le Pere Mailla a écrit une eſpece de Relation de la diſgrace de ce célebre Mandarin dans ſa Lettre au P. Hervieu, Supérieur des Jeſuites François, l'on ſe ſervira de ſes propres termes, auſquels la bonne foi obligera d'ajouter ce que ce Jeſuite a eu l'infidélité de ſupprimer, dans la vûë de faire paſſer pour un Héros Chrétien, un homme que la juſtice de Dieu a pourſuivi pour ſes crimes, que le jugement des hommes a châtié comme rébelle à ſon Prince, & que toute la Chine regarde avec mépris comme un lâche Courtiſan, qui pendant le cours d'une longue ſuite de proſpérités, a abuſé de la faveur d'un grand Empereur, pour ſe livrer ſans meſure aux paſſions de quelques Religieux Européens, c'eſt-à-dire, des Jeſuites.

» Je dois rendre compte, dit le Pere Mailla dans ſa Lettre, inſérée dans le XXI. Recueil des prétenduës Lettres édifiantes, » d'un trait ſingulier de la di-
» vine providence pour un Seigneur Tar-
» tare, fort connu par les ſervices impor-
» tans qu'il a rendus à la Religion, ſur
» tout dans le tems des deux Légations
» Apoſtoliques.

Ce Seigneur Tartare, dont parle le

Jeſuite, eſt ce même *Chaocham*, le confident intime du Pere Pereira, du tems du Cardinal de Tournon. Ce Mandarin poſſedoit des richeſſes immenſes, qu'il avoit amaſſées par les plus grandes fourberies, & par ſon adreſſe à tromper ſon Maître. Interrogé de quel moïen il s'étoit ſervi pour arriver à ce degré d'opulence, il répondit, que c'étoit à force de recevoir des coups de bâton que ſes menſonges lui attiroient de tems en tems. Comme l'Empereur eſt dans la pratique à la Chine de confiſquer les biens des Mandarins, qui s'étant enrichis avec trop de rapidité, donnent à connoître qu'ils n'ont pas ſuivi les regles de la juſtice, le P. Thomas Pereira, ce Jeſuite qui avoit un ſi grand aſcendant ſur l'eſprit de *Camhy*, pour parer cet inconvenient, avoit voulu être le gardien des tréſors de *Chaocham*; & les tenant, comme s'ils étoient à lui, il garentiſſoit les biens de ſon chere Mandarin des revers qui ſont ordinaires à la Cour de Pekin. *Chao* ne fut pas ingrat: Comme il étoit redevable au Jeſuite Pereira de la conſervation de tous ſes biens, le Jeſuite Pereira étoit redevable à *Chaocham* du ſuccès de ſes intrigues. On peut apprendre dans les quatre premiers Tomes de nos Anecdotes Chinoiſes les autres particularités qui regardent ce Mandarin ruſé, &

à quelle eſpéce de Religion, à celle de l'Egliſe Catholique, ou à celle de la Société, il a rendu les ſervices importans que le P. Mailla lui attribue.

» Je parle de *Chaocham*, continue la » Lettre, qui fut régénéré dans les eaux » du batême la veille de la Trinité (l'an » 1731.) Il y avoit long-tems qu'il étoit » Chrétien dans le cœur; mais des con- » ſidérations humaines avoient toujours » reculé le tems de ſa converſion.

Le trait ſingulier de la divine providence en faveur de *Chao*, eſt d'avoir reçû le batême la veille de la Trinité. Mais la providence de Dieu s'exerce par deux ſortes de jugemens; par un jugement de juſtice, qui permet le péché pour punir le pécheur; par un jugement de miſéricorde, qui fait grace au pécheur en détruiſant le péché. Eſt-ce par un jugement de juſtice que Dieu a fait éclater ſa providence, en permettant que le Sacrement fût profané par un indigne, ou par un jugement de miſéricorde pour purifier ce Mandrin de ſes impiétés? Pour en juger ſainement, il n'y a qu'à examiner la conduite de *Chao* avant le batême, & la préparation qu'il a apportée pour le recevoir. Les deſordres de *Chaocham* ont été publics; ils ſont actuellement ſubſiſtans par des effets qui ne ſe repareront peut-être jamais. Il a fait la

guerre au S. Siége *dans le tems des deux Légations Apoſtoliques*, il a fait échouer ſes deſſeins, il a perſécutés ſes deux Légats, il a fait chaſſer les ſerviteurs de J. C. de la Chine, enfin il a combattu les Déciſions de l'Egliſe; & tout cela, pour obéir aux Jeſuites & pour faire triompher l'Idolâtrie. Ces crimes ſont notoires, & connus de tout le monde à la Chine: Où en eſt le repentir? Qu'a fait *Chao* pour réparer tant de ſcandales? Où eſt la preuve de ſa ſoumiſſion aux Déciſions de l'Egliſe? Quand a-t-il condamné les Cultes impies, pour leſquels il a prodigués ſes peines, ſes ruſes & ſes menſonges? Un homme de ce caractère *étoit*, dit-on, *Chrétien dans le cœur il y avoit long-tems*; & il falloit, qu'il le fût dans le tems même qu'il étoit le plus déchaîné contre le Chriſtianiſme, & contre le Souverain Pontife. Des Religieux qui parlent & qui écrivent de la ſorte, connoiſſent-ils ce que c'eſt que le Chriſtianiſme, & ce que c'eſt que le batême qui nous rend Chrétiens?

Mais quelles ſont ces conſidérations humaines qui empêchent que le Chriſtianiſme, qu'il conſervoit dans ſon cœur, ne paroît dans ſes œuvres? Le P. Mailla auroit dû les déclarer, pour faire paroître davantage une converſion, qu'il nous voudroit donner pour un prodige dans l'ordre

le la grace. Sans parler de pluſieurs autres, l y en avoit deux qui étoient plus viſibles, & plus connuës de tous ceux qui connoiſ-ſoient *Chaocham*. La premiere, eſt qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſes Concubines, quoiqu'âgé de ſoixante-dix ans. La ſeconde, eſt qu'il auroit fallu, pour être Chrétien ſelon la vérité, reſtituer tant de biens mal acquis & amaſſés par les moiens les plus crians. Il eſt vrai que ſa priſon l'a mis en état de remplir ces deux devoirs, & que la providence par-là a rompus ces deux liens qui le tenoient dans la profondeur de ſes ténébres; mais il falloit faire encore d'autres démarches, renoncer à Confucius, condamner les Cultes que l'Egliſe condamne, donner une déclaration autentique de ſa ſoumiſſion au S. Siége, qu'il a ſi cruellement, & ſi long-tems perſécuté.

» Le moien extraordinaire, dit le P. » Mailla, dont Dieu s'eſt ſervi pour le » faire rentrer dans le chemin du Ciel, » m'a fait juger que Dieu a voulu récompenſer l'affection avec laquelle il ſe portoit toujours à tout ce qui pouvoit favoriſer la Religion & les Miſſionnaires.

Un homme qui a paſſé ſa vie à perſécuter la Religion & les Miſſionnaires, qui a été le promoteur de tous les Edits que l'Empereur *Camby* a donné contre la Re-

ligion chrétienne & contre les Miniſtres du S. Siége, qui a obtenu, pour faire plaiſir aux Jeſuites, l'Edit du *Piao*, qui banit le culte du vrai Dieu de la Chine, pour y laiſſer régner paiſiblement l'Idolâtrie, qui a été le ſolliciteur de tous les traitemens barbares qu'on a fait ſouffrir au Cardinal de Tournon, & des indignités, dont les Jeſuites ont raſſaſié le Patriarche d'Alexandrie, eſt expoſé aux yeux de ceux qui liront la Lettre du Pere Mailla, comme un homme qui ſe porta *toujours* à tout ce qui pouvoit favoriſer la Religion & les Miſſionnaires. Qu'on juge par ce trait de la ſincérité du Pere Mailla, & du cas qu'on doit faire de ces *Lettres édifiantes* que nous donnent ſes Confreres ſur l'Hiſtoire de la Religion chrétienne à la Chine. Qui comptera déſormais ſur la vérité de tant d'hiſtoires du zéle, du courage, & de l'amour pour la Religion de la part des Jeſuites, que renferment leurs *édifiantes Relations*, quand on les voit nous donner ici pour un Chrétien d'une piété ſinguliere, dont Dieu a voulu récompenſer le mérite, un fourbe déclaré, un ſcélérat, & un impie?

„ *Chaotham*, continue le Pere Mailla, „ comme vous le ſçavez, mes Révérends „ Peres, eſt fils d'un des Grands du premier Ordre qui étoit à la ſuite de *Chunchy*, pere de *Cambi*. Comme dans un

„ âge

» âge encore fort tendre, il étoit un des » mieux faits de la Cour, & qu'il ſe diſ- » tinguoit de tous les jeunes Seigneurs » par la bonté de ſon naturel, par la vi- » vacité de ſon eſprit, par la politeſſe de » ſes manieres, & par la ſageſſe de ſa con- » duite, il fut un de ceux qu'on choiſit » d'abord pour être élevé avec le jeune » Empereur. Ce Prince conçut tant d'eſ- » time pour ce jeune Seigneur, que du- » rant le cours d'un long regne, il ne vou- » lut jamais qu'il s'éloignât de ſa perſon- » ne, & lui donna toute ſa confiance, le » regardant comme celui de tous ſes Cour- » tiſans qui lui étoit le plus attaché, & le » plus capable de réuſſir dans les affaires » épineuſes.

Il eſt vrai que *Chaotham* avoit de grands talens; mais plus ſes qualités étoient brillantes, plus elles lui devenoient funeſtes à lui-même, & pernicieuſes aux autres, par un défaut de probité qui en avoit abandonné la conduite à ſes paſſions, qui étoient démeſurées. Son ambition n'avoit point de bornes: Son avarice fut inſatiable. Les Jeſuites, qui le connoiſſoient à fond, le deſtinerent à être la victime de leurs projets, & en firent l'inſtrument de leurs intrigues à la Cour de Pekin, où ils ſe ſervirent de lui pour anéantir les vûës du S. Siége, pour perſécuter ſes deux Lé-

gats, & pour chaſſer les ſerviteurs de Jeſus-Chriſt avec les circoſtances déplorables qui ſont marquées dans les Volumes précédens. Des hommes du caractere de *Chaocham* ſont toujours au goût des Jéſuites, les dépoſitaires de leurs ſecrets, les promoteurs & les exécuteurs de leurs entrepriſes. Ces diſpoſitions qu'on vient de remarquer dans le Mandarin, le lierent étroitement avec ces Peres, dont il étoit l'appui & le Panégiriſte perpétuel auprès de l'Empereur. Les Peres de leur côté prenoient leur ami par ſon foible, en le comblant de biens, & en lui conſervant ſes trêſors immenſes au préjudice du fiſc de l'Empire. Ils n'oublioient rien pour ſe l'attacher de plus en plus, & pour en faire un homme ſelon leur cœur. Cette amitié réciproque dura juſqu'à la mort de *Cambi*, qui fut fatale au bonheur aparent de ce Mandarin, & aux projets inſenſés de la Société.

» A la mort de l'Empereur *Cambi*, » dit notre Auteur, *Yuncim* fut à peine » ſur le Trone, que ſans atteindre la fin » de ſon deuil, il fit arrêter *Chao* pour » des raiſons que nous ignorons encore, » & le condamna à porter la Cangue à » la porte orientale appellée *Yongchimen*, » éloignée d'une lieuë de notre Egliſe.

Perſonne ne ſçait mieux que les Jeſui-

tes les raiſons qui ont allumé la juſte colere de l'Empereur *Yumcim* contre le Mandarin *Chao*. Ils font néanmoins ſemblant de les ignorer, & ils voudroient que l'Univers les ignorât auſſi. Mais puiſqu'ils ont fait la faute, & que le crime eſt public à la Chine, il eſt juſte qu'ils en portent la confuſion, & que le Monde chrétien ſçache, que *Chaocham*, ſi fameux par ſes hoſtilités contre le S. Siége, & par ſon dévouement ſans bornes à la Société, a été arrêté, & condamné au ſupplice honteux & cruel de la Cangue, parce qu'il avoit trempé dans la conjuration du Pere Morao & de ſes Confreres pour détrôner ſon légitime Maître, & pour mettre à ſa place le neuviéme Roi. La juſtice du Monarque ne s'eſt pas bornée à la perſonne du Mandarin; elle a fait ſentir ſon indignation à ſa femme & à ſes enfans, qui ont été relégués dans le fond de la Tartarie, où ils gémiſſent dans un eſclavage ignominieux pour le reſte de leurs jours. A ces traits de ſévérité, il faut ajouter la confiſcation des biens de *Chao* qui montoient à des ſommes immenſes, & preſque égales aux tréſors des Souverains. On trouva dans ſa maiſon une variété étonnante de tout ce que l'Europe a de plus rare & de plus prétieux, qui lui avoit été donnée par les Jeſuites.

L'infortuné *Chaocham* fut mis à la queſtion, qu'il ſoutint avec courage pendant quelques jours, mais à la fin, vaincu par les tourmens, il avoua tout, il dévoila les myſteres, & les meſures qu'on avoit priſes pour faire regner le neuviéme Roi.

» La triſte deſtinée de ce Seigneur, » pourſuit notre Auteur, à laquelle nous » n'avions nul ſujet de nous attendre, » affligea ſenſiblement les Miſſionnaires, » dont il étoit l'ami & le protecteur.

Le Jeſuitte Mailla auroit parlé juſte, s'il avoit dit : Que la triſte deſtinée du Mandarin, à laquelle les Jeſuites devoient s'attendre, puiſqu'ils ſçavoient le crime dont ils s'étoit rendu coupable, affligea auſſi ſenſiblement les Miſſionnaires révoltés, dont il étoit l'apui & le protecteur, qu'elle vengea juſtement les Miſſionnaires ſoumis au S. Siége, dont, avec les Jeſuites, il avoit été le perſécuteur & l'ennemi le plus déclaré.

» Toute notre attention fut de nous » imaginer par quel moïen nous pour- » rions le mettre dans la voïe du ſalut, » en lui procurant, s'il étoit poſſible, la » grace du batême.

Il y a quelque choſe de plus néceſſaire à un adulte, pour entrer dans la voïe du ſalut, que le batême, à laquelle les Jeſuites ne penſent pas. Ces Peres, vrais

Phariſiens de la nouvélle Loi, ne penſent qu'à nétoïer les dehors de la coupe, & ils ſe mettent peu en peine du dedans. Le baptême eſt à la vérité néceſſaire pour le ſalut ; mais il ſuppoſe dans des adultes, tels que *Chao*, des diſpoſitions de douleur pour le paſſé & de réſolution ferme pour l'avenir, qui ne ſe peuvent pas ſuppléer. Les Jeſuites ont-ils pris des meſures pour mettre dans le cœur de *Chao* un cuiſant repentir de tant de violences exercées contre les ſerviteurs de J. C. & de tant de fourberies emploïées pour tromper l'Empereur en faveur de Confucius ? Ont-ils imaginé des moïens de lui faire abjurer les Cultes proſcrits, de ſe ſoumettre aux Déciſions de l'Egliſe, & de réparer les ſcandales publics, dont il avoit été l'auteur ? Il n'y a perſonne qui ne voïe, que ces Peres ne l'ont pas fait, & qu'ils n'étoient même pas capables de le faire ainſi. Le pauvre Mandarin n'eſt point ſorti de la voïe qui mene à la mort ; & quoiqu'il ait été bâtiſé au dehors, il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas reçû la grace de la régénération, qui ſuppoſoit en lui des diſpoſitions ſi néceſſaires.

» Les Jeſuites Portugais, qui lui avoient » de grandes obligations, lui envoïerent, » dit le P. Mailla, des Livres qui trai- » toient des vérités chrétiennes. Quel- » ques-uns de ces Livres lui furent remis

» par les ſoins de ſes parens & de ſes do-
» meſtiques, qui avoient la liberté de le
» voir pendant les ſix premiers mois de
» ſa dure priſon. Mais un mot échappé
» peu de tems après à l'Empereur, fut
» pour lui la ſource des plus accablantes
» diſgraces. Ce Prince demanda par ha-
» zard, ſi *Chaocham* étoit encore en vie:
» Cette demande fit croire au Gouver-
» neur de Pekin, que l'Empereur ſou-
» haitoit apprendre la mort du priſon-
» nier; & pour faire ſa cour, il défendit
» d'approcher de la priſon, il doubla la
» garde, il retrancha une partie des vi-
» vres, qui ſuffiſoient à peine pour un re-
» pas; en ſorte qu'il eſt étonnant qu'il ne
» ſoit pas mort de faim; & nous, nous
» avions perdu toute eſpérance de lui don-
» ner le batême.

Dieu ſçait ſi ces Livres, qui traitoient des vérités chrétiennes, étoient exemts des erreurs auſquelles la Société eſt ſi fortement attachée, & qu'elle a pris la réſolution de ſoutenir contre les Déciſions de l'Egliſe, contre les Decrets des Papes & contre les lumieres même de quelques-uns des Jeſuites, qui ont écrit de ces matieres.

» Enfin, dit le P. Mailla, *Chaocham*
» reçut le batême des mains du Capitai-
» ne *Sion* la veille de la Trinité avec de
» grands ſentimens de douleur de ſes pé-

» chés. Je ne doute pas, mes Révérends
» Peres, que vous n'entriez dans nos ſen-
» timens, & que vous ne ſoïez attendris
» de la converſion d'un ami ſi illuſtre par
» ſa naiſſance & par ſon mérite, dont le
» crédit, ſous le regne précédent, a été
» ſi utile à la Religion & aux Ouvriers
» évangéliques.

La converſion d'un homme qui demeure attaché à ſes égaremens, qui conſerve ſon eſprit de haine contre le S. Siége, & ſa révolte contre les Déciſions les plus ſolemnelles; d'un homme qui ne renonce pas à l'Idolâtrie, qui demeure attaché aux faux Cultes du Païs, & qui ne révoque en rien tant de démarches impies contre les Miniſtres du S. Siége, ne fera jamais la joïe de l'Egliſe, & moins encore celle des Anges qui ſont dans le Ciel. L'Epouſe de Jeſus-Chriſt ſur la terre ne reconnoîtra jamais pour un de ſes enfans, celui qui a toujours agi comme un de ſes ennemis le plus déclaré & le plus irréconciliable; & qui continueroit encore ſes brigandages contre ſes vrais Miniſtres, ſi les conjonctures le pouvoient permettre.

» Demandez, conclud le P. Mailla,
» au Seigneur, qu'il faſſe la grace (à no-
» tre ami) de bien connoître le prix de
» ſa diſgrace, & de faire un ſaint uſage
» de ſes ſouffrnces.

Ce qu'il falloit demander pour cet infortuné Tartare, c'eſt que Dieu dans ſa grande miſéricorde lui envoïât un digne Miniſtre de l'Evangile, capable de le faire entrer dans le vrai chemin qui conduit à la vie ; & de le délivrer des mains des Peres de la Société, qui continuent ici à lui faire illuſion & à le ſéduire par une fauſſe ſécurité, qui l'empêche de reconnoître ſon péril & ſon danger extrême. Pendant dix années il a porté chaque jour la Cangue à la porte la plus fréquentée de Pekin : un Miniſtre éclairé lui auroit appris à expier ſes crimes par une pénitence ſi longue & ſi humiliante pour un homme de ſon rang ; mais les Jeſuites, après avoir flattés dans leurs crimes pendant toute leur vie, ceux qui ſe livrent à eux, les leur déguiſent à la mort ; & par une fauſſe ſécurité, les laiſſent finir dans l'impénitence. Tel a été le ſort du malheureux *Chao*, ſur lequel la multitude de ſes crimes avoit attiré de la part de Dieu un jugement ſi terrible.

CHAPITRE XIV.

L'état préſent de la Religion à la Chine.

IL eſt évident par tout ce qui vient d'être rapporté, que ce n'eſt pas l'Empereur *Yuncim* qui détruit le Chriſtianiſme à la Chine. Ce malheur eſt l'ouvrage de *Camby*, qui a donné à la ſollicitation des Jeſuites l'Edit du *Piao*. Cette funeſte piece ne tolére à la Chine que ceux d'entre les Miſſionnaires qui ont eu la complaiſance de permettre que les Chrétiens rendent les cultes ſuperſtitieux à Confucius & aux Manes domeſtiques. Mais comme cet Edit fut long-tems ſans force, parce qu'il n'étoit pas enregiſtré dans le Tribunal des Rites, les Jeſuites de Pekin, aïant le P. Grimaldi à leur tête, obtinrent que l'Empereur en ordonnât l'enregiſtrement. On a donné dans le ſecond Volume de ces Anecdotes la Requête que préſenterent les Jeſuites à ce ſujet, & l'on y a joint l'hiſtoire des ſuites funeſtes qu'eut cette affaire. La Poſtérité qui lira ces Memoires que nous donnons au Public, aura peine à croire que des Religieux & des Prêtres ſe ſoient oubliés au point de mettre eux-mêmes entre les mains des Infi-

deles des armes avec lesquelles ils ont ruiné la Religion & écartés ses plus fideles Ministres, capables de l'étendre & de la faire fleurir dans un si vaste Empire!

Depuis l'Edit du *Pigo*, si fatal au Christianisme, il n'a plus été permis à aucun Missionnaire catholique de faire publiquement les fonctions de son ministere. Ceux d'entre le Clergé, qui étoient à la Chine, ou se tenoient cachés dans leurs Missions, ou demeuroient sans exercice à Canton. Messieurs Pedrini & Ripa, qui étoient à Pekin, n'avoient ni Mission ni Eglise, & ils ne demeuroient à la Cour qu'en qualité d'ouvriers attachés au service de l'Empereur. Les Dominicains n'osoient se produire en public, & servoient, comme ils pouvoient, les peuples qui leur étoient confiés. Enfin les Jesuites seuls, avec un petit nombre de Franciscains qu'ils avoient eu l'adresse d'attirer à leur parti, avoient la liberté de travailler dans leurs Missions, où ils mêloient, au grand péril & à la perte des ames, le culte de *Xangti* & de Confucius avec le culte qui n'est dû qu'au Dieu des Chrétiens.

Ce qu'a donc fait le nouvel Empereur, a été de chasser de leurs Missions les Jesuites, qu'il paroît même résolu de chasser de son Empire. Mais que perd la Religion par le banissement des Ministres infideles

qui la deshonoroient parmi les Gentils? Et qui peut condamner la conduite d'un Prince qui cherche à affermir ſon Trône, par l'éloignement de ceux qui ont attenté à ſa Couronne. Comment d'ailleurs les Jeſuites pourroient-ils former de juſtes accuſations contre un Prince, dont le Pere Contencin, l'un de leurs Confreres n'a pû s'empêcher de relever les qualités perſonnelles. Voici comme en parle ce Jeſuite dans le XVIII. Tome du Recueil page 428.

» Le nouvel Empereur, dit-il, *Yum-*
» *cim*, a des qualités qui le rendent di-
» digne de l'Empire. . . . . Infatigable
» dans le travail, il ne penſe jour & nuit
» qu'à établir la forme d'un ſage gouver-
» nement, & à procurer le bonheur de
» ſes ſujets. On ne peut mieux lui faire
» ſa cour, qu'en lui propoſant quelque
» deſſein, qui tende à l'utileté publique
» & au ſoulagement de ſes ſujets. . . . Il
» a diminué d'un million cinq cens mille
» livres le tribut annuel de la Ville du
» *Sucheou*. Il en a fait autant à *Nant-*
» *chang*. . . Il fit donner l'année derniere
» cent quatre-vingt-ſix mille boiſſeaux de
» ris. . . . Il a fait diſtribuer cette année
» 400050. mille livres aux pauvres de
» Pekin, où la charté eſt exceſſive à
» cauſe de l'inondation des pluïes. *Cette*

» *année*, dit ce Prince, *les pluïes ont été*
» *traordinaires dans les Provinces de Pe*
» *de Canton & de Honan. Je ſuis très ſen*
» *à l'affliction de mon Peuple. Je le porte*
» *mon cœur : J'y penſe jour & nuit. Com*
» *pourrois-je goûter un ſommeil tranqui*
» *ſçachant que mon Peuple ſouffre ? . . .*
» *faut ſecourir au-plûtôt tant de Peuples*
» *gés. Vous, Grands, choiſiſſez des Offic*
» *fideles, attentifs, capables de ſeconder*
» *intentions, & qui préferent le bien publi*
» *leurs propres intérêts : Qu'ils parcour*
» *ces trois Provinces pour y porter les e*
» *de ma compaſſion : Qu'ils pénetrent juſq*
» *aux endroits les plus obſcurs & les plus*
» *culés, pour y découvrir les pauvres ;*
» *qu'aucun de ces malheureux n'échape à le*
» *recherces & à mes bienfaits. Je ſçai les*
» *juſtices qui ſe commettent dans ces diſtri*
» *tions ; mais j'y veillerai : Veillez-y a*
» . . . . . *Regardez donc ces affligés con*
» *vos enfans, & comme vos petits neve*
» *Soïez équitables dans la diſtribution de*
» *bienfaits. Uſez-en comme vous feriez*
» *vous aviez à partager votre propre bien*
» *ſuffit de vous dire que vous me ferez pla*
» *& que votre conduite ſera conforme à*
» *intentions.*

Jamais Prince fit-il paroître plus bonté pour les miſérables, & de tendre our ſes ſujets. Un tel Edit ſeroit dig

de nos Princes les plus Chrétiens, & nous fait regreter pour la Religion un Roi ſi propre à entrer dans les vûës de charité & de compaſſion qu'elle inſpire pour les miſérables.

» Les Mandarins Supérieurs, pour-
» ſuit le Jeſuite, attribuerent, ſelon la
» coutume, l'inondation des eaux à la né-
» gligence des Mandarins Subalternes.
» *Ne rejettez point cette faute ſur les Man-*
» *darins*, dit l'Empereur; *c'eſt moi qui ſuis*
» *coupable des calamités qui affligent mon*
» *Peuple, parce que je n'ai pas les vertus que*
» *je devrois avoir. Penſons ſeulement à nous*
» *corriger de nos défauts, & à remédier aux*
» *inondations. Je pardonne aux Mandarins*
» *que vous accuſez; & je ne m'en prens qu'à*
» *mon peu de vertu.*

Un Prince qui parle ainſi, eſt-il propre à faire reſſentir aux Jeſuites les effets de ſon indignation & de ſa colere, s'ils ne l'avoient bien méritée? La rigueur & la ſévérité du châtiment dont il uſe à leur égard, montre donc la grandeur & l'énormité de leur crime.

» Un *Qumtou*, continue le Pere Con-
» tencin, crut faire ſa cour en faiſant l'é-
» loge de Sa Majeſté pour les aumônes
» diſtribuées aux Provinces. Il diſoit que
» le Peuple, pour marquer ſa reconnoiſ-
» ſance, avoit établi des prieres publiques;

» ordonné des comédies, & qu
» dans le deſſein d'élever des mo
» publics pour en éterniſer la me
» mais l'Empereur écrivit de ſa
» main au *Quintou* la réponſe ſuiv
» *que vous me mandez eſt tout à fait*
» *à mes intentions. En accordant cett*
» *je n'ai eu d'autre vûë que le ſoulag*
» *mon Peuple, & non pas de m'attirer*
» *honneur. Ces prieres & ces comédies*
» *utiles. . . . Après vous avoir envoïé*
» *ſtructions pour exhorter à la frugal*
» *ment oſez-vous permettre ces folle*
» *ſes? Défendez-les au-plûtôt. Q*
» *monument de pierre, je défens au*
« *l'éleve. Quand j'accorde des grace*
» *prétens pas me faire une vaine ré*
» *Ce que je ſouhaite, eſt qu'il n'y*
» *ſonne qui ne rempliſſe ſes devoirs, &*
» *vive tranquile. Voilà ce qui me fait*
» *Et ſi le Peuple fait ſon devoir, &*
» *une union parfaite, alors je ſerai he*
» Voici ce que l'Empereur dit
» de ceux qu'il condamne à la
» *Deux choſes me rendront attentif*
» *il s'agira de condamner à la mort.*
» *que nous devons faire de la vie de l'*
» *& la tendreſſe que je dois à mon*
» *Ainſi, que l'on ne puniſſe perſonne*
» *que ſon porcès ne m'ait été préſe*
» *fois.*

Le Jeſuite avoit dit quelques pages auparavant : » Vous ſeriez ſurpris, mes Ré» vérends Peres, de l'attention ſcrupu» leuſe qu'on apporte à la Chine, quand » il s'agit de condamner un homme à la » mort. Il faut avoir les preuves les plus » convaincantes.

Qu'on réuniſſe maintenant tous ces caracteres de juſtice, de ſageſſe & de bonté, que le Jeſuite Contencin nous fait remarquer dans le nouvel Empereur de la Chine. Qu'on y joigne cette extrême modération, qui le portoit à oublier ſes propres intérêts pour ne s'occuper que de ceux des autres, & ſon penchant naturel à ne trouver ni coupable, ni criminel à punir. Qu'on y ajoute encore les juſtes égards qu'il devoit avoir pour des hommes que ſon pere, à qui il étoit redevable de l'Empire, avoit aimés à l'excès ; & qu'on faſſe enſuite attention à la maniere & à l'inflexibilité avec laquelle il a voulu que fût puni le Jeſuite Morao, & que ſes Confreres fuſſent bannis de ſon Empire, & l'on ſe confirmera de plus en plus dans cette penſée ; qu'il faut que leur crime ait été auſſi énorme qu'évident, pour avoir été puni ſi rigoureuſement par le plus clément & le plus équitable de tous les Princes.

Mais dans le tems que la juſtice divine éclate ainſi contre les Jeſuites, ſa miſéri-

corde ſemble ménager quelques reſſources pour la Religion, prête à périr dans la Chine, dans la perſonne de trois excellens Prêtres Chinois, inſtruits & élevés au Séminaire de Siam par Meſſieurs des Miſſions étrangeres. Ces dignes Miniſtres, devenus la conſolation des Chrétiens, formés par les Vicaires Apoſtoliques, ont à leur tête M. Vaignes, aimé, ſoutenu & protégé des Mandarins, également charmés de ſa vertu & de ſon grand deſintereſſement.

Ces trois Eccléſiaſtiques, auſſi humbles, que zélés & appliqués à leur miniſtere, n'ont aucun des talens par leſquels ils ſe puiſſent rendre recommandables à la Cour. Aucun d'eux ne ſçait fondre des canons, ni faire des confitures : Toute leur reſſource eſt dans la folie de la prédication de l'Evangile, & toute leur ſcience conſiſte à faire connoître Jeſus-Chriſt crucifié aux Peuples que la Providence leur a donnés. Il ne faut pas douter qu'avec des armes ſi puiſſantes, ils ne ſe rendent redoutables au Démon, qui ne manquera pas de leur ſuſciter des perſécutions, dont la plus à craindre, & la plus ordinaire, viendra toujours de la part des Jeſuites, tant qu'il y en aura un ſeul dans ce vaſte Empire. Ainſi deux choſes ſont à deſirer pour la converſion des Infideles dans le Roïaume de la

de la Chine : La premiere, que les Jeſuites en ſoient entierément banis : La ſeconde, que les Miſſionnaires qu'on y envoïera, n'aïent d'autre patrimoine que la pauvreté, d'autre adreſſe qu'une ſage ſimplicité, d'autre éloquence que celle que l'Eſprit de Dieu donne toujours aux Miniſtres de l'Evangile, qui renonçant à leur propre eſprit, & à toute vûë humaine, ne ſont curieux que d'étendre le regne de Jeſus-Chriſt aux depens de leur repos, de leur liberté & de leur vie.

Fin de la ſeconde Partie du cinquiéme Volume.

ANECDOTES

SUR

L'ETAT DE LA RELIGION

DANS

LA CHINE,

CONTENANT LES SUITES de la Légation de M. DE MEZZABARBA, *Patriarche d'Alexandrie, à Rome.*

TOME V.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,
AUX DEPENS DE LA SOCIETE'.

M. DCC. XXXV.

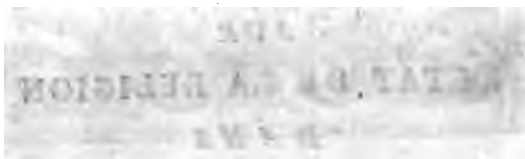

SUITES
DE LA LEGATION
DE MONSIEUR
DE MEZZABARBA,
PATRIARCHE
D'ALEXANDRIE,
A ROME

SECONDE PARTIE.

ON vient de voir que le vain triomphe des Jesuites à la Chine, a été par un juste jugement de Dieu, suivi de leur disgrace & de leur chûte, & que de l'éclat de la plus brillante prospérité selon le siécle, ils étoient tombés tout à coup dans l'abîme

le plus profond de la confuſion & de la miſere : Nous allons continuer l'Hiſtoire de leur juſte punition, en raportant ce qui leur eſt arrivé à Rome, où leur P. Giampriamo aïant été pris dans les piéges, qu'il avoit oſé tendre au S. Pontife Innocent XIII. donna contre eux le juſte Decret qui flétrit le Général de la Compagnie, ſes Aſſiſtans, & toute la Société entiere, qui s'y trouve menacée d'une extinction totale : Juſte châtiment de la révolte perpétuelle des Jeſuites aux Déciſions du S. Siége, & moïen unique de faire ceſſer les troubles & les diviſions qui agitent l'Egliſe.

CHAPITRE II.

Arrivée du Pere Giampriamo à Rome. Mauvaiſe foi de ce Jeſuite.

ON a vû dans le Tome précédent la deſtination du P. Giampriamo pour porter à Rome les Edits de l'Empereur *Cambi*, & pour y faire connoître la prétenduë oppoſition de ce Prince à la Bulle *Ex illa die*. Le deſſein des Jeſuites par cette députation, étoit de prévenir le Saint Siége, d'obtenir un Decret qui révoquât, ou qui ſuſpendît la Conſtitution *Ex illa*

die, & qui mît Monſieur de Mezzabarba hors d'état de les traverſer, lorſqu'il ſeroit arrivé dans cette Capitale du Monde chrétien.

Le P. Giampriamo partit par la Moſcovie, pour ſe rendre en Europe, peu de tems aprés que Monſieur de Mezzabarba eut quitté Pekin pour ſe rendre à Macao. Le Jeſuite, muni de toutes les pieces qui pouvoient lui faire eſpérer un heureux ſuccès, étoit avec l'Ambaſſadeur du Czar, avec lequel il fit ſon voïage par terre. Il arriva à Rome plûtôt qu'on ne s'y attendoit à Pekin, où l'on avoit appris que ce Pere étoit arrêté ſur les confins des Etats du Grand Duc de Moſcovie, ſans pouvoir avancer ni reculer.

Nonobſtant les difficultés, il arriva à Rome au mois d'Octobre 1722. en aſſez bonne ſanté. Innocent XIII. avoit ſuccédé à Clement XI. Ce Pape, qui connoiſſoit mieux les Jeſuites que ſon Prédeceſſeur, avoit appris pendant ſon ſéjour à Liſbonne, où il avoit été envoïé en qualite de Nonce à la Cour de Portugal, de quoi ces Peres ſont capables : Et comme Dieu avoit donné à ce nouveau Pontife une fermeté qui lui avoit fait prendre la réſolution de ſubjuguer, ou de détruire la Société, Giampriamo ne trouva pas en lui, ce qu'il étoit venu chercher de ſi loin

avec tant de peines & tant de dépenſes.

Ce Pere ne differa pas d'aller ſe jetter aux pieds du Pape pour lui expoſer à ſa maniere l'état de la Miſſion, & les prétenduës volontés de l'Empereur de la Chine. Il fit les plus grands efforts pour convaincre Sa Sainteté de l'impoſſibilité qu'il y avoit à mettre en exécution la Conſtitution *Ex illa die* ; & après avoir beaucoup parlé & prouvé, comme il pouvoit, il conclud à demander, ou la ſuſpenſion de la Bulle, ou une explication proportionnée, diſoit-il, aux beſoins de la Miſſion. Il fit auſſi le détail de la Légation de M. de Mezzabarba, tel qu'il eſt exprimé dans le Journal qui porte le nom des Mandarins.

Le Pape fit répondre au Jeſuite : qu'on ne pouvoit rien régler avant le retour de M. le Patriarche d'Alexandrie, dont on attendoit l'arrivée à Liſbonne ; qu'il étoit néceſſaire de l'attendre, avant que de juger ſur des matieres qui avoient été ſi long tems diſcutées, & qu'on vouloit aujourd'hui expoſer ſous un autre point de vûë ; que quand on auroit appris de la bouche du Légat l'état des affaires à la Cour de Pekin, on pourvoiroit à tout d'une maniere qui conviendroit à l'intégrité du culte divin, & aux beſoins de la Miſſion. Cette réponſe, qui étoit ſans réplique, arrêta

pour quelques mois l'activité des Jeſuites, qui pourſuivoient chaudement une Déciſion, & qui ne vouloient point de délai. L'année ſuivante ils firent préſenter par leur Pere Giampriamo un Mémorial, où ils prétendoient faire croire que tout étoit perdu à la Chine, ſi on differoit plus longtems ; & qu'attendre M. le Patriarche d'Alexandrie, dont on n'avoit aucune nouvelle, c'étoit attendre que l'Empereur, pouſſé à bout, chaſſât les Miſſionnaires de la Chine & ruinât la Miſſion. Voici comme ils font parler leur Procureur dans un Mémorial donné à Innocent XIII. en l'année 1723.

» Nicolas Giampriamo, Prêtre de la » Compagnie de Jeſus, ſupplie humble- » ment Votre Sainteté, diſant : Qu'aïant » eu l'honneur d'expoſer au commence- » ment de Novembre de l'année derniere » le grand deſir qu'a l'Empereur de la » Chine de voir au-plûtôt la fin des diſ- » putes, qui ſe ſont élevées dans ſon Em- » pire à l'occaſion du dernier Decret qui » proſcrit les Cultes Chinois ; & le Sup- » pliant aïant trouvé Votre Sainteté diſ- » poſée à répondre aux empreſſemens du » Monarque, il a encore l'honneur de ſe » préſenter une ſeconde fois aux pieds de » Votre Sainteté, pour la ſupplier très- » humblement de lui accorder la grace

» qu'il demande avec le plus profond
» reſpect.

» Pluſieurs fortes raiſons engagent le
» Suppliant à cette démarche : La pre-
» miere, eſt l'obligation que Votre Sain-
» teté lui impoſe par ſon commandement
» formel de prendre la ſaiſon la plus com-
» mode pour s'en retourner à la Chine ;
» c'eſt pourquoi il ſeroit néceſſaire que
» le Suppliant fût hors de l'Italie à la fin
» de Septembre, pour trouver à Liſbon-
» ne les Vaiſſeaux qui partent pour les
» Iſles Orientales.

» La ſeconde, eſt la réſolution que
» l'Empereur a priſe depuis bien des an-
» nées de ne ſouffrir aucun changement
» dans les Rites de l'Empire. Cette réſo-
» lution eſt jointe à l'attente du Monar-
» que d'une favorable réponſe, à ce que
» Sa Majeſté avoit fait propoſer au S.
» Siége par l'organe du P. Provana, auſſi
» bien qu'à un vrai déplaiſir, qu'on ait
» ſi long-tems differé à lui donner cette
» ſatisfaction. Comme il n'a donné qu'a-
» vec beaucoup de peine le terme de trois
» ans à M. de Mezzabarba pour avoir la
» réponſe qu'il demande, il eſt à craindre
» qu'en pouſſant les délais au-delà du
» tems, dont la plus grande partie eſt
» déja écoulée, ce Prince ne prenne des
» ſentimens qui pourroient tourner au

» préjudice de la Miſſion, qui eſt à l'ago-
» nie. C'eſt pourquoi le Suppliant a de-
» recheſ recours aux bontés de V. Sain-
» teté, pour lui repréſenter le beſoin preſ-
» ſant d'une promte réponſe qui contente
» le Monarque, & qui ſauve la Miſſion.
» La troiſiéme, eſt le danger extrême
» auquel la Religion eſt expoſée par les
» délais qui durent depuis trop long-tems.
» Car comme S. M. eſt fort âgée, & qu'on
» ne ſçait pas qui lui doit ſucceder, on a
» ſujet de craindre que, les differens n'é-
» tant pas vuidés quand il mourra, ſon
» Succeſſeur ne porte les choſes à l'extré-
» mité; ſur tout, s'il ſe ſent preſſé par
» les Tribunaux, puiſque Clément XI.
» a répondu en partie aux demandes de
» l'Empereur par M. de Mezzabarba, &
» qu'il a permis aux Néophites les Rites
» qui étoient les plus conteſtés, & qui a-
» voient le plus frappé les yeux des Eu-
» ropéens. Il ne reſte plus que trois arti-
» cles à décider, ſur leſquels l'Empereur
» demande une réponſe qui le contente.
» Le premier regarde les mots chinois
» *Tien* & *Xangti*. Ne pourroit-on pas s'en
» ſervir à la Chine pour exprimer le Dieu
» des Chrétiens, après que l'Empereur &
» les Lettrés s'en ſont ſi ſouvent ſervis en
» ce même ſens? Le ſecond: Ne peut-on
» pas ſe ſervir des Tablettes de Confucius

» & des Ancêtres avec l'Inſcription ordi-
» naire *Goei*, laquelle, ſelon la déclaration
» de l'Empereur & le ſentiment des Let-
» trés, auſſi-bien que du plus grand nom-
» bre des Miſſionnaires, ne ſignifie que
» la repréſentation ou mémoire de Con-
» fucius & des Ancêtres ? Le troiſiéme :
» Eſt-il néceſſaire de faire une pro-
» teſtation de ſa foi dans la pratique des
» Cérémonies qui ont été permiſes par le
» Pape défunt, puiſqu'il paroît que cette
» précaution eſt inutile dans des conjonc-
» tures, où perſonne ne trouve de mal
» dans ces Rites, & qu'on donneroit à en-
» tendre qu'il y en auroit, ſi on exécutoit
» ce que le Decret ſemble exiger ; ce qui
» tourneroit à ſe moquer de ceux qui fe-
» roient uſage de ce correctif ; ſur tout,
» ſi on ſe trouvoit en compagnie de per-
» ſonnes éclairées & inſtruites du ſens des
» Caracteres ?

» C'eſt ainſi que l'Empereur s'eſt ſou-
» vent expliqué lui-même. Le Monarque
» combattant pour ces trois articles con-
» tre certains Miſſionnaires, combat pour
» la vérité, clairement reconnuë dans
» toute l'étenduë de ſon Empire. Il com-
» bat pour l'honneur de ſes jugemens, &
» pour la réputation de ſon gouverne-
» ment, après un ſi grand nombre de dé-
» clarations, auſquelles il ſe tiendra in-

» violablement attaché. Il combat pour
» la tranquillité de ſes Etats, qu'on ne
» peut manquer de troubler, en donnant
» atteinte à des Uſages confirmés depuis
» long-tems par des Loix auſquelles il
» n'eſt pas permis de toucher. On a fait
» l'année derniere une triſte expérience
» de ces troubles, & le Monarque lui-
» même en a été frappé, juſqu'à donner
» un Edit qui défend l'exercice de la Re-
» ligion dans tous les Etats qui lui ſont
» ſoumis. Il eſt vrai qu'il a ſuſpendu l'é-
» xécution de ſes ordres; mais ce n'eſt
» qu'en attendant une réponſe de Votre
» Sainteté qui ſoit conforme à ſes deſirs.
» Sur l'eſpérance de cette réponſe favora-
» ble, l'Empereur a défendu aux Tribu-
» naux de moleſter les Chrétiens & les
» Miſſionnaires, comme il a enjoint aux
» Miſſionnaires de ne pas troubler les
» Coutumes de l'Empire, en s'oppoſant
» à des Cérémonies qui ſont partie de ſon
» gouvernement & de la police de ſes
» Etats.

» Les affaires de la Miſſion, ſi affligée,
» ſi expoſée au danger de périr; mais d'ail-
» leurs ſi nombreuſe & ſi floriſſante, ſe
» trouvant en cet état, le Suppliant re-
» nouvelle la très-humble priere qu'il a
» l'honneur de mettre aux pieds de Vo-
» tre Sainteté, pour lui demander un

„ promt remede à tant de maux, par la
„ prompte déciſion des trois articles qu'il a
„ l'honneur de propoſer : Et ſi, comme il
„ l'eſpére, la déciſion de Votre Sainteté
„ s'accorde avec les deſirs d'un Empereur
„ ſi digne de tous les égards, le Suppliant
„ ne doute pas que le Prince ne déploie
„ ſa puiſſance en faveur de la Religion
„ Chrétienne, qui ſera plus floriſſante
„ que jamais dans ce vaſte Empire. L'U-
„ nivers auſſi reſentira des acclamations
„ qu'il donnera à Votre Sainteté, comme
„ au Réſtaurateur de cette Miſſion, au
„ Paſteur qui fera entrer des millions de
„ brebis dans la bergerie, & au Pere
„ d'une Famille augmentée par la multi-
„ tude innombrable de tant d'enfans ſpi-
„ rituels.

Remarques ſur le Mémorial précédent.

I. ON ne s'arrêtera pas à faire un long détail de ce qui eſt repréhenſible dans ce Mémorial : Il n'y a pas de ligne qui ne contienne ou des défauts de bonne foi, ou des manquemens de reſpect. On peut dire en général que le menſonge y eſt prodigué, l'artifice peu déguiſé, le défaut de pudeur pouſſé juſqu'au point où un Jeſuite eſt capable de le porter. Comment en effet peut-on dire qu'on ait autrefois

conteſté l'uſage des Tablettes purgées de l'Inſcription ſuperſtitieuſe, & que *Goei* ſignifie repréſentation ou mémoire? N'eſt ce pas une fauſſeté connuë par celui-même qui l'avance, que l'Empereur & les Lettrés entendent, par *Tien* & *Xangti*, ce que les Chrétiens expriment par *Tienchu*? N'eſt ce pas encore parler contre la vérité connuë que d'avancer, que perſonne à la Chine ne trouve ombre de ſuperſtition dans les Cerémonies publiques de la Nation, qui ſe pratiquent pour honorer Confucius & les Ancêtres? Mais on ne doit pas être ſurpris que les Jeſuites oſent publier ces fauſſetés, après qu'ils ont eu l'impiété de les faire valoir par mille parjures, & de les envoïer de la Chine à Rome pour tromper le S. Siége.

II. Le P. Giampriamo *demande*, dit-il, *avec le plus profond reſpect, &c.* Mais, que demande-t-il au S. Siége qui a condamné les Jeſuites, après les avoir écoutés pendant quatre-vingt ans? Qu'il ſe dédiſe, qu'il ſe rétracte, & qu'il avoue qu'il s'eſt laiſſé tromper. Parmi le nombre innommobrable de Jeſuites qui ont enſeigné tant d'erreurs manifeſtes, il ne s'en eſt pas trouvé un ſeul qui ſe ſoit nettement rétracté; & le Pere Giampriamo aura la hardieſſe de demander au nom de ſes Confreres que le S. Siége révoque une Conf-

titution entierément conforme à la pureté de la foi dans toutes ſes parties, en qualifiant cette démarche du titre de *profond reſpect*. Si ce n'eſt pas là ſe jouer de ce que la Religion a de plus ſaint, & inſulter au Vicaire de J.-C. en parlant à ſa perſonne; qu'on nous diſe donc ce qu'il faudroit faire pour ſe rendre coupable d'un crime ſi énorme. Mais notre Jeſuite n'en demeure pas là : Il ajoute à ſa demande, que Sa Sainteté *réponde aux empreſſemens de l'Empereur de la Chine; & qu'il donne une déciſion conforme aux deſirs de ce Monarque*: C'eſt-à-dire, qu'il faut, pour ſe rendre aux deſirs de la Société, plus qu'au deſir de l'Empereur de la Chine, que le Tribunal de l'Egliſe ſe ſoumette à celui d'un Prince Payen, & que le Souverain Pontife forme ſes déciſions ſur les inſtructions & les idées du Souverain Sacrificateur des Idoles. Une pareille inſolence & une ſemblable témérité demeureroit-elle impunie dans tout autre que dans un Jeſuite!

III. Le P. Giampriamo ne ſe contente pas de faire une telle demande au Souverain Pontife, il le preſſe, il le force, il l'intimide par la crainte de voir périr à ſes yeux une Miſſion floriſſante, qui a coûté quatre-vingt ans de travaux. C'eſt ainſi que le Pere Martini fit tomber Alexandre

VII. dans le piége, & obtint de lui le Decret qui a ſi long-tems ſervi à la Société de prétexte & de manteau pour couvrir leur rébellion. Mais Innocent XIII. inſtruit par le paſſé, & plus précautionné ſur l'avenir, mépriſa les menaces du Pere Giampriamo, & l'empêcha de retourner à la Chine.

Le ſecond moïen qu'emploïe le Pere Giampriamo pour preſſer le Pape de ſe déterminer ſur ce qu'il lui demande, eſt la réſolution qu'il dit *que l'Empereur a priſe depuis bien des années, de ne ſouffrir aucune altération dans les Rites obſervés à la Chine.* Mais, qui a fait prendre cette réſolution à ce Prince? Eſt-ce la pureté & l'innocence reconnuë des Cultes chinois ſur la vérité des déclarations & des expoſés envoïés à Rome de la part de ce Prince? Sont-ce les Miniſtres inſtruits de la vérité de la Religion, & fideles à rejetter tout ce qui lui eſt contraire? Il faut le dire, & en le diſant, s'expoſer à n'être point crû de ceux au moins qui ne connoiſſent point aſſez la profondeur des deſſeins de la Compagnie, pour établir ſon regne & ſa domination; ce ſont les Jeſuites qui ont fait prendre à l'Empereur de la Chine une réſolution ſi funeſte à la Religion; &, ce qu'on ne croira jamais, qui lui ont fait prendre contre ſes lumieres, contre

facrifier à leur Compagnie la tranquillité de la Chine, & l'honneur de la Religion.

V. *L'Empereur*, dit Giampriamo, *n'a donné que trois ans pour avoir une réponſe qui le contente.* Par ces paroles le Jeuite veut engager le Pape à tirer ſes lumieres du ſein des ténébres, & à enviſager la volonté de ce Prince Idolâtre, comme la regle ſur laquelle il doit former ſes Decrets : Autrement, ajoute-t-il, la Miſſion, *qui eſt à l'agonie*, ſera renverſée de fond en comble. Ce Pere ſe trompe, quand il dit que la Miſſion eſt *à l'agonie*. Il y avoit de deux ſortes de Miſſions à la Chine ; Celle des Miſſionnaires ſoumis au S. Siége, & celle des Jeſuites. La premiere a été détruite par les Jeſuites mêmes, il y a pluſieurs années ; mais la ſeconde, n'aïant jamais été une Miſſion, il y a long-tems que la mort la pleinement engloutie.

VI. C'eſt donc en vain que le Pere Giampriamo veut intimider le Souverain Pontife, en lui expoſant l'extrême danger où ſera expoſée la Miſſion, ſi les délais continuent. Il ne s'agit plus de venir au ſecours d'une Miſſion qui expire ; mais d'en reſſuſciter une à laquelle les Jeſuites ont donné la mort, en y introduiſant les Cultes ſuperſtitieux du Paganiſme.

On entend le P. Giampriamo, quand il dit, qu'il eſt à craindre que le Succeſ-

ſeur de *Camhy* ne *porte les choſes à l'extrémité.* On ſent que le Jeſuite eſt inſtruit du projet du P. Morao en faveur du neuviéme Roi. S'il réuſſit, quelle joïe pour la Compagnie, & quelle ſuite de proſpérité pour leur Egliſe Confucienne? S'il ne réuſſit pas, comme il a ſujet de le craindre, quels revers & quelles calamités n'arriveront pas de la part d'un Monarque offenſé par des Etrangers, qui auront attenté à ſa Couronne, & qui ſous prétexte d'annoncer l'Evangile aux Infideles, ſe ſeront efforcés de porter les Peugles à la révolte?

L'Empereur *Yumcim* a en effet porté les choſes à l'extrémité, non parce qu'on a differé à Rome de donner des réponſes favorables, mais parce que les Jeſuites à la Chine ſe ſont eux-mêmes portés à des excès déteſtables. La colere de *Yumcim* n'a point eu le Pape pour objet, ni la Conſtitution de Clement XI. mais uniquement le crime du P. Morao, qui a fait tomber ſur les autres Jeſuites un ſoupçon, dont jamais ils ne ſe laveront ni en Europe, ni à la Chine. Au reſte, quand l'Empereur a ſévi contre les Jeſuites, non ſeulement il n'a pas été ſollicité par les Tribunaux à le faire; mais les Tribunaux mêmes, gagnés par les préſens des Jeſuites, ont eu beſoin que l'Empereur les excitât à punir des hommes ſi dangereux dans un Etat, & ſi

capables des entrepriſes les plus funeſtes à la tranquillité publique.

VII. Quand le P. Giampriamo avance que le *Pape Clement XI. a permis les Rites qui étoient les plus conteſtés, & qui avoient davantage frapés les Européens*, il ne parle que ſur le fondement d'une vieille calomnie que les Jeſuites ont affecté de répandre; ſçavoir que les autres Miſſionnaires condamnoient les Tablettes, ſoit qu'elles fuſſent ou qu'elles ne fuſſent pas purgées de l'Inſcription ordinaire: Que ces mêmes Miſſionnaires défendoient les génuflexions, les proſtrations, &c. devant le cercueil des morts, ou devant leurs Tablettes corrigées. Ces imputations pleines de malice, on trouvé à Chine des Infideles qui les ont crûës, & en Europe des perſonnes aſſez ſimples pour s'y laiſſer tromper. Mais enfin ceux qu'on accuſoit fauſſement, ont démontré le contraire avec une évidence capable de forcer l'eſprit le plus prévenu.

Les trois articles ſur leſquels Giampriamo exige une déciſion conforme aux déclarations de l'Empereur, ſont ceux que la Bulle *Ex illa die* a formellement décidés. Il faut donc, ſi on écoute la Societé, qui parle par la bouche de ſon Procureur, & de ſon Agent, que la Bulle ſoit révoquée, après que les points qu'elle décide

ont été examinés pendant quatre-vingt ans ; après qu'on a donné aux Jeſuites tout le tems de s'expliquer & de ſe défendre ; après même que l'expoſé des faits a été dreſſé ſur leurs Ecrits & ſur leurs Memoires : Il n'y a que des Jeſuites au monde, qui ſoient capables de former de pareilles demandes.

IX. L'Empereur, dit Giampriamo, en combattant pour ces trois articles ; ſçavoir, que *Tien* & *Xangti* ſignifient la même choſe que *Tienchu* ; que *Goei* ſignifie *repréſentation* ou *mémoire* ; que la confeſſion de foi eſt inutile & même ridicule dans une occaſion, ou perſonne ne trouve du mal dans les Rites, *combat pour la vérité clairement connuë dans toute l'étenduë de ſon Empire.* On a prouvé que la vérité clairement connuë à la Chine par l'Empereur, par les Lettrés & par le commun du Peuple, auſſi-bien que par les Chrétiens des Jeſuites, & par les Jeſuites eux-mêmes, eſt que *Tien* ſignifie le Ciel matériel, *Tienchu* le Seigneur du Ciel, *Goei* le ſiége de l'eſprit, & non pas *repréſentation*, que la confeſſion de foi que le Pape exige, combat directement les ſentimens de la Nation ſur la nature des Cultes chinois. On a prouvé ces vérités dans une infinité de Memoires & de Livres qui ſont tous demeurés ſans réponſe. Ainſi Giampriamo

ne pouvoit avancer, ſans une mauvaiſe foi puniſſable, que le contraire fût une vérité généralement reconnuë à la Chine.

Giampriamo ajoute avec la même droiture : *Que l'Empereur combat pour la tranquillité de ſes Etats*, en combattant pour ces trois articles. On a vû que la tranquillité des Etats du Monarque Chinois exigeoit qu'on retranchât toutes les innovations en matiere de Religion, qui ne ſont pas conformes à la doctrine de Confucius & aux Loix de la Chine. Or l'uſage des Tablettes avec l'Inſcription ordinaire eſt, ſelon la déclaration de l'Empereur, une innovation introduite par le petit peuple, & qui n'eſt autoriſée que par de mauvais libelles, répandus par des Etrangers dans le public.

Enfin l'Empereur, dit le Procureur de la Compagnie, combat pour défendre ſon honneur. Il diroit avec plus de vérité qu'il terniroit par là l'éclat de ſon regne & de ſa propre réputation, ſe mettant en contradiction avec lui-même ; & diſant des choſes qui ſeroient démenties par ſes autres déclarations, comme on l'a déja remarqué plus haut.

L'Edit, dont parle Giampriamo, donné par l'Empereur pour défendre la Religion chrétienne dans ſes Etats, eſt le fruit de l'intrigue de ceux qui ont obtenu le

Piao, du tems du Cardinal de Tournon, & qui l'ont fait enregiſtrer au Tribunal des Rites. Cet Edit eſt celui que les Jeſuites ont fait fabriquer à Pekin du tems que M. de Mezzabarba preſſoit l'acceptation de la Bulle *Ex illa die*. C'eſt cet Edit dont on ſuſpend l'exécution juſqu'à ce que le Pape ſe ſoit déclaré, & qui ſera révoqué en faveur du Chriſtianiſme, ſi le Souverain Pontife ſe ſoumet aux déciſions d'un Prince infidele; mais s'il perſiſte dans ſon ſentiment, la ſuſpenſe ſera levée, l'Edit exécuté, le Chriſtianiſme aboli, & les Jeſuites paſſeront pour prophétes, après avoir prédit un événement, qu'ils étoient maîtres d'accomplir & de vérifier par leurs intrigues diaboliques.

CHAPITRE II.

Arrivée de M. le Patriarche d'Aléxandrie à Rome.

ON ne répondit rien au Memorial de Giampriamo. On ſe contenta d'attendre des nouvelles de M. de Mezzabarba, qui devoit dans peu arriver en Europe. On ſçut quelque tems après qu'il avoit débarqué à Liſbonne avec le corps du Car-

dinal de Tournon. Les Jeſuites de leur côté avoient répandu le bruit en France, que M. le Légat avoit ſuſpendu la Conſtitution, & qu'il en avoit jugé l'exécution impraticable ; qu'il s'étoit déclaré pour eux, & qu'il alloit porter à Rome des informations qui feroient revenir le Pape & ſes Conſulteurs de la ſurpriſe qu'on leur avoit faite.

La joïe fut courte. M. de Mezzabarba étant arrivé à Rome, dévoila le myſtere d'iniquité des Jeſuites de Pekin. Il produiſit les Actes de ſa Légation ; Son Journal fut examiné, ſes Ecrits lûs & approfondis pendant pluſieurs ſéances dans la Sacrée Congrégation, & pendant pluſieurs audiences devant le Souverain Pontife. On le compara avec le Journal des Mandarins, fabriqué par les Jeſuites.

Comme on a ſouvent parlé de ce Journal dans le quatriéme Tome, ſans rien dire en particulier de la mauvaiſe foi qui y regne d'un bout à l'autre, on croit en devoir toucher les articles les plus frappans, pour faire connoître les artifices que les Jeſuites emploïent pour obſcurcir la vérité, & pour ſurprendre les Puiſſances qui gouvernent l'Egliſe & l'Etat.

Ce Journal, qui eſt l'ouvrage des Jeſuites, commence au 25. de Décembre 1720. Il fait ce jour parler l'Empereur

d'une maniere qui ne convient ni à S. M. ni même à la bienſéance. Il étoit de la dignité de ce Prince de parler avec politeſſe à un Légat, dont il attendoit l'arrivée avec une eſpece d'impatience. Son ambition & l'amour de la gloire lui faiſoit enviſager cet événement d'une maniere qui flattoit ſa vanité, & qui ne devoit lui permettre que des paroles gratieuſes & propres à répondre aux démarches d'un homme qui venoit de ſi loin de la part de celui que les Princes Chrétiens regardent comme leur Pere. On le fait parler néanmoins avec dureté, & on lui met à la bouche une correction & une menace plus digne d'un Regent de Collége, que de la Majeſté d'un ſi grand Monarque, que les Jeſuites eux-mêmes nous ont peint comme un modéle de bonté & de ſageſſe. *Prenez garde*, lui fait-on dire, *comment vous parlerez. Il y va de votre honneur que vous ne vous coupiez pas dans vos diſcours. Comme l'Ambaſſadeur de Moſcovie eſt ici, vous perdrez immanquablement votre honneur, & vous vous rendrez indigne d'être crû, ſi vous parlez autrement à Pekin que vous n'avez fait ailleurs; & ſi, lorſque je vous aurai reçû à mon audience, vous changez de diſcours, pour me propoſer toute autre choſe, que ce que vous aviez déclaré me devoir expoſer.* On ne lit pas un mot de tout cela dans

le Journal Italien & Latin ; & ſi les Mandarins reprochent au Légat de la variété dans ſes diſcours, il parlent d'eux-mêmes, & non au nom de l'Empereur, qui n'étoit pas en état de lui reprocher une variété qui ne lui étoit pas connuë. Ainſi le Journal commence par une inſigne fauſſeté, qui ſe produit d'elle-même, & qui porte ſa conviction écrite ſur le front.

Au 26. on fit, ſelon les deux Journaux Italien & Latin, inveſtir la Maiſon de M. le Patriarche par des Soldats, avec ordre de ne laiſſer entrer ni ſortir perſonne. Le Journal des Mandarins diſſimule cette violence, & n'en dit pas un mot : Cependant, comme elle s'eſt exercée par ordre de l'Empereur, & que cet ordre a ſubſiſté depuis le 26. de Décembre juſqu'au 21. de Janvier 1721, la droiture & la bonne foi demandoient qu'on l'exprimât dans un Journal, qui n'a été fait que pour marquer les ordres du Monarque & les démarches du Légat.

Au 27. le Journal des Mandarins tombe dans un défaut tout contraire, en attribuant à l'Empereur les diſcours furieux du Jeſuite *Fan*, qui parla tant qu'il voulut, & qui dit mille choſes indécentes qui ne peuvent pas avoir été inſpirées par un Monarque auſſi poli & auſſi honnête que l'étoit *Camby*.

Les Journaux Italien & Latin rapportent au 28. la ſatisfaction particuliere de l'Empereur & des Mandarins, cauſée par la lecture des permiſſions du Pape au ſujet des Cultes chinois : Le Journal des Jeſuites auroit dû, s'il avoit été formé par la bonne foi, ne pas taire un fait ſi important. Il auroit dû encore marquer l'emportement du Jeſuite Suarez, qui changea, par une malice ordinaire à ces Peres, le conſentement de l'Empereur, en mécontentement contre le Pape & la Religion. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, parce que ce fait étoit trop avantageux à la cauſe de Dieu que le Légat venoit négocier, & trop accablant pour les Jeſuites, qui ne chercheoient qu'à faire échouer le projet de la Légation.

Le Pere *Fan* parla, & dit tout ce qu'il voulut au nom de l'Empereur le 29. de Décembre. Il ſe déchaîna contre M. de Conon, contre M. Pedrini, & contre le Pape. Son diſcours eſt renfermé dans quatre articles qu'il tira de ſa tête, & dont pas un n'avoit été dicté par l'Empereur ; c'eſt pourquoi le Journal des Jeſuites, ou des Mandarins n'en ont pas dit un mot. Il devoit au moins avertir que ce Jeſuite avoit parlé de ſon propre mouvement, ſans ordre du Monarque ; ce qu'il a affecté d'omettre pour ne pas faire connoître

l'indigne conduite des Jeſuites à la Cour de Pekin.

Le 2. de Janvier 1721. l'Eunuque *Cinſou* dit bien des choſes au nom de l'Empereur, ſuivant le Journal Italien & Latin, qui ne ſe trouvent pas dans le Journal des Mandarins, qui ne fait mention d'aucun ordre donné par l'Empereur par rapport au Légat; ce qui prouve que les Jeſuites ont fait dire aux Mandarins de la part de l'Empereur ce qu'ils ont jugé à propos, ou pour intimider M. le Patriarche, ou pour le ſéduire & le porter à des démarches contraires à ſon devoir.

On voit dans les deux Journaux l'ordre donné par l'Empereur pour l'audience ſecrette au 3. de Janvier. Cet audience fut accordée, & le Journal des Mandarins n'en dit pas un mot. On ſent aiſément la raiſon de ce ſilence. Il ne convenoit pas à un Jeſuite, dont les Confreres en Europe ſont ſi dévoués à la Conſtitution *Unigenitus* de rapporter la maniere peu meſurée, dont parle de cette même Bulle un de ſes Confreres à la Chine, ni de le repréſenter, comme prenant l'oppoſition des François à la Conſtitution *Unigenitus*, comme la regle de la conduite qu'il faut tenir à l'égard de la Bulle *Ex illa die*. Un Jeſuite devoit naturellement paſſer ſous ſilence ce contraſte bizarre, qui marque

que la regle de la ſoumiſſion des Jeſuites pour les Bulles des Papes, eſt leur conformité à la doctrine & aux intérêts de leur Compagnie.

Le Journal des Mandarins paſſe encore ſous ſilence la conduite pleine d'artifice du Jeſuite Suarez dans les deux Lettres où il tend des piéges à M. le Légat pour le ſurprendre dans ſes paroles, & l'engager dans quelque fâcheuſe démarche. Des faits ſemblables ſont peu honorables pour la Société, & dèſlors mérirent d'être paſſés ſous ſilence.

L'audience du 14. eſt ſi défigurée, ſi mal écrite, & avec une affectation ſi viſible de cacher la vérité qui condamneroit les Jeſuites, qu'on ne ſçait ce dont il faut le plus être ſurpris, ou de la mauvaiſe foi de ces Peres, qui ſupriment tout ce qui y eſt favorable à la Religion, ou de leur impudente ſimplicité, qui leur en fait dire aſſez pour ſe mettre en contradiction avec eux-mêmes, & pour faire connoître la vérité de la Relation que les deux Journaux Italien & Latin font de cette célébre audience. On en jugera par les termes dont ces Peres ſe ſont ſervis, & que nous allons rapporter:

„ Le 14. de Janvier, le 17. de la „ douziéme Lune, diſent les Jeſuites, „ ſous le nom emprunté des Mandarins, „ l'Empereur reçut le Légat *Kiaſi* avec

„ les Européens à ſon audience, donné
„ dant la ſalle *Yuenkien Koi*. *Kialo* avoi
„ ſouvent, & avec inſtance preſſé l'Em
„ pereur qu'il eût la bonté de permettr
„ que les Chrétiens Chinois euſſent l
„ liberté de ſe conformer aux Decrets d
„ Pape ſur les Cultes du Païs. L'Empe
„ reur le voïant en ſa préſence, lui dit
„ Vous êtes le Grand Légat du Souve
„ rain Pontife ; ſi vous avez quelque dif
„ ficulté ſur la doctrine, vous pouvez m
„ la propoſer : Ces matieres ne ſont poin
„ obſcures, mais claires & faciles à en
„ tendre à la Chine. Nous ne reſſemblon
„ point aux Européens, accoutumés à n
„ s'énoncer qu'avec des détours & d
„ grands amas de paroles confuſes. C
„ que j'ai à vous dire aujourd'hui, vou
„ paroîtra ſans doute un peu dur : Si vou
„ voulez diſputer ſur le dogme, il eſ
„ abſolument néceſſaire que vous connoiſ
„ ſiez le véritable ſens des Caracteres chi
„ nois. Ceux qui ont approfondis les Li
„ vres de la Chine, peuvent en parler &
„ en diſcourir ſans témérité. Moi, Empe
„ reur, j'avouë que je n'entens pas les let
„ tres des Européens ; c'eſt pourquoi je ne
„ me mêle point d'en diſputer. Si depuis
„ le tems que Matthieu [le Pere Ricci]
„ eſt entré à la Chine, on a remarqué des
„ pratiques qui ne s'accordent pas avec

„ votre

» votre Loi; s'il y a des Européens occu-
» pés à la Chine, dont la conduite ne ſoit
» pas conforme à votre Religion, vous
» pouvez les faire paſſer en Europe pour
» les faire punir par le Souverain Pontife.
» *Kialo* a répondu en détail à tous les
» points de ce diſcours. Le P. Ricci s'eſt
» trompé, quoiqu'innocemment, lorſqu'il
» a permis les Tablettes des défunts ſans
» correctif, & quand il s'eſt ſervi des ca-
» racteres *Tien* & *Xangti*, pour exprimer
» le Dieu des Chrétiens. L'Empereur ré-
» pondit à *Kialo*: Le culte qu'on rend aux
» Tablettes des défunts doit *ſon origine*,
» *non à Confucius; mais à des nouveaux ve-*
» *nus qui ont parlé d'eux-mêmes*; mais on
» auroit tort d'y trouver un culte ſuper-
» ſtitieux. Appeller le Dieu des Chré-
» tiens *Tien* ou *Xangti*, c'eſt comme ſi
» on m'appelloit *Uuan Suci* & *Hoaxan*,
» qui ſont des noms differens, & qui ne
» ſignifient que le même homme. Il s'en
» faut bien que j'aie vécû mille ans, &
» cependant on m'appelle *Uuan Suci*,
» (c'eſt-à-dire, *dix mille ans.*) Ce ne
» ſont là *que des bagatelles* que vous auriez
» dû porter devant les Tribunaux des
» Mandarins qui ſont dans les Provinces,
» pour y être diſcutées, & non pas me
» fatiguer témérairement en me les pro-
» poſant.

» *Kialo* prosterné contre terre, répon-
» dit : Je supplie Votre Majesté, le cœur
» pénétré de douleur, moi Légat, qui
» suis envoié, non à des Tribunaux mais
» au Trône du plus grand des Empereurs,
» pour le remercier de ses faveurs sans
» mesures, qu'elle ait la bonté de permet-
» tre que les Chrétiens observent le De-
» cret du Pape. Il ne m'est pas permis de
» disputer sur la doctrine de la Chine,
» & il y auroit en moi de la témérité de
» disputer contre Votre Majesté. Mon
» devoir m'oblige de porter les Européens
» à vivre en bonne intelligence, d'être un
» même cœur & une même ame, & de se
» rendre dignes par leurs services de tant
» de graces que Votre Majesté ne cesse de
» répandre sur un chacun d'eux. Je les ex-
» horte encore de prier Dieu pour la con-
» servation de Votre Majesté, & pour la
» prospérité de son gouvernement.

» L'Empereur répondit : *Vous avez*
» *bien parlé*; mais si vous voulez disputer,
» je vous entretiendrai à fond sur ce que
» vous venez de me proposer. *De la manie-*
» *re dont vous avez parlé, le fond de l'affaire*
» *sera facile à éclaircir*; mais il est néces-
» saire de supprimer entierément les lettres
» de *Yentan*, & d'autres gens méprisables
» qui ont écrit mille fausletés & mille ca-
» lomnies contre les Peres Ricci, Sihal,

„ Verbiest, Louis, Magallaens, Ciceri, „ Thomas Pereira & autres Européens „ assez faussement d'avoir enseigné des „ doctrines contraires à la Religion. Ils „ ont, ces Peres, souffert bien des calom- „ nies dont je sens la malignité.

„ *Kialo* répondit : Ces paroles de Vo- „ tre Majesté me font comprendre jus- „ qu'où va sa tendre bonté pour les an- „ ciens Européens ! C'est pourquoi je sup- „ plie V. M. de pardonner aux nouveaux „ Européens, & d'oublier le passé. Je „ conserverai dans mon cœur le sentiment „ éternel de cette faveur. Après avoir par- „ lé ainsi, les anciens & les nouveaux „ Européens remercierent l'Empereur.

„ Dans cette audience le Légat *Kialo* „ fit ses efforts & les plus fortes instances „ pour faire recevoir le Decret du Pape „ sur les Cultes chinois. Il fit sçavoir à „ l'Empereur que le Général de la So- „ ciété, au nom & faisant pour sa Com- „ pagnie, avoit donné au Pape un Mé- „ morial pour l'assurer de sa prompte obéis- „ sance aux ordres de Sa Sainteté : Que „ le Pape n'avoit donné sa décision qu'a- „ près avoir examiné pendant long-tems „ les matieres ; en quoi il avoit été parti- „ culierement assisté par le Saint Esprit : „ Que le P. Provana lui-même s'étoit „ soumis aux décisions, & les avoit louées

„ comme étant juſtes. Les Européens ne
„ comprirent pas le ſens des réponſes de
„ l'Empereur, qui avoit parlé par ironie;
„ & parce que le Légat avoit fait inſ-
„ tance ſur inſtances pour obtenir ce qu'il
„ demandoit; & quelques Européens ont
„ preſque été perſuadés que l'Empereur
„ avoit accordé tout ce qu'on lui avoit
„ demandé, comme on le verra ci après.
„ Le même jour l'Empereur dit aux
„ Mandarins: Allez-vous-en à *Kiaio*, &
„ dites-lui qu'il choiſiſſe quelques hom-
„ mes pour les envoier en Europe.

Remarques ſur la Relation des Jeſuites par un Miſſionnaire.

I. CE qui frappe d'abord dans cette Piece, c'eſt d'y voir une narration ſans ordre & ſans ſuite, & les faits rapportés avec tant de confuſion, qu'il eſt facile d'appercevoir que les Jeſuites qui l'ont écrite, n'étoient pas revenus du trouble & de la conſternation qu'ils firent paroître pendant le tems de cette audience. Ce que répond l'Empereur ne convient point aux prieres du Légat; & le Légat lui-même y parle d'une maniere qui ne s'accorde pas avec les diſcours de l'Empereur: Enſorte que l'un & l'autre paroiſſent dans cette Relation avec le perſon-

nage de gens qui ne s'entendent pas, & qui ſçavent ce qu'ils diſent.

II. La Relation fait ſortir de la bouche du Monarque des duretés, des paroles & des expreſſions groſſieres, indignes de la Majeſté Impériale & même de la politeſſe Chinoiſe. Quelle apparence, par exemple, que l'Empereur, dans une audience publique, où ſe trouvoient les Grands de l'Empire, & les Princes de la Maiſon Roïale, pour être témoins de ce qu'il devoit accorder au Pape au ſujet de la Conſtitution de Clement XI. eût parlé à ſon Légat, ou d'une maniere ironique, ou en lui faiſant des reproches publics d'avoir témérairement porté à ſon Tribunal des affaires de peu d'importance, & qui étoient du reſſort des Mandarins des Provinces; Le ſtile & le langage des Jeſuites ſont ici trop viſibles & trop bien marqués pour les méconnoître.

III. Mais ce qu'il eſt important de remarquer, c'eſt que, quelque défectueux que ſoit le Journal des Mandarins, dont les Jeſuites ſont les véritables Auteurs, il ſuffit néanmoins pour conſtater la vérité des Journaux Italien & Latin, dreſſés par les ordres de M. le Patriarche pour informer le Pape & la Sacrée Congrégation du véritable état des affaires. Car en premier lieu le Journal des Jeſuites fait dire à l'Em-

pereur que l'uſage des Tablettes ne vient pas de Confucius; mais de nouveaux venus qui ont innové dans les Rites de la Nation; ce qui n'eſt autre choſe que de convenir, que l'uſage des Tablettes étant un abus qui devroit être retranché, la Conſtitution qui les défend, eſt juſte, équitable, & s'accorde avec les Loix de l'Empire. Or l'Empereur peut être autant regardé comme un témoin irréprochable & compétant de ce fait, qu'il eſt peu en état de décider que cet uſage *n'eſt pas ſuperſtitieux*.

IV. Le Journal des Jeſuites dit en ſecond lieu, que l'on peut déſigner le vrai Dieu par d'autres noms que par ceux de *Tien* & *Xangti*; ce qui eſt avouer que Sa Majeſté ne trouve pas à redire que le Pape le déſigne par les caracteres de *Tienchu*, & qu'il ait défendu les autres manieres de l'exprimer. Ainſi le Journal des Jeſuites, contre leur intention, rend témoignage à la vérité des Relations Italienne & Latine, qu'on a données dans le quatriéme Tome de ces Anecdotes, où l'on peut voir que le Légat avoit réduit ſes demandes à ſupplier l'Empereur, d'abolir parmi les Chrétiens l'uſage des Tablettes ſans correctif, & qu'on n'exprimât le Dieu des Chrétiens que par le terme *Tienchu*.

V. En troiſiéme lieu: Le témoignage

que rend le Journal aux ſentimens d'actions de graces dont le Légat eſt pénétré pour les bontés de l'Empereur, & pour les faveurs qu'il daignoit alors répandre ſur la Miſſion, prouve encore que ce Prince avoit accordé à M. de Mezzabarba ce qu'il demandoit; car rien n'auroit été plus inſenſé, que de parler comme les Jeſuites le font parler, & de ſe proſterner en terre pour témoigner ſa juſte reconnoiſſance, ſi l'Empereur ne lui avoit pas été favorable.

VI. Mais une démonſtration complette de la vérité du Journal Italien, eſt le témoignage que rend le Journal des Mandarins que l'Empereur avoit parlé par ironie. Car il n'eſt pas difficile de ſentir que les Jeſuites ne pouvant nier ce que l'Empereur avoit dit de favorable au Légat & à la Religion dans une audience; il ne leur reſtoit d'autre parti à prendre que de ſoutenir que le Prince avoit parlé d'une maniere peu ſérieuſe, & en uſant d'ironie: Mais d'un autre côté, ſi, comme on l'a fait ſentir plus haut, une telle prétention eſt auſſi ridicule qu'elle eſt extravagante, il s'enſuit clairement que les Jeſuites qui s'en ſont ſervi pour anéantir tout ce que la bonté du Prince avoit accordé au Légat du S. Siége, ſont les ſeuls auteurs de la ruine du Chriſtianiſme à la Chine; que la publication de la Conſtitution du

Pape, que le Prince avoit permis dans ſes Etats, & que les Jeſuites ſeuls ont empêché, alloit faire refleurir & revivre dans toute ſa pureté.

VII. On trouve une nouvelle preuve de cette vérité, dans ce que les Journaux Italien & Latin auſſi-bien que celui des Jeſuites rapportent, qu'il ne reſtoit plus de difficulté qui méritât la peine d'être examinée; ce que le Journal des Jeſuites exprime ainſi: *De la maniere dont vous parlez, le fond des affaires ſera bien-tôt éclairci.* Donc l'Empereur ne trouvoit plus de difficulté à ſatisfaire le Pape en permettant la publication de ſon Decret: Donc les Jeſuites y ont mis obſtacle. C'eſt ce dont on ne peut douter, quand on lit dans les Journaux Italien & Latin, dont la vérité eſt deſormais hors de toute atteinte, que l'Empereur déclara que les diſputes étoient finies; que la Légation avoit tout ſon ſuccès, & qu'il n'étoit plus queſtion que d'envoïer au Pape deux députés pour lui porter une ſi agréable nouvelle.

VIII. Enfin l'Empereur trouve ſi peu de difficulté dans les articles propoſés par Monſieur de Mezzabarba, qu'en parlant de M. l'Evêque de Conon & de ſes lettres, il ne l'accuſe plus d'avoir erré au ſujet des Cultes chinois; mais uniquement d'avoir écrit en Europe contre la vie & la doctri-

ne des Jeſuites, dont les noms ſont marqués dans le Journal des Mandarins. En effet le deſſein du Monarque étoit de mettre ces Peres à couvert des informations & des procédures, qui leur avoient été ſi peu avantageuſes du tems du Cardinal de Tournon. Il craignoit pour eux; & il ſçavoit qu'il y avoit ſujet de craindre. Il demande donc, qu'en aboliſſant ces lettres, on n'écoute plus aucune accuſation; ce qui revient à ce que dit le Journal Italien, qu'il *falloit que le Légat oubliât ce qui s'étoit fait & dit, ſans rechercher les actions des vivans & des morts.*

Tout cela confirme la gravité & le ſérieux de l'Empereur dans ſon audience publique & ſolemnelle; car tout le monde ſent combien de pareils diſcours euſſent été déplacés, ſi ce Prince avoit voulu uſer de déguiſement & d'ironie, comme l'ont imaginé les Jeſuites pour ſe tirer d'affaires, & ſe délivrer de l'opprobre qui alloit tomber ſur la Compagnie.

CHAPITRE III.

Suite de l'examen du Journal des Jeſuites, ou des Mandarins.

AU 15. de Janvier le Journal que les Jeſuites ont fabriqué, ſous le nom des Mandarins, avance un menſonge évident; ſçavoir, que les interprétations des Européens à l'audience du 14. ont été obſcures, embarraſſées, & même contraires à la vérité; dont il étoit arrivé, dit-il, que le Légat n'avoit pas compris la penſée de l'Empereur, comme l'Empereur lui-même n'avoit pas entendu le ſens du Légat. C'eſt une inſigne fauſſeté; car jamais on a apporté tant de diligence pour s'expliquer comme il faut & pour ſe bien faire entendre, qu'on le fit alors. Les Jeſuites & les deux Eccléſiaſtiques de la Propagande faiſoient alors la fonction d'Interprétes avec un concert édifiant. L'on ne portoit à l'Empereur les demandes du Légat, qu'après que tous étoient convenus de ſe ſervir de termes clairs & propres à les faire comprendre à l'Empereur; & l'Empereur avoit lui-même la bonté de répéter ſes réponſes au

tant qu'on le deſiroit, juſqu'à ce qu'on eût ſaiſi ſa penſée, & qu'on l'eût clairement énoncée & ſans ambiguité; précaution dont on ne s'étoit jamais ſervi auparavant, & qu'on n'a jamais apportée dans la ſuite.

Les Mandarins vinrent le 16. ſe plaindre à M. le Légat de cette prétenduë obſcurité des interprétations; mais ce fut un artifice groſſier mis au jour pour couvrir la malice noire des Jeſuites qui avoient réuſſi à faire changer l'Empereur, & à l'engager à retirer ſa parole qu'il avoit donnée. Ces Peres cabalerent ſi bien pendant ces deux jours, & le Mandarin *Chao* ſeconda leur deſſein avec tant d'habileté, qu'ils vinrent à bout de porter l'Empereur à révoquer les graces qu'il avoit accordées à la Religion & au S. Siége dans l'audience du 14. Ce fut là le plus grand ſervice que le Mandarin *Chao*, ſelon la Lettre du P. Mailla, rendit aux Miſſionnaires (Jeſuites) & à la Religion, dont ces Peres étoient les Apôtres.

Le Journal des Jeſuites fait garder le ſilence à l'Empereur pendant le 17. & le 18. de Janvier; mais ils le dédommagent au 19, où le Monarque paroît donner ſes ordres avec une eſpéce de prodigalité. Entre pluſieurs qu'on a rapportées dans le Volume précédent, voici comme ces Peres le font parler dans ſa colere, vraie ou feinte.

„ Le Pape par ſon Decret, dit-il, au
„ Légat, déclare que l'honneur qu'on
„ rend au Ciel & à Confucius eſt ſuperſ-
„ titieux. Vous ne ſçavez pas le ſens des
„ Caracteres Chinois, ni les expreſſions
„ dont ſe ſervent les Sectes de *Foe* & de
„ *Lao*. Votre nom, *Kialo*, vient originaire-
„ ment de la Secte des Bonzes. Le nom
„ de *Tolo*, qui eſt celui du Légat votre
„ Prédéceſſeur, eſt tiré de la Secte de *Foe*;
„ & donner à Dieu le nom de *Tienchu*,
„ Seigneur du Ciel, eſt un uſage autoriſé
„ par les Livres Canoniques de la Secte de
„ *Lao*. Comme il n'y a point de Livre que
„ je n'aie lû, moi Empereur, il n'en n'eſt
„ point dont je ne ſois en état de rendre
„ compte. Vous autres Européens, vous
„ ne pénétrez pas le ſens d'un ſeul Carac-
„ te Chinois, lorſque vous parlez. Si par
„ hazard vous ne donnez pas dans les ex-
„ preſſions de la Secte de *Foe*, vous tom-
„ bez dans celles de la Secte de *Lao*. Et
„ comment pourriez-vous, avec une ſi
„ parfaite ignorance, juger que la doctrine
„ de Confucius eſt ſuperſtitieuſe, & con-
„ traire à la Religion. Les Chinois, par
„ *Tien* & *Xangti*, entendent la même
„ choſe; l'une & l'autre de ces expreſſions
„ ſignifient le même objet. Vous, Euro-
„ péens, vous appellez *Tienchu* le Dieu
„ que vous adorez; mais ce mot qui eſt

„ venu d'Italie, n'eſt pas en uſage dans
„ les autres Roïaumes, qui ont chacun
„ leur maniere d'exprimer Dieu. Entre
„ tous les Européens qui ſont venus à la
„ Chine, il n'y en a point qui pénétre le
„ vrai ſens des Caracteres Chinois; &
„ *Peſim* [le P. Bouvet] qui a tant lû les
„ Livres de la Chine, n'a pû encore réuſ-
„ ſir à en entendre un ſeul. Mais ce Pere
„ ne fait pas bien de les lire, puiſque par
„ cette lecture il tombe dans le crime de
„ la ſuperſtition, & qu'il altere la Loi
„ chrétienne. Ainſi il ne reſte plus à
„ *Kialo*, qui eſt venu à la Chine pour
„ terminer les diſputes, que de prendre
„ *Peſim*, lui faire ſon proces, & ordon-
„ ner à *Telike* & à *Machokien*, qui ſont
„ des hommes qu'il aime, de le brû-
„ ler à la porte de l'Egliſe, afin qu'on
„ ſçache qu'il eſt coupable: Après quoi,
„ les deux Exécuteurs détruiront l'Egli-
„ ſe, & ne laiſſeront pierre ſur pierre.
„ Comme un ancien Européen avoit écrit
„ avec eſprit à mon Pere, qui étoit Em-
„ pereur, mon Pere lui donna auſſi des
„ caracteres gravés ſur le marbre. Je lui
„ en donnai auſſi moi même. Il faud oit
„ qu'aujourd'hui vous les miſſiez en piéces, puiſque ces caracteres ne s'accor-
„ dent pas avec votre Loi. Voila comme
„ vous terminerez les affaires pour tou-

„ jours & ſans retour. Voici *Telike* & *Ma-*
„ *thekim* vers leſquels vous penchez, &
„ que vous croïez comme des Oracles.
„ L'Unique ouvrage que *Telike* ait fait
„ la Chine, eſt d'y ſuſciter de mauvaiſes
„ affaires à ſa Religion. Il y a quatre ans
„ qu'il accuſa *Chaotkum* : Le Libelle qu'il
„ donna eſt entre vos mains. Vous, Man-
„ darins, produiſez ce Libelle : Portez-
„ le à *Kiale* ; & après que *Telike* l'aura
„ traduit, qu'il le montre à *Kiale*. Moi
„ Empereur, je vais regler toutes ces dif-
„ putes. Je fais imprimer la déciſion en
„ caracteres rouges, pour l'envoïer enſuite
„ par la Moſcovie dans tous les Roiaumes
„ de l'Europe.

C'eſt ainſi que les Jeſuites font parler l'Empereur, en lui prêtant des diſcours ſans ſuite, ſans jugement auſſi-bien que ſans vérité. Par là, un Prince qu'ils nous ont donné en d'autres Ecrits, comme un prodige de bon ſens, de ſageſſe & de pénétration, paroît dans celui-ci comme un homme qui ne ſçait ce qu'il dit, & qui joue un perſonnage qui ne convient ni à la Majeſté d'un ſi grand Prince, ni même à la retenue d'un ſimple particulier.

On comprend ſans peine ce que les Jeſuites veulent dire, quand ils mettent à la bouche du Monarque ces paroles : *Les autres Roiaumes ont leur maniere d'exprimer*

le vrai Dieu. On comprend, dis-je, que comme les Chinois expriment, selon eux, le vrai Dieu par les termes *Tien* & *Xangti*, qui est le Dieu qu'on adore à la Chine, de même les autres Nations l'expriment aussi par les termes, qui signifient les Divinités qui sont l'objet de leur adoration. Il y a long-tems que la Compagnie des Jesuites est convaincue de vouloir abolir l'Idolâtrie des Nations, non par la destruction des Idoles, ou par la suppression d'un culte sacrilége; mais en donnant aux noms des fausses Divinités, une signification differente de celle qu'elles ont. Ainsi le *Tien* & *Xangti* des Chinois, qui signifient, selon ces Peuples, le Ciel matériel, ne veut dire autre chose que le Seigneur du Ciel. Par la même raison Jupiter, le Dieu des Romains, signifiera le vrai Dieu que les Chrétiens adorent. C'est ainsi que ces Religieux ont trouvé une métode aisée, courte & promte, pour rappeller toutes les Nations Idolâtres au culte du vrai Dieu.

Que si à ces principes on joint une maxime qui est ordinaire dans les Ecrits de leurs Auteurs; sçavoir, que la foi au Mystere de la Trinité & de l'Incarnation n'est pas nécessaire pour être sauvé, on trouvera que les Nations de l'Orient ne se sont pas éloignées de la voïe du salut, & que plu-

ſieurs, & même toutes, ont eu tout ce qu'il falloit pour vivre ſelon Dieu, indépendemment de la prédication de l'Evangile. Etrange moïen de convertir les Peuples Infideles, particulier au Miſſionnaires de la Société, par lequel, ſans changer l'objet de leur Culte, on leur fait croire que les fauſſes Divinités qu'ils adorent, ſont le Dieu de la Religion chrétienne qu'on leur annonce !

C'eſt ce qui paroît encore davantage par le diſcours qu'ils attribuent à l'Empereur le 20. Janvier en préſence du Légat, & des Européens. » Vous autres Européens, dit il, vous tombez dans la ſuperſtition, dans le tems même que vous trouvez de la ſuperſtition dans la doctrine Chinoiſe ; & lorſque l'on vous engage à la diſpute, vous n'avez rien à répondre. Tout le monde ſçait que les Chinois appellent le vrai Dieu du nom de *Xangti*. Il n'y a auſſi aucun Chinois qui ne lui rende ſes reſpects & qui ne le craigne. Moi, qui ſuis élevé au comble des dignités, je regarde *Xangti* dans toutes mes occupations. Je n'oſerois le moins du monde m'écarter d'un devoir ſi juſte. Depuis ſoixante ans, je l'adore tous les matins, & le ſoir je tache de l'appaiſer. Je reçois les commandemens de *Xangti*, & je les obſerve : Et telle eſt la maniere dont

» dont les Chinois se servent pour honorer
» le Ciel. Vous autres Européens, vous
» ne connoissez que le Seigneur du Ciel.
» Vous ne lui demandez que la tranquil-
» lité & une félicité sans fin : Et pendant
» que vous bornez vos demandes à l'en-
» gager à vous donner cette tranquillité
» & ce bonheur, ne vous confondez vous
» pas avec les Sectes de *Foe* & de *Lao* qui
» en font autant ?

Qui ne croiroit, entendant ce discours, que l'Empereur, par *Tien* & *Xangti*, n'entend pas le Ciel matériel ; mais le Seigneur du Ciel, dont ce Prince respecte les commandemens, dont il recherche la bienveillance par des soumissions aussi marquées, que de l'adorer le matin & de l'apaiser le soir ? Cependant il est certain, nous l'avons prouvé dans la premiere Partie de ce Volume, que l'Empereur, par ces termes, entend le Ciel matériel, & rien de plus, comme on l'a pû voir dans le Testament de ce Prince, & par les Remarques que deux Prélats ont fait sur cette Piece.

Au 22. les Jesuites prêtent à l'Empereur bien des discours, dont Dieu sçait la vérité. Mais celui qu'ils attribuent à M. le Légat est très-certainement un mensonge des plus manifeste. Après qu'on eut lû chez M. le Patriarche le Libelle, où M. Pedrini accuse les Jesuites & *Chaocham*,

les Auteurs du Journal font dire à Monſieur le Légat : » Accuſer ſon Prochain » de cette maniere, eſt une action qui ne » s'accorde pas avec la Loi de l'Evangile; » & quand même l'accuſation ſeroit véri» table, cette démarche ne laiſſeroit pas » d'être mauvaiſe ; mais c'eſt un crime » lorſque la fauſſe accuſation eſt une vraie » calomnie. » Ces dernieres paroles, qui ont été imaginées par les Jeſuites, contre leur propre conſcience, ne ſont jamais ſorties de la bouche de M. de Mezzabarba, qui s'eſt contenté de dire que M. Pedrini n'avoit pas bien fait d'accuſer ſon Prochain, ſans que les Jeſuites aïent pû lui en faire dire davantage, comme on le peut voir dans ſon Journal.

Finiſſons cette matiere par le diſcours que les Auteurs du Journal attribuent à l'Empereur.

» A l'égard de *Yentan*, de *Telike*, & » d'autres Européens vils, abjets & igno» rans, fait-on dire à ce Prince, j'ai don» né mes ordres, & j'ai déclaré que je leur » pardonnois. Vous, *Kiale*, qui leur êtes » favorables, après avoir écouté leur avis, » vous voulez qu'on publie à la Chine le » Decret du Pape. J'ai diſputé avec *Yen*» *tan* ſur tous les articles contenus dans la » Conſtitution, [fauſſeté évidente] Je » ſuis aſſuré, à n'en pouvoir douter, que

» *Yentan* a donné le faux pour le vrai, & » le vrai pour le faux en parlant de la doctrine de la Chine, pour ſurprendre le » Pape, qui ne m'a pas répondu un mot » ſur les difficultés dont je demandois la » déciſion par le Pere Proyana; & après » cela on oſe demander à la Chine la publication d'un Decret de cette eſpece? » Moi, Empereur, j'ai crû devoir manifeſter le crime de *Yentan*, & vous faire » connoître la fauſſe accuſation de Pedrini. Au reſte, les points de ce Decret » étant entierément contraires à la doctrine de la Chine; [*remarquez que le Monarque avoit déclaré à l'audience du 14, que l'uſage des Tablettes n'étoit pas conforme à la doctrine de Confucius.*] » il n'eſt pas » poſſible d'en permettre la publication. » Cependant je pardonne à *Telike* & à » *Yientan* leur faute à votre conſidération. » Ces paroles, ajoute le Journal, furent » reçûës avec applaudiſſement de tous les » Européens, qui s'écrierent tous les larmes aux yeux: *Optimè*, *Optimè*. Vive » le Roi. Enſuite *Kiulo* s'étant de rechef » proſterné à terre, demanda la grace de » *Liquegan*: [le P. Laureati.] Je prie » Votre Majeſté de pardonner à *Liquegan*. L'Empereur répondit: Puiſque » vous demandez grace pour *Liquegan*, » je lui pardonne; Qu'on lui ôte ſes chaî-

» nes, & qu'on le laiſſe aller libre. (
chaînes de Liquegan *n'étoient qu'une chaîne*
qu'on lui avoit miſe au col, pour couvrir la
médie qui tendoit à ſa fin.

» Le P. Laureati, dit le Journal d
» Jeſuites, qui étoit auparavant att
» ché à ſa Miſſion de *Fokien*, & q
» s'étoit rendu à Pekin l'an 58 de *Cam*
» fut reçû à paroître devant l'Empere
» Ce Pere aïant été informé que le L
» gat devoit bientôt arriver à la Chin
» il ſe tranſporta à Canton pour prév
» nir le Légat, & pour lui pervertir l'
» prit. Enſuite étant retourné ſecret
» ment à Pekin, il ſe cacha dans un li
» deſtiné à la ſépulture des Européen
» L'Empereur en aïant eu avis, ordo
» na le 21. de ce mois au Gouverneur
» Pekin de ſe ſaiſir de *Liquegan*; ce q
» aïant été exécuté, le captif (qui joue
» la comédie) fut par ordre de l'Emp
» reur conduit au logis de M. le Légat
» pour y être interrogé ſur les raiſons q
» l'avoient obligé de ſe tenir caché.

Cet ordre de l'Empereur ſeroit plu
que ſuffiſant, quand il n'y auroit p
d'autres preuves, pour faire appercevoi
que toutes ſes démarches & celles des J
ſuites, n'étoient en cette occaſion qu'un
comédie, où l'on jouoit le Pape & la R
ligion. Ce n'étoit pas en effet devant M

le Légat qu'il falloit examiner le P. Laureati ſur les raiſons qu'il avoit eu de ſe cacher, dans la ſuppoſition que l'on eût agi ſérieuſement. Cet examen devoit ſe faire devant l'Empereur, qui étoit le ſeul offenſé par cette démarche, comme il étoit le ſeul à qui il convenoit de la punir, ſi elle avoit mérité punition. Mais comme elle avoit été concertée entre le Monarque & ſes Jeſuites pour tromper le Légat, il étoit inutile de faire des informations devant ſon Tribunal, qui ſçavoit tout, puiſque tout s'étoit exécuté par ſes ordres. Ainſi il falloit que M. le Légat, qui n'en ſçavoit rien, fût pris pour Juge, & que dans l'examen qu'il devoit faire de la conduite de Laureati, il apprit que ce Pere avoit été pris pour avoir voulu ménager les intérêts du S. Siége, & pour avoir agi de concert avec ſon Légat: Mais tous ces artifices ont été dévoilés, & ces ruſes puériles miſes au grand jour. Le P. Laureati a été enſuite lui-même démaſqué. Il a paru à Pekin & à Rome pour ce qu'il étoit, & ſes Confreres pour les dignes coopérateurs de ſes indignes ſupercheries.

CHAPITRE IV.

Decret d'INNOCENT XIII, contre la Société, & contre le Général des Jesuites.

IL ne fallut pas un long-tems à Rome pour découvrir ce qui se manifestoit de toute part, quoique les Jesuites fissent tous leurs efforts pour couvrir les mysteres d'iniquité, dont ils étoient les auteurs. Le Journal des Jesuites, aussi-bien que celui de M. le Legat mirent la vérité dans un si grand jour, que l'on conclut aussi-tôt que ces Peres étoient à la Chine des Ouvriers rébelles au S. Siége, que rien ne pouvoit dompter; de faux Apôtres qu'il falloit punir, & des ennemis declarés de l'Eglise, avec lesquels il n'y avoit plus de mesures à garder.

On ne douta plus à Rome que le Général des Jesuites ne favorisât réellement la révolte de ses Confreres, & qu'il ne cherchât qu'à tromper l'Eglise pour couvrir les égaremens de la Compagnie. Innocent XIII. voulant donc marcher sur les traces d'Innocent XI. crut qu'il étoit de son devoir de mettre fin à un scandale qui duroit depuis tant d'années; & quoi-

que les Jeſuites euſſent à la Cour de Rome grand nombre d'amis, & même des créatures, rien ne fut capable de réparer le coup dont la Société fut ébranlée, & qui l'auroit fait rentrer dans le néant, ſi la mort de ce Souverain Pontife, ſurvenuë tout à coup, n'en avoit arrêté les ſuites.

Ce Pape étant Nonce à la Cour de Liſbonne avoit appris à connoître les Jeſuites. Leurs démarches dans les Indes & à la Chine l'avoient convaincu combien une Société d'hommes, ennemis de l'établiſſement du regne de Jeſus-Chriſt parmi les Infideles, étoit pernicieuſe à l'Egliſe. Dieu par les reſſorts ſecrets de ſa providence l'avoit conduit en cette ville pour y prendre les connoiſſances néceſſaires qui devoient lui faire ſentir la néceſſité d'apporter un prompt remede aux maux ſans nombre qui affligeoient les Miſſions de l'Orient, lorſqu'il ſeroit élevé au Souverain Pontificat.

L'entrepriſe n'étoit pas facile, & Innocent XIII. trouva de grands obſtacles à ſes deſſeins; mais les difficultés ne lui firent point abandonner un ſi juſte deſſein, & il avoit pris la réſolution, ou de réduire la Société à l'obéiſſance, ou de la détruire ſans reſſource. Il s'en ouvrit même à quelques Cardinaux, ce qui jetta l'allarme dans la Compagnie, qui peu accoutu-

mée à de pareilles menaces, parloit déja de prendre de juſtes meſures pour ſe garentir de la trop juſte indignation du Souverain Pontife.

On aura, je m'imagine, de la peine à croire que nous parlons avec vérité, quand nous rapporterons les diſcours qu'ils tenoient à ce ſujet. Cependant ce que nous en allons dire eſt connu de preſque tous les Prélats de Rome. Le Pape, diſoient-ils, n'a pas le pouvoir de nous détruire, ni d'éteindre notre Inſtitut. Ils ajoutoient, qu'ils tenoient du Concile de Trente la ſtabilité de leur Ordre, & l'établiſſement de leur Compagnie par tous les Païs de l'Univers. Que le Pape ne pouvoit pas caſſer les reglemens d'un Concile écuménique, ni dépouiller de ſes Priviléges une Communauté qui les tient d'une autorité ſupérieure à la ſienne. Qu'en cas que le Pape en voulût venir à ces extrémités, ils étoient réſolus de ne pas obéir, & d'en appeller au Concile univerſel.

Comment accorder, dira-t-on, de ſemblables diſcours avec les prétentions de gens qui ſoutiennent & qui publient en Europe, comme un article de foi, que le Pape eſt infaillible? Qu'il eſt au-deſſus des Conciles & de tous les Canons; & que ſon autorité va même juſqu'à décider infailliblement les faits non révélés, tels

que

que ſont le ſens d'un Auteur & d'un Livre, &c. La réponſe eſt facile : En Europe le Pape eſt favorable à la doctrine de la Société ; à la Chine il y eſt contraire : Or les diſpoſitions favorables d'un Pape pour la Société, ſont la regle & la meſure de leur autorité, & de l'obéiſſance que ſes Suppots lui rendent ; & il ſera auſſi faillible à Rome, ſelon eux, qu'ils le prétendent à Pekin, s'il y publie une Bulle auſſi contraire aux vûës & aux prétentions des Jeſuites d'Europe, que la Bulle *Ex illa die* eſt oppoſée à celles des Jeſuites de la Chine. Ils diront même, comme ils l'ont dit de Clement VIII. qu'il n'eſt pas de foi qu'un Pape ſoit un Pape légitime ; & que par conſéquent on peut ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance, s'il entreprend, comme Souverain Pontife, d'établir des dogmes de la foi, contraires aux dogmes impies de la Société.

Au reſte on ne ſçait ſur quel fondement les Jeſuites oſent avancer que le Concile de Trente a approuvé leur Inſtitut. Voici les ſeules paroles qui ont rapport à eux dans les Actes de ce Concile. *Per hæc tamen S. Synodus non intendit aliquid innovare aut prohibere quin Religio Clericorum Societatis Jeſu, juxta pium eorum Inſtitutum à S. Sede approbatum, Domino & Eccleſia inſeruire poſſit.* Le Concile par ces paroles ne fait

qu'excepter les Jeſuites d'une regle commune. Il n'examine ni la nature de leur Inſtitut, ni ne marque qu'il en approuve les Reglemens : Il dit bien que le S. Siége l'a approuvé ; mais il ne joint point ſon approbation à la ſienne ; & ſans examiner ſi le Jeſuite Lainés, qui y a aſſiſté, n'a point fait inſérer après coup le terme de pieux, qui eſt donné à leur Inſtitut, *juxta pium eorum Inſtitutum* ; il eſt viſible que le Concile ne parle ici que d'après le Pape, ſans ſe rendre garand de la vérité de cette épitete. Ainſi c'eſt ſans aucun fondement que ces Peres ſe veulent prévaloir de l'autorité du Concile de Trente, comme s'il eût approuvé leur Inſtitut, qu'il abrogeroit peut-être maintenant, comme on a vû des Conciles en abroger d'autres qui le méritoient moins, s'il étoit témoin des diviſions, des troubles & des ſcandales qu'il cauſe aujourd'hui dans l'Egliſe.

Quoiqu'il en ſoit, Innocent XIII. mépriſa les diſcours menaçans des Jeſuites, & ſans s'arrêter à réfléchir ſur ce que pouvoit, ou ne pouvoit pas la Société par ſes intrigues, il jugea que l'honneur de Dieu & du S. Siége, le ſalut des ames & l'intégrité de la prédication de l'Evangile exigeoient de lui un coup d'éclat, capable de réprimer la rébellion ouverte des Jeſuites. C'eſt ce qu'il exécuta par le De-

cret plein de vigueur du 13. de Septembre 1723, conçû en ces termes :

» Notre Saint Pere le Pape aïant enfin clairement connu, après une longue délibération & un ſérieux examen, qu'il n'étoit pas poſſible de tolérer l'opiniatreté ſcandaleuſe, avec laquelle les Jeſuites de Pekin, & tous les autres Jeſuites de la Chine, partie par leur propre penchant, partie par la crainte de déplaire aux premiers, continuoient à ſe ſignaler par une deſobéiſſance formelle aux Decrets & aux ordres du S. Siége ; & qu'au grand préjudice du ſalut des ames ils ſe tenoient volontairement ſuſpens de l'adminiſtration des Sacremens, & ne ceſſoient d'empêcher par des artifices criminels, l'exécution des Déciſions Apoſtoliques, ſur tout de celle qui commence par les paroles, *Ex illa die*, donnée par Clement XI. de ſainte mémoire, ſur les Cultes de la Chine, & tout cela, malgré la religion du ſerment qu'ils ont fait de l'obſerver exactement : Sa Sainteté aïant de plus conſidéré que le Général n'avoit pas lui-même rempli les devoirs de ſa Charge à l'égard de ceux qui avoient refuſé de régler leur conduite ſur la déclaration ſolemnelle que ce Général a faite a Clément XI. le 20. de

» Novembre 1711, & qui a été impri-
» mée depuis : Sa Sainteté faiſant encore
» attention à la négligence du même Gé-
» néral à exécuter le commandement for-
» mel que ledit Pape lui a fait en parlant
» a ſa perſonne & à ſes Aſſiſtans, dans
» le tems que M. de Mezzabarba, Pa-
» triarche d'Alexandrie, étoit ſur le point
» de partir pour la Chine ; en préſence de
» M. le Cardinal Sacripenti, Préfet de
» la Sacrée Congrégation, dudit M. de
» Mezzabarba, & de M. l'Archevêque
» Caraffa, Secretaire de la même Con-
» grégation ; ſur tout après que le Gé-
» néral, informé d'année en années de
» la révolte perſévérante de ſes Reli-
» gieux à la Chine, particuliérement
» de ceux qui ſont à Pekin, n'a voulu
» prendre aucun moien efficace pour les
» réduire à l'obéiſſance ; aïant même affe-
» cté de n'en pas parler à Sa Sainteté, à
» laquelle il a oſé cacher l'inſolence de
» ſes inférieurs révoltés.

» Ce conſidéré, Sa Sainteté, pour rem-
» plir les devoirs de ſa vigilence paſtora-
» le, a enfin réſolu d'arrêter efficacement
» tant de procédés ſcandaleux ; & quoique
» ces excès, qui lui ſont parfaitement con-
» nus, demandaſſent de ſon autorité ſu-
» prême les châtimens les plus rigoureux :
» Voulant néanmoins encore uſer de clé-

» mence, elle ſe borne à charger le Géné-
» ral & ſes Aſſiſtans du précepte formel
» d'exécuter les ordres ci-deſſous mar-
» quées, & qui lui ont déja été ſignifiées
» le 13. de Septembre, auſſi-bien qu'à ſes
» Aſſiſtans par le commandement exprès
» de Sa Sainteté, donné de vive voix à M.
» Caraffa Archevêque de Lariſſa, Secre-
» taire de la Sacrée Congrégation. Cette
» déclaration, en ce qui eſt contenu en
» l'Ecrit préſent, qui ſera ſignée par le
» Général & ſes Aſſiſtans, & même mu-
» ni du Sceau de la Compagnie, doit obli-
» ger à la rigueur un chacun d'eux, com-
» me ſi elle lui avoit été ſignifiée avec
» toutes les formes du droit par un No-
» taire public, & en préſence de témoins:
» Et de cette déclaration ſeront tirées
» deux copies conformes à l'original, qui
» reſtera entre les mains de Sa Sainteté,
» dont l'une demeurera dans les Archi-
» ves de la Sacrée Congrégation, & l'au-
» tre ſera donnée au Général.

» Sa Sainteté ordonne & commande
» au Pere Général de la Compagnie :

I. » De prendre les moïens de réduire
» ſes Religieux à l'obéiſſance, tant ceux
» qui ſont à Pekin, que ceux qui ſont
» dans les Provinces, à Macao, au Tonkin
» à la Cochinchine, & de les obliger à une
» ſoumiſſion exacte, promte & ſincere aux

» Decrets Apoſtoliques ſur la matiere des
» Cultes Chinois ; & ſur tout à l'entiere
» exécution de la Bulle *Ex illa die* : En
» ſorte que ſi, après avoir rendu ce ſer-
» ment, il leur arrive de ne le pas obſer-
» ver, ou qu'ils ne reprennent pas leurs
» fonctions, ou que dans le cas de quel-
» que événement, tel qu'il puiſſe être, ils
» refuſent de ſe ſoumettre, le Pere Gé-
» néral ſera obligé, après les diligences
» néceſſaires, de faire ſortir de la Chine
» & des autres Roïaumes tous les deſo-
» béiſſans, & de les rappeller en Euro-
» pe, ſous peine dans les cas ſuſdits de
» ſuſpenſion encouruë par le ſeul fait, &
» de privation de voix active & paſſive,
» & de toutes les autres peines qui ſont
» contenuës dans les Decrets des Souve-
» rains Pontifes ſur les matieres dont il
» s'agit, & qui ſont marquées dans la
» déclaration que le même Général a faite
» en 1711.

II. » Dans l'eſpace de trois ans, à
» commencer au 1. Octobre prochain, le
» Pere Général doit fournir à Sa Sainteté
» où à la Sacrée Congrégation, ou au Se-
» cretaire des certificats en bonne forme,
» qui prouvent que lui & ſes Religieux
» de la Chine & des Roïaumes ſuſdits,
» ont exécuté les ſuſdits ordres, *ſans quoi*
» *on défend généralement pour toute la Com-*

„ *pagnie de recevoir des Novices* ; & cela
„ pour autant de tems que le S. Siége
„ jugera à propos: ſon intention étant que
„ cette défenſe ſubſiſte dès à préſent, l'é-
„ xécution étant ſeulement ſuſpendue
„ pour l'eſpace de trois ans.

III. » En attendant, & à commen-
„ cer dès maintenant, le Général ne peut
„ ni ne doit envoïer aucun Religieux à
„ la Chine & aux autres lieux, dont on
„ vient de parler, ſous quelque titre ou
„ prétexte que ce ſoit : De méme Sa Sain-
„ teté défend d'y envoïer aucun Séculier
„ pour le faire Religieux en ce Païs-là :
„ Et en cas que quelqu'un y ait été en-
„ voïé, on doit écrire ſans délai pour le
„ faire revenir, quand même il ſe ſeroit
„ mis en chemin par ordre du S. Siége;
„ le tout ſous peine d'excommunication,
„ encouruë par le ſeul fait.

IV. » Le Pere Général eſt tenu pour
„ cet effet d'ordonner aux Supérieurs ſu-
„ balternes de révoquer toutes les permiſ-
„ ſions qui auroient été données à leurs
„ Inférieurs de partir pour ces Miſſions :
„ En ſorte que deſormais ils ne pourront
„ plus donner aucune permiſſion à leurs
„ Inférieurs, ſoit actuellement Jeſuites,
„ ſoit ſeulement déſtinés à l'être un jour,
„ pour aller dans ces Païs, qui leur ſont
„ totalement défendus.

V. » Que le Pere Général entre les
» ordres qu'il jugera les plus efficaces pour
» tirer de ſes Inférieurs l'obéiſſance qui
» eſt dûë au S. Siége, & dont ſa conſcience
» eſt chargée de nouveau, auſſi-bien que
» celle des Aſſiſtans, il doit écrire, pour
» ordonner avec tout le poids de l'autorité
» dont il eſt revêtû, ſur tout aux Jeſuites
» de Pekin, que comme on ſçait d'une
» maniere à n'en pouvoir douter, qu'ils ont
» tellement été les ſolliciteurs, & les pro-
» moteurs de l'empriſonnement des Miſ-
» ſionnaires, que, par un ſcandale inoui,
» ils ont fait la fonction d'Archers pour
» les prendre, & de Geoliers pour les gar-
» der; ſur tout à l'égard de M. Pedrini,
» Prêtre de la Miſſion, ils devoient tout
» mettre en œuvre pour délivrer ce Miſ-
» ſionnaire, & pour lui faire rendre ſa
» liberté; & ils ſont tenus de faire les
» mêmes diligences à l'égard des autres
» Miſſionnaires renfermés dans les pri-
» ſons, ſçavoir Meſſieurs Appiani & Gui-
» gues.

VI. » Que le Général ſera tenu de fai-
» re trois expéditions des ordres qu'il doit
» envoïer toutes trois ſemblables en tout
» & originales, qu'il mettra entre les
» mains de l'Archevêque de Leriſſa, Se-
» cretaire de la S. Congrégation, pour
» les envoïer enſuite en droiture au Pere

„ Viſiteur, ou au Pere Provincial, ou à
„ quelqu'autre. Il aura ſoin de ſi bien
„ prendre ſes meſures pour les faire tenir,
„ qu'il ne leur laiſſe aucun prétexte de les
„ ignorer, ou de feindre ne les avoir pas
„ reçûes.

VII. » Que le Général ſera tenu d'é-
„ crire à toutes les Maiſons & à tous les
„ Colléges de la Compagnie, tant en Eu-
„ rope que dans les Indes, une Lettre
„ Circulaire pour défendre de parler con-
„ tre les Conſtitutions qui ont été faites
„ ſur les Cultes Chinois; le tout ſous les
„ peines qu'il jugera les plus convenables
„ à cet effet.

VIII. » Qu'il eſt défendu au Pere
„ Général de laiſſer partir de Rome & de
„ ſon Diſtric le P. Nicolas Giampriamo,
„ à moins d'en avoir une permiſſion ex-
„ preſſe de Sa Sainteté.

IX. » Que ces ordres de Sa Sainteté,
„ tant ceux qui regardent le Général,
„ que ceux qui regardent les Supérieurs
„ ſubalternes & leurs Inférieurs, doivent
„ tous être regardés comme des préceptes
„ formels qui portent tous la peine de ſuſ-
„ penſion, & la privation de voix active
„ & paſſive, encouruë par le ſeul fait; &
„ d'autres encore plus griéves ſelon la vo-
„ lonté de Sa Sainteté, eu égard à la qua-
„ lité des fautes qui les mériteront.

Le même Decret en Italien.

ORdini intimati al P. Generale della Compagnia di Gieſu da Monſeignore Segretario della Sagra Congregatione di Propaganda per commando di noſtro Signore. Sotto li 13. Septembre 1723.

Eſſendoſi dalla Santita di noſtro Signore Papa Innocentio XIII. doppo maturo conſiglio e matura riflezione ben chiaramente conoſciuto, non eſſerpiu tolerabile l'Impegno, con cui li Padri Gieſuiti di Pekino, ed altri encora eſiſtenti invarij Luoghi del vaſto Impero della Cina, parte per propria volontà, parte per ſogezione & timore de primi, continuano tutta via commettere replicati atti di poſitiva diſubbedienza ai Decreti, e ordini della S. Sede, e con ſommo preiudicio della anime a tenerſi volontariamente ſoſpeſi della eſercizio della Miſſione ed amminiſtrazioni de Sagramenti, non ceſſando con biaſimevoli artifizi d'impedire l'eſecuzione della determinazione Apoſtoliche; & ſiguanter di quella, que commincia, Ex illa die, *della S. memoria di Clemente XI. emanata ſopra i Riti Cineſi, non obſtante abbiano preſtato il giuramento in eſſa preſcritto di eſattamente oſſervarla, & conſiderato ſi altreſi dalla Santita Ch'el Padre Generale medeſimo della Compagnia non ſi ſia ad impiego alle parti*

che era obligato di fare verſo quelli, que tutti all'oppoſto ſi ſono regolati dal contenuto nella ſolenne dechiarazione dalui dato fino li 20. Novembre 1711. allo ſteſſo Clemente XI. preſentata e poſta in ſtampa: Tranſcurando ancora lo ſteſſo Padre Generale di pore in effetto accuratamente, quando fu eſpreſſo nel diſcorſo precettivo, che a d eſſo, ed a ſuoi Padri Aſſiſtenti fece il medeſimo ſummo Pontifice eſſendo imminente la partenza di Monſignore Patriarca Aleſſandrino Mezzabarba da Roma per la ſua ſpedizione alla Cina: Preſente ancora il Signore Cardinale Sacripanti Prefetto della S. Congregazione de propaganda fede: Il detto M. Patriarca, e Monſignore Archieveſcovo Caraffa Segretario della mentionata Congregazione; poiche coſtando ad eſſo P. Generale anno per anno la contumacia dei ſuoi Religioſi di Cina e ſpecialmente permanenti in Pekino, non ha preſo alcun valido provedimento per ridurgli alla donuta ubidienza, e'ne pure ha fatto alcuna rapreſentanza o particato alcuna parte colla S. Sede per l'inſolenza di quelli.

Quindie che la ſua Sanctità volendo adimpire il debito della ſua paſtorale vigilanza a determinato di dare un efficace riparo alle ſcandaloſe procedure. Sebbene poi la qualità tutta ben nota dieſſo eſigerebbe giuſtiſſimamente dalla ſua ſuprema autorita il rigore del piu ſevero riſſentimento, uſando nulla dimeno della ſua paterna clemenza ſi riſtringe poi ad ingiungere con

precetto formale al P. Generale della Compagnia e ſuoi Aſſiſtenti gli ordini infra ſcritti, quali per commando eſpreſſo di ſua Beatitudine dato coloracolo della ſua viva voce a M. Pietro Luigi Caraffa Arcieveſcopo di Lariſſa Segretario della ſudetta Congregazione de propaganda fede, e confirmatogli con biglieto della ſegretaria di ſtato in data degli 8. Septembre 1713. Vengono da eſſo in queſto giorno 13. del menſe ed anno predetti intimati al medeſimo P. Generale e ſuoi Aſſiſtenti e condichiarazione, che quanto ſi contiene nel preſente foglio, il quale dovra ſotto ſcriverſi da predetti P. Generale ed Aſſiſtenti, e muniti del ſigillo della Compagnia, debba obligare ſtrettamente nella piu valida forma ciaſcuno de medeſimi, come ſi foſſe loro judicialmente intimato per mano del publico Notario, ed alla preſenza dei teſtimoni; con formarſe ne due altri con ſimili una dequali vuole ſua Beatitudine retinere preſſo di ſe, e che un altera ſene conſervi nel Archivo segreto di Propaganda. Il terzo rimanga preſſo il P. Generale.

Ordina per tanto, e commando la Santità ſua:

1°. Che il P. Generale debba trovare il modo di ridurre i ſuoi Religioſi eſiſſenti in Pekino, ed in ogni altra Provincia. O pertinenza della Cina e eſſo pure in Macao, e nel Tunchino, e concencina alla pronta e ſatta ed entera obedienza ai Decreti Pontificij ſulla ma-

teria de Riti Cineſi, eſpecialmente alla piena è ſincera eſecuzione della Conſtituzione Ex illa die *dimodoche a tenore del giuramento da eſſi preſtato e poi non oſſeruato, ripiglino l'eſſerlizio della Miſſione, ed amminiſtrazione de Sagramenti; ed in qualiſivoglia evento eſſi eſperimentaſſero, ſupponeſero ò affettaſſero, di non poter ubbedire. Sotto le douute diligenze ſia penſiere del P. Generale di fare partire tutti i diſubbedienti dalla Cina, dalli altri Regni, e Luoghi di ſopra expreſſi, ritornando in Europa ſotto le pene in qualunque de prediti caſi ipſo facto incorrende ſoſpenſione* à divinis *dipravazione di voce attiva & paſſiva e dell'altre contenute ine Decreti Pontificij emanati ſulla materia dicuj ſi tratta, e indicata nella ſopra accennata ſolenne dichiarazione fatta del medeſimo P. Generale nel anno 1711.*

2°. *Che d'entro il termino di tre anni da commenciare da primo giorno del proſſimo menſe d'Ottobre debba il Generale eſibere e preſentare a Sua Santità, alla S. Congregazione di propaganda fede, e per eſſa a Monſignore Segretario della medeſima documenti, e giuſtificazioni autentiche in piova indubitabile, di auere tanto eſſo che i ſuoi Religioſi della Cina, o degli altri prenominati Regni eſequiti gli ordini ſopra ditti; altrimente s'e gli proibiſſe generalmente il veſtire per tuta la Compagnia, e per tutto quel temporo che della S. Sede ſi ſtimera piu proprio; intendendoſi gia findora ſtabilita*

la detta prohibizione; e ſolemente ſoſpendendo per il menzionato triennio lezecuzione.

3°. *Che fra tanto il P. Generale in comminciando dal giorno d'oggi non poſſa, ne debba ſpedire alcun Religioſo della detta Compagnia ſoto qualiſivoplia titolo, colore, o preteſto alla Cina compreſo ui anche Macao, e detti Regni di Tonchino, e concincina, benche da quel impero ſeparati; come altreſi s'egli prohibiſce, di ſpedire in quelli parti ſecolari ad effetto di far loro poi aſſumere l'abito della Compagnia; ed in caſo che foſſero gia ſpediti, debba promtamente ſcrivere ouunque biſogni per tratenergli e riciarmargli ai Luoghi donde foſſero partiti, e quando foſſero gionti fine à nuouo ordine della S. Sede il tutto ſoto pene di ſcomunica ipſo fato incorrenda contra gli tranſgreſſori.*

4°. *Che per lo eſpreſſo effetto debba il Generale mandare promtamente ordine a Superiori ſubalterni revocatorio dogni facolta forſe data à medeſimi, ó da eſſi preteſa in queſto genere accio in auuenire non poſſano dare ubbedienze à veruno dei loro e ſudditi tanto attuali Gieſuiti, quanto ſecolari di portarſi in Luoghi ſudetti come loro prohibiti.*

5°. *Che il Generale oltro quelli ordini che indichera piu opportuni darſi adeſſo ad oggeto di riportare la douuta ubbedienza, per cui nouamente s'incarica intutto la conſcienza del medeſimo, e de ſuoi Aſſiſtenti, debba ſcrivere ed ordinare con la maggiore efficacia della ſua au-*

torità particolarmente a Padri Gieſuiti di Pekino, come per tutti i ris contri ſi ſa, eſſere ſtati eſſigli iſtigatori e promotoi della carcerazione di Miſſionari, operando ancora ſcandaloſiſſimamente da Eſecutori e Cuſtodi nella ritenzione di quelli, ſpecialmente del Sacerdote Teodorico Pedrini, eon debbano pratticare tutte le diligenzo poſſibili accio venga ſcarcerato e poſto en enterà liberta, lo ſteſſo ſiano tenuti operare in favore degli altri Miſſionari, gia da tanto carcerati e D. Endovico Appiani, e D. Antonio Guigues.

6°. *Che degli ordini prediti da mandarſi alla Cina compreſſovi Macao edil Tunkino e concincina, ſi debbano al Padre Generale conſegnare a Monſignore Segretario de propaganda tré duplicati originali e ſigillati conſimili in tutto, a quel il medeſimo P. Generale ſpedirà a drittura, accio de fargli rendere al Padre Viſitatore, od al P. Provinciale, o a qualunque altro ſeranno diretti de modo che non poſſano ignorargli, ne fingere di non avergli ricevuti.*

7°. *Che ſia cura del P. Generale ſcrivere una Littera Circolare a Superiori di tutte le caſe e Colleghi della campagnia tanto in Europa come nel Indie collequali ordini ſoto rigoroſa precetto, che ne da eſſi ne dai loro ſudditi ſi parli della materia de Riti Cineſi contro la Riſolutione della S. Sede ſotto le pene chi ſtimara più proprie.*

8°. *Che non debba laſſiar partir da Roma*

e ſuo Diſtreto, il P. Nicolo Giampriamo ſenza leſpreſſa permiſſione Pontificia.

9°. *Ed ultimo che tutti ſopra detti ordini della Santità ſua coſi riſpetto al P. Generale, come a Superiori ſubulterni, e Sudditi della Compagnia anche doue non è eſpreſſa pena particolare debbano intenderſi per precetti formali da eſequerſi riſpetivamente ſota la pena della ſoſpenzione* à diuinis, *e privatione di voce attiva e paſſiva ipſo facto incurrenda, e di altri ancor piu gravi riſervate all'arbitrio della S. Sede ſecondo qualità delle tranſgreſſioni,*

Monſignore Segretario auendo riceuuto con biglieto della Segretaria di ſtato il Decreto fatto della Santità di noſtro Signore ſopra l'iſtanza del P. Generale della Compagnia ſi ſtima il debito di participarlo in copia nel foglio anneſſo alla Santita Veſtra anche in adepimento delli ordini ingiuntigli di notificarlo di chi occorre con profondiſſimo inchino della Santita Veſtra oſſequioſamente ſi raſſegna.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Remarques ſur le Decret d'Innocent XIII. contre les Jeſuites.

I.

IL eſt ſi nouveau de voir les Jeſuites humiliés, & punis par les Souverains Pontifes, quoiqu'ils le méritent depuis ſi long-tems, qu'on ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions ſur le Decret d'Innocent XIII. où ce Pape leur rend enfin juſtice.

La premiere qui ſe préſente à l'eſprit, c'eſt que les juſtes menaces du Pape ne regardent point de ſimples particuliers, qui pourroient être coupables dans un Corps innocent; elles ſont lancées, ces menaces, contre le Général, contre ſes Aſſiſtans, & contre la Société entiere: Ce qui montre qu'elle n'eſt donc compoſée que de révoltés & de rébelles, qui ſont tous coupables du crime que le Pape punit. Ce n'eſt pas même une faute paſſagere & ſans ſuite qui allume la colere du S. Pere; c'eſt une malice conſommée & perſévérante. *On ne peut*, dit-il, *tolérer leur révolte perſévérante*:

Ce qui marque dans le Souverain Pontife une longue patience, pouſſée à la fin à bout; & dans les Jeſuites une deſobéiſſance & une révolte portées aux derniers excès. Ajoutez à cela les bontés, les graces, les faveurs ſingulieres verſées à pleines mains par les Papes ſur la Compagnie depuis ſa naiſſance, & même les diſpoſitions favorables d'Innocent XIII. pour elle, & il ſera facile de conclure, qu'elle eſt auſſi ingrate que criminelle, & que ſi jamais châtiment a été juſte & mérité, c'eſt celui qu'ordonne aujourd'hui Innocent XIII. contre cette Compagnie.

II.

Le Decret ajoute : Que le Général a manqué au devoir de ſa Charge, qui exigeoit de lui qu'il fît exécuter, comme il l'avoit ſouvent promis, les ordres du S. Siége par ſes Religieux de la Chine, & qu'il informât S. Sainteté de la révolte des réfractaires. C'eſt déclarer aſſez ouvertement que le Général eſt lui-même complice de la rébellion de ſes Confreres, & qu'il y a une colluſion entre le Chef de ce Corps, & les membres qui le compoſent, pour éluder les ordres du S. Siége. Le S. Pere déclare enſuite : Que pour remplir les devoirs de ſa Charge & de ſa vigilen-

e paſtorale, il a pris la réſolution de ré-
rimer tant de procédés ſcandaleux, & qui
ont dignes des châtimens les plus ſévéres ;
& pour avertir que celui dont il uſe à l'é-
gard de la Société, n'eſt point encore pro-
portionné à la grandeur de ſon crime, il
a ſoin de faire remarquer qu'en cela même
il uſe à ſon égard de bonté & de clémence.
Juſqu'à quel point faut-il donc que la
Compagnie ſoit coupable, puiſque les me-
naces d'une entiere extinction ne répon-
dent pas à la grandeur de ſes crimes ?

III.

Quoi de plus criminel en effet, que d'être violateurs perpétuels des promeſſes les plus ſolemnelles, données à la face de l'Egliſe dans des choſes qui intéreſſent la pureté du culte de Dieu & la perte de tant d'ames, qui en a été la ſuite funeſte & malheureuſe. Depuis long-tems on accuſoit les Jeſuites de ces crimes énormes, & ils prétendoient s'en juſtifier en criant à la calomnie. En accuſeront-ils aujourd'hui le Souverain Pontife, obligé de ſe rendre ſur cela aux preuves les plus claires & les plus évidentes, & ajouteront-ils ce nouveau crime à tous leurs excès précédens ?

IV.

Le Pere de S. Ignace a accuſé les Jeſuites dans ſon Livre qui a pour titre : *Artes Jeſuitica*, de s'écarter plus que tous les autres de l'obéiſſance qui eſt duë aux Bulles des Souverains Pontifes, quand elles ne ſont pas de leur goût ; pendant qu'ils prêchent par tout une obéiſſance aveugle aux Déciſions des Papes ; ce qui lui fait dire *que les Jeſuites ſont plus deſobéiſſans que tous les autres à ces Conſtitutions.* Innocent XIII. donne aujourd'hui une atteſtation autentique de la vérité de cette accuſation, puiſqu'il les punit pour leur révolte ouverte aux Déciſions les plus ſages de ſon Siége.

Que dire donc aujourd'hui aux Jeſuites qui prêchent par tout avec tant de zele la ſoumiſſion à la Bulle *Unigenitus* ? De profiter eux-mêmes de leurs leçons, & de commencer par donner des marques d'une ſoumiſſion ſincere & véritable à la Bulle *Ex illâ die*, auſſi conforme à la doctrine de l'Egliſe, que la Bulle *Unigenitus* lui eſt contraire.

Nous ſeroit-il permis de remarquer ici par forme de digreſſion, cela n'aïant point de rapport au ſujet qui nous occupe, que ceux qui ſuivent les impreſſions des Jeſui-

ces dans leur ſoumiſſion à la Bulle *Unigenitus*, & leur oppoſition aux Appellans, n'agiſſent pas avec plus de conſéquence. Ils veullent qu'on ſe diviſe, qu'on s'éloigne, qu'on ſe ſépare de tout Appellant, pour cela ſeul, qu'il n'eſt point ſoumis, diſent-ils, à Conſtitution du Pape, reçuë de toute l'Egliſe : Mais, pourquoi donc ſont-ils unis de Communion avec les Jeſuites, réfractaires plus marqués d'une Conſtitution, reçuë bien plus véritablement de l'Egliſe, & contre laquelle perſonne, ſi ce n'eſt les Jeſuites, ne s'eſt élevé ? Mais on auroit tort de chercher dans l'erreur une conduite ſuivie : Toujours elle ſe dément elle-même ; & pour lui fermer la bouche, il ſuffit de la comparer avec elle-même.

V.

Le premier ordre que le Pape exprime dans ſon Decret, eſt celui qui eſt donné au Général de prendre tous les moïens pour ſoumettre ſes Religieux à la Bulle *Ex illa die*, ſuivant le ſerment qu'ils en ont fait, & qu'ils ont violé. *Al tenore del giuramento da eſſi preſtato, e poi non oſſervato.* Ce qui eſt déclarer les Jeſuites coupables d'un parjure manifeſte : Crime également déteſté des Chrétiens & des Païens. Sa

Sainteté ajoute : Que le Général, ſous peine de ſuſpenſe *à divinis*, doit rappeller les deſobéiſſans en Europe. A la ſuſpenſe il joint la privation de voix active & paſſive, & pour le Général & pour ſes Aſſiſtans. Mais qu'a fait le Général pour obéir à un ordre ſi formel, ſi juſte & ſi néceſſaire? Tous les Jeſuites à la Chine depuis l'an 1723 ont perſévéré dans leur révolte, juſqu'en 1732. Le Général n'en n'a rappellé aucun. Les Parennin, les Pereira, les Suarez ſont demeurés maîtres du terrein. On les a vûs à Pekin triompher de tous les efforts du S. Siége ; & les Jeſuites répandus dans tout l'Univers, ont pris le parti de leurs Confreres odieux par tant de violences, de ſcandales & de révoltes contre l'Egliſe. Il a même fallut, quand il a été queſtion de rappeller le Pere de Goville, que la Sacrée Congrégation, au défaut du Général, s'en ſoit mêlée, & qu'elle ait fait ſortir de la Chine ce Religieux, que ſes Supérieurs domeſtiques y vouloient retenir malgré les ordres précis du Souverain Pontife.

VI.

Le ſecond ordre aggrave le premier, & défend à la Compagnie de recevoir de Novices par tout où elle eſt établie. *Troi-*

biſſe la ſua Santità generalmente il veſtire per tutta la Compagnia, & cette défenſe n'eſt pas ſimplement comminatoire pour le tems à venir ; l'intention de Sa Sainteté eſt qu'elle ſubſiſte dès à préſent, l'exécution en étant ſeulement ſuſpendue pendant le tems de trois années marquées. *Intendendoſi gia ſindora ſtabilita la della proizione eſolmenta ſoſpenſo per il menzionato triennio leſecenzione.* Foible eſſai, de ce qu'un Pape, qui ne chercheroit que Dieu & le bien de l'Egliſe, devroit faire, pour la délivrer du plus terrible fleau que Dieu lui ait encore envoïé.

VII.

Le troiſiéme & le quatriéme ordres encheriſſent ſur les deux premiers. Ils défendent au Général, ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait, d'envoïer ni Religieux ni Séculier, pour devenir enſuite Religieux dans les Miſſions de l'Orient. Ils lui enjoignent, ſous la même peine, de rapeller ceux qui ſeroient en chemin pour s'y rendre. De telles cenſures auroient ſalutairement effraïés, & religieuſement ſoumis d'autres hommes que des Jeſuites ; mais pour eux ils ſe ſont toujours efforcés de les éluder par une honteuſe hipocriſie à Rome, où ils feindront d'être ſoumis, & par une révolte ouverte

à la Chine, où peu touchés de la crainte d'une juſte excommunication, pendant qu'ils veullent faire ici reſpecter celles-mêmes qui ſont injuſtes, ils y ont continué, au ſcandale de la Religion, toutes les pratiques ſuperſtitieuſes qui étoient l'objet de la cenſure du S. Pere, qu'une mort trop prochaine a empêché de punir ces nouveaux excès.

VIII.

Le Pape continuant à nous inſtruire dans ſon Bref des attentats des Jeſuites, confirme la barbarie dont on les a accuſés d'avoir été eux-mêmes, à la honte de la Religion, les Archers qui ont arrêté les Miſſionnaires fideles à leur devoir, & les Geoliers qui les ont gardés dans leurs priſons : *Per tutti riſcontri ſi ſa, i Gieſuiti di Pekino eſſere ſtati gli iſtigatori e promottori della cercerazione de'* Miſſionari *operando ancora ſcandaloſiſſimamente da Ecutori e Cuſtodi nella retenzione di quelli.* Ces titres honteux ſont conſignés à jamais pour l'opropre éternel de la Compagnie dans les Archives du S. Siége. La mort funeſte du Cardinal de Tournon, qui a expiré à Macao entre les mains des Jeſuites, & d'une maniere aſſez ſubite, & que Clement XI. n'a pas craint d'appeller *un vrai*

Martir

Martir peut leur en mériter un nouveau, que leur donna au milieu de Rome *Martirio*, à la nouvelle du chapeau du Cardinal Tolomei de leur Compagnie, en diſant : *Que de droit la dépoüille appartenoit au Bourreau.*

IX.

Par le ſixiéme commandement que fait le Pape au Général, le R. Pere eſt obligé de faire trois expeditions des ordres qu'il doit envoïer au Viſiteur, en prenant ſi bien ſes meſures pour les faire recevoir, qu'il ne lui laiſſe aucun prétexte de les ignorer. Il y a apparence que le Général a obéi ; mais ſon obéiſſance a-t-elle été ſans déguiſement & ſans fraude ? Et n'aura-t-il pas envoïé avec les ordres de Sa Sainteté, des ordres contraires de ſa Révérence ? Ce ne ſeroit pas la premiere fois qu'il en auroit ainſi uſé : On en ſçait un exemple qui auroit fait mettre le Général de la Compagnie au Château S. Ange, ſi des Cardinaux, créatures de la Société, n'avoient par leur crédit & le ſien détourné le coup. L'eſprit de la Compagnie & de ſes Chefs a toujours été depuis ſa naiſſance ſi eſſentiellement le même, qu'il y a toutes ſortes de raiſons d'appliquer ici la maxime, *ſemel malus, ſemper præſumitur malus.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les ordres

du très-Révérend Pere, conformes à ceux du Souverain Pontife, n'ont point été ſuivies. Les Jeſuites ſont allés leur train ordinaire : Stables dans le mal, ils ſont demeurés conſtamment attachés aux ſuperſtitions Chinoiſes, & perſévéremment ennemis de la Bule qui les condamne. Et tels que nous les avons repréſentés en 1721, dans le tems que M. de Mezzabarba étoit à Pekin, tels ils ſe ſont trouvés en 1732 dans ce lieu, à Canton & par toute la Chine, réfractaires déclarés aux ordres du S. Siége, accompagnés des menaces les plus terribles à un cœur Chrétien & fidele.

X.

Un ſeptiéme commandement ordonne au Général d'écrire une Lettre Circulaire qui défende à ſes Religieux d'écrire & de parler en faveur des Cultes condamnés : Sans doute que le Général a exécuté les ordres du S. Siége ; mais il eſt certain que les Jeſuites ont par tout continué de parler contre les Déciſions, & d'écrire en faveur des Cultes proſcrits. Telle eſt l'ample matiere de ces Lettres édifiantes de leurs Peres de la Chine, où l'on voit de très-peu édifiantes apologies des ſuperſtitions du Paganiſme, condamnées par les Papes, auſſi bien que le ſujet que traite

un nombre infini d'Ecrits de leurs Peres, qui s'éfforcent de faire paſſer pour des cultes civils, des cultes vraiment ſuperſtitieux. Il faut pourtant le reconnoître; il eſt une loi de ſilence, dont les Jeſuites ſont fidéles obſervateurs à la Chine, & à l'obſervation de laquelle ils tiennent exactement la main; c'eſt celle qui défend de parler pour la défenſe des Decrets Apoſtoliques, & contre les ſuperſtitions qu'ils condamnent.

XI.

On défend au Général de laiſſer partir le P. Giampriamo, ce fameux envoïé de Confucius, chargé de défendre ſon culte contre les Déciſions du Pape, devant le tribunal du Pape même; ce qui eſt le comble de l'effronterie d'une Société d'hommes, qui pouſſe ſes démarche juſqu'à inſulter ce qu'il y a de plus reſpectable dans l'Univers. Mais pour peu qu'il ſoit de l'intérêt de la Société que le P. Giampriamo retourne à la Chine, ſes Confreres ont plus d'un ſecret pour fruſtrer ſur ce ſujét les ordres les plus précis du S. Siége: Ils porteront à Rome ſolemnellement en terre un faux Giampriamo de Canton, & pendant qu'on fera es obſeques, & qu'on le comptera à Rome, comme n'étant plus du nombre des vivans, il regagnera la Chine, &

il y continuera ſes intrigues & ſes menées.

XII.

Que de témoins dignes d'être entendus & irréprochables en toute maniere contre la conduite ſcandaleuſe des Jeſuites. Meſſieurs des Miſſions Etrangeres ont les premiers ouverts la bouche, & on les accuſoit d'avoir exageré; les Légats, en confirmant leurs plaintes, en ont ajouté de nouvelles & de plus graves; le S. Pere reconnoît tellement leurs crimes, qu'il ſe diſpoſe à les punir; qui ne croiroit après cela leur jugement fini, & les Jeſuites mis hors d'état de pouvoir nuire davantage! Mais ces Peres ne ſont pas comme le reſte des hommes: Rien ne peut réſiſter à leurs intrigues & à leur crédit. Rome pour eux n'a que des foudres ſans force; les Princes les plus puiſſans, des ordres ſans vigueur; les Tribunaux, une autorité vaine & inutile; & pendant que les Peres de la Société aſſerviſſent honteuſement ſous le joug de leur empire les Princes mêmes & les Potentats, dont ils ſont venus à bout de ſe faire craindre, ils ſeront mis au-deſſus des regles & des loix, & de tout ce qui peut avoir de l'autorité pour leur maintien & leur défenſe.

CHAPITRE VI.

Avantages que l'Egliſe a retirés de la Légation de M. DE MEZZABARBA.

MOnſieur DE MEZZABARBA arrivé à Rome fut prié de garder un profond ſilence pour tout autre que pour le Pape & les membres qui compoſent la Sacrée Congregation. La principale raiſon en cela de la Cour Eccléſiaſtique regardoit la réputation des Jeſuites, qu'on vouloit ménager, parce qu'on en avoit beſoin pour des projets qu'on vouloit faire réuſſir.

Cependant les Jeſuites ſe mirent à répandre par tout des diſcours contre la réputation de M. de Mezzabarba, qui fut obligé de dépoſer ſes Ecrits entre les mains de perſonnes ſûres. On lui ordonna de tenir renfermés dans le ſecret les triſtes événemens de ſa Légation, qu'il développa dans pluſieurs audiences, ſans lui laiſſer même la liberté d'en parler à ſes meilleurs amis. Il a obéi ; le ſilence a été parfait de ſon côté : Et pendant que les Jeſuites parloient de la Légation à leur mode, en la défigurant pour la tourner à leur avantage, M. le Patriarche d'Alexandrie a con-

tinué à donner en Europe comme en Aſie, des preuves de ſa modération, de ſa patience & de ſa fidélité au ſecret : Enſorte que ſi, par une eſpece de miracle, la providence divine n'avoit pas permis que l'on eût recouvré un Exemplaire du Journal de M. de Mezzabarba qui s'eſt trouvé dans les Papiers d'un Cardinal de la Propagande, qui eſt à préſent devant Dieu, nous ne ſçaurions aujourd'hui rien d'une ſi importante affaire, que ce que ces Peres auroient bien voulu nous en apprendre; c'eſt-à-dire, que nous n'en lirions qu'une Hiſtoire auſſi controuvée, que celle que nous donnons aujourd'hui eſt véritable ; & nous ignorerions encore parfaitement quelle a été la ſageſſe de M. le Légat dans toutes ſes démarches ; ſa prudence dans le choix des moïens qu'il a emploïés pour faire réuſſir ſa Légation ; ſa fermeté contre tous les aſſauts qui lui ont été livrés pour lui abbatre le courage ; ſa douceur pour ramener les coupables à leur devoir, & rappelle-les rébelles à une juſte obéiſſance ; ſa patience enfin à ſouffrir les inſultes & les outrages qui ne tomboient que ſur ſa perſonne, & ſon courage intrépide à rejetter toutes celles qui attaquoient la Religion, & l'honneur du S. Siége.

C'eſt en effet ce qui réſulte de l'Hiſtoire fidele des travaux Apoſtoliques de M.

le Légat ; il ſuffit de ſe rappeller en abregé ce que nous en rapporte le Journal ſincere & plein de vérité, pour s'en convaincre.

A Macao, il inſpire un ſi grand reſpect pour le Vicaire de Jeſus-Chriſt, qu'il force des Religigieux rébelles à rentrer dans le devoir de la ſoumiſſion, & à faire ceſſer le ſcandale d'une longue & d'une opiniatre révolte.

A Canton, il eſt inveſti d'ennemis qui cherchent à le ſurprendre ; mais il diſſipe par ſa ſageſſe les piéges qu'ils lui avoient tendus, pour le porter à des démarches imprudentes. Il ſoutient l'honneur de ſon caractere devant les premiers de la Province. Il fait trembler des Religieux, qui ſe font craindre par tout comme la terreur de l'Univers. Il force les Jeſuites & les Infideles, ligués pour le traverſer, à demander l'honneur de ſes bonnes graces, & la faveur de ſa protection.

Dans ſon voïage de Canton à Pekin, il ouvre un azile à un excellent Religieux, rappellé de la Chine par ſon Général, & chaſſé par ſes Confreres pour ſa ſoumiſſion au S. Siége, & pour avoir refuſé de ſe dévouer à Confucius.

Sur le point d'entrer dans la Capitale du plus grand Empire de l'Univers, & interrogé au ſujet de ſa Légation, il déclare hautement qu'il eſt venu pour com-

battre l'Idolâtrie de la Nation, & pour annoncer à l'Empereur la Conſtitution Pontificale qui condamne les faux Cultes, Sollicité, vexé, tourmenté pour abandonner une propoſition qu'on lui déclare devoir déplaire au Monarque, qui n'étoit pas accoutumé à trouver de la réſiſtance à ſes volontés; il répond: Que le Vicaire de Jeſus-Chriſt ne l'a envoïé à la Chine que pour détruire l'Idolâtrie par la publication d'une Bulle qui la proſcrit.

Admis à l'audience, il voit, ſans s'étonner, la Majeſté d'un grand Empereur, toute occupée à protéger les faux Cultes. Il écoute, ſans s'ébranler, toute la vivacité de ſes diſcours en faveur de la ſuperſtition. Careſſes, raiſons, promeſſes, menaces; tout eſt emploïé pour amolir ſon courage; mais on ne peut tirer de ſa bouche que des paroles inſpirées par une conſtance à toute épreuve, pour annoncer & faire reſpecter une Conſtitution qui ôte l'abomination du lieu ſaint.

Enfin l'Empereur s'avoue vaincu, non par la ſubtilité du raiſonnement, ni par la force d'une diſpute réglée, ni par l'éloquence d'un diſcours étudié, mais par la ferme candeur d'un homme qui n'a pour toutes armes qu'une grande droiture dans ſes démarches, une grande fidélité à remplir les devoirs de ſa Charge, & une fer-

meté inébranlable à ne point s'écarter de l'obéiſſance au Souverain Pontife, dont il exécute les ordres.

Par-là ce Prince ſe déclare pour le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Il reconnoît l'équité & la ſageſſe de ſa Conſtitution : Il prononce dans ſon audience du 14. de Janvier, que les Tablettes condamnées par la Conſtitution, ne ſont pas plus conformes aux Loix de l'Empire qu'à celles du Chriſtianiſme : Déclaration prétieuſe & honorable au S. Siége, avantageuſe à l'Egliſe, qui conſervera à jamais dans les Archives de la Sacrée Congrégation, cette parole d'un Empereur Idolâtre, avec laquelle on eſt en état de forcer les Patrons de l'Idolâtrie dans l'unique retranchement où ils s'étoient flattés de pouvoir ſe défendre des foudres du S. Siége, & de l'anathême de toute l'Egliſe. Ce qu'on ne peut aſſez admirer, la providence divine a voulu qu'un fait ſi important fût non ſeulement écrit dans les Archives de l'Egliſe, & rapporté fidellement dans notre Journal; mais conſigné même dans celui de la Société, qui porte le nom des Mandarins, & qui eſt confirmé par le Prince qui y parle en ces termes.

» La doctrine des Tablettes eſt nou-
» velle, inventée depuis deux cens ans
» par le vulgaire ignorant, & inconnuë

» aux Sçavans. Aucuns des Livres autorisés de l'Empire n'en fait mention. » Elle n'eſt recommandée que par de méchans Libelles qui courent les ruës, & qui ne ſont bons qu'à amuſer le petit peuple. En un mot l'uſage des Tablettes eſt un abus, qu'il faut retrancher, & dont il faut délivrer les Cérémonies de la Nation. » Telle eſt la déclaration de l'Empereur, qui donne à la Légation de M. le Patriarche d'Alexandrie tout ſon ſuccès, qui rend un témoignage éclatant à l'équité de la Conſtitution Pontificale, qui ôte aux Partiſans des faux Cultes l'unique reſſource de leur rébellion, qui démaſque enfin les Jeſuites, livrés à tous les dehors d'une honteuſe Idolâtrie, dont ils ſont les Patrons.

Il eſt vrai que l'Empereur ne veut pas que la Conſtitution du Pape ſoit exécutée; mais ce n'eſt pas parce qu'elle combat les uſages de l'Empire, puiſqu'il déclare que les Tablettes que la Conſtitution défend, ſont abuſives; que la Légation a tout ſon ſuccès, & que l'affaire qui a attiré M. le Légat à la Chine eſt finie.

Quelle eſt donc la raiſon qui l'a pû porter à vouloir que la Conſtitution fût ſupprimée? On en a déja dit plus d'une fois la raiſon: L'Empereur avoit beſoin des Jeſuites pour mille uſages tout-à-fait profâ-

nes qui flattoient ſon ambition & ſa ſenſualité : La Bulle les contriſte ; il ne veut pas les affliger. C'eſt donc une pure chimere que ce que diſent ſans ceſſe les Jeſuites de l'engagement pris de ne point reculer ; il n'a pris d'autre engagement que celui que lui ont ſuggeré ces Peres, & que ſon attachement pour eux lui a fait prendre. Qu'ils ſe fuſſent ſoumis à la Bulle, jamais l'Empereur ne l'auroit contredit ; c'eſt un fait qu'a mis dans tout ſon jour la Légation de M. de Mezzabarba, & que nous apprend le Journal qui en a été dreſſé. Sa Légation n'eût-elle eu que cet avantage, elle auroit certainement fait un grand bien ; car ç'en eſt un de connoître la profondeur de la malice des Jeſuites, & d'être convaincu à n'en pouvoir plus douter, que ce n'eſt pas l'Empereur, mais les Jeſuites de la Chine qui ont perdu & ruiné la Religion. Un fait de cette nature apprend à les connoître, & peut-être un jour à les humilier, & à les mettre hors d'état de pouvoir nuire.

Ces hommes, pleins d'iniquité & de fraude, s'étoient ſervis juſqu'alors, pour couvrir leur rébellion, du droit de Patronage qu'ils donnoient au Roi de Portugal ſur toutes les Indes, & de la Primatie chimérique de l'Archevêque de Goa. M. le Patriarche, en faiſant inſcrire ſes Lettres

de Légat dans la Chancellerie de Liſbonne, & prenant un ordre du Roi de Portugal, qui ordonne à tous les Archevêques & Evêques de le reconnoître & de s'y ſoumettre, démaſque encore l'eſprit de rébellion & de révolte de ces Peres, qui ne peuvent plus alléguer ces vains prétextes, ni ſe retirer dans ces retranchemens ; & demeurant toujours rébelles, paroiſſoient aux yeux de l'Univers ce qu'ils ſont dans le fond de l'ame, réfractaires indomptables de l'autorité la plus ſacrée, du moment qu'elle eſt contraire à leurs deſſeins ambitieux & à leurs vûës corrompues. Nouvel avantage de la Légation de M. de Mezzabarba : Elle a ôté aux Jeſuites les voiles qui couvroient leur deſobéiſſance.

Un dernier avantage, & le plus important de la Légation de M. de Mezzabarba, eſt le témoignage éclatant qu'elle a donné lieu à l'Empereur de rendre en faveur de la Religion dans l'audience du 14. Janvier, où de concert avec le Pape, il a condamné l'uſage des Tablettes, & conſenti qu'on exprimât le Dieu véritable par les termes autoriſés par la Bulle, en rejettant pour cet effet ceux de *Tien* ou *Xangti*. Les Jeſuites en furent ſurpris & conſternés, peu accoutumés à lire dans les Saintes Ecritures que le cœur des Princes eſt entre les mains de Dieu, & qu'il

les tourne comme il lui plait ; mais ils n'en furent pas abbatus, & ils trouverent bientôt dans leur indigne politique & leurs intrigues les moïens propres à rendre inutile pour la Religion la déclaration de l'Empereur qui alloit lui apporter de ſi grands avantages.

Tels ont été les faits & les avantages de la Légation de M. de Mezzabarba. Ce digne Miniſtre, qui s'étoit chargé d'une Légation ſi difficile pour la converſion des Infideles, auroit bien ſouhaité qu'elle eût pour fruit dans la perſonne des Jeſuites le ſalut de ſes propres freres ; mais Dieu n'a pas permis que ſes ſoins charitables, & ſes remontrances pleines de douceur & de bonté aïent eu ces ſuccès. Dieu l'avoit envoié vers eux dans ſa juſtice ; non pour les convertir, mais pour les confondre ; & pendant que livrés à leur orgueil, à leur avarice & à leur ambition, ils rempliſſent la meſure de leurs Peres, M. le Légat les produit aujourdhui au Tribunal du Souverain Pontife & aux yeux de toute la Terre, comme les ennemis déclarés du S. Siége & de la Religion, ſans qu'aucun voile puiſſe deſormais couvrir leur turpitude & leur honte.

CHAPITRE VII.

*Les ſuites du Decret d'*INNOCENT XIII.

LE Decret du Saint Pere fut ſignifié aux Jeſuites le 13. de Septembre de l'anné 1723, comme on l'a dit au Chapitre quatriéme. La conteſtation fut grande parmi eux : Leur reſſentiment & le deſir de ſe vanger d'un affront ſi ſanglant, quoique juſte & néceſſaire, ne le fut pas moins. La premiere démarche du Général fut de chercher à ſe juſtifier, & à faire l'apologie de ſes Religieux de la Chine. Il préſenta au Pape un long Memorial à ce ſujet ; où loin de ſe laver, il ſe charge de plus en plus des crimes qui lui ſont imputés, & à ſes Confreres de la Chine. Ce Memorial avec d'autres Pieces ſera la matiere du ſixiéme & dernier Tome de nos Anecdotes, qui finira l'Hiſtoire de la perſécution la plus extraordinaire & la plus ſinguliere, & de la révolte la plus ſcandaleuſe qu'on ait jamais vû dans l'Egliſe.

Outre les Pieces qu'on a données, & qu'on donnera encore, il y en a d'autres qu'on a jugé à propos de ne pas produire, dans la vûë d'épargner aux Fideles le récit de tant de faits capables d'allarmer

leur pudeur. Ce qui paroîtra, ſera ſuffiſant pour faire comprendre de quoi les Jeſuites ſont capables, & que la dépravation des mœurs, auſſi bien que de la doctrine, eſt montée à ſon comble dans cet Inſtitut.

Les Jeſuites firent d'autres démarches, qu'on n'approfondira pas. Il nous ſuffira de remarquer que ces Peres ne demeurerent pas oiſifs : Ils garderent néanmoins le ſilence, & jamais on ne les a vû ſi retenus dans leurs diſcours & leurs paroles. Il étoit difficile qu'ils puſſent parler, ſans ſe rendre plus coupables : Les faits étoient prouvés ; la ſentence du Juge étoit évidemment juſte ; & d'ailleurs, qu'auroient-ils pû dire qui ne fût dit dans le Mémorial du du P. Tambourin, qui n'avoit déja eu d'autre effet, que de les faire regarder comme complices des excès de leurs Confreres de la Chine ?

Auſſi, ni le S. Pere, ni les Cardinaux ne furent point ébranlés par la lecture de cet Ecrit ; & quelque démarche & quelque inſtance que purent faire des Cardinaux dévoués à la Société, le Pape demeura ferme dans ſa réſolution. Ces Peres de leur côté ne ceſſerent auſſi de cabaler pour faire révoquer le Decret, ou pour le modérer, que lorſqu'ils s'apperçurent que le Souverain Pontife, offenſé de leurs intrigues, préparoit d'autres ordres

encore plus rigoureux que ceux dont ils ſentoient la peſanteur. Ils furent donc obligés de s'accommoder au tems, & de ſouffrir ce qu'ils ne pouvoient empêcher.

Le Pontificat d'Innocent XIII. fut court après cette démarche ; puiſqu'entre le 13. de Septembre 1723, qui eſt le jour où il donna ſon Decret, & le 7. de Mars 1724, qui fut le jour de ſa mort, il n'y a que le court intervalle de cinq mois vingt-cinq jours. On ne s'arrêtera pas à faire des réflexions ſur la cauſe d'une mort ſi prompte, ni ſur les bruits qui coururent alors en Italie, & ſur tout à Rome, où l'on ne craignit pas de dire, que cette mort étoit l'ouvrage de la Société ; & le fruit de ſes vengeances. Quoiqu'il en ſoit, les Jeſuites en furent au comble de leur joïe, & ne penſerent qu'à profiter de la conjoncture favorable du nouveau Pontificat, pour recommencer leurs intrigues.

Leurs menées firent prendre la réſolution aux Albaniſtes de faire tomber l'élection ſur Olivieri qui étoit de leur goût, & fortement attaché à la Société. La Cour de France chargea ſes Cardinaux d'entrer dans ces vûës, que la Gandeur du Cardinal de Rohan rendit inutiles, en les révélant avant terme à la Cour de Turin, & à la Princeſſe de Modene.

On croit que le Public nous ſçaura bon gré

gré que nous lui faſſions part à ce ſujet d'une Anecdote qui n'a pas encore été publiée. Le ſecret de la future élection fut communiqué au Curé de S. Sulpice, tout occupé de la conſtruction de ſon Egliſe. On bâtiſſoit la partie de la voute qui eſt au-deſſus du maître Autel, lorſque les trois Cardinaux François partirent pour le Conclave. La certitude qu'il croïoit avoir que l'élection tomberoit ſur Olivieri, lui fit imaginer de graver ſur la pierre, qui eſt au haut de la voute, une Colombe portant un rameau d'olivier. L'imagination étoit ingénieuſe, & tout-à-fait propre à faire ſa cour au Pape futur. Elle répondoit parfaitement au projet de l'élection, & n'étoit pas contraire aux vûës de M. le Curé, qui s'attendoit à quelque éclatante gratification de la part d'un Pape, dont l'élection, ainſi prophétiſée & annoncée par un monument public & ineffaçable, ſeroit donnée enſuite comme un coup du Ciel, & un heureux préſage de la paix de l'Egliſe; le tout à l'honneur & au profit du Paſteur Prophéte. Le ſuccès ne répondit pas à l'eſpérance; car, malheureuſement, l'élection qui devoit tomber ſur le Jeſuite Olivieri, tomba ſur le Jacobin Corſini. Mais la Colombe avec ſon rameau d'olivier n'en demeura pas moins attachée à perpétuité à la voute de l'Egliſe

de S. Sulpice ; le nom & les armes du Cardinal Corſini n'aïant rapport ni à l'olivier, ni à la Colombe.

Le Cardinal Corſini, qui prit le nom de Benoît XIII. n'étoit certainement pas du goût des Jeſuites. Ce Pape étoit un modèle accompli de toutes les vertus : Il joignoit à une régularité parfaite, une doctrine exacte & très-oppoſée à celle de la Société ; & tout paroiſſoit annoncer que le nouveau Pontificat ne lui ſeroit point favorable. Il le fut néanmoins par des voïes que l'intrigue de ces Peres rendirent efficaces : Car ils trouverent le moïen d'introduire dans la familiarité du Pape des hommes, dont tout le mérite conſiſtoit à ſçavoir ſe maſquer avec adreſſe, & à couvrir leur ambition demeſurée & leur avarice inſatiable du voile de la plus haute piété. Le Cardinal Paulucci Secretaire d'Etat, ſi dévoué à la Compagnie, ſe joignit à eux, & obtint en 1725. un nouveau Decret qui déroge à celui d'Innocent XIII. en ces termes :

Ex Audientia Sanctiſſimi 27. Februarii 1725. firma remanente reſolutione in Congregatione particulari de Propaganda circa Miſſionarios Societatis Jeſu in regno Sinarum, Sanctiſſimus ex gratia conceſſit ut tollatur & remittatur comminatio pœnalis eidem reſolutioni adjecta de non admittendis Novitiis in So-

cietate toto orbe terrarum. Item ex gratia Sanctitas Sua Patri Generali ejuſdem Societatis indulſit, ut nominet & proponat eidem Congregationi aliquot ſuos Religioſos uſque ad decem, pro Miſſionnariis mittendos in locum demortuorum in regnum Sinarum. Signatum :

Fr. Cardinalis PAULUCCIUS.

Il paroît par ces paroles que le changement qui modifie le Decret d'Innocent XIII. eſt l'effet d'un oracle de vive voix prononcé par le Pape Benoît XIII. dans une audience accordée au Cardinal Paulucci, un des plus célébres Protecteurs de la Société. On leve, comme on voit, la défenſe faite aux Jeſuites de faire des Novices. On leur permet encore d'envoïer dix Miſſionnaires à la Chine en la place de ceux qui étoient morts ; mais ou veut pour tout le reſte que le Decret d'Innocent XIII. conſerve toute ſa vigueur ; ce qui ſe réduit à peu de choſe, ces deux articles étant retranchés. C'eſt ainſi qu'à Rome on a renverſé d'un coup de plume ce que la fermeté d'un Pape éclairé avoit jugé néceſſaire pour arrêter le cours d'une longue révolte, lever le ſcandale parmi les Infideles, & rappeller dans le ſein de l'Egliſe des Religieux qui en étoient ſortis, pour devenir les Protecteurs de l'Idolâtrie.

Il eſt à croire que Benoît XIII. qui

n'étoit pas moins zélé que Clement XI. pour la Miſſion de la Chine, s'étoit, comme ſes Prédeceſſeurs laiſſé ſurprendre par les paroles artificieuſes des Jeſuites, ſi éloquens à faire valoir, comme le plus pur Chriſtianiſme, ce qui n'eſt qu'un affreux mêlange de la Religion chrétienne & de l'Idolâtrie. Le Pape, qui vouloit continuer le projet qu'avoit formé ſon Prédeceſſeur, ſe réſolut d'envoïer à l'Empereur de la Chine deux Religieux, les Peres Gotard & Idelphonſe, avec d'amples pouvoirs pour remédier aux malheurs, dont la révolte des Jeſuites avoit inondé ce vaſte Païs; mais les choſes étoient dans un état qui ôtoit toute eſpérance de ſuccès.

Les deux Religieux furent favorablement reçus de l'Empereur. Ils furent écoutés; mais ils ne reçurent aucune réponſe favorable; le Prince étant juſtement irrité par la conduite criminelle des Jeſuites, qui ſous prétexte de la prédication de l'Evangile, répandoient parmi les Peuples l'eſprit de révolte contre leur légitime Souverain. Les PP. Gotard & Idelphonſe s'apperçurent bien-tôt qu'il n'y avoit rien à faire pour la Religion. Ils trouverent à la vérité les Jeſuites réſervés à produire leurs ſentimens, & attentifs à couvrir leur rébellion par de fauſſes apparences de ſoumiſſion aux Decrets du ſaint

Siége. Ces Peres, qui étoient alors ſans crédit à la Cour de Pekin, & honteux du ſupplice de leur Pere Morao leur Confrere, qui avoit été exécuté par la main du Boureau, deſolés par l'exil de leurs Confreres, chaſſés de leurs Miſſions, & obligés de ſe retirer tous à Canton, faiſoient à Pekin une figure d'autant plus triſte, qu'ils attendoient à chaque inſtant l'ordre fatal qui les devoit faire ſortir eux-mêmes de la Cour & de l'Empire.

Il n'y avoit donc point d'autre parti à prendre pour les deux envoïés, que de ſe retirer au plûtôt d'un Païs, qui étoit ſans reſſource du côté des hommes. Après avoir été gatifiées de riches préſéns par l'Empereur, ils reprirent le chemin de l'Europe, & étant arrivés à Rome, ils firent connoître au S. Pere l'état déplorable du Chriſtianiſme à la Chine, le décri où la conduite des Jeſuites avoit jetté la Religion, la juſte indignation de l'Empereur, qu'on pouvoit d'autant moins appaiſer, qu'il avoit les raiſons les plus légitimes de ne donner aucune borne à ſa colere. Il en avoit néanmoins agi à l'égard des Jeſuites avec une clémence, qu'aucun Prince Catolique de l'Europe n'auroit jamais imitée dans une conjoncture ſemblable.

Le Pape informé de l'état d'une Miſſion qu'il auroit voulu reſſuſciter par le-

ſacrifice de ſa propre vie, regarda les Jeſuites plus que jamais comme la perte de l'Egliſe, & forma la réſolution de les réformer. Son deſſein étoit de mettre à la tête de la Société un Cardinal, qui ſeroit chargé de la gouverner, & à qui elle rendroit compte de ſa conduite. Ce projet n'étoit pas mauvais en ſoi, mais impoſſible dans la pratique, à cauſe du pouvoir énorbitant que les Papes ont laiſſé prendre à ces Peres. Ces Religieux en effet, ſi ſages & ſi puiſſans ſelon le ſiécle, ont réuſſi à ſe faire au milieu des autres Monarchies une Monarchie plus puiſſante qu'aucune d'entr'elles, & qui ſçait s'en faire redouter. Ainſi le Pape, ou trop foible pour dompter une puiſſance ſi formidable, ou trop irréſolu, mourut, laiſſant à ſon Succeſſeur le ſoin d'achever ou de pourſuivre une entrepriſe, d'où dépend le bien de l'Egliſe univerſelle.

Le Cardinal Corſini, qui lui ſucceda, prit le nom de Clement, par égard pour Clement XI. mais ſans en prendre l'amour & l'affection pour les Jeſuites. Il confirma au commencement de ſon Pontificat ce qu'avoient fait ſes Predeceſſeurs contre les Cultes Chinois & les ſuperſtitions des Malabares. Les Jeſuites cependant ſe flatterent de le gagner, & de pouvoir obtenir de lui quelque ſoulagement à

leur affligeante ſituation. Ils renouvellerent donc auprès de lui leurs intrigues & leurs pourſuites ; mais tous leurs mouvemens n'eurent d'autre effet que de lui faire donner une approbation des Decrets qui confirme ceux de ſes Prédeceſſeurs ſur la matiere des faux Cultes de la Chine.

Les Dominicains ont été plus heureux, & le nouveau Pape a écouté plus favorablement leurs ſuppliques. Comme il avoit, par les intrigues ſecrettes des Jeſuites, révoqué la Bulle *Pretioſus*, qui accorde des priviléges ſans fin à l'Ordre de S. Dominique, ces Peres ont porté à ce ſujet leurs plaintes au trône de Sa Sainteté, & ils en ont obtenu une nouvelle Bulle qui confirme les éloges que ſes Prédeceſſeurs ont données en differens tems à la doctrine de S. Thomas. Il eſt vrai que les Jeſuites accablés de ce nouveau coup, ont mis en uſage tout leur crédit & leur puiſſance, & encore plus, à ce qu'on aſſure, leur argent. Ils ſont parvenus par tous ces moïens à obtenir une Bulle auſſi honteuſe pour Clement XII. que la premiere pouvoit lui être honorable, & qui en conſolant les Jeſuites, l'a lui-même couvert de honte & de confuſion.

CHAPITRE VIII.

Penchant prodigieux des Jeſuites pour excuſer ou pour donner de belles couleurs à l'Idolâtrie, & d'où vient ce penchant.

LEs faits qu'on vient de publier, en donnant au Public les Memoires qui les rapportent, paroîtront incroïables à ceux qui n'ont pas été inſtruits de ces diſputes, ou qui ne les connoiſſent qu'en général, & ſans avoir jamais démêlé les obſcurités que les Jeſuites ſe ſont efforcés de répandre ſur les événemens qui y ont rapport, ſoit pour en dérober la connoiſſance, ſoit pour les rendre incertains & douteux.

Une de nos craintes, quand on lira ces Memoires, eſt qu'on ne croïe qu'on a voulu faire illuſion au Public, en lui expoſant les Jeſuites plus méchans qu'ils ne ſont: Car quelle apparence, dira-t-on, que des Religieux qui ne manquent ni d'eſprit ni de ſcience, aïent voulu donner dans des excès, & juſtifier des pratiques, dont la ſeule expoſition revolte toutes les perſonnes imbuës de la connoiſſance d'un ſeul Dieu, Catholiques, Proteſtans, Juifs, Mahométans, Deiſtes? On ſçait, dira-t-on encore, le ſoin qu'ont ces Peres de leur réputation

réputation, qui leur eſt ſi néceſſaire pour exécuter leurs vaſtes projets de parvenir à la Monarchie univerſelle. Quand ils ſeroient ſans religion, ils veulent paſſer pour en avoir ; & quand ils ſeroient les plus corrompus du monde, ils ont un intérêt capital de ne le pas paroître, & de ſe couvrir au moins du maſque de la vertu. Or on les repréſente ici comme des hommes qui ne gardent plus de meſure ; qui ſe proſtituent ouvertement aux Idoles ; & qui ont l'impudence ſacrilége de faire à la face de l'Univers une alliance monſtrueuſe de Jeſus-Chriſt avec Bélial, & de l'Evangile avec les plus honteuſes ſuperſtitions du Paganiſme.

Cette objection, capable d'éblouir, prouve au moins qu'il y a des faits en ce monde qui, ſans être vraiſemblables, ſont néanmoins très-véritables ; tels ſont ceux que nous venons d'expoſer aux yeux du Lecteur : Car quel moïen de douter de leur vérité ? On les a exprimés dans les propres termes des Jeſuites. Le S. Siége, pour s'aſſurer de la vérité, n'a lû que les Ecrits de ces Peres, & n'a écouté que des perſonnes envoïées à Rome par leurs Confreres mêmes qui ſont à la Chine. Nouveau genre de coupables, qui avouent leur turpitude ſans la reconnoître, & qui ne déclarent leurs crimes que pour les ſoutenir

plus effrontément ! Il eſt vrai, qu'à l'exemple des défenſeurs de l'Idolâtrie Romaine, ils s'efforcent de répandre des couleurs ſpécieuſes ſur les pratiques de l'Idolâtrie Chinoiſe ; & qu'avec le ſecours d'une Dialectique qui met tout en problême, auſſi-bien que d'une vaine Rhétorique qui prend plaiſir à s'exercer ſur les matieres les plus difficiles, ils tentent de donner un tour ſupportable à ce qui, étant enviſagé dans ſon état naturel, ſera toujours affreux & déteſtable. Mais à quels excès d'égarement l'eſprit humain n'eſt-il pas capable de ſe prêter en faveur de ce qu'il y a de plus extravagant, & même de plus abominable, quand Dieu, pour en punir l'orgueil, l'a livré à ſes propres ténébres ? Tout le monde connoît l'ouvrage d'un des plus beaux eſprits du ſeiziéme Siécle, (*Eraſme*] dans lequel il entreprend de faire l'éloge de la folie : Et on a vû, au ſcandale de la Religion, un homme dans une place diſtinguée de l'Egliſe tenter non ſeulement de faire l'apologie, mais encore l'éloge du crime affreux qui a fait deſcendre le feu du Ciel ſur la Ville de Sodome.

On dira peut-être que ce ſont des particuliers de la Compagnie qui s'égarent, & qu'il n'eſt pas poſſible de concevoir qu'un Ordre entier, répandu dans tous

:s coins de l'Univers, ſoit frappé d'un veuglement qui l'empêche de voir ce qui iiſit du premier coup d'œil tout ce qu'il a d'hommes qui adorent une ſeule divi-iité? Il eſt vrai que c'eſt là un de ces pro-iiges de notre Siécle, qui auroit de la pei-ie à trouver dans le ſein du Chriſtianiſme ſſez de docilité pour n'être pas mis au rang les fables, ſi la providence ne nous avoit :onſervés les monumens autentiques, où e trouvent les preuves qui en établiſſent a réalité. De plus, les Jeſuites ne ſont >as les premiers qui, enflés par les ſcien-:es humaines, on mérité pour leur orgueil d'être livrés au dernier aveuglement, & à la plus profonde corruption. Quelques progrès en effet qu'aïent pû faire les plus grands eſprits de la Société dans la connoiſſance des ſciences humaines & de la vaine Philoſophie, il eſt difficile de les mettre au-deſſus de ces Grands Hommes de l'antiquité Greque & Romaine, qui y ont ſi fort excellé, & qui ſont l'objet de l'admiration des Enfans de la Société, comme il ne ſont que trop les modêles de de leur conduite : Or c'eſt de ces génies ſublimes de l'antiquité, dont l'Apôtre S. Paul nous trace dans le chapitre I de l'Epître aux Romains une ſi affreuſe image. Ils en ont connoiſſance, dit cet Apôtre, de la Divinité, mais ils ont voulu plaire au

Peuple, follement attaché à des Dieux qui ne l'étoient pas. Ils ont préféré la gloire qui vient des hommes au bonheur d'en trouver une ſolide dans le culte du Créateur. Ils ont eu des vûës de fortune qui les ont ſéduits, & qui les ont rendus féconds en faux raiſonnemens : *Evanuerunt in cogitationibus ſuis.* Ces hommes, qui avoient d'abord mépriſé ces Divinités populaires, en ſont devenus les apologiſtes & les plus zélés défenſeurs. Leur cœur, ſéduit par des intérêts frivoles, a été enveloppé de ces noires ténébres qui les ont entierément aveuglés : *Et obſcuratum eſt inſipiens cor eorum.* Par-là, ceux qui ont voulu être les Sages du monde & les Docteurs de l'Univers, ſont devenus fous & inſenſés : Ils ſe ſont égarés juſqu'à transferer l'honneur qui n'eſt dû qu'au Dieu immortel, non ſeulement à l'image d'un homme mortel ; mais encore à des figures d'oiſeaux, de bêtes à quatre pieds & de réptiles auſquels ils ont prodigué leur encens & leurs adorations. Qui l'auroit jamais crû, que parmi un ſi grand nombre de Philoſophes répandus par tout le monde, pas un ſeul ne ſe ſoit détaché pour rappeller les autres à la droite raiſon, ou pour leur reprocher leur égarement ? Ce n'eſt pas tout.

Ces Hommes divins, comme il plaît

quelquefois aux Jeſuites de les appeller, qu'on alloit chercher de toutes les parties de l'Univers comme des prodiges de ſageſſe; dont on écoutoit les paroles comme des oracles; qui ont encrichi le monde de tant d'ouvrages remplis d'une morale ſi ſublime, & d'une pénétration ſi profonde des ſecrets de la nature: Ces Hommes graves, qui faiſoient profeſſion de ne rien dire aux autres que ce qu'ils avoient pratiqué eux-mêmes; ces rares génies recherchés des Rois, dont ils étoient les Maîtres & les Précepteurs; ces Eſprits ſublimes, qui étoient l'ame des affaires publiques & les dépoſitaires du Gouvernement, qu'on ne voïoit qu'avec reſpect, & qu'on n'écoutoit jamais ſans être perſuadé; ces hommes ſi meſurés dans leurs démarches, ſi retenus dans leur conduite, ſi éloignés en apparence de tout intérêt, ſont devenus les plus corrompus de tous les hommes; & la révélation en ce point eſt d'accord avec l'Hiſtoire qui a donné au monde la connoiſſance des excès honteux auſquels ces faux Sages ont été livrés, juſqu'à deshonorer leur propre corps par des actions qu'il n'eſt pas permis de nommer: *Ita ut contumeliis afficiant corpora ſua.*

Après de tels exemples, on doit être d'autant moins ſurpris de les voir retracés dans les Jeſuites, qu'il eſt plus naturel

de ſe former ſur ce qu'on admire : Or il faut le dire, à la honte de la Société ; & c'eſt une vérité que perſonne n'ignore, les Livres qu'elle met le plus entre les mains de ſes Eleves, au préjudice même des Livres ſacrés, ce ſont ceux où ces Auteurs ont jetté les ſemences de leurs erreurs les plus groſſieres, & de leurs plus infâmes corruptions. Ciceron & Ariſtote ſont les ſeuls Auteurs auſquels il leur ſoit permis de donner leur eſtime & leur application les trois premieres années qui ſuivent leur Noviciat : Cinq ou ſix autres années ſont emploïées à l'étude des Poëtes, Virgile, Ovide, Tibulle, Horace, Terence, Plaute, &c. Et par-là le tems le plus prétieux de leur vie ; celui où l'homme eſt le plus ſuſceptible d'impreſſion, eſt emploïé à vivre au milieu des Héros du Paganiſme, à les admirer, à ſe les incorporer, pour ainſi dire, en ſe rempliſſant l'eſprit de leurs chimeres, & le cœur de leurs pernicieuſes maximes.

Encore ſi, comme dans les autres Communautés, où l'on enſeigne les Belles-Lettres aux jeunes gens, on avoit ſoin dans la Société de prendre de juſtes précautions pour préſerver leurs cœurs des atteintes mortelles du poiſon caché & répandu dans les Auteurs profanes ; mais non : On abandonne ſans préſervatif les

jeunes Régens de leur Compagnie à la lecture des Auteurs du Paganiſme, & accoutumés à regarder ces faux Sages comme des modèles de vertu, dont on ne leur a jamais fait ſentir le vuide & le néant, ſouvent ils debitent leurs faux principes dans leurs leçons, & expriment malheureuſement leurs pernicieuſes maximes dans leur conduite.

Delà ces éducations toutes païennes que donnent les Régens de la Société à leurs Eleves, qu'ils rempliſſent d'eſtime pour la fauſſe vertu des Païens, & qu'ils ne précautionnent point contre la corruption de leurs vices : Delà cet amour deſordonné qu'ils conſervent eux-mêmes pour ces Héros du Paganiſme, qu'ils placent quelquefois juſques dans les Chaires évangéliques à côté des Oracles de la Religion, pour y décider du vrai mérite & de la vraie vertu, & le penchant qu'ils ont d'aſſocier au Bienheureux ces victimes malheureuſes de la Juſtice Divine. Delà cette pente funeſte dans les membres de la Compagnie à ébranler la néceſſité de la foi de nos plus ſaints Myſteres, pour parvenir au ſalut. Delà cette Théologie toute profane qui s'enſeigne dans les Ecoles de la Société, où l'on aſſujettit la foi à la raiſon, la toute-puiſſance du Créateur à la foible volonté de la Créature ; où l'on traveſtit Dieu (qu'on

me paſſe ce terme) en Faiſeur d'Almanachs, qui va obſerver les tems & les momens où il plaira à ſa Créature de ſe rendre à ſes inſpirations, & former enſuite ſes decrets ſur notre prédeſtination éternelle ; où l'on autoriſe un indigne partage de nos actions entre le libre arbitre préſomptueux de l'homme, & celui de qui il tient ſes opérations & ſon être ; où enfin l'on diſpenſe l'homme de ſon plus indiſpenſable devoir, en lui apprenant qu'il eſt des tems, même conſidérables, où il peut ne lui point païer le juſte tribut de ſon amour, & ſe dépouiller du perſonnage de Chrétien, pour ne jouer que celui de l'honête homme ſelon le monde : Delà enfin ces dogmes pervers & impies ; mais favoris de la Société, de la probabilité, de la direction d'intention, de l'équilibre, &c. qui excuſent les pécheurs les plus endurcis, ſans former un ſeul Juſte, ni un ſeul Chrétien.

Quand on fait une attention ſérieuſe à ces caracteres des membres de la Société, on eſt tenté de croire que l'Apôtre ſaint Paul, qui a ſi bien caractériſé les faux Sages du Paganiſme dans ſon Epître aux Romains, a peint le caractere des Jeſuites dans le portrait qu'il fait des faux Sages du Chriſtianiſme, qui s'éleveront au milieu du ſein de l'Egliſe dans les derniers tems ; & qui en conſervant tous les dehors

de la piété, pour faire illuſion aux ſimples, en ruineront toute la réalité. Les Jeſuites en effet ne ſont-ils pas ces hommes *pleins d'eux-mêmes*, accoutumés à ne parler que de leurs talens, de leurs ſuccès & de leurs vertus? *Avares*, livrés à tous les moïens d'amaſſer des tréſors qui ſont en uſage dans le monde. Marchands, Banquiers, Apoticaires, Fondeurs de canons, Négocians, Uſuriers. *Glorieux*, paſſionnés pour la gloire qui vient des hommes, qu'ils ont ſoin de couvrir du voile de la gloire de Dieu. *Superbes* dans leurs diſcours, dans leurs deſſeins, dans leurs démarches, pleins de mépris pour les petits, dont ils n'ont rien à eſpérer, & en même tems rempans à l'égard des Grands, dont ils ont beſoin pour arriver à leurs fins. *Médiſans*, déchirant également tous ceux qui leur ſont oppoſés dans leurs diſcours particuliers, & en public par leurs Libelles ſatiriques ſans nom d'Auteur. *Deſobéiſſans* à leurs Superieurs, aux Vicaires Apoſtoliques, aux Evêques, aux Légats, aux Cardinaux, ſans en excepter un Chef même de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. *Ingrats* envers leurs amis & leurs Bienfaiteurs, juſqu'à les perſécuter ſans meſure. *Impies* par le crédit & l'appui qu'ils donnent, & qu'ils donneront aux impiétés les plus palpables, & aux dogmes les plus contraires

à la piété Chrétienne. *Sélérats*, n'aïant point honte des actions les plus noires, & des attentats les plus marqués contre les premieres Têtes de l'Univers. *Sans fidélité* envers les Princes. *Sans pitié* pour les miſérables. *Ennemis de la paix*, étant toujours en mouvement pour porter le trouble & le deſordre par tout. *Habiles & adroits* à faire recevoir la calomnie, & à la couvrir des apparences les plus trompeuſes. *Intempérans* dans l'uſage des plaiſirs des ſens. *Cruels* dans leur vengence. *Sans conſidération* pour tout ce qui s'oppoſe à leur ambition démeſurée & à leurs vains & injuſtes projets, foulant également aux pieds les droits les plus certains & les regles les plus inviolables. Tels ſont les caracteres que donne S. Paul aux Séducteurs des derniers tems ; & tels ſont ceux qu'on ne peut refuſer aux Jeſuites, après avoir lû dans ces Mémoires le détail de leur conduite à Rome, à Canton, à Macao, à Pekin & dans tous les Roïaumes de l'Orient, ce qui fait ſentir la néceſſité de pratiquer à leur égard le précepte du même Apôtre à l'égard des Séducteurs, dont ils réuniſſent tous les caracteres. *Et hos devita.*

Que les Peuples ſentent donc enfin l'indiſpenſable néceſſité de fuir & d'éviter des hommes qui ne cherchent qu'à ſéduire leur eſprit par le menſonge, & à corrompre

leur cœur par des maximes toutes payennes : *Et hos devita.* Que les Religieux qu'ils n'aſſocient à leurs travaux que pour les rendre complices de leur rébellion & de leur révolte, & les aſſujettir enſuite à leur dure domination, craignent des Maîtres ſi redoutables : *Et hos divita.* Que le Clergé dont ils ont juré la perte, pour regner ſeuls dans l'Egliſe, ſe réuniſſe pour faire ſentir le danger de leur contagieuſe doctrine, pour laquelle on ne peut avoir trop d'éloignement : *Et hos devita.* Que les Evêques, dont ils aviliſſent ſi honteuſement l'auguſte caractere, ceſſent de les honorer de leur eſtime & de leur confiance : *Et hos devita.* Que les Princes, dont ils ne reſpectent ni l'autorité ni la puiſſance, & à la vie deſquels ils ne craignent pas très-ſouvent d'attenter, les baniſſent de leurs Cours : *Et hos devita.* Que les Souverains Pontifes, dont ils ne reſpectent les Decrets, que quand ils ſont l'ouvrage de leur Compagnie, les mettent hors d'état, par une humiliation ſalutaire, de nuire davantage à leur vraie gloire, & à l'honneur de la Religion : *Et hos devita.* Que tous les Ordres enfin, dont ils ſont les ennemis communs, ſe réuniſſent pour leur ôter tout moïen de s'étendre & de ſéduire ; & alors l'Egliſe jouira de ſa premiere paix & de ſa premiere tranquillité :

Jeſus-Chriſt ſera annoncé aux Nations infidelles dans toute ſa vérité & la pureté de ſon culte. Les Proteſtans ſeront délivrés du plus grand ſcandale qui leur ferme l'entrée de l'Egliſe ; & les Fideles conduits à Dieu dans la vérité & la charité. *Fiat fiat.*

AVIS
DE L'EDITEUR.

CE Volume n'aïant point ſa juſte meſure, & ne voulant pas y entammer ne nouvelle matiere qui le rendroit trop nſidérable, nous avons crû faire plaiſir ux Lecteurs, en joignant ici un Extrait peu étendu d'un Ouvrage fort curieux, nt les RR. Peres Benedictins viennent enrichir le Public; & qui peut avoir plus une liaiſon, ſoit avec les faits rapporés dans nos derniers Volumes, ſoit avec qui ſe paſſe tous les jours à nos yeux. Nicolas Oreſme, Auteur de cet Ouage, qu'il a intitulé : *Traité de l'Anteriſt & de ſes Miniſtres*, étoit Evêque de izieux, & Précepteur de Charles V. oi de France, ſurnommé le Sage. Il le mpoſa en 1336. & mourut en 1383, us de cent quatre-vingt-ans avant l'établiſſement de la Société. On trouve dans Traité tant de traits ſinguliers qui ne nviennent & ne peuvent convenir qu'à s Suppots, que les Lecteurs qui feront elque attention à l'Hiſtoire, ſoit ancienne, ſoit moderne de la Compagnie, ront de la peine à ne les y pas recon-

noître. C'eſt ce qui nous a déterminé à joindre ce Traité à nos Mémoires, qui contiennent des faits qui paroîtront l'accompliſſement naturel de cette eſpece de Prophétie.

Oreſme diviſe ſon Traité en quatre parties. Il fait voir dans la premiere par des textes de l'Ecriture & des SS. Peres, que la perſécution de l'Antechriſt n'eſt pas éloignée. Dans la ſeconde, il traite du commencement de cette perſécution. Il parle dans la troiſiéme de l'Antechriſt & de ſes Emiſſaires; & enfin dans la quatriéme il annonce la fin de cette perſécution, & la mort de l'Antechriſt.

Nous nous propoſons de donner ici des Extraits de ces differentes Parties; & ſur tout de ces deux premieres, que nous accompagnerons de quelques réflexions qui pourront donner lieu aux Lecteurs judicieux d'en faire pluſieurs autres ſur la conformité de ce qu'annonce Oreſme, avec ce qui ſe paſſe dans nos jours.

EXTRAITS DU TRAITÉ DE L'ANTECHRIST, ET DE SES MINISTRES.

Par NICOLAS ORESME, *Evêque de Lizieux, mort en l'année* 1383.

PREMIERE PARTIE.

I.

CEtte premiere Partie eſt compoſée de quatorze Chapitres. Dans le premier Chapitre, après avoir prouvé par l'Ecriture ſainte & par ſaint Auguſtin que l'Egliſe ſera toujours perſécutée juſqu'à la conſommation des Siécles, il dit : » Que

» l'Egliſe ſera traitée comme J. C. *Sicut*
» *Chriſto, ſic erit Eccleſiæ.* Le Fils de
» Dieu a ſouffert pour ſervir d'exemple.
» *Perſecutio Chriſti perſecutionem Eccleſiæ ſi-*
» *guravit. Oportet ſimiles perſecutiones Eccle-*
» *ſiam pati, ut membra conformentur Capiti.*
» Le Fils de Dieu, ajoute-t-il, n'a pas
» plûtôt paru ſur la terre, qu'il a été per-
» ſécuté par le Peuple Juif & par Herode.
» Il a été perſécuté vers le commence-
» ment de ſa prédication par les Scribes
» & par les faux Docteurs de la Loi. Dans
» la ſuite il fut perſécuté par les Phari-
» ſiens hipocrites, & en dernier lieu par
» ces mêmes Phariſiens qui eurent l'adreſ-
» ſe d'attirer à leur parti les Princes de la
» terre & les Prêtres de la Sinagogue avec
» le Peuple Juif pour faire mourir J. C.
» C'eſt ainſi, dit Oreſme, que l'Egliſe
» ſouffrira quatre ſortes de perſécutions.
» La premiere ; dans ſes commencemens
» de la part des Princes infideles, & des
» Peuples qui leur étoient ſoumis juſqu'à
» Conſtantin qui a donné la paix à l'Egli-
» ſe. La ſeconde, beaucoup plus affligean-
» te, de la part des Hérétiques, qui ont
» attaqué ſa doctrine par des nouveautés
» profânes. La troiſiéme lui viendra de la
» part des hypocrites qui attaqueront les
» mœurs, & qui combattront ſa diſcipli-
» ne ſous le maſque d'une fauſſe vertu,

» & qui ne réuſſiront que trop à infecter
» du levain de leurs erreurs la plus gran-
» de partie du monde Chrérien. *Contra*
» *illam cœperunt hypocritæ bellare, & ſub*
» *falſo nomine fictæ ſanctitatis mores Eccleſiæ*
» *corrumpere & traditionibus humanis fœdare.*
» S. Bernard, dit Oreſme, parloit ainſi
» de ſon tems dans ſon Traité ſur les Can-
» tiques, Serm. 33. L'hypocriſie gagne,
» dit-il, le corps de l'Egliſe comme une
» cangrene. Son mal eſt dautant plus dan-
» gereux, qu'il eſt plus caché; d'autant
» plus incurable, qu'il eſt plus étendu. Si
» on avoit à combattre un Hérétique con-
» nú, on le retrancheroit du nombre des
» Chrétiens : Alors étant ſéparé du tronc
» il ſe déſſecheroit, & il ſeroit ſans ve-
» nin. Si on avoit à ſe défendre d'un en-
» nemi puiſſant, l'Egliſe, en ſe cachant,
» ſe pourroit mettre à couvert de ſes vio-
» lences; mais aujourd'hui, où les chaſ-
» ſera-t-elle pour les retrancher? Où ſe
» retirera-elle pour les éviter? Ceux qui
» la perſécutent ſemblent être ſes amis,
» quoiqu'ils agiſſent en ennemis. Ils ſont
» ſes Proches & ſes Adverſaires, ſes Do-
» meſtiques & de vrais Brouillons; ſes
» plus intimes, & tous cherchent leurs
» intérêts. Ils ſont Miniſtres de J. C. &
» au ſervice de l'Antechriſt : Mais il faut
» que les Prophéties ſoient accomplies.

» C'eſt ainſi que ma douleur, au milieu
» de ma paix, eſt pleine d'amertume:
» Amertume autrefois par la mort violen-
» te des Martyrs : Surcroît d'amertume
» par les attaques artificieuſes des Héré-
» tiques : Comble d'amertume aujour-
» d'hui par la mauvaiſe morale des faux
» Catholiques. Il ne reſte, dit notre Au-
» teur, autre choſe, ſi ce n'eſt que les
» Phariſiens hypocrites faſſent entrer con-
» tre l'Egliſe la Cour, les Évêques & les
» Peuples dans leurs deſſeins; & que s'é-
» tant choiſi un Chef, ils deviennent les
» auteurs de la derniere perſécution. *Quid*
» *ergo videtur reſtare, niſi ut Hypocritæ He-*
» *rodianis ſe conjungant, Doctores ſeducibi-*
» *les ſibi alligent, Pontificeſque plures ſedu-*
» *cant ac ſecum trahant, ut perſecutionem ul-*
» *timam, caput ſibi ſtatuentes, ſanctæ Eccleſiæ*
» *inferant.*

Il eſt viſible, par ce qui ſe paſſe aujourd'hui, que les Jeſuites ont excité une perſécution, qu'ils ont réuſſi à faire recevoir leurs erreurs, & que, pour les défendre, ils ont fait entrer les Puiſſances ſéculieres, les Evêques, & un grand nombre de Docteurs Carcaſſiens dans leur cabale. Il eſt vrai qu'il ne paroît pas encore qu'ils ſe ſoient choiſis un Chef, qui doit être l'Antechriſt; mais ce qui marque qu'ils le choiſiront bien-tôt, eſt qu'ils ſoufflent le ſchiſ-

me, qu'ils le forment, & qu'ils travaillent de tout leur pouvoir à engager les Evêques à ſe ſéparer de l'Egliſe pour faire bande à part, comme on le verra, quand on parlera plus en détail de leur ſéparation & de leur eſprit antichrétien.

II.

Oreſme explique dans le ſecond Chapitre les ſignes éloignés de la venuë de l'Antechriſt. Ce ſont ceux que J. C. a donnés, en avertiſſant qu'on verroit des guerres, des peſtes, des famines, & des tremblemens de terre en differens endroits de l'Univers. On ne s'arrêtera pas à donner des réflexions ſur ce Chapitre. On paſſera aux ſuivans, où il dévelope avec étenduë les ſignes prochains de la venuë de l'Antechriſt.

Le premier ſigne qu'il donne, eſt la deſtruction de l'Empire Romain, & il le prouve par les Prophéties de l'ancien & du nouveau Teſtament. Tout le monde voit du premier coup d'œil ce qu'il en faut penſer, & que cet Empire, autrefois ſi puiſſant & ſi étendu, eſt aujourd'hui réduit à des bornes fort étroites, & qu'il ne tient plus qu'à un filet.

Le ſecond ſigne que donne Oreſme de la venuë de l'Antechriſt, eſt la prédica-

tion de l'Evangile prêché à toutes les Nations. Il eſt difficile de trouver un Peuple dans l'Univers, à qui Jeſus-Chriſt n'ait pas été annoncé : On a fait par tout retentir la parole du ſalut ; enſorte que là où elle n'a pas été réçuë, on n'en peut attribuer la faute qu'aux Peuples qui l'ont rejettée. Ainſi ſans nous arrêter à ce que dit l'Auteur de ces deux premiers ſignes, nous croïons que le Public ſera édifié par l'extrait que nous lui donnerons des autres ſignes qu'il traite dans les Chapitres ſuivans de cette premiere Partie.

III.

Le troiſiéme ſigne que donne Oreſme de la venuë de l'Antechriſt, eſt la multitude des faux Prédicateurs, qui ont le talent de s'inſinuer dans les maiſons. *Tertium Antichriſti adventûs ſignum, eſt adventus Pſeudopredicatorum, domos penetrantium.* » On en a peu vû, dit-il, au » commencement de l'Egliſe ; mais ſur la » fin ils ſe répandront en grand nombre » ſur la terre.... Il en ſera de l'Egliſe, » comme de la Synagogue. Dans le tems » que celle-ci tendoit à ſa fin, on l'a vûe » troublée & partagée par pluſieurs Sec» tes, telles qu'étoient celles des Sadu» céens, des Phariſiens & des Eſſéens,

» qui s'étoient emparés de la Chaire de
» Moïſe : De même l'Egliſe ſur la fin des
» ſiécles ſera troublée par pluſieurs Sectes
» de faux Prédicateurs qui ſeront dans
» ſon ſein, & qui n'agiront que par cupi-
» dité, quoiqu'ils ſe ſervent de toute leur
» adreſſe pour ſe maſquer- . . . Ces faux
» Prédicateurs retraceront la conduite des
» Phariſiens, *ſicut Phariſæi fecerunt.* Ils
» annonceront la parole de Dieu par inté-
» rêt, & non par religion, *non propter*
» *Deum, ſed propter lucrum.* Ils s'attache-
» ront ſur tout aux riches, dont ils recher-
» cheront l'appui, *divitibus faventes.* Ils
» ſeront jaloux, livrés à l'envie, & ils
» ne pourront ſouffrir le bonheur des au-
» tres, *aliorum felicitati invidentes.* Ils ſe
» glorifieront d'être Religieux, quoique
» fort éloignés de vivre à la maniere des
» anciens Religieux, *Patrum precedentium*
» *formam non ſequentes, pro ſuis deſideriis*
» *modum vivendi ſibi ſtatuentes.* Ils ſe van-
» teront d'être les ſeuls qui connoiſſent
» la Religion & ſa doctrine, *jactant ſe*
» *ſolos Dominum cognoſcere.*

» Ils honorent les riches, non par vertu,
» mais par avarice. Ils ſeront ſans piétié ;
» mais ils auront l'adreſſe d'en avoir les
» apparences. Comment donc les connoî-
» tre, puiſqu'ils participent aux mêmes
» Sacremens avec nous, & qu'ils paroiſ-

« ent avec les dehors de gens de bien?
» Je répond qu'il faut en juger par leurs
» ſubtilités à s'inſinuer dans les maiſons
» des Grands; ſans doute, ajoute-il, pour
» pénétrer les ſecrets des Familles, le ge-
» nie, les facultés d'un chacun, le caracte-
» re de ceux qu'ils veulent ſéduire, *riman-*
» *tur proprietates ſingulorum ut quos idoneos*
» *inveniunt, ducant captivos*

» L'Egliſe, dit Oreſme, avoit pris
» dans un Concile Général des précau-
» tions ſalutaires contre cette multitude
» de Prédicateurs Phariſaïques, qui doi-
» vent un jour venir tromper le Peuple
» fidele, lorſqu'elle a ordonné que les Re-
» ligieux ſeroient ſoumis aux Evêques,
» & lorſqu'elle a défendu d'établir de
» nouveaux Ordres; mais Dieu a permis
» que, pour l'accompliſſement des pré-
» dictions, un Canon ſi ſalutaire n'ait
» pas été long-tems obſervé. Ainſi, tant
» de faux Prédicateurs, qui ſe ſont in-
» troduits dans l'Egliſe, tant de Sectes
» differentes qui inondent le monde Ca-
» tholique, nous avertiſſent que les tems
» approchent. Ce que nous ne diſons pas
» pour blâmer ce que les Saints ont fait;
» mais pour deſaprouver certains Inſti-
» tuts nouvellement inventés contre l'eſ-
» prit de la vénérable antiquité, qui four-
» niſſent un ſi grand nombre de Sujets

» qui n'ont point d'autre occupation, que » de fouiller dans le ſecret des conſcien- » ces, d'approfondir le caractere d'un cha- » chun, & de s'attacher les femmes qu'ils » trompent par de belles paroles. Ces » hommes à ces défauts joignent celui de » réſiſter à la vérité, de la combatre, & de » prêcher avec emportement ſous le maſ- » que d'une fauſſe pieté, contre ceux qui » annoncent les dangers prochains, qui » menacent l'Egliſe : *Non in hoc reprehen-* » *dentes, quod abſit, Statuta Sanctorum, ſed* » *quaſdam præſumentes adinventiones homi-* » *num; cum jam tot appareant ſubvertendo* » *mulieres, tot rimantes proprietates homi-* » *num, tot penetrantes ſecreta conſcientiarum* » *& correctioni veritatique reſiſtentes, &c.*

Ces dernieres paroles d'Oreſme rapellent naturellement à la memoire la femeuſe Déciſion de la Faculté de Théologie de Paris, lorſqu'elle fut conſultée pour dire ſon ſentiment ſur l'Inſtitut des Jeſuites qui commençoit alors à paroître, & qu'on vouloit introduire en France. Après qu'on eut lû les Bulles de Paule III. & de Jules III. qui donnoient leur approbation à ce nouvel Inſtitut, les Docteurs déclarerent d'un commun conſentement, après un examen de pluſieurs mois, ſauf le reſpect qui eſt dû au Pape, *que cette Société ſemble périlleuſe dans la foi, propre à*

troubler la paix de l'Egliſe, à renverſer la Religion monaſtique, & née plûtôt pour détruire que pour édifier. La ſuite n'a que trop fait voir que la déciſion de ces ſçavans Hommes étoit inſpirée par l'Eſprit de Dieu, pour avertir les Fideles de ce qu'on devoit attendre de ces hommes nouveaux, que la politique ; plûtôt que le ſalut des ames, s'efforçoit dèſlors de répandre dans toutes les parties de l'Univers. Il ne ſert à rien de dire que les Papes ont confirmé la Société des Jeſuites par des Bulles revêtues de toutes les ſolemnités neceſſaires pour les rendre reſpectables. Les Jeſuites nous apprennent ce qu'il faut penſer de ces Conſtitutions qui leur ſont favorables, par ce qu'ils penſent eux-mêmes de la Conſtitution *Ex illa die*, & de tant d'autres qui ont été renduës depuis peu après un ſi long examen, & qui ont été reçuës avec l'applaudiſſement du monde Chrétien. Ainſi, plus que jamais on dira de la Société des Jeſuites, qu'elle *eſt dangereuſe dans la foi* ; les héréſies ſans nombre que ces Religieux répandent impunément par tout ne permettent pas d'en douter. Qu'elle eſt *propre à troubler la paix de l'Egliſe* : Quand la crainte fermeroit la bouche à tous les hommes pour les empêcher de nommer les brouillons qui deſolent l'Egliſe, les pierres les déclareroient à haute

voix.

voix. Qu'elle *renverſe l'Ordre monaſtique*: Les Bénédictins, les Bernardins, & tant d'autres Religieux peuvent fournir d'amples mémoires des Monaſteres envahis, ruinés & uſurpés par les Jeſuites. Enfin que la Société eſt *née plûtôt pour détruire que pour édifier*, eſt une vérité ſi triſte, ſi déplorable & ſi viſible à ceux qui ſont inſtruits des événemens, qu'on a la douleur de voir le relâchement introduit par tout où les Jeſuites ſont établis, & les établiſſemens de piété pour la conſervation de la ſaine doctrine & des bonnes mœurs, détruits par ces ennemis de tout bien.

Les autres traits avec leſquels Oreſme caractériſe les Précurſeurs de l'Antechriſt dans ce Paragraphe, ſont les mêmes avec leſquels les Jeſuites ſe ſont peints eux-mêmes par leur conduite. Qui a jamais mieux ſçû que ces Peres le métier de flater les riches? Qui ſont ceux dans l'Egliſe qui ne peuvent pas ſouffrir le mérite des Grands Hommes que Dieu donne dans ſa miſéricorde pour l'édifier? Qui a jamais mieux poſſedé qu'eux le talent de contrefaire la vertu, & de ſe maſquer? Ne ſe ſont-ils pas donnés avec l'applaudiſſement de l'Univers le titre de Phariſiens de la nouvelle Loi? Et quand ils ſe ſeroient tûs, le mérite de leurs œuvres ne parleroit-il pas pour eux avec une éloquence à laquelle

tout le monde s'eſt rendu ? Si les Précurſeurs de l'Antechriſt, ſelon Oreſme, ſont des Religieux fort éloignés de la maniere de vivre des anciens Peres qui les ont précédés, les Jeſuites n'ont-ils pas encore ce trait de reſſemblance ? Et ce qui acheve le portrait ; ne ſont-ils pas ceux de tous les hommes qui entendent mieux l'art de s'inſinuer dans les maiſons, & de s'en rendre les maîtres ?

IV.

Oreſme dans le ſixieme Chapitre donne la moleſſe & la lâcheté des Prélâts & de pluſieurs Docteurs pour le quatriéme ſigne de la venuë de l'Antechriſt : *Imbecillitas & ignavia ipſorum Eccleſiæ Prælatorum & Doctorum.* Il ſe ſert pour l'exprimer des paroles du chap. 56. d'Iſaïe : » *Que les bêtes* » *qui ſont dans la campagne & celles qui ſont* » *dans les forêts s'aſſemblent pour dévorer.* » Ces bêtes ſont les Précurſeurs de l'Antechriſt. *Le tems preſſe : Venez, dévorez.* » Pourquoi ? *Parce que les Sentinelles ſont* » *aveugles pour ne pas voir* les tems prédits. » *Tous*, dit-il, *ſont des chiens muets, qui ne* » *ſçavent pas aboïer : Ils ne voïent que des* » *choſes vaines.* C'eſt-à-dire, que toutes » leurs vûës & toute leur attention ſe portent du côté des choſes de la terre. *Ils* » *aiment les ſonges*, parce qu'ils ſe font un

» plaiſir de ſuivre le menſonge d'une mau-
» vaiſe doctrine, & qu'ils ſe ſont mis
» dans l'impuiſſance de dire la vérité par
» leur funeſte engagement au parti de
» l'erreur. *Ce ſont des chiens très-impudens,*
» *que rien ne peut raſſaſier.* On aura beau
» les combler de richeſſes, rien ne ſera
» capable d'éteindre la ſoif qui les brûle.
» *Les Paſteurs ont ignoré la ſcience, ils ont*
» *ſuivi leurs paſſions; tous ſe ſont livrés à l'a-*
» *varice.*

» Le même Prophéte voulant repren-
» dre leur gourmandiſe, les fait parler
» ainſi : *Venez; buvons du vin juſqu'à nous*
» *enyvrer aujourd'hui, demain, & tous les*
» *jours de notre vie.* Mais quel mal en arri-
» vera-t-il ? *Le juſte périt, & l'on n'en eſt*
» *point touché* : Car pendant que les mau-
» vais Paſteurs vivent en paix dans la
» jouiſſance des biens de la terre, les bons
» Paſteurs ſont chaſſés de leurs places.
» *Les hommes pleins de zéle & de charité ſont*
» *éloignés & même enlevés*, afin que ceux
» qui cherchent à opprimer l'Egliſe, ne
» trouvent plus perſonne qui leur réſiſte.

Ces paroles ſont claires : On y voit le Brigandage d'Ambrun, l'oppreſſion du S. Evêque de Senez, l'exil de tant de Curés qu'on a arrachés à leurs troupeaux, pour mettre en leurs places les loups couverts de la peau de brebis. On y voit auſſi

le caractere de preſque tous les Evêques, que les Jeſuites ont ſéduits par l'eſpérance des biens de la terre, dont ces Peres ſe ſont rendus les diſtributeurs & les œconomes auprès des Princes du monde chrétien.

Notre auteur ſe ſert enſuite des paroles de Jérémie chap. 50. » *Otez les pierres*, » afin que le mur de Jeruſalem tombe: » *Tuez ceux qui ont du courage*, afin que » perſonne ne puiſſe réſiſter. Il conclut par ces poroles : » Ceux que Dieu a » donnés aux Peuples pour les inſtruire » doivent méditer ces paſſages, pour ſe » fortifier contre la crainte des hommes, » & contre l'attrait ſéduiſant des biens de » la vie ; parce que les Précurſeurs de » l'Antechriſt, quoique cachés ſous des » dehors éblouiſſans, feront les plus » grands effors pour ſéduire le Paſteur » encore plus que le troupeau, & pour » faire tomber les uns & les autres par la » crainte ou par l'eſpérance.

Il n'y a perſonne qui ne voïe ici du premier coup d'œil les Jeſuites comblant de promeſſes, effraïant enſuite par des menaces ceux que leurs belles paroles n'ont pû ſéduire ; & faiſant enfin tomber l'indignation des Princes ſur ceux qui n'ont pû être ébranlés ni par les menaces ni par les promeſſes. C'eſt ainſi qu'ils ont écartés à

la Chine tous ceux qui, étant ſoumis aux Déciſions de l'Egliſe, oppoſoient à leur Idolâtrie & à leur révolte une digue, laquelle aïant été rompuë par l'exil de tant de ſaints Miſſionnaires & de grands Prélats, ils ſe ſont mis en état d'entreprendre tout ce qu'ils ont voulu, pour exécuter le malheureux projet de lier J. C. avec Bélial. C'eſt ainſi qu'en Europe ils écartent, ils chaſſent, & ils baniſſent par l'autorité des Princes tous ceux qui ont le courage de s'oppoſer comme un mur pour la maiſon de Dieu, & qui écrivent, ou qui parlent pour la ſaine doctrine contre les nouveautés profânes & impies qu'ils s'efforcent d'introduire parmi les Fideles.

V.

» Le cinquiéme ſigne de la venuë de » l'Antechriſt, dit Oreſme, eſt que ceux » qui ſont chargés par l'ordre de Dieu du » miniſtere de la parole, ceſſeront pour la » plûpart de s'acquiter de ce devoir, & » s'en déchargeront ſur d'autres, à qui » il n'a pas été confié dès le commence- » ment. *Quintum ſignum, quia habentes ab* » *antiquis Patribus ex divinâ ordinatione pra-* » *dicationis officium, pro majori parte a pra-* » *dicatione ceſſabunt circa adventum Anti-* » *chriſti; & predicatio tranſibit ad alios,* » *qui a principio predicationis officium non*

» *habuerunt*. Nous ſçavons, dit-il, que
» Jeſus-Chriſt n'a établi que deux Or-
» dres pour prêcher l'Evangile, les Evê-
» ques pour les Villes conſidérables, & les
» Prêtres pour les Bourgs & les Villages.
» Sur ce principe S. Leon le Grand écrit
» à l'Evêque Julien : Il eſt de la dignité
» du Sacerdoce de ne pas confier aux Re-
» ligieux la fonction d'annoncer la doctri-
» ne de la foi ſur la chaire de la vérité, &
» de s'oppoſer de toutes ſes forces à l'am-
» bition de ceux qui voudront s'emparer
» d'un miniſtere qui ne convient qu'aux
» Paſteurs. Nous ordonnons, dit le mê-
» me S. Leon, écrivant à l'Evêque Theo-
» dore ; qu'aucun, ſoit Religieux, ſoit
» Laïque, n'oſe prêcher au Peuple, à
» quelque ſcience qu'il ſoit parvenu. Cela
» étant, il eſt certain que les Evêques &
» les Prêtres qui gouvernent les Fideles
» en qualité de Paſteurs, ſont ceux qui
» ont reçû la miſſion de Jeſus-Chriſt par
» une chaîne de ſucceſſions qui n'a pas été
» interrompuë juſqu'à nos jours. Or ce
» ſeront ceux-là qui garderont le ſilence;
» pour laiſſer parler des Etrangers, auſ-
» quels le miniſtere de la parole n'appar-
» tient pas ; & par un juſte jugement, il
» arrivera, que pluſieurs d'entre les Do-
» cteurs qui ne chercheront qu'à plaire
» aux hommes, ſeront aveuglés juſqu'à

» ne pas voir les Prophéties qui regardent
» les derniers tems.

Ce cinquiéme ſigne n'eſt que trop viſible de nos jours. Qu'on demande aux Fideles de Cambrai, de Laon, de Paris, de Sens, de Toulon, de Marſeilſe, &c. qui ſont ceux qui inſtruiſent les Peuples par des Mandemens publics? Ils répondent tous: Que ce ſont les Jeſuites, grands faiſeurs d'Inſtructions Paſtorales, ſur qui les Evêques ſe ſont déchargés du ſoin d'inſtruire leur troupeau. Ainſi voilà la fonction d'annoncer la parole de Dieu transférée aux Jeſuites, qui s'en ſont emparés contre la diſpoſition des Canons, contre l'ordre établi de Jeſus-Chriſt, qui a donné à ſon Egliſe des Paſteurs & des Docteurs, qui ceſſent de prêcher, pour ſe repoſer de cet emploi ſur des Etrangers qui en ſont incapables ſelon les regles, que le Pape même n'a pas le pouvoir de changer. *Monachus plangentis, non docentis officium habet.*

» Le Chapitre 29. d'Iſaïe, dit Oreſ-
» me, fournit des preuves de l'aſſoupiſſe-
» ment des Paſteurs, de l'excès des maux
» qui en arriveront, & des principales
» circonſtances des événemens. L'Egliſe,
» dit-il, ſera environnée comme Ariel;
» d'une foule de Prédicateurs hipocrites,
» qui en attaqueront la foi & les mœurs,

» & qui en ruineront la diſcipline. Mais
» quand eſt-ce que cela arrivera ? Ce ſera,
» dit le Prophéte, lorſque vous vous ſerez
» abaiſſez à ne parler que des choſes de la
» terre ; lorſque vous mettrez votre plai-
» ſir à ne vous entretenir que de la bouë ;
» *De terra loqueris, de humo audietur elo-*
» *quium tuum, & de humo eloquium tuum*
» *muſſitabit.* Il ne faut pas s'étonner ſi alors
» il n'y aura ni ſageſſe ni intelligence
» dans les Paſteurs, miſérablement plon-
» gés dans les objets des ſens. Alors les
» bons Prélats, en petit nombre, ſeront
» obligés de ſe taire ; ou parce qu'on re-
» fuſera de les écouter, ou parce qu'ils
» s'appercevront qu'ils parleront en vain.
» Alors on verra un tourbillon de perſé-
» cutions de la part des Puiſſances qui tom-
» bera ſur les Saints avec tant de violence,
» qu'on ne leur accordera pas même l'hon-
» neur de la ſépulture après la mort. En-
» fin on verra alors la chute des Prélats
» qui, comme des étoiles, tomberont du
» Ciel, & ſeront pour les Peuples une oc-
» caſion de chute qui leur arrivera, parce
» qu'ils n'auront pas connu le tems de leur
» viſite.

VI.

» Le ſixiéme ſigne, dit Oreſme, de la
» venuë de l'Antechriſt, eſt la ſécurité

» de l'Egliſe, qui ne penſera pas aux mal-
» heurs à venir, & qui ſe repoſera dans
» la jouiſſance des biens de la terre : *Sex-*
» *tum ſignum adventus Antichriſti, eſt pax*
» *& ſecuritas Eccleſiæ, quia non conſiderans*
» *qua ventura ſunt, torpebit in terrenorum*
» *pace.* Il prouve ſa propoſition par le 38.
chapitre d'Ezechiel, & par le 18. des Ju-
ges, où nous liſons, que la Tribu de Dan,
de laquelle doit ſortir l'Antechriſt, en-
voïa des Eſpions pour examiner le Païs
de Lachis, où ils trouverent un Peuple
qui vivoit ſans crainte, & jouiſſant en paix
des biens que la terre produiſoit en abon-
dance. » La ville de Lachis, dit Radul-
» phe, eſt la figure de l'Egliſe. Les Eſ-
» pions de la Tribu de Dan, ſont les Pré-
» curſeurs de l'Antechriſt, qui la trouve-
» ront tranquille, ſans fraïeur, ſans pré-
» voïance des malheurs dont elle eſt me-
» nacée. La plûpart de ſes enfans vivent
» en paix, ſuivant la coutume de ceux
» qui ſont livrés aux deſirs de la chair, &
» alors, livrés à eux-mêmes, ſans ſecours
» d'enhaut, les Précurſeurs de l'Ante-
» chriſt les ſurprendront ; & après les a-
» voir percés des dards de l'infidélité ; ils
» les perdront ſans reſſource. Il leur arri-
» vera, dit Oreſme, ce qui eſt arrivé aux
» hommes au tems du déluge. Ils bu-
» voient, ils mangeoient ; & tout d'un

» coup les eaux ſe répandirent ſur la ter-
» re, & les néïerent.

Ceux qui ſçavent l'hiſtoire du tems & le ſujet des entretiens ordinaires des premiers Paſteurs, peuvent nous dire quel eſt l'objet qui les occupe, quel eſt le reſſort qui les remuë, & quel eſt le centre où l'on voit le plus grand nombre d'entre eux prendre le repos qui les délivre des inquiétudes de la vie. A-t-on jamais plus entendu parler de revenu de Benefices, rechercher avec plus d'ardeur les plus opulens, trafiquer avec plus d'adreſſe le patrimoine des pauvres; non pas pour les ſoulager, mais pour jouir avec tranquillité de ce qui leur apatient. Combien votre Evêché vous donne-t-il de revenu, demandoit autrefois un de ces Evêques charnels au S. Evêque de Senez? Huit mille livres, répondit avec ſa ſincérité ordinaire M. Soanen. Comment, reprit-il, pouvez-vous vivre avec un revenu ſi modique! Mais l'homme de Dieu, le Pere des pauvres répliqua: En vérité, Monſeigneur, ſi je n'avois pas des pauvres dans mon Diocèſe, j'aurois ſept mille livres de trop. Voilà l'image de deux Prélats, l'un habitant de la terre, & qui ne connoît que ſes faux biens; l'autre, qui cherche des biens ſolides dans le Ciel. L'homme de la terre vit content ſur la terre; mais un tourbillon de perſécutions

enleve l'homme qui ne cherche que le Ciel, & pluſieurs autres ſont emportés avec lui loin des poſtes où la main de Dieu les avoit placés. Les uns meurent, & ſont privés des honneurs de la ſépulture ; les autres vivent, & leur vie eſt la condamnation des Paſteurs mercenaires, qui livrent leurs brebis aux loups, pour ne pas donner atteinte à leur repos.

VII.

Le ſeptiéme ſigne de la venuë de l'Antechriſt, eſt la prédication de cette ſécurité. » Alors, dit Oreſme, les faux Pro» phétes, pour n'être pas regardés com» me les Précurſeurs de l'Antechriſt, pro» mettront à l'Egliſe une longue ſuite de » paix & de proſpérités, & renvoïeront » les malheurs prédits à des tems fort éloi» gnés ; de quoi ils donneront des preu» ves de leur façon, pour ſéduire les Elûs. » S. Pierre, dit-il, après nous avoir aver» tis de ne pas oublier les prédictions qui » regardent les derniers tems, aſſure qu'on » verra paroître vers le tems de l'Ante» chriſt des trompeurs, *illuſores*, qui feront » paroître au-dehors des ombres de ver» tu, ſans en avoir au-dedans la vérité ; » qui, ſous un extérieur de piété, cache» ront un cœur plein de corruption, *in*

» *deceptione.* Saints par la ſuperficie, li-
» vrés réellement à toutes ſortes de paſ-
» ſions. *Juxtà proprias concupiſcentias ambu-*
» *lantes.* Ils diſent à tout le monde de ne
» rien craindre ; que les tems de la ve-
» nue de l'Antechriſt ſont éloignés. *Ubi eſt*
» *promiſſio adventûs ejus?* Mais dans le tems
» qu'on s'y attendra le moins, lorſqu'on
» leur dira paix & ſécurité ; alors le jour
» du Seigneur viendra. *Veniet autem dies*
» *Domini ſicut fur.*

» Saint Paul en dit autant dans ſa pre-
„ miere aux Teſſaloniciens chap. 5. 1.
„ Quand les faux Prédicateurs diront,
„ paix & ſécurité, *ce ſera alors qu'ils ſeront*
„ *tout à coup ſurpris d'un malheur imprévû.*
„ Je ne crois pas, dit Radulphe, qu'il y
„ ait une marque plus certaine de l'ave-
„ nement prochain de l'Antechriſt, que
„ lorſqu'on entendra annoncer à l'Egliſe
„ la paix & la ſécurité que l'Apôtre nous
„ décrit. Avant nous les Saints trem-
„ bloient, comme on le peut voir par les
„ Ecrits de S. Cyprien & de S. Gregoi-
„ re : Nous qui les ſuivons de pluſieurs
„ ſiécles, & qui touchons à la fin, nous
„ vivons ſans crainte ; cependant, dit
„ Oreſme, on ne diſoit pas de leur tems
„ paix & ſécurité. On n'annonçoit pas
„ encore cette tranquillité qu'on prêche
„ de nos jours ; donc celui qui lit com-

„ prenne, & connoiſſe par l'accompliſſe-
„ ment de ce qui eſt prédit, que la deſo-
„ lation derniere n'eſt pas fort éloignée,
„ puiſqu'on ne peut pas ſouffrir ceux qui
„ l'annoncent, & que l'on n'écoute avec
„ plaiſir que ceux qui crient, paix & ſé-
„ curité.

Le Préſident du Brigandage d'Ambrun, & pluſieurs autres Prélats avec lui, remplis des vûës & des projets de ceux qui dans leurs Journaux de Trevoux ſe moquent des prédictions, ne peut pas ſouffrir qu'on parle des derniers tems, comme en ont parlé les Saints; & c'eſt en cela qu'ils accompliſſent les Prophéties, & qu'ils nous font conclure que les Précurſeurs de l'Antechriſt préparent les voïes à l'homme de péché. *Jam myſterium operatur iniquitatis.* Les Jeſuites ont raiſon de renvoïer à des tems fort reculés, ce qui n'eſt pas éloigné des nôtres. On les reconnoîtroit pour ce qu'ils ſont, & on ne les écouteroit qu'avec la précaution qui les démaſqueroit; ce qui ne s'accorderoit pas avec leurs vûës, qui ſont de faire diſparoître la vérité, pour entretenir les Chrétiens dans une ſécurité qui les rende ſenſibles aux biens de la terre, dont ils ſe ſervent pour ſéduire ceux qui méritent d'être ſéduits.

VIII.

„ Le huitiéme ſigne de la venuë de „ l'Antechriſt, continuë Oreſme, eſt la „ ſupreſſion des miracles, dont Dieu ſe „ ſert pour conſoler ſon Egliſe & la ren- „ dre reſpectable : *Octavum ſignum eſt ablatio ſignorum & miraculorum.* (Il ne dit pas *ceſſatio*, mais *ablatio*, qui ſignifie ſupreſſion, ou enlevement.) „ C'eſt dans „ ce ſens que Saint Gregoire dit ſi bien „ liv. 34. moral. que par une terrible „ diſpoſition de la providence, il arrivera „ qu'avant que l'Antechriſt paroiſſe, on „ ôtera à l'Egliſe les merveilles de diffe- „ rentes opération ſurnaturelles ; car on „ lui cachera les Prophéties, on lui enle- „ vera la guériſon des malades : *Prophetia „ abſconditur, gratia curationum aufertur.* „ On amoindrira les prodiges d'une lon- „ gue abſtinence : *Prolixioris abſtinentiæ „ virtus imminuitur.* On fera taire la doc- „ trine du ſalut : *Doctrinæ verba conticeſ- „ cunt*, & on enlevera les miracles à l'E- „ gliſe : *Miraculorum prodigia tolluntur* ; „ non pas qu'il arrive que ces preuves de „ la toute-puiſſance de Dieu ſoient en- „ tiérement anéanties ; mais il arrivera „ qu'on ne les laiſſera pas paroître publi- „ quement comme autrefois, parce qu'on „ les cachera ; ce qui néanmoins ne ſe fera

„ pas ſans un jugement impénétrable de
„ la juſtice & de la miſéricorde de Dieu,
„ pour éprouver ſes Elûs, & pour endur-
„ cir les méchans.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que nous ſommes arrivés à un tems qui n'a jamais vû ſon ſemblable depuis que les hommes ont commencé à paroître ſur la terre, où l'on enleve les miracles, ceux qui ſont guéris par miracles, & ceux dont Dieu ſe ſert pour opérer les miracles, ou pour les conſtater. C'eſt un tems, où les hommes ſemblables aux Géants de la fable, oſent meſurer leurs forces avec celles du Tout-puiſſant. Tems funeſte, où l'on fait un crime à un fidele d'avoir reçû la ſanté de la main du ſouverain Médecin des corps & des ames; à un Solitaire de paſſer le carême comme Jeſus-Chriſt à ne boire ni ne manger pendant quarante jours; à un Chrétien d'avoir recours aux prieres d'un homme mort dans le ſein de l'Egliſe en odeur de ſaintete. Tels ſont les excès auſquels les Jeſuites portent ceux qui ont le malheur de les écouter, & la foibleſſe, auſſi-bien que la lâcheté d'agir ſelon leurs vûës.

IX.

Le neuviéme ſigne de la proximité des derniers tems, eſt la rareté de la véritable

foi, & l'augmentation de l'infidélité. *Nonum ſignum, raritas fidei & infidelitatis augmentum.* C'eſt une vérité certaine & annoncée par le Fils de Dieu même : *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terra.* La Gloſe dit qu'à la fin des tems l'Egliſe compoſée de Gentils abandonnera pour la plus grande partie la ſaine doctrine ; en ſorte qu'il arrivera qu'il n'y aura qu'un petit nombre de Fideles qui ſoit attaché à la pureté de la foi d'une maniere qui l'affranchiſſe des erreurs qui auront cours alors. Cette rareté de la foi pour les derniers tems, eſt encore exprimée par les paroles de Jérémie chap. 5. 1. *Parcourez*, dit-il, *les ruës de Jeruſalem, & regardez : Soïez attentifs, & cherchez ſi vous trouverez un homme qui faſſe la juſtice, & qui conſerve la foi.* Il dit *un homme* dans le ſingulier, pour exprimer le petit nombre de ceux qui croïent. Et comme le parjure eſt la ſuite naturelle de l'infidélité, les hommes alors y auront un très-grand penchant. *Quod ſi etiam, vivit Dominus, dixerint, & hoc falſo jurabunt. On pourroit dire que ce malheur n'eſt tombé que ſur les petits & les perſonnes ſans ſciences ; mais on ſe trompe : J'irai aux Chefs du Peuple, & je leur parlerai. Mais j'ai appris qu'ils ont ſecoué le joug de la Loi, & rompu les liens de la foi.* La Gloſe dit, que les Maîtres ſont pire que les Diſciples, parce que

que plus leur autorité eſt grande, plus leurs deſordres ſont frappans & leurs exemples contagieux.

Enfin Oreſme conclut ce Chapitre, qui eſt le 11. par ces paroles : „ Puiſqu'il „ ſemble que de nos jours les Peuples ont „ rompu le joug de la foi par les crimes „ qui inondent l'Univers ; puiſque la foi „ du Chef eſt renverſée par leur penchant „ aux choſes de la terre, & qu'on a de la „ peine d'en trouver parmi eux qui vi- „ vent de la foi agiſſante par la charité ; „ celui qui lit, comprenne que nous ne „ ſommes pas éloignés de la deſolation qui „ aura l'Antechriſt pour auteur.

Quand on voit dans l'Egliſe des hommes répandus, par tout enſeigner tête levée que l'homme n'eſt pas obligé d'aimer Dieu ni au commencement, ni dans le cours, ni à la fin de ſa vie morale ; ou que l'on n'eſt obligé à ne l'aimer que tous les cinq ans, ou tous les trois ans, ou ſeulement les Fêtes & les Dimanches, & que Dieu ne nous oblige pas tant à l'aimer qu'à ne le pas haïr. Quand on voit traiter d'erreur anathématiſée depuis l'Orient juſqu'à l'Occident la ſaine doctine qui enſeigne qu'on eſt obligé de faire toutes ſes actions pour l'amour de Dieu ; & combattre par des Inſtructions Paſtorales, qui portent le nom d'Archevêques, ce premier

principe de la Morale chrétienne ; cette maxime, qui eſt le fondement de la religion des hommes & des Anges : Maxime, ſans laquelle il n'y a ni véritable culte de Dieu, ni véritable bonheur de l'homme. Quand on entend dire par deſſus les toits que Dieu n'a pas de moïens dans les tréſors de ſa toute-puiſſance pour s'aſſujettir infailliblement le cœur de l'homme, ſans bleſſer ſa liberté ; que la grace eſt ſoumiſe au libre arbitre, & non pas le libre arbitre à la grace ; que c'eſt aux Evêques ſeuls, & non pas aux Prêtres à annoncer la parole de Dieu, & à lui rendre un témoignage autentique dans un tems de conteſtation ; que ce n'eſt pas à la Hiérarchie à décider des controverſes ; mais à la perſonne des Evêques unis au Pape ; qu'on peut être réconcilié à Dieu dans le Sacrement de Pénitence ſans un amour de Dieu dominant, & par conſéquent avec la domination de la concupiſcence : Quand, dis-je, on voit ces erreurs ſe débiter impunément contre la foi, qu'on les voit appuïées par les Puiſſances, canoniſées par des Mandemens, & triompher hautement de l'ancienne doctrine, qui n'oſe ſe produire qu'aux dépens de ceux qui la confeſſent de bouche, c'eſt ce qui vérifie la parole de Jeſus-Chriſt & de ſes Serviteurs, qui nous apprennent que la foi ſera rare à la fin des ſiécles.

Mais, en quel ſiécle a-t-on vû mettre parjure en vogue comme dans le nôtre? Qu'eſt-ce que ſont preſque toutes ces ſignatures de Jeſuites à la Chine, & celles de les Eccléſiaſtiques en Europe ſont du formulaire; les uns de la Bulle *Ex illa*, les autres de celle d'Alexandre VII. ne ce ne ſont de faux ſermens, où l'on profeſſe de bouche ce que l'on ne croit pas de cœur? Non ſeulement le parjure eſt pratiqué; mais il eſt juſtifié, enſeigné, mis en œuvre avec garentie de la part de ceux qui le juſtifient, qu'on s'en peut ſervir en ſureté de conſcience.

X.

Enfin le dixiéme ſigne de l'abomination dernière, eſt le refroidiſſement de la charité, *refrigeſcentia charitatis.* „ Elle a été prédite par J. C. La raiſon qu'en rend l'Apôtre, eſt que les hommes s'aimeront eux-mêmes; qu'ils ſeront avares, ſuperbes, fiers, ingrats, &c. qu'on peut voir dans la II. à Timotée c. 3. Mais tous ces maux ſortiront de l'amour propre, directement contraire à la charité.

» C'eſt pourquoi, dit Oreſme, Iſaïe jettant les yeux ſur les diſpoſitions de l'Egliſe des derniers tems, & voïant par avance toutes choſes préparées pour

„ recevoir les Précurſeurs de l'Antechriſt; „ s'écrie, chapitre 18. 2. *Ite Angeli ve-* „ *loces* : *Allez Anges promts & légers*, qui „ êtes Meſſagers de l'Antechriſt : *Allez* „ *à un Peuple ſéparé de la racine de la cha-* „ *rité*, *& déchiré* par des diviſions inter- „ minables : *Allez à une Nation terrible*, „ tant qu'elle a eu Dieu pour ſon appui, „ *aprés laquelle il n'y en a point d'autre* qui „ lui puiſſe être comparée. *C'eſt une Na-* „ *tion qui attend* ſon ſecours de Dieu, & „ qui en a été abandonnée, *qui a été fou-* „ *lée aux pieds des Gentils. La terre où elle* „ *habite a été ravagée par les fleuves* ; c'eſt- „ à-dire, par les Princes de la terre. Or „ cette Nation, dont parle le Prophéte, „ eſt l'Egliſe, à laquelle il envoïe les Pré- „ curſeurs de l'Antechriſt. C'eſt ainſi que „ S. Gregoire a entendu ce paſſage, liv. „ 13. ſur Job, & que nous l'entendons „ auſſi.

Non ſeulement la charité s'eſt refroidie en notre ſiécle par des œuvres contraires à l'amour de Dieu, & par une grande abondance d'iniquité ; mais, ce qui eſt ſingulier à nos tems, & inoui dans les ſiécles paſſés, par une doctrine contraire à la charité, on réduit le précepte de l'amour de Dieu & du Prochain, à ne point haïr Dieu & le Prochain, & à ne point vouloir de mal ni à l'un ni à l'autre ; &

ceux qui perſiſtent à debiter une doctrine ſi déteſtable & ſi impie ne mériteront pas d'être appellés les Précurſeurs de l'Antechriſt? Mais il faut rendre juſtice aux Jeſuites, qui ſe la ſont renduë eux-mêmes. Ces Peres dans leur image du premier ſiécle ſe ſont appliquées ces paroles du chap. 18. d'Iſaïe, que tous les Peres entendent des Précurſeurs de l'Antechriſt. Je ne cite que S. Jérôme & S. Gregoire. Le premier dit: *Ite Angeli veloces, quos beatus Apoſtolus Paulus falſos Apoſtolos, Operarios fraudulentos appellat.* On peut voir l'explication du ſecond dans le liv. 13. ſur Job. Ainſi les Jeſuites conviennent que par ces paroles le Prophéte, inſpiré par le S. Eſprit, les a déſignés: Or la tradition qui nous eſt venuë par le canal des Peres, explique ces paroles des Précurſeurs de l'Antechriſt. On laiſſe la concluſion à tirer à ceux qui ſont convenus de la vérité des prémiſſes, & qui en ont fourni la matiere.

EXTRAIT

DE LA SECONDE PARTIE.

I.

LA ſeconde Partie contient onze Chapitres, où il eſt parlé des Précurſeurs de l'Antechriſt, & des perſécutions qu'ils ſuſciteront à l'Egliſe. Le premier Chapitre parle en général des perſécutions que l'Egliſe a ſouffertes, & qu'elle ſouffrira à la fin des ſiécles. Il en diſtingue de trois ſortes. La premiere, qui a répandu le ſang des Martyrs, a été violente : La ſeconde, qui a été ſuſcitée par les Hérétiques, a été ſéduiſante : Mais la troiſiéme, qu'elle aura à ſouffrir de la part de l'Antechriſt, ſera violente & ſéduiſante en même tems.

II.

Le ſecond Chapitre entame les trois malheurs qui arriveront à la fin des ſiécles. *Malheur*, dit S. Jean, *malheur, malheur aux Habitans de la terre à cauſe de la voix des trois Anges qui doivent ſonner de la trompette*. Le premier malheur viendra de

à part des Précurſeurs de l'Antechriſt : le ſecond, de la part de ſes principaux Miniſtres : Le troiſiéme, de ſes faux Prédicateurs, qui ſe répandront dans tout l'Univers pour faire adorer la bête.

„ Pour ce qui eſt des Précurſeurs, S. Jean les dépeint dans ſon chapitre IX. de l'Apocalipſe. *Je vis*, dit-il, *une étoile qui étoit tombée du Ciel en terre.* Cette étoile eſt, ou le Démon, ou quelque perſonnage parmi les Chrétiens qui brilloit dans l'Egliſe comme un aſtre. *La clef du puits de l'abîme lui fut donnée ;* c'eſt-à-dire, une puiſſance pour donner vogue à l'erreur, qui ne ſera pas bornée par la Providence comme autrefois. Car alors Satan ſera délié pour ſéduire tous les Peuples de la terre. *La clef du puits de l'abîme lui ſera donnée*, c'eſt-à-dire, l'invention d'une doctrine obſcure, profonde, difficile à démêler ; mais hérétique & contraire à la foi, inventée avec adreſſe, debitée avec artifice, & enveloppée de toutes les couleurs propres à lui donner un faux éclat. *Et il ouvrit le puits de l'abîme*, en produiſant un doctrine ſi embarraſſée d'équivoques, qu'on ne pourra pas ſi facilement en découvrir le venin. *Il s'éleva du puits une fumée ſemblable à celle d'une grande fournaiſe ;* parce que, ſelon la Gloſe, cette doctrine en

„ aveuglera un grand nombre, & les fe-
„ ra décheoir de la foi, auſſi bien que celle
„ de l'Antechriſt, qui eſt cette grande
„ fournaiſe où les bons ſeront purifiés,
„ & les méchans réduits en cendre. *Le*
„ *ſoleil & l'air furent obſcurcis par la fumée*
„ *de ce puits*; parce que la vie & la doc-
„ trine des Saints du premier ordre, qui
„ brillent dans l'Egliſe comme des ſo-
„ leils, ſera obſcurcie par la doctrine &
„ par la vie hipocrite des Précurſeurs de
„ l'Antechriſt. *Il ſortit de cette fumée des*
„ *ſauterelles qui ſe répandirent ſur la terre.*
„ Les ſauterelles ſont les Précurſeurs de
„ l'Antechriſt ſelon la Gloſe, parce qu'ils
„ ne s'élevent pas fort haut par la con-
„ templation, & qu'ils ne marchent pas
„ d'un pas égal & ferme dans la pratique
„ des bonnes œuvres. Ils paroîtront s'é-
„ lancer vers le Ciel par la méditation,
„ mais bien-tôt après on les verra tom-
„ ber à terre par leur avidité à amaſſer
„ ſes faux biens.

Bellarmin, pour ôter la penſée qui pourroit venir, que les Jeſuites ſont déſignés par les ſauterelles de l'Apocalipſe; fait tout ſes efforts pour faire tomber le ſens de la Prophétie énigmatique ſur Luter & ſes Sectateurs. Il eſt vrai qu'en un ſens on peut dire que les Hérétiques, mêmes ceux des ſiécles paſſés, ſont ces funeſ-

tes

es ſauterelles ſorties du puits de l'abîme, ui bleſſent les hommes qui n'ont point la arque de Dieu ſur leur front; c'eſt-à-dire, ui ne ſont pas fermes dans la foi, & qui ont vuides de charité. Mais on peut dire u'il n'y a que les Jeſuites qui expriment par leur conduite tous les caracteres des ſauterelles, comme ils ſont marqués dans 'Apocalypſe. Car, qui a mieux réuſſi que les Jeſuites à ſe répandre ſur la terre & à ſéduire les hommes qui n'ont pas la harité? Qui a ſçû mieux qu'eux l'art de romper par l'eſpérance des biens tempoels, ou par la crainte des maux qu'on peut ouffrir en ce monde? Qui a mieux poſſélé l'art de ſe vanter, de ſe faire valoir & le ſe couronner de ſes propres mains que es hommes, qui rempliſſent l'Univers l'Ecrits romaneſques, qui n'ont pour but ue la gloire de la Société, & quelques ommes d'argent qu'ils ſçavent tirer adroiement pour les mettre en état de continuer des Miſſions, où ils ſont l'obſtacle le lus invincible à l'établiſſement du regne le Jeſus-Chriſt? Ce ſont ces raiſons, & beaucoup d'autres, qui ont engagé des Ecrivains Catholiques à appliquer aux Jeuites le myſtere des ſauterelles, à cauſe le la conduite qu'ils tiennent depuis tant l'années dans l'Egliſe. Au moins il eſt évident qu'Oreſme étoit du ſentiment, que

les ſauterelles de l'Apocalypſe ſeroient des Religieux, répandus par tout, formidables par leur crédit auprès des Princes, dangereux par leurs artifices, hipocrites dans leur conduite, auteurs d'une perſécution, où l'on ne repandroit pas le ſang; mais où l'on tourmenteroit les Serviteurs de Dieu par l'exil, par la privation des biens, par mille vexations juſqu'à la mort excluſivement, comme on le dira bien-tôt.

III.

„ Les Précurſeurs de l'Antechriſt, dit „ Oreſme dans ſon troiſiéme Chapitre, „ ſeront envoïés pour ſonder les diſpoſi- „ tions de l'Egliſe en qualité d'Emiſſai- „ res & d'Eſpions. Mais pour réuſſir dans „ leur deſſein, ils ſe couvriront du man- „ teau de la piété, ils participeront aux „ mêmes Sacremens, ils ſe revêtiront de „ la peau de brebis, ſous laquelle ils ca- „ cheront la cruauté du loup, ils prati- „ queront avec les gens de bien le même „ culte; mais ils ſeront privés de la véri- „ té des vertus, dont ils uſurpent les cou- „ leurs: *Non in pietate*, dit S. Jude, *ſed* „ *in pietatis ſimulatione.* Daniel chap. 11. „ 32. dit que les impies agiront avec frau- „ de & avec diſſimulation. S. Jean, en „ parlant des Précurſeurs de l'Antechriſt, „ dit: Que les ſauterelles auroient un

„ viſage ſemblable à celui des hommes ;
„ parce que les Précurſeurs de l'Ante-
„ chriſt auront un abord plein de douceur
„ & d'humanité, quoique dans le fond
„ ils ſoient ſans charité & ſans humanité.
„ C'eſt pourquoi Job parlant de l'Ante-
„ chriſt & de ſes Précurſeurs, dit : *Penna*
„ *Struthonis ſimilis eſt pennis Accipitris &*
„ *Herodii.* Les aîles de l'Autruche ſont
„ ſemblables à celles du Vautour. L'Au-
„ truche ici eſt l'Antechriſt, & les aî-
„ les de l'Autruche ſont les Précurſeurs
„ de l'Antechriſt, qui ſont deſtinés pour
„ l'élever, pour l'annoncer au peuple, &
„ pour le mettre à leur tête. Les aîles de
„ l'Autruche ſeront ſemblables à celles du
„ Vautour, parce que comme le Vautour
„ qui eſt un oiſeau de rapine, vole plus
„ haut que les autres oiſeaux, de même
„ les Précurſeurs de l'Antechriſt affecte-
„ ront de mener une vie ſemblable à celle
„ des anciens Peres, quoiqu'au fond elle
„ en ſoit très-differente, puiſque n'aïant
„ qu'un beau dehors, le dedans ſera plein
„ d'ordures, d'injuſtices & de rapines.

L'application de ce Chapitre aux Jeſuites eſt facile à faire à celui qui les connoît, & qui a lû ces Anecdotes. Quels beaux dehors ne font-ils pas paroître, ſur tout avec ceux dont ils ont beſoin ? Quelle douceur, quelles offres de ſervice,

quelle ſoumiſſion, qui va même juſqu'à la baſſeſſe, tant qu'ils eſpérent gagner ceux qu'ils approchent? Mais ont-ils perdu cette eſpérance, qui les oblige de prendre toutes ſortes de formes, quelle aigreur, quelle amertume, quelle perſécution n'excitent-ils pas contre celui qui refuſe de ſe prêter à leurs injuſtes deſirs?

IV.

Dans le quatriéme Chapitre Oreſme demaſque l'hypocriſie des Précurſeurs de l'Antechriſt. " Ces trompeurs, dit-il, „ paroîtront ſurpaſſer tous les autres hom„ mes par leurs vertus, tant il ſera diffi„ cile de les connoître. Ils ſe transfor„ meront en Apôtres de J. C. par une „ imitation apparente de leur genre de „ vie. Ils ſe vanteront d'être Miniſtres „ de Jeſus-Chriſt. Le faux éclat de leurs „ vertus prétenduës fera tant d'impreſ„ ſion, que perſonne n'oſera les reprendre „ ou les blâmer. *Quis arguet*, dit Job, *co„ ram eo vias ejus*? Qui oſera reprendre le „ defaut de ſes voïes? Les voïes de l'An„ techriſt ſont ſes Précurſeurs, qui ébloui„ ront tellement le monde par les prodi„ ges d'une fauſſe ſainteté, que perſonne „ n'entreprendra de les blâmer ouverte„ ment parceque, dit S. Grégoire, ils ſont „ liés aux Princes de la terre, qui pren-

„ dront les intérêts de ces trompeurs, qui
„ s'attacheront à eux, & qui ſe ſervi-
„ ront de leur pouvoir abſolu auſſi-bien
„ que de tout le poids de leur autorité,
„ pour les défendre & les mettre en cré-
„ dit. Car, dit S. Grégoire, comme leurs
„ efforts ſeroient ſans ſuccès, s'il paroiſ-
„ ſoient au-dehors ce qu'ils ſont au fond
„ de leur ame, ils prennent les couleurs
„ de la vertu, pour cacher ce qui cho-
„ queroit dans leur conduite, & pour
„ faire couler plus adroitement le poi-
„ ſon ſous les envelopes des alimens ſo-
„ lides. *Qui nous ôtera*, dit encore Job,
„ *le voile qui leur couvre le viſage.* Il ſera
„ en effet très-difficile de les démaſquer :
„ Et comment s'y prendroit-on pour le
„ faire ouvertement ? *Qui entra au milieu*
„ *de leur bouche*, dit Job ? C'eſt-à-dire :
„ Qui démêlera l'artifice de leurs diſ-
„ cours ? Mais, quoiqu'on ne puiſſe pas
„ impunément les dévoiler, on pourra
„ néanmoins les connoître par leurs œu-
„ vres ; ſur tout quand on les verra ſe ré-
„ pandre par tout pour dépouiller les Fi-
„ deles de leurs biens, ſelon Ezechiel 38.
„ Ne venez-vous pas, diront les ſaints dé-
„ fenſeurs de la vérité, pour vous en-
„ richir des dépouilles de l'Egliſe ? Vous
„ venez en troupe pour enlever votre
„ proïe, pour emporter tout l'or & l'ar-

„ gent, pour vous emparer de tout ce qui „ peut ſervir aux aiſes de la vie, & pour „ enlever un butin immenſe.

C'eſt ici, où tout ce qu'il y a de Chrétiens au monde, qui connoiſſent tant ſoit peu les Jeſuites, reconnoiſſent ces Religieux, & leur rendent la juſtice qui leur eſt dûë. Qui oſe parler contre eux? Qui ne craint pas de les offenſer? Qui eſt celui qui n'aimât mieux déplaire au Souverain qui gouverne, qu'à des Religieux dont rien ne peut arrêter le reſſentiment & la vengeance? Qui ſont ceux qui ſont étroitement liés aujourd'hui avec les Princes de la terre? Qui ſont ceux qui, par de fauſſes vertus trompent les Rois, les ſéduiſſent, & ſe rendent maîtres de leur autorité, pour en diſpoſer ſelon les vûës de leur ambition & de leur avarice?

V.

Oreſme dans le cinquiéme Chapitre parle de la fauſſe ſageſſe des Précurſeurs de l'Antechriſt. » Ils s'efforceront, dit- „ il, de paroître ſages ſelon Dieu; quoi- „ qu'au fond leur ſageſſe ſoit toute mon- „ daine, & uniquement appliquée à leur „ ſuggerer les plus juſtes meſures pour „ faire réuſſir des intrigues. C'eſt pour- „ quoi Iſaïe dit que les Précurſeurs de „ l'Antechriſt ſeront *envoïés ſur des Vaiſ-*

„ *ſeaux de papier pour traverſer la mer.* Le
„ papier, dit S. Grégoire, eſt la figure
„ de la ſcience mondaine. Les cœurs des
„ faux Prophétes ſont des vaiſſeaux de
„ papier ; & les envoïer ſur des Vaiſ-
„ ſeaux de papier, c'eſt confier la prédi-
„ cation de la parole à des gens ſages ſe-
„ lon la chair, qui ne manqueront pas
„ d'attirer le Peuple au relâchement. Or
„ les Précuſeurs de l'Antechriſt, conti-
„ nuë le même S. Grégoire, s'attacheront
„ à perſécuter & à écarter les Prédica-
„ teurs fideles, dont les talens pour la
„ parole, le zele du ſalut des ames, & le
„ courage à défendre l'Egliſe, leur ſeront
„ un obſtacle pour réuſſir.

„ Saint Grégoire appelle ces faux Pré-
„ dicateurs, des Docteurs ſéculiers ; non
„ pour être revêtus d'un habit ſéculier ;
„ mais à cauſe de leur vie toute ſéculiere,
„ de leurs éternelles converſations avec
„ les ſéculiers ; parce qu'occupés d'affai-
„ res qui ne conviennent qu'aux ſéculiers,
„ ils ſe maſqueront du beau prétexte de
„ la plus grande gloire de Dieu. On les
„ verra courir par tout, ſe répandre
„ dans tous les coins du monde, ſur
„ tout dans les Cours des Princes de la
„ terre, qui ſe ſerviront d'eux, qui leur
„ découvriront le fond de leur conſcien-
„ ce, ſans quoi ils ne s'aquiteront pas bien

„ de la fonction d'eſpions. *Sæculares Doc-*
„ *tores vocantur, non propter ſæculi habitum,*
„ *ſed propter actus mundanos. Hinc eſt quod*
„ *ſæcularia negotia ducent quaſi intuitu pietá-*
„ *tis, & propter mundanos ubique diſcurrent*
„ *in Curiis terrenorum Principum, inter quos*
„ *mundi ſapientia maxime viget, ſe ingerent,*
„ *& illorum conſilio utuntur, alioquin explo-*
„ *ratores non eſſent, niſi callida ſapientia ſin-*
„ *gulorum conſcientias explorarent.* Ainſi les
„ Précurſeurs de l'Antechriſt auront le
„ grand talent de pénétrer dans le ſecret
„ des conſciences, ſur tout des Grands du
„ monde, dont ils ſe rendront maîtres,
„ d'abord par des tours de ſoupleſſe & des
„ flateries outrées, enſuite par un aſcen-
„ dant, dont il ne ſera pas poſſible aux
„ Princes de ſecouer le joug.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire que les Jeſuites expriment ſi bien tous les traits avec leſquels Oreſme caracteriſe ici les Précurſeurs de l'Antechriſt, qu'il n'eſt pas poſſible de rien voir de plus reſſemblant. Par tout ces Religieux s'inſinuent dans les Cours & s'en rendent maîtres. Ils régentent dans celles des Princes Catholiques à découvert; dans celles des Princes Proteſtans ſous des habits empruntés, où ils ont l'adreſſe de ſe rendre utiles & preſque néceſſaires ſans ſe faire connoître. Ils ſont à la Cour du Roi d'Angleterre, &

lans celle de la Reine ſon Epouſe ; dans :elle du Roi de Pruſſe & de tous les Prin:es du Nord. Je ne dis rien de la Cour Ottomane, où tout le monde leur voit faire une ſi groſſe figure, ni de celle de l'Empereur de la Chine, où ils ſe ſont :rûs aſſez puiſſans pour diſpoſer de la ſuc:eſſion au Trône contre les loix du Païs, ni de celles des autres Rois Indiens, où leurs intrigues operent tout, excepté la converſion des Souverains qu'ils laiſſent dans leurs ténébres, afin de ne les pas avoir pour cenſeurs de leurs excès. Ces Peres, appuïés de l'autorité des Princes, ſont en état de tout faire. Quel eſt l'homme de Dieu qui ne devienne aujourd'hui l'objet de leur fureur, à moins qu'il ne renonce à ſa conſcience, pour devenir l'eſclave de leurs paſſions ? Dans quels coins du roïaume, & même de l'Europe, ne trouve-t-on pas les meilleures têtes du Clergé, les plus fideles ſujets du Roi, les plus zelés défenſeurs de l'Egliſe banis, exilés, privés de leurs biens, de leurs Bénéfices, pour avoir déplû aux Jeſuites, pour les avoir offuſqués par leur talens, ou pour s'être oppoſés à leurs innovations ?

„ C'eſt pourquoi l'Apôtre nous les re-
„ préſente, dit Oreſme, comme des hom-
„ mes qui s'inſinuent par tout, pour dé-
„ couvrir le caractere d'un chacun, pour

„ ſéduire ceux qui méritent de l'être ; d'où „ il arrive, qu'ils ſeront curieux, ſans „ autre occupation que de courir par tout, „ pour s'informer de ce qui ſe paſſe. *Curio- „ ſi erunt, & otioſi diſcurrent.* Il cite le Commentaire attribué à S. Ambroiſe ſur la II. aux Teſſaloniciens. „ Ils étudient, „ dit-il, les conjonctures favorables pour „ entrer dans les maiſons des Grands & „ des riches, auſquels ils parlent ſelon „ leurs deſirs, & les comblent d'éloges „ flateurs ; ce qui ne s'acorde pas avec la „ doctrine de Jeſus-Chriſt : d'ou il arrive „ que leur ſageſſe eſt mondaine, & qu'af- „ fectant d'être habiles dans les ſciences, „ humaines, ils ont recours à une fauſſe „ Dialectique pour ſurprendre ceux qui „ les approchent & qui les écoutent.

„ Ainſi S. Jean compare ces faux Do- „ cteurs à des chevaux préparés pour le „ combat, parce que, dit la Gloſe, ils ſont „ promts & légers dans leurs courſes, & „ terribles dans leurs attaques pour détrui- „ re tout ce qui eſt bon. Cependant leur „ cœur demeurera livré au menſonge & „ à l'erreur, parce qu'il eſt trop dur pour „ être percé des traits de la vérité. Pour „ la même raiſon l'Apôtre les fait paroî- „ avec des cuiraſſes de fer ; parce que dit „ la Gloſe, ils ſe défendent par des paſſa- „ ges de l'Ecriture, cités avec artifice,

„ pour cacher la honte de leur Philoſo-
„ phie toute profâne, en la couvrant de
„ textes que la piété a dictés.

„ Job parle ainſi de leur ruſe : *Oculi*
„ *ejus quaſi palpebræ diluculi.* C'eſt-à-dire,
„ que les Précurſeurs de l'Antechriſt qui
„ ſont les yeux de l'homme du péché,
„ affecteront de parler comme la vénéra-
„ ble antiquité des Peres de l'Egliſe, pour
„ laquelle d'ailleurs ils n'ont que du mé-
„ pris, & où ils ne trouveront que téné-
„ bres & qu'ignorance. Auſſi ils combat-
„ tront d'une maniere couverte la doc-
„ trine des Peres, qu'il feront ſemblant
„ de reſpecter. Dieu continuë de parler
„ ainſi à Job : *Nervi teſticulorum ejus per-*
„ *plexi. Les nerfs* de cette partie qui ſert à
„ la génération *ſont entrelaſſés.* C'eſt-à-dire
„ ſelon S. Gregoire, que les argumens
„ dont les Précurſeurs de l'Antechriſt ſe
„ ſerviront pour donner de la vogue à
„ leurs erreurs, ſeront embaraſſés de ſub-
„ tilités trompeuſes, pour donner de bel-
„ les couleurs à leur doctrine perverſe ;
„ enſorte que, quoique l'on ſente le dé-
„ faut de leur raiſonnement, on manque
„ de parole pour en expliquer la fauſſeté.
„ *Les nerfs ſont entrelaſſés*, parce que l'ar-
„ tifice de leurs diſcours eſt caché ſous des
„ expreſſions à double ſens. Il arrive en-
„ core que quand ils bleſſent à mort ceux

„ qui les écoutent, ils éblouiſſent les Fi-
„ deles par des actions qui les édifient,
„ Imitateurs en cela de celui dont ils
„ ſont les Précurſeurs, qui, dans le tems
„ même qu'il fait ſentir ſa cruauté par ſes
„ violences, a trouvé le ſecret de gagner
„ les cœurs par de belles actions.

„ Les faux Docteurs, continue S. Gré-
„ goire, emploïent le charme d'une agréa-
„ ble éloquence pour ſéduire leurs audi-
„ teurs; & ſemblables aux épines qui ſont
„ chargées de fleurs, ils répandent une
„ odeur agréable pour cacher la pointe
„ qui bleſſe. Ils mêlent l'amer avec le
„ doux, l'utile avec le pernicieux; & pen-
„ dant qu'ils deſirent paſſionément de ſe
„ faire craindre par leur crédit. & de ſe
„ faire admirer par leurs talens, ils em-
„ ploïent les diſcours bas & rempans pour
„ ſe rendre maîtres de ceux qui n'aiment
„ pas les manieres hautes. C'eſt pourquoi
„ S. Jean leur donne un pouvoir ſembla-
„ ble à celui du ſcorpion, qui, ſous un
„ abord agréable, répand le venin, &
„ enfonce l'éguillon avec adreſſe. Ces
„ Précurſeurs ſont les ſauterelles ſorties
„ du puits de l'abîme, qui ſous un beau
„ viſage & des apparences trompeuſes,
„ déchirent & dévorent en ſecret les plus
„ gens de bien. *Sedet cum divitibus in occul-*
„ *tis.*

Il n'eſt par néceſſaire de faire l'application aux Jeſuites des paroles dont Oreſme ſe ſert pour peindre les Précurſeurs de l'Antechriſt. Il n'y a perſonne qui ne joigne à l'expreſſion de Précurſeurs de l'Antechriſt, de faux Docteurs, de faux Prophéte, l'idée qui répond au nom de Jeſuite, ainſi on ne s'arrêtera pas en réflexions inutiles.

VI.

„ Le ſixiéme Chapitre parle de l'union „que les Précurſeurs de l'Antéchriſt ont „ dans leurs deſſeins & dans leurs démar- „ ches pour les faire réuſſir. Ils ſeront ſi „ bien d'accord entre eux, dit Oreſme, „ qu'on ne pourra pas les ſéparer : Enſorte „ que celui qui entreprendra de blâmer „ l'un d'entre eux, ſe verra tout d'un „ coup aſſailli par les autres qui devien- „ dront ſes ennemis. Ils reſſembleront aux „ ſauterelles de l'Apocalypſe, unis en- „ ſemble pour faire la guerre, quoiqu'ar- „ més chacun à ſa maniere de differentes „ erreurs avec leſquelles ils attaqueront „ l'Egliſe. La ſeconde Epître à Thimo- „ tée dit que les hommes s'adreſſeront „ la fin des ſiécles à une foule de Doc- „ teurs pour en tirer une doctrine pleine „ de fables, conforme à leurs paſſions, „ & contraires aux vérités de la foi. Ces

„ mauvais Docteurs ſeront joints enſem-
„ ble pour réſiſter à la vérité, comme
„ Jannés & Mambrés réſiſterent à Moïſe.
„ Job chap. 41. dit que les membres
„ de l'Antechriſt ſeront étroitement liés
„ les uns avec les autres; parce qu'il y a,
„ dit S. Grégoire, une ſi grande unani-
„ mité entre les méchans pour le mal,
„ qu'ils vivront enſemble ſans different,
„ & qu'on ne les verra jamais conteſter.
„ Leur aſſociation les fera prévaloir con-
„ tre les gens de bien, parce qu'ils ſe tien-
„ nent tous par la main, quand il s'agit
„ de ſe ſoutenir dans le mal. C'eſt un
„ grand malheur de voir les gens de bien
„ ſans union; mais c'en eſt encore un plus
„ grand de voir regner l'union parmi les
„ méchans; car alors elle eſt d'autant
„ plus difficile à vaincre, qu'elle devient
„ plus redoutable par une ſociété à laquel-
„ le rien ne réſiſte. Job dit que le corps
„ (de l'Antechriſt) ſera couvert d'écail-
„ les enchaſſées les unes dans les autres,
„ comme autant de boucliers qui le défen-
„ dront. Tels ſeront les Précurſeurs de
„ l'Antechriſt, que leur union mettra à
„ couvert de tout ce qui pourroit les rap-
„ peller au devoir, en les tenant ſous le
„ bouclier d'une défenſe pleine d'orgueil
„ contre les reproches que leur conduite
„ déréglée leur attirera. Car quand on en

„ voit blâmer quelques-uns d'entre eux,
„ on les voit tous s'unir, non pour ſe
„ corriger; mais pour ſe défendre & pour
„ attaquer. C'eſt ce qui les rend invinci-
„ bles aux attaques de la vérité, parce-
„ qu'ils ont l'adreſſe d'oppoſer aux juſtes
„ reproches qu'ils méritent, le bouclier
„ d'une apologie d'où ils ont bani l'humi-
„ lité. Les Précurſeurs de l'Antechriſt,
„ continue S. Grégoire, unis par la ſociété
„ d'un même crime, ſe ſerreront forte-
„ ment par l'injuſtice d'une même défen-
„ ſe, pour ſe ſoutenir dans l'impunité ſous
„ l'azile d'une même juſtification. Chacun
„ craint pour ſoi, quand il voit qu'on blâ-
„ me celui qui lui reſſemble : C'eſt pour-
„ quoi s'uniſſant tous contre celui qui
„ veut les guérir, ils ſe ſoutiennent dans
„ la poſſeſſion d'une même conduite.

„ Le même ſaint Grégoire s'exprime
„ ainſi ſur les paroles de Job : *Une écail-*
„ *le ſera attachée à une autre écaille, &*
„ *elles s'entretiendront ſans ſe ſéparer.* Ceux
„ qu'on auroit pû corriger, ſi on les a-
„ voit pû ſéparer, deviennent incorrigi-
„ bles par leur étroite union. Car de mê-
„ me qu'on ne doit que gémir quand on
„ voit les gens de bien manquer d'union
„ entre eux, on ne peut ſans horreur la
„ voir triompher pour le mal dans les mé-
„ chans.; car les impies vivant dans la

„ ſociété des mêmes deſordres, n'en ſont „ que plus forts ; & plus ils ſont unis dans „ la pratique de l'impiété, plus ils ſont „ invincibles à tout ce qui pourroit les ra- „ mener, ſe tenant les uns les autres, & „ demeurant inſéparables. Celui qui en „ attaquera un, les attaquera tous ; parce „ qu'étant coupables des mêmes déregle- „ mens, ils tremblent qu'on ne les atta- „ que, après que leurs compagnons au- „ ront été forcés de ſe rendre à leur de- „ voir.

„ Job dit qu'*un ombre protege un autre* „ *ombre*. Les ombres protegeront d'autres „ ombres, lorſque les Précurſeurs de „ l'Antechriſt joindront toutes leurs for- „ ces pour ſe défendre contre ceux qui „ les blâmeront, & pour leur faire la „ guerre. C'eſt pourquoi il n'y aura qu'un „ très-petit nombre d'hommes zélés, qui „ auront aſſez de courage pour s'élever „ contre leurs déreglemens ; & ce ſera „ par-là que leur concert deviendra plus „ puiſſant, & que leur hipocriſie arrive- „ ra au comble de la diſſimulation & de la „ proſpérité.

Nous avons crû devoir donner cet extrait un peu au-long, pour faire paroître dans un plus grand jour l'étonnante union des Jeſuites dans le mal, & pour faire connoître la véritable cauſe de leurs ſuc-

cès

cès pour le renverſement de tout bien. Ces Peres, liés enſembles & terribles comme une armée rangée en bataille, ont coutume de ſe jetter tous enſemble ſur celui qui veut, ou les rappeller au devoir ; ou les punir de leurs deſordres, ou les confondre ſalutairement pour les obliger de rentrer en eux-mêmes. Les exemples de cette conſédération, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de tout oſer impunépunément, ſont récens, & parlent ſi fortement contre eux, que ſi les hommes étoient auſſi ſenſibles à leur honneur qu'ils le devroient être, ils fuiroient & auroient en horreur des Religieux qui purront tout faire impunément, & commetre les crimes les plus abominables, ſans que perſonne oſe ſe plaindre.

VII.

Le Chapitre ſeptiéme ne fournit pas moins de lumiere que le précédent. L'Auteur y prouve que les Précurſeurs de l'Antechriſt, armés de tous les artifices qu'une prudence mondaine peut ſuggerer, brillant aux yeux des hommes par l'éclat de la plus haute vertu, ſerrés & unis en faveur de l'erreur par une ſociété qui ne leur permettra pas de ſe ſéparer, ſéduiront pluſieurs d'entre les Fideles pour les éloigner de leurs Paſteurs légitimes, pour

les attirer à leur cabale, & les faire tomber dans leurs piéges.

» Pour réuſſir plus ſurement, dit l'Auteur, ils commenceront par ſéduire les » plûs grands Princes, afin que leurs erreurs, ſoutenuës par une puiſſante protection, aïent un cours plus rapide. » S. Grégoire liv. 33. ſur Job dit; que » les diſcours de ces trompeurs auroient » été reçûs avec tout le mépris qui leur » convient, s'ils n'avoient pas eté ſoutenus de l'autorité des Rois de la terre. » *Pergyrum dentium ejus formido.* Les dents » de l'homme du péché répandront la terreur de tous côtés, parce que les Précurſeurs de l'Antechriſt ſeront autoriſés par les Princes de ce monde; afin » qu'ils aïent moins de peine à ſéduire » ceux que la crainte aura préparés à les » écouter. Ces faux Docteurs ne ſe contenteront pas de ſe faire craindre par » leur crédit auprès des Grands de la » terre, ils ſe feront encore goûter par » la diſtribution des faveurs, dont leur » familiarité auprès des Puiſſances les » aura rendus maîtres pour les donner: » *Sternet ſibi aurum quaſi lutum, & ſub ipſo » erunt radii ſolares.* C'eſt-à-dire, que les » Précurſeurs de l'Antechriſt ſe rendront » maîtres du ſort des particuliers, & par» là de leur conſcience, dont ils diſpoſe-

» ront ſelon leur gré. Par-là ils ſeront les
» diſtributeurs des graces après qu'ils ſe
» ſeront aſſujettis les Princes établis par
» la Providence pour répandre les raïons
» de leur bonté ſur les Peuples qui leur
» ſont ſoumis. Ce qui eſt remarquable ;
» eſt qu'ils réuſſiront à faire tout cela par
» le rare talent qu'ils ont à s'inſinuer dans
» maiſons des Grands qui gouvernent ;
» comme auſſi par leur habileté à décou-
» vrir le foible d'un chacun, & à ſe ren-
» dre dépoſitaires des plus importans ſe-
» crets. C'eſt ſur ces évenemens prévus
» que S. Jean a prédit que le dragon fe-
» roit tomber ſur la terre une ſi grande
» multitude d'étoiles, parce que l'Ante-
» chriſt & ſes Précurſeurs détourneroient
» les hommes de leur application aux cho-
» ſes du Ciel, pour les attacher aux faux
» avantages de la terre. S. Jean plein de
» cette vûë, a prédit que les Précurſeurs
» de l'Antechriſt auroient la puiſſance
» des ſcorpions ; parce que, dit la Gloſe,
» comme le ſcorpion tuë avec la queuë,
» de même les ſéducteurs perdront les
» hommes, en leur donnant les biens de
» la terre dont ils ſeront les diſtributeurs.
» Daniel chapitre 8. dit que l'Ante-
» chriſt en perdra pluſieurs par l'abon-
» dance des faux biens, *abundantia rerum*
» *occidet plurimos*, parce que, dit la Gloſe,

» il fera tomber dans le crime ceux qui
» paroiſſent ſaints, en les comblant des
» biens de la fortune. Le même Prophéte
» dit dans le chap. 11. qu'il *donnera une*
» *grande puiſſance, & qu'il partagera la terre*
» gratuitement. La Gloſe dit que l'An-
» techriſt ſéduira la plûpart des Chré-
» tiens par les biens de la fortune; & pour
» y réuſſir, il ſe rendra maître de tous les
» treſors d'Egypte; c'eſt-à-dire, de l'or &
» de l'argent qui ſe trouve dans le monde:
» Prédiction qu'il ne faut pas tellement
» borner à l'Antechriſt, qu'on ne l'éten-
» de auſſi à ſes Précurſeurs, qui auront
» le talent, en ſe rendant maîtres des Sou-
» verains, de ſe rendre auſſi les diſtribu-
» teurs des emplois, des dignités, des
» bénéfices, dont ils ſe ſerviront pour
» perdre un grand nombre de Chrétiens,
» parce que les Princes ne donneront ces
» faveurs que par le conſeil de ces ſéduc-
» teurs.

Oreſme décrit ſi bien le caractere des Jeſuites, qui conſiſte à s'inſinuer dans les Cours des Princes, qu'il n'auroit pû les peindre avec des traits plus reſſemblans : s'il avoit vêcû de notre tems. Il faut le dire, l'habileté de ces Religieux pour tous les manéges de la Cour eſt une eſpece de prodige, qui n'eſt pas le moindre de ceux que feront paroître les Précurſeurs de l'Ante-

chriſt pour ſéduire les hommes. Il importe peu à ces Peres d'être bien ou mal auprès du Souverain qui gouverne. S'ils ont fait la conquête de ſa perſonne, ils le gouverneront avec un pouvoir deſpotique, ſans qu'il lui ſoit poſſible de ſe garentir de leurs artifices : Si le Prince, aſſez éclairé pour les connoître, les éloigne de ſa Cour & de ſa perſonne, ces ruſés manœuvres s'empareront de ceux qui ont ſa confiance. Un premier Miniſtre, par exemple, ne ſera qu'un Jeſuite traveſti, qui fera tout pour ces Peres ſous des démarches, où il affectera de faire paroître de l'éloignement pour la Société.

VIII.

Le Chapitre huitiéme décrit les mœurs & la conduite des Précurſeurs de l'Antechriſt. Il applique à ces faux Religieux ce que S. Paul dit dans le troiſiéme chapitre de ſa ſeconde Epitre à Timothée, où l'Apôtre dit, qu'il « *viendra des tems difficiles* » *& dangereux. Il y aura des hommes ama-* » *teurs d'eux-mêmes*, qui chercheront » leurs propres intérêts, & non pas ceux » de Jeſus-Chriſt. Ils ſeront *avares*, ſi » attachés à l'argent, qu'ils ne prêcheront » que pour le gain, & non pas pour le » bien des ames. Ils aſſureront néanmoins

» qu'ils ne cherchent que la plus grande
» gloire de Dieu. Leur avarice, dit ſaint
» Prierre, qui ne cherche qu'à vous ſé-
» duire, fait une eſpece de trafic de vos
» ames. Ils s'attacheront aux riches, dit
» S. Jude, par des vûës d'intérêts, quoi-
» qu'ils proteſtent ne chercher que leur
» ſalut. Ils ſeront *fiers & ſuperbes.* Ils ſe
» couronneront de leurs propres mains,
» en parlant d'eux-mêmes, en ſe louant
» avec excès les uns les autres. *Super ca-*
» *pita eorum coronæ ſimiles auro.* Et dans le
» tems que leur bouche ne s'ouvre que
» pour ſe faire valoir, il ſe vanteront de
» connoître ſeuls le Seigneur, & la ma-
» niere de le ſervir.

» Ici l'Apôtre les déſigne particuliere-
» ment par le talent qu'ils ont de s'inſi-
» nuer dans les maiſons; & quoiqu'ils ne
» ſoient ni envoïés, ni chargés du ſalut
» des peuples, ils s'ingereront d'eux-mê-
» mes de les conduire, pour découvrir
» leurs ſecrets, le fond des conſciences,
» qui leur fourniront les connoiſſances
» dont ils ont beſoin pour prendre les
» meſures les plus juſtes, & les faire tom-
» ber dans leurs piéges. Ainſi, animés de
» l'eſprit de leur Chef, ils viendront en
» leur nom. Ils coureront par tout, quoi-
» que Dieu ne les ait pas envoïés. Ils pro-
» phétiſeront, quoiqu'ils n'en aïent pas

» reçû l'ordre du Seigneur. C'eſt pour-
» quoi ils ſeront ſans occupation & tou-
» jours en mouvement; ſemblables, dit
» S. Jean à des chevaux préparés pour le
» combat : toujours d'humeur à s'oppoſer
» à tout bien, & à perdre ceux qui le fa-
» voriſent. On dit qu'Abimelec, qui eſt
» la figure de l'Antechriſt, prit à ſon
» ſervice des gens pauvres & vagabonds :
» Tels ſeront les ſéducteurs des derniers
» tems; pauvres, par leur vœu de pau-
» vreté; vagabonds, par leur inclina-
» tion à courir par tout. S'ils s'apliquoient
» au travail des mains, comme dit l'A-
» pôtre, on ne les verroit pas ſans emploi
» courir toutes les parties de l'Univers
» pour s'aſſurer de toutes les conſciences.
» Cette humeur vagabonde les rendra
» cenſeurs & grands diſeurs de nouvelles.
» *Infideles au ſecret, proditores*; ce qu'ils
» ne feront neanmoins que ſous le maſ-
» que de la gloire de Dieu, pour corri-
» ger, diront-ils, ceux qu'il trahiſſent,
» & pour inſtruire ceux à qui ils parlent.
» C'eſt pourquoi ils ſe mêleront, ſous ce
» prétexte, de toutes les affaires ſéculie-
» res, & ne négligeront rien pour gagner
» les riches. Delà leur paſſion de paroître
» dans les compagnies, & de s'y diſtin-
» guer par leurs ſubtilités dans la diſpu-
» te. Aïant l'eſprit malade, dit l'Apôtre,

» ils s'arrêteront à des queſtions de mots.
» Ils ſeront *audacieux*, *protervi*; c'eſt-
» à-dire, ſelon la Gloſe, ſans retenuë à
» parler d'événemens impudens, ne mé-
» nageant que ceux qui leur ſont utiles.
» *Enflés d'orgueil*, *tumidi*, ou, ſelon la
» Gloſe, aveuglés par leur orgueil; en-
» ſorte qu'ils n'entendront ni ce qu'ils di-
» ſent, ni ce qu'ils affirment avec tant d'aſ-
» ſurance. Ce vice les rendra paſſionnés
» de louanges, & les engagera à tout faire
» pour ſe les attirer. Ils ſeront encore dé-
» naturés & *ſans compaſſion*, *ſine affectione*,
» *ſans paix*, ennemis du repos des autres,
» ſans bonté, inſenſibles à la miſere du
» prochain. Ils recevront de tous, & ne
» donneront rien à perſonne, ou ils don
» neront peu. Ils ſeront *inhumains*, *immi-*
» *tes*; c'eſt-à-dire, ſelon la Gloſe, cruels
» dans leurs diſcours, cruels dans leurs
» differens, cruels dans leurs vengeances.
» Leurs dents, ſemblables à celles du
» Lion, déchireront impitoïablement la
» réputation du Prochain.
» Auſſi l'Apôtre dit qu'ils ſeront ca-
» lomniateurs; c'eſt-à-dire ſelon la Glo-
» ſe, qu'ils chargeront les autres de cri-
» mes qu'ils n'ont pas commis, & qu'ils
» leur ôteront les vertus dont ils ſont
» ornés. Ils s'efforceront de noircir la vie
» des gens de bien. Les méchans, dit S.
» Grégoire,

» Gregoire, rabaiſſent le plus qu'ils peu-
» vent les vertus des autres, pendant qu'-
» ils éxagerent avec excès le peu de bien
» qu'ils pratiquent eux-mêmes ; & au-
» lieu que les ſerviteurs de Dieu ſont dans
» la pratique d'admirer les moindres ver-
» tus du prochain & de ravaler leurs plus
» ſaintes actions ; les arrogans au contrai-
» re ſont dans l'uſage d'abbaiſſer le plus
» qu'ils peuvent, ce que les autres prati-
» quent & de relever leurs moindres ſuccès
» avec des éxagérations qui les rendent
» ridicules.

» Mais ces hypocrites auront beau ſe
» contrefaire, ils ſeront, mais fort ſe-
» cretement, eſclaves de l'impureté &
» de la gourmandiſe, & très-adroits à
» couvrir ces deux paſſions infâmes. Ils
» auront comme les ſauterelles des che-
» veux de femmes par la profeſſion d'une
» vie molle & relachée. *Ils auront* par
» conſéquent *plus d'amour pour la volupté*
» *que pour Dieu*, parce que, dit la Gloſe,
» ils préféreront les plaiſirs des ſens à
» ceux de l'eſprit. Ces impoſteurs, qui
» ſeront livrés à leurs déſirs, viendront,
» non pas avec la vertu, mais avec ſes ap-
» parences. Ce ſont des hommes ſenſuels,
» qui ſe ſéparent des autres hommes qui
» ſont privés de l'eſprit de Dieu. Aban-
» donnés à eux-mêmes, ils ſeront des

» *ſcélérats*, c'eſt-à-dire, ſelon la Gloſe, li-
» vrés aux plus grands crimes, meurtriers
» de leur ame & de celle des autres.
» Pour la même raiſon, ils ſeront *blaſphe-*
» *mateurs* par des erreurs contraires à
» l'honneure de Dieu.

» Mais, par un malheur qui met le
» comble à tous leurs déréglemens, ils ne
» pourront pas ſouffrir qu'on les repren-
» ne. Ils ſeront armés de cuiraſſes de fer
» pour repouſſer tous les traits de la vérité
» & d'une correction charitable. Ils ſe-
» ront *déſobéiſſans à leurs parens*, c'eſt-à-dire
» à leurs Supérieurs. *Malheur à eux*, dit
» S. Jude, *parce qu'ils marchent dans la*
» *voïe de Caïn* par leur jalouſie, qu'ils ſe
» *laiſſent ſéduire comme Balaam par leur ava-*
» *rice, & qu'imitant la contradiction de Coré,*
» *ils périront avec lui*, après avoir combat-
» tu la vérité connuë : Il leur arrivera ce
» que S. Gregoire dit des hypocrites, qui
» aimeront mieux mourir que de ſe cor-
» riger, pour ne pas perdre leur réputa-
» tion auprès des ignorans, qui les regar-
» deront comme des ſaints. Or, dit S.
» Gregoire, l'hypocrite veut être eſtimé
» de tout le monde, telque les ſimples le
» croïent; c'eſt pourquoi la correction ne
» ſert qu'à les rendre plus vicieux.

» D'où il arrivera, qu'ils ſeront *ingrats*
» parce que, dit la Gloſe, ils rendront à

» ceux qui leur font la grace de les re-
» prendre, le mal pour le bien. Mais com-
» me ils auront grand ſoin de couvrir
» leurs déréglemens par les apparences
» de la vertu, il ſera néceſſaire de les étu-
» dier pour les connoître. Auſſi l'Apôtre
» nous avertit qu'ils auront les déhors de
» la piété; c'eſt-à-dire, que, ſelon la Glo-
» ſe, ils porteront un habit réligieux a-
» vec lequel ils participeront aux mêmes
» Sacremens avec les fidéles; & ce ſera
» par là, qu'ils ſeront plus dangereux.
» Il ne ſera donné qu'à un petit nombre
» d'hommes éclairés de connoître leur
» hypocriſie. Encore cette connoiſſance
» ne leur viendra qu'après de longues re-
» cherches & de profonds éxamens. Ils
» auront, dit S. Jean, des couronnes d'or
» ſur la tête; parce que leurs vices brille-
» ront par l'or des vertus, dont ils uſur-
» peront les apparences pour cacher leur
» mauvaiſe vie.

» Mais pour arriver à cette fin, ils join-
» dront à la diſſimulation les artifices les
» plus déliés pour ſe couvrir. Comment,
» à moins que de mettre en œuvre tous
» les détours, dont l'eſprit humain eſt
» capable, réuſſiront-ils à cacher de ſi
» grands déſordres par des apparences de
» vertu? Il faudroit avoir, dit S. Gre-
» goire, une grande ſubtilité de genie

» pour paroître ſaint dans le tems qu'on
„ eſt coupable des plus grands crimes,
„ puiſqu'il s'agit de cacher une longue
„ ſuite d'actions noires qu'on ne peut ſe
„ diſſimuler à ſoi-même, & qui ſe produi-
„ ſent toujours aux autres par quelqu'en-
„ droit.

„ Les fidéles doivent donc être beaucoup
„ ſur leur garde pour ne pas ſe laiſſer ſur-
„ prendre par les faux Prophêtes, qui
„ viennent à eux avec la peau de brebis.
„ Faites, dit Raban, une attention parti-
„ liere, que ceux qui vous approchent,
„ ne ſont pas des brébis ; mais des loups
„ couverts de la peau de brébis, ce ne
„ ſont pas des religieux, mais des impies
„ couverts d'un habit religieux ; ce ne
„ ſont pas des Chrétiens, mais des hom-
„ mes perſécuteurs des Chrétiens. Ne
„ vous laiſſez pas ſurprendre par l'habit
„ qui paroît, défiez-vous de la fourberie
„ qui ſe cache. Ils louënt les Apôtres
„ du bout des lévres, & ils les condam-
„ nent par leurs actions. Ils relévent par
„ de belles paroles le courage des Mar-
„ tirs, & ils réveillent par leurs intrigues
„ la cruauté de ceux, qui les ont fait
„ mourir. Les Apôtres & les Martirs ont
„ ſouffert la perſécution, mais ils n'ont ja-
„ mais été perſécuteurs ; ils ont été char-
„ gés de malédictions ſans maudire per-

» ſonne. Mais les Précurſeurs de l'An-
» téchriſt pour mettre le comble à leur im-
» piété, perſécuteront les Saints; ils ac-
» cableront ceux qui défendent la vérité;
» ils blaſphemeront Dieu par leur con-
» duite. Il eſt donc important de s'atta-
» cher à les connoître, puiſque leur hypo-
» cryſie ſera ſi cachée qu'elle ne ſera dé-
» velopée que par des hommes ſages &
» tout divins. *Non niſi à ſapientibus & di-*
» *vinis hominibus calliditas eorum deprehendi*
» *poteſt.*

IX.

Le Chapitre neuf parle de la perſécution que les Précurſeurs de l'Antechriſt feront un jour ſouffrir à l'Egliſe. Plus on avance, plus on ſent la lumiere, & plus on eſt perſuadé que Dieu a fait connoître à Oreſme les événemens qui nous affligent aujourd'hui. » Après que les Docteurs fi-
» deles, dit-il, auront commencé à dé-
» voiler l'hypocriſie des Précurſeurs de
» l'Antechriſt, & qu'ils auront arraché le
» maſque dont ils couvroient leurs deſor-
» dres; alors ne pouvant ſouffrir la ſaine
» doctrine, ils ſuſciteront contre les dé-
» fenſeurs de l'Egliſe une perſécution vio-
» lente, non pas en agiſſant ouvertement;
» mais en ſecret par leurs intrigues auprès
» des Princes de la terre, qu'ils ſéduiront

» par leurs calomnies & par de faux rap-
» ports, *aſtutiâ fraudulentâ*, pour les en-
» gager de ſévir contre les colonnes de
» la foi. Ils feront par avance ce que leur
» Chef fera après eux, *ſedet cum divitibus*
» *in occultis. Inſidiatur in abſcondito quaſi*
» *leo in ſpelunca ſua, ut interficiat innocen-*
» *tem. Ils ſe retireront avec les riches de la*
» *terre pour perdre l'innocent*; ce qu'ils exe-
» cuteront par l'autorité des Princes qu'ils
» auront ſéduits: Conduite qui convient
» mieux aux Précurſeurs de l'Antechriſt,
» qu'à l'Antechriſt même; parce qu'ils
» auront la liberté de ſe tranſporter par
» tous les Païs de l'Univers pour ſéduire
» & pour obſeder les Princes, pendant
» que l'Antechriſt, attaché à une ſeule
» partie de la terre, ne pourra ſéduire par
» lui-même que ceux d'entre les Princes
» qui ſe trouveront à ſa portée. Pour exé-
» cuter cette ſéduction, S. Jean nous dit,
» que les ſauterelles ſe ſont répanduës par
» toute la terre; ce qui veut dire, que les
» Précurſeurs de l'Antechriſt ſe ſont ré-
» pandus par tout l'Univers pour y por-
» ter leur eſprit antichrétien, & pour ſé-
» duire les hommes ſous de belles appa-
» rences de vertu. Les Précurſeurs ainſi
» que *les ſauterelles ont le pouvoir de bleſſer*
» *les hommes par la queuë comme les ſcorpions*,
» parce que, dit la Gloſe, ils n'enfoncent

» pas leur éguillon à découvert ; mais en
» ſecret, pour n'être pas connus pour au-
» teurs de la calomnie auprès des Princes
» contre les Miniſtres fidéles.

» Mais les menées ſecretes de ces en-
» fans de ténébres ſeront expoſées au
» grand jour ; & plus on les dévoilera ;
» plus ils s'irriteront, plus la perſécution
» ſera animée. La voix de leurs aîles, dit
» S. Jean, ſera ſemblable au bruit des
» chariots & des chevaux quand ils vont à
» la guerre ; c'eſt-à-dire, qu'ils défendent
» leurs erreurs ſur la doctrine de la foi &
» des mœurs avec un grand fracas de pa-
» roles qui ne prouve rien ; & qu'au défaut
» de raiſons ſolides, ils auront recours aux
» voïes de fait, aux ordres des Princes
» qu'ils auront ſéduits. C'eſt pourquoi ces
» hommes pervers ſeront ſemblables aux
» ſauterelles qui ont la queuë de ſcorpion.
» La queuë de ces Séducteurs, ſont les
» Princes mêmes, qui abatent par la ter-
» reur ceux qu'ils n'ont pû vaincre par des
» promeſſes. Les Rois par-deſſus tous les
» autres hommes *ne pourront alors ſouffrir*
» *la ſaine doctrine. Ils auront la demangeai-*
» *ſon d'entendre ce qui les flate. Ils auront*
» *recours à une foule de Docteurs propres à*
» *ſatisfaire leurs deſirs. Ils fermeront l'oreille*
» *à la vérité, & l'ouvriront à des fables* ;
» parce que, dit la Gloſe, la vérité leur
» paroîtra dure.

„ Mais plus ces hommes perdus perſé-
„ cuteront les gens de bien, plus ils s'at-
„ tireront d'infamie. Alors, ſelon l'ex-
„ preſſion de S. Jude, devenus ſemblables
„ aux vagues de la mer, ils rendront par
„ la bouche l'écume de leur fureur & de
„ leur confuſion. Sans ceſſe agités, tour-
„ mentés au-dedans, tourmentans les au-
„ tres au-dehors, livrés à toutes les impreſ-
„ ſions de Satan, ils ſeront entre ſes mains
„ les funeſtes inſtrumens dont il ſe ſervira
„ pour ôter la vie de l'ame à pluſieurs.

„ Néanmoins Dieu arrêtera leur mali-
„ ce, & la bornera d'une maniere qu'ils
„ ne pourront bleſſer à mort que ceux
„ qui n'auront pas ſur leur front le ſigne
„ de Dieu; c'eſt-à-dire, ceux qui n'au-
„ ront pas eu le courage de ſe déclarer
„ pour la vérité. Leur malice ſera encore
„ bornée, en ce qu'il ne leur ſera pas per-
„ mis d'ôter la vie du corps aux défen-
„ ſeurs de l'Egliſe; mais ſeulement de
„ les tourmenter ſenſiblement. Ils auront
„ à la vérité le crédit de leur faire ôter
„ leurs biens, leurs bénéfices, de les fai-
„ re exiler par l'autorité des Princes, qui
„ ſe prêteront à leurs deſſeins; mais il ne
„ leur ſera pas permis de faire punir quel-
„ qu'un à mort, parce que, dit S. Jean,
„ *on leur donna le pouvoir, non de les tuer,*
mais de les faire ſouffrir pendant cinq mois,

„ c'eſt-à-dire, par les cinq ſens du corps.

„ Les Saints que Dieu ſuſcitera pen-
„ dant ce tems-là, dans la crainte de ſuc-
„ comber aux efforts de la perſécution ;
„ devenuë plus animée, deſireront, ou
„ que Dieu les retire, ou que le martyre
„ les délivre ; mais leurs deſirs ne ſeront
„ point écoutés. *Ils deſireront de mourir, &*
„ *la mort s'enfuira d'eux.* Cependant on
„ nous prédit que leur perſécution ne ſera
„ pas de durée, lorſqu'on nous avertit
„ qu'ils ne feront plus de progrès, *ultra*
„ *non proficient*, parce qu'ils ceſſeront de ſé-
„ duire, lorſque confondus par la plume
„ des Docteurs Catholiques, leur folie
„ ſera connuë de tous les hommes par le
„ moïen des Prophéties de S. Jean, com-
„ me celle des Magiciens de Pharaon le
„ fut par la parole de Moïſe.

Ce Chapitre & le précédent n'eſt qu'une expreſſion naturelle de ce que nous voïons faire de nos jours aux Jeſuites, qui ont ſi bien pris leurs meſures, qu'on peut aſſurer que leur conduite n'eſt que l'accompliſſement des prédictions, & les prédictions, un tableau naturel de la conduite des Jeſuites.

Pour commencer nos réflexions par le Chapitre précédent, nous diſons que ce n'eſt pas ſans une conduite particuliere de la Providence, qu'Oreſme expliquant le

troiſiéme Chapitre de l'Epitre de S. Paul à Timothée, & l'appliquant aux Précurſeurs de l'Antechriſt, peint, ſans y penſer, les façons d'agir de la Société avec des traits ſi reſſemblans, que la premiere penſée qui vient à l'eſprit, eſt de croire que l'Ouvrage attribué à Oreſme eſt la production de quelque particulier qui en veut à ces Peres, dans la vûë de les faire paſſer pour les Precurſeurs de l'Antechriſt. Néanmoins les preuves que ce Traité eſt du fameux Oreſme, Evêque de Lizieux, ſont ſi évidentes, qu'il faudroit avoir renoncé au bon ſens pour en douter, & pour ſoupçonner les Editeurs d'une manœuvre ſi éloignée de leur caractere. Long-tems avant que le Traité d'Oreſme parût au grand jour, du vivant même du Fondateur de cette Société, ce qu'il y avoit de Grands Hommes dans l'Egliſe, ont expliqué & appliqué ce Chapitre de S. Paul aux Jeſuites, qui donnerent dèſlors des preuves ſi éclatantes de la conformité de leur conduite avec les prédictions de l'Apôtre, qu'on ne fit point difficulté de publier hautement & par-deſſus les toits, que les Jeſuites, ſont ces hommes qui doivent à la fin des ſiécles préparer les voïes à l'homme du péché. Je n'en citerai que trois des plus célébres, & dont la mémoire eſt en bénédiction dans l'Egliſe.

Le premier, eſt le ſçavant & pieux Evêque des Canaries, Melchior Canus, qui ne s'eſt pas ſeulement diſtingué au Concile de Trente, où il fut envoïé ſous Paul III. mais qui s'eſt rendu célébre par ſes Ecrits, ſur tout par l'excellent Traité qu'il a fait ſur les Lieux Théologiques. Après avoir profeſſé la Théologie à Salamanque, & avoir été nommé à l'Evêché des Canaries en 1552, il mourut en 1560, quatre ans après la mort de Saint Ignace. Ce grand Homme voïant cette nouvelle Société ſe répandre de ſon tems en Eſpagne, & remarquant dans la conduite des Jeſuites tous les traits marqués par l'Apôtre dans ſa ſeconde Epitre à Timothée, ne ceſſoit de dire en public & en particulier, que les Jeſuites étoient les Précurſeurs de l'Antechriſt : C'eſt de quoi conviennent Orlandin dans ſon Hiſtoire de la Société, & Théophile Renauld dans ſon Libelle *De immunitate Cyriacorum*. Bien des Perſonnes qui étoient favorables aux Jeſuites, s'efforcerent d'inſpirer au Prélat d'autres ſentimens, & prétendoient que la charité ne lui permettoit pas de parler avec tant de feu d'un Inſtitut autoriſé par le S. Siége ; mais en vain. L'Evêque des Canaries, loin de ſe taire, déclaroit tout haut, qu'il ſe ſentoit pouſſé à dire que ces nouveaux venus étoient ces hommes,

dont parle l'Apôtre dans ſa ſeconde à Timothée ; qu'il l'avoit dit, & qu'il continueroit de le dire en public & en particulier ; afin qu'un chacun ſe tint ſur ſes gardes contre les faux Prophétes, couverts de la peau de brebis.

Le ſecond Prélat qui a parlé des Jeſuites de la même maniere que Canus, eſt George Broune, Archevêque de Dublin en Irlande. Il vivoit auſſi du tems de S. Ignace. Il ne s'apperçut pas plûtôt de la conduite que les Jeſuites tenoient de ſon tems, qu'il leur appliqua le troiſiéme Chapitre de la ſeconde à Timothée ; & dans un ſermon qu'il prêcha en 1558, deux ans après la mort de S. Ignace, il prononça cette célébre Prophétie, que Jacque Varæus rapporte dans ſon Hiſtoire d'Irlande, pag. 162. de l'Edition de Dublin de 1705.

Il y a, dit-il, *une nouvelle Fraternité, qui s'eſt formée depuis peu ; une Société d'hommes qui ſont appellés Jeſuites, qui ſéduiront pluſieurs, & qui ſont animés de l'eſprit des Scribes & des Phariſiens. Ils tacheront d'abolir la vérité, & en viendront preſque à bout. Ces ſortes de gens ſe tournent en pluſieurs formes ; car avec les Païens ils ſeront Païens, Juifs avec les Juifs, Athées avec les Athées, Réformateurs avec les Réformateurs, exprès pour connoître vos intentions, vos deſſeins, vos*

cœurs, vos inclinations, & vous engager enfin à devenir ſemblables à l'inſenſé qui dit dans ſon cœur : Il n'y a point de Dieu.

Ces gens ſeront répandus dans toute la terre. Ils ſeront admis dans les Conſeils des Princes, qui n'en ſeront pas plus ſages. Ils les enchanteront juſqu'au point de les obliger à leur réveler leurs cœurs & leurs ſecrets les plus cachés; & cependant ils ne s'en appercevront pas. C'eſt ce qui leur arrivera pour avoir abandonné la Loi de Dieu & ſon Evangile par leur négligence à la remplir, & par leur connivence aux péchés des Peuples. Néanmoins Dieu à la fin, pour juſtifier ſa Loi, retranchera promtement cette Société, même par les mains de ceux qui l'ont le plus ſecouruë, & qui ſe ſont ſervi d'elle : De ſorte qu'à la fin ils deviendront odieux à toutes les Nations. Ils ſeront de pire condition que les Juifs. Ils n'auront point de place fixe ſur la terre, & alors un Juif aura plus de crédit qu'un Jeſuite.

Cette Prophétie a preſque ſon accompliſſement de nos jours. 1°. Jamais hommes n'ont été plus animés de l'eſprit des Scribes & des Phariſiens que les Jéſuites qui ſe ſont eux mêmes donné le titre de Phariſiens de la nouvelle loi, & qui ne négligent rien pour ne le pas porter en vain. 2°. Ils ſont preſque venus à bout d'abolir la vérité; qu'on n'oſe preſque plus annoncer, & à laquelle on ne rend pas impuné-

ment témoignage dans un tems, où les erreurs les plus groſſieres ſe débitent en pleine chaire, dans des Mandemens d'Evêques & d'Archevêques, 3°. Ces Anecdotes font connoître les Prothées de nos jours qui ſe font tout à tous ; non pas comme l'Apôtre, pour les gagner à J. C. mais pour les rendre les viles eſclaves d'une vile Société. 4°. Ils ſont Athées vec les Athées. Ces Réligieux qui ont de ſi beaux déhors, ne ſont rien moins que ce qu'ils paroiſſent. Une petite hiſtoire fera connoître ce qu'il en faut penſer. Un fameux Jéſuite, fameux par des ouvrages de piété, & fameux dans ſa Compagnie par les plus grands emplois de l'Ordre, étant arrivé à la fin de ſa vie dans un âge fort décrépit, étoit dans ſon lit environné de pluſieurs Jéſuites, qui s'étoient aſſemblés pour le conſoler ; un d'entr'eux, qui n'avoit peut-être pas le ſecret du gouvernement, pria le moribond de vouloir bien ſouffrir, qu'on recitât en ſon nom la profeſſion de foi du Concile de Trente, ſelon l'uſage de la Société. Le vieillard mourant répondit à ſon Confrere, qu'il étoit un peu trop curieux, & s'étant en même tems tourné du côté de ſon Neveu, jeune Jéſuite, qui étoit à la ruelle du lit : il lui adreſſa pour dernier adieu ces paroles remarquables : Mon Neveu, j'ai trois avis à

vous donner que je vous prie de ne pas oublier. Le premier, eſt de boire le meilleur vin que vous pourrez trouver. Le ſecond, eſt de vous tenir toujours le ventre libre. Le troiſiéme, eſt d'avoir l'eſprit tranquille ſans vous inquiéter de rien : tout le reſte n'eſt que bagatelle. Après avoir achevé, il rendit l'eſprit. Il y a long-tems qu'on ſoupçonne les Jéſuites d'être Déiſtes, les principes de leur Théologie tendent aſſez manifeſtement à les enfoncer dans cet abîme ; leur conduite même parmi les nations eſt inexpliquable, à moins qu'on aie recours à cette clef, avec laquelle leurs démarches déviennent conſéquentes : N'en diſons pas davantage, ce peu ſuffit pour vérifier ce que dit le Prélat, que les Jéſuites conduiſent ceux qui les écoutent, à dire un jour, *il n'y a point de Dieu.* 5°. Il eſt auſſi clair que la lumiere du ſoleil, que les Jéſuites, ſont aujourd'hui répandus par tout l'Univers, admis dans le Conſeil des Princes, maîtres de leur ſecrets ; & qu'ils ont tellement altéré la Loi du Décalogue, qu'ils ont trouvé le ſecret, moïennant certains détours, d'en diſpenſer entierément les hommes, comme on le fera voir ailleurs. Il n'y a que le dernier article de la prophétie qui regarde la deſtruction de la Société, qui ne ſoit pas encore rempli. Il eſt vrai qu'on a parlé du tems de Clement

XI. d'Innocent XIII. & de Bénoît XIII. de ſupprimer l'Inſtitut des Jéſuites, qui donnent depuis bien des années des éxemples de la plus criante revolte contre les Déciſions de l'Egliſe. Mais pour éxécuter un ſi grand projet, il faut qu'un Pape ne ſoit ni vieillard ni foible.

Le troiſiéme Prélat qui a appliqué aux Jéſuites le chap. troiſiéme de la II. à Timothée, eſt le ſaint Evêque de Balbaſtro, Jérôme Lanuza, mort en ôdeur de ſainteté & célébre par un grand nombre de miracles, qui ſe ſont opérés à ſon tombeau par ſon invocation, & dont on a demandé la Béatification avec inſtance, mais avec les oppoſitions des Jéſuites, qui ont fait échouër les pourſuites pleines de religion de la nation Eſpagnole. Le même Lanuza a donné un Commentaire de la prophétie de ſainte Hildegarde, imprimé au commencement du premier tome de la morale pratique, ou ce ſaint homme fait ſur le papier le portrait, que les Jéſuites réuſſiſſent ſi bien à faire dans leur conduite.

Après des témoignages ſi formels des grands hommes qui ont ſi fortement parlé dans un tems, où la Société ne faiſoit que de naître, on ne s'étonnera pas que la Faculté de Théologie de Paris, conſultée par le Parlement ſur la nature de l'Inſtitut des Jéſuites, ait donné une réponſe, qui

qui revient à ce que les trois Prélats en ont penſé. Saint Ignace étoit encore en vie puiſqu'il eſt mort en 1556. & que la Concluſion de Sorbonne a été donnée en 1554. en ces termes.

« L'an de Notre Seigneur 1554. le 1. » de Décembre, la très-ſacrée Faculté de » Théologie de Paris après la meſſe du S. » Eſprit célébrée ſelon la coutûme dans la » Chapelle du Collége de Sorbonne s'eſt » aſſemblée pour la derniére fois pour dé» libérer ſur deux Bulles, qu'on dit avoir » été accordées par les Souverains Pon» tifes, les très-ſaints Peres Paul III. & » Jules III. à ceux, qui s'attribuënt le » nom de *Société de Jeſus*; leſquelles deux » Bulles nos Seigneurs du Parlement de » Paris ont envoïée par un Huiſſier à lad. » Faculté pour être par elles vûes & exa» minées.

« Mais avant que la Faculté commençât » à traiter d'une choſe ſi importante & de » ſi grand poids, tous les Docteurs ont dé» claré hautement & de vive voix, qu'ils » ne vouloient rien entreprendre, ni dé» terminer, ni même penſer contre l'auto» rité & la puiſſance des Souverains Pon» tifes : au contraire, que comme des en» fans d'obéiſſance ils reconnoiſſent le ſou» verain Pontife Romain fidélement, ſin» cérement & de bon cœur, comme ils

» l'ont toujours reconnu, & confeſſé pour
» Vicaire Souverain de J. C. & Paſteur
» Univerſel de l'Egliſe à qui J. C. a don-
» donné une plenitude de puiſſance à la-
» quelle tous les fidéles de l'un & de l'au-
» tre ſexe ſont obligés d'obéir, de reverer
» ſes Décrets, les obſerver & garder.

» Mais parce qu'il faut, que tous les
» Chrétiens, & ſur tout les Théologiens
» ſoient toujours prêts à repondre à ceux
» qui leur demandent raiſon des choſes
» qui regardent la foi, les mœurs & l'édi-
» fication de l'Egliſe, la Faculté s'eſt cruë
» obligée de ſatisfaire au déſir, au com-
» mandement & à l'ordre qu'elle a reçu
» du Parlement.

» C'eſt pourquoi ayant lû pluſieurs fois,
» diſcuté & examiné avec un très-grand
» ſoin, comme la choſe le mérite, & comme
» c'eſt ſa coutume, tous les articles de ces
» deux Bulles pendant pluſieurs mois,
» jours, & heures; enfin d'un *commun con-*
» *ſentement*; mais néanmoins en ſoumet-
» tant le tout avec beaucoup de reſpect &
» d'humilité à la correction du S. Siége
» Apoſtolique, la Faculté a prononcé ce
» qui ſuit.

» Cette nouvelle *Société*, qui s'attribuë
» particuliérement ce titre inuſité du nom
» de Jeſus, qui reçoit indifféremment, &
» ſi licencieuſement toutes ſortes de per-

» ſonnes quelques méchantes, illégitimes
» & infâmes qu'elles puiſſent être ; qui ne
» différe en rien des Prêtres ſéculiers ni
» pour l'habit ni pour la tonſure, ni dans
» la récitation des Heures Canoniques,
» ſoit en particulier, ſoit dans l'Egliſe ;
» qui n'a ni cloître, ni ſilence, ni aucune
» des Loix & Cérémonies, comme l'ob-
» ſervation des jours de jeûne, ou abſti-
» nence de viandes & autres, par leſquel-
» les l'Etat religieux ſe maintient dans ſa
» vigueur, & eſt diſtingué des Séculiers ;
» à laquelle ont été accordées tant de gra-
» ces, Priviléges, Indults, principalement
» pour l'adminiſtration des Sacremens
» de Pénitence & d'Euchariſtie ; & cela
» ſans aucune difference ni choix des lieux
» ou des perſonnes ; comme auſſi pour les
» fonctions de prêcher, lire & enſeigner
» au préjudice des Ordinaires, & de la
» Hiérarchie, & des autres Religieux,
» & même des Princes & Seigneurs tem-
» porels contre les Priviléges des Univer-
» ſités, & enfin à la foule & oppreſſion du
» Peuple. Cette Société ſemble violer
» l'honneur qui eſt dû à la Religion mo-
» naſtique. Elle ruine l'exercice, ſi né-
» ceſſaire, ſi pieux, des vertus, des abſ-
» tinences, des cérémonies, des auſtéri-
» tés ; & donne même occaſion d'apoſta-
» ſier en quittant les autres Religions.

» Elle détruit l'obéiſſance & la ſoumiſ-
» ſion qui eſt dûë aux Ordinaires. Elle
» prive injuſtement les Seigneurs, tant
» Temporels qu'Eccléſiaſtiques, de leurs
» droits. Elle apporte le trouble en l'une
» & en l'autre Police, Civile & Eccléſiaſtique. Elle cauſe pluſieurs plaintes
» parmi le Peuple, pluſieurs procès, di-
» viſions, diſputes, jalouſies, & divers
» ſchiſmes.

» C'eſt pourquoi toutes ces choſes diligemment examinées & conſidérées, *cette*
» *Société ſemble périlleuſe en ce qui regarde*
» *la foi, propre à troubler la paix de l'Egliſe,*
» *à renverſer la Religion monaſtique ; & née*
» *plûtôt pour détruire que pour édifier.*

Venons maintenant au Chapitre neuviéme, qui parle de la perſécution que les Précurſeurs de l'Antechriſt ſuſciteront à l'Egliſe. Cette perſécution, ſelon Oreſme, ſera d'un caractere particulier. 1°. Ceux qui la ſuſciteront, ſeront des Religieux, qui s'inſinueront dans les Palais des Princes, & qui auront un talent particulier pour tirer leurs ſecrets. 2°. Ces Religieux ſéduiront les Grands, qui les écouteront ; par une grande apparence de piété, & ſe ſerviront de tous les artifices, dont l'eſprit humain eſt capable, pour couvrir leurs deſordres, & pour tromper les Rois. 3°. Ils travailleront en ſecret à prévenir les

Souverains contre les défenſeurs de la vérité, & feront tous leurs efforts pour ne pas paroître qu'ils ſont les Auteurs de la perſécution. 4°. Mais, quelques meſures qu'ils prennent pour ſe cacher, leus intrigues ſeront expoſées au grand jour de l'évidence, & tout le monde verra que par leurs fourberies ils ſont les Promoteurs, & les véritables cauſes de la perſécution. 5°. Cette découverte, loin de les appaiſer, les irritera davantage, & les portera à redoubler leurs ſouterrains, pour vexer ceux qui leur reſiſteront, & qui ſont les colonnes de la vérité. 6°. Ils ſe répandront par toute la terre pour y ſuſciter des perſécutions aux ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, & toujours en ſéduiſant les Princes qu'ils enchanteront par leurs diſcours. 7°. Ils ſe ſerviront de calomnies pour perdre dans l'eſprit des Rois ceux qui oppoſent une digue à leurs erreurs, & qui empêchent qu'elles n'aïent leurs progrès. 8°. Ils s'efforceront de défendre leurs erreurs par un grand fracas de paroles qui ne prouvent rien; & au défaut de bonnes raiſons, ils auront recours à la force majeure des Souverains, qu'ils auront ſéduits. 9°. La perſécution qu'ils ſuſciteront, ſera d'un genre tout nouveau: Il leur ſera permis de faire exiler les ſerviteurs de Dieu, de les dépouiller de leurs biens, & de les vexer

en mille manieres ; mais non pas de les faire mourir.

A ces traits on connoît les Jéſuites, fidéles exécuteurs des évenemens prédits : deux goutes d'eau ne ſont pas plus ſemblables que le ſont la prophétie d'Oreſme & la conduite de ces Peres. 1° ils ſe diſent Réligieux, & l'on ſçait ce qu'il en a couté autrefois à ceux, qui leur ont voulu conteſter cette qualité. 2°. Rien ne prouve mieux, que ces Anecdotes, le talent qu'ont les Jéſuites de ſéduire les Princes de la terre par une grande oſtentation de piété, dont certainement ils font paroître les dehors, ſans en avoir la réalité. Pour ce qui eſt de leurs artifices, la Relation de M. le Cardinal de Tournon, & le Journal de M. de Mezzabarba les mettent dans un ſi grand jour, qu'on peut juger des ſouterrains qu'ils emploïent en Europe, par ceux que les Mémoires de ces deux Grands Hommes ont découverts en Aſie & à la Chine. 3°. Perſonne ne doute en France que les Jeſuites n'y ſoient les vrais auteurs de la perſécuion qu'on fait ſouffrir aux gens de bien, aux plus fideles ſujets du Roi, & à tous ceux qui s'oppoſent aux erreurs & aux impiétés de la Société. Souvent les Jeſuites eux-mêmes ſont les premiers à s'en vanter. Néanmoins malgré l'évidence qui ſe montre par tant

endroits, ils continuent, comme ils ont commencé, à ne marcher que par des chemins couverts, & à emploïer leurs ſouterrains. 4°. Toutes les méſures qu'ils prennent pour ſe cacher deviennent inutiles. Tout le monde voit ce qui eſt viſible, & que ces Peres, maîtres des Lettres de cachet, les font diſtribuer par milliers contre ceux, que leur vertu rend dignes de la haine de la Société. 5° Mais plus on les montre au doigt, plus ils s'irritent, & plus ils intriguent auprès des Puiſſances qui ſont leurs dupes, & plus la perſécution, au lieu de diminuer, dévient ſérieuſe & criante. 6°. Les Jéſuittes vraïes ſauterelles de l'Apocalypſe, ſont repandus par tout, perſécuteurs par tout, au Japon d'abord, au Tonkin, à la Cochinchine enſuite, enfin à la Chine & dans les Indes, où ils ont mis le comble à leur fureur, en ſe ſervant des Rois infidéles pour chaſſer, bannir, vexer les Miniſtres du S. Siége, les Miſſionaires catholiques & ſoumis à l'Egliſe, comme ils ſe ſervent en Europe des Princes chrétiens pour exiler & pour ôter les biens de la fortune à ceux qui combattent pour la Foi de l'Egliſe contre leurs erreurs oppoſées à la Foi. 7°. L'eſprit de calomnie eſt tellement le caractére des Jeſuites; ils la ſçavent ſi adroitement manier pour perdre les meilleurs citoïens dans l'eſprit des

Rois, qu'on peut dire qu'elle eſt avec l'hypocriſie, qui leur eſt naturelle, le plus puiſſant mobile, dont ils ſe ſervent pour écarter les Serviteurs de Dieu, qui les gênent. Delà l'impoſture infâme de l'Aſſemblée de Bourgfontaine, la calomnie inſenſée que Port-roïal étoit d'accord avec Genêve ſur la réalité de J. C. dans le S. Sacrement; delà leur addreſſe à perſuader le Roi défunt qu'un Janſéniſte étoit un homme ennemi de l'Etat & de la Maiſon Royale de Bourbon. 8°. Les Jeſuites ont écrit à leur confuſion; leurs Livres ont trahi leur cauſe, & en ont fait voir le foible. Le public ne s'amuſe plus à lire des libelles où l'on voit le menſonge prodigué, les paſſions les plus furieuſes éclater, les gens de bien déchirés: ce que leurs libelles impuiſſans ne ſçauroient produire, ils l'exécutent par l'autorité de ceux, à qui rien ne réſiſte. Voilà quelle eſt la methode dont ſe ſont toujours ſervis les ennemis de la vérité pour établir leurs erreurs; proſcriptions, exils, perte de biens, d'emplois & de bénéfices. Ainſi en ont uſé les Conſtance, les Valens, les Empereurs Monothélites & Iconoclaſtes, juſqu'à répandre quelquefois le ſang. 9°. Mais cette perſécution a ceci de ſingulier, qu'il ne leur eſt pas permis de faire mourir perſonne. Depuis quatre vingt ans, qu'elle dure, l'on n'a vû

n'a vû perſonne condamnée à mort pour les vérités oppoſées aux erreurs des Jéſuites. Ce qui n'eſt pas un effet de la modération de ces Peres, mais un arrêt de la Providence, qui a donné des bornes à la mauvaiſe volonté de ces ſautereles miſtérieuſes, qui ont le pouvoir de tourmenter ſenſiblement les Serviteurs de Dieu, mais non pas celui de leur donner la mort ; ils ſont maîtres de les priver de toutes les graces dont le Souverain eſt diſtributeur, de leur ôter leurs biens, de les faire bannir, mais non de les faire mourir. Je dis *non de les faire mourir* en abuſant de l'autorité des Princes ; car nous avons vû ce qu'ils ſont capables de faire par eux-mêmes, & ce qu'ils feroient en effet, ſi le ſort des gens de bien étoit entiérement abandonné à leur diſcrétion.

Rien n'eſt plus viſible qu'il y a aujourd'hui dans l'Egliſe deux partis ſelon la prédiction de S. Auguſtin, l'un qui perſécute, & l'autre qui eſt perſécuté. *Utraque pars in gentibus erit, una quæ premat, altera quæ prematur.* * L'un où l'on ne prêche que paix & ſécurité, & l'autre où, l'on voit le ſoleil couvert de ténébres, & la lune qui refuſe de donner ſa lumiére ; du quel on voit tomber les étoiles, & où les vertus des cieux ſont ébranlées. Si ceux qui perſécu-

* S. Auguſt. Epiſt. ad Heſichium

tent, dit S. Gregoire Liv. 33. ſur Job ne cherchent que la gloire de Dieu dans leurs démarches ; comment arrive-t-il qu'ils ſont ſi éloignés de la piété des Saints qui ont mis toute leur gloire, non pas à ſuſciter des perſécutions, mais à les ſouffrir avec patience ? Car, comme le dit Tertulien dans ſon Apologétique, ſi les Martirs ont donné leur ſang avec tant de courage, c'eſt parce qu'ils ſçavoient que l'eſprit de J. C. nous apprend à nous laiſſer tuer, & jamais à tuer les autres, à ſouffrir les tribulations, & jamais à les faire ſouffrir. Triſte préjugé pour les Jéſuites perſécuteurs, qui eſt de ſe trouver juſtement placé ſur la fin des ſiécles dans l'ordre de ceux qui, tranquiles & heureux ſelon le monde, mettent leur applicaion à troubler l'Egliſe, à charger de faux crimes les appuis de la foi, à calomnier les gens de bien, & à nous mettre dans les conjonctures de pouvoir dire avec juſtice. *Malheur à vous Scribes & Phariſiens hypocrites qui bâtiſſez des tombeaux aux Prophêtes, & qui par là faites connoître que vous êtes les enfans de ceux qui les ont fait mourir ; achevez de combler la meſure de vos Peres.*

X.

Oreſme dans le chapitre dixiéme fait

voir, que les Précurſeurs de l'Antechriſt ſe ſépareront de l'Egliſe par un déplorable ſchiſme, & voici comment. « Après que » leur hypocriſie, dit-il, aura été miſe » au grand jour de l'évidence, après » qu'elle aura été expoſée aux yeux de » tous les hommes par les Ecrits des Doc» teurs catholiques; ces hommes vendus » à l'iniquité ne pouvant ſouffrir la ſaine » doctrine, deviendront incorrigibles, & » s'éleveront contre l'Egliſe. Ils la mé» priſeront après avoir paru la reſpecter. » C'eſt pourquoi S. Gregoire liv. 31. ch. » 30. ſur Job parle ainſi : *Maintenant je* » *ſuis mépriſé par des perſonnes plus jeunes que* » *moi, dont je n'aurois pas autrefois daigné met*» *tre les Peres parmi les chiens de mon trou*» *peau*; c'eſt-à-dire, les mettre au nombre » des Docteurs de mon troupeau, parce » que je ne faiſois point de cas de leur ver» tu. Ces nouveaux venus pouſſent l'in» ſolence *juſqu'à me cracher au viſage*, parce » qu'ils ne ſe contentent pas comme aupa» ravant de calomnier en ſécret, mais » qu'ils auront l'impudence d'inſulter l'E» gliſe ouvertement, & de la noircir dans » ſes membres. *Ils m'ont en horreur, & ils* » *fuïent loin de moi*, parce qu'ils mépriſe» ront la conduite de l'Egliſe, qu'ils ſe re» tireront de ſa communion, quoiqu'au» paravant ils y fiſſent une groſſe figure

» s'y étant ingérés dans les plus grands
» emplois. *Qui ejus electiſſima membra prius*
» *eſſe videbantur.. Auſſitôt que j'ai commencé*
» *à paroître, mes maux ſe ſont élevés à ma droi-*
» *te* dit Job. Les perſecutions que l'Egliſe
» ſouffre de la part des étrangers, ſont
» des traverſes qui lui viennent du côté
» gauche. Mais quand ceux qui ſont re-
» gardés comme des membres diſtingués,
» ſont Auteurs de ſes ſouffrances, c'eſt
» alors qu'elle eſt attaquée par le côté
» droit. Et quels ſont les maux qu'elle
» ſouffre de la part de ſes membres ? Job
» le marque par ces paroles : *Ils ont ren-*
» *verſé mes pieds.* C'eſt à dire, qu'ils ont ſé-
» duits les ſéculiers qui ſont les membres
» inférieurs de l'Egliſe. C'eſt pourquoi
» elle ſe plaint par la bouche du même
» Job. que *Son vêtement eſt conſumé par le*
» *grand nombre..* Le commun des fidéles
» ſont le vêtement, la robe de l'Egliſe,
» tant qu'ils ſe tiennent attachés à elle par
» la foi. Mais ce vêtement ſera conſumé
» par les intrigues des Précurſeurs de
» l'Antechriſt, lorſque pluſieurs d'entre
» les Chrétiens ſe ſépareront avec eux de
» la communion de l'Egliſe.

» S. Jude avertit les fidéles, que des
» impoſteurs viendroient à la fin des tems,
» & que ces impoſteurs marcheroient ſe-
» l'on leurs déſirs. Mais qu'arrivera-t-il,

„ lorſque demaſqués, ils ſeront connus de
„ tout le monde ? Alors, dit-il, ils ſe reti-
„ reront de l'Egliſe avec ceux qu'ils ont
„ ſéduits. C'eſt pourquoi il ajoûte : ce ſont
„ des *gens qui ſe ſépareront eux-mêmes* par-
„ ce *qu'ils ſont ſenſuels & privés de l'eſprit*
„ qui porte à l'unité. S. Jean frappé des
„ mêmes vûes, dit dans ſa premiere ca-
„ nonique c. 2. que de ſon tems pluſieurs
„ étoient devenus des Antechriſts ; parce-
„ qu'ils étoient oppoſés à l'Egliſe de J. C.
„ qui eſt ſon corps miſtique, & qu'au lieu
„ de s'y tenir attachés, ils s'en ſont ſépa-
„ rés par le ſchiſme. *Par là*, dit-il, *nous*
„ *ſçavons que la derniere heure eſt venuë.*
„ C'eſt-à-dire, une heure ſemblable à la
„ derniere, en ce que comme à la fin des
„ tems cette ſéparation ſera publique, écla-
„ tante, & la plus funeſte qui fût jamais ;
„ de même la ſéparation de ces enfans
„ d'iniquité ſera manifeſte & connuë de
„ tout le monde. Pour quoi ſçavons-nous
„ que la derniere heure eſt venuë. *Ils ſe*
„ *ſont ſéparés de nous, mais ils n'étoient pas des*
„ *nôtres*. En effet ils n'étoient pas du nom-
„ bre des prédeſtinés, dont aucun ne ſe
„ ſéparera de l'Egliſe pour toujours. *Car*
„ *s'ils avoient été des nôtres, ils ſeroient ſans*
„ *doute demeurés avec nous*. S. Jean appelle
„ donc la ſortie de pluſieurs de ſon tems,
„ heure derniere, parcequ'elle eſt une

„ expreſſion & une préparation de ce qui
„ arrivera aux derniers tems. S. Paul
„ dans le même eſprit exhorte dans ſon
„ Epitre aux Theſſaloniciens ch. 2. 7.
„ les fidéles à demeurer fermes dans le
„ ſein de l'Egliſe ; parce que, dit-il, *le*
„ *miſtére d'iniquité ſe forme dès à préſent at-*
„ *tendant pour éclater, que ce qui l'arrête,*
„ *ait diſparu.* Quelques auteurs, dit la
„ Gloſe, après S. Auguſtin, ont crû que
„ ces paroles regardent les mauvais Chré-
„ tiens, qui ne ſont dans l'Egliſe qu'en
„ apparence juſqu'à ce qu'ils ſoient mon-
„ tés à un ſi grand nombre, qu'il y en ait
„ assez pour former le grand peuple qui
„ doit ſuivre l'Antechriſt. Et c'eſt ce
„ nombre qui eſt appellé miſtére d'iniqui-
„ té, parce qu'il eſt caché, qu'il ſe forme
„ peu à peu, & qu'il attend pour rompre
„ l'union, que ce qui l'arrête ait diſparû;
„ c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ſorte de
„ l'Egliſe, & que les obſtacles qui le re-
„ tiennent, ſoient levés.

» Ainſi, comme avant la fin du monde
» pluſieurs Hérétiques ſont ſortis de l'E-
» gliſe, de même alors pluſieurs en ſor-
» tiront, parce qu'ils n'appartiennent pas
» à Jeſus-Chriſt, mais à l'Antechriſt des
» derniers tems, où cet impie ſera révélé.
» Révélation, qui a été prédite par Moï-
» ſe & par S. Jean. Car Moïſe dans le

» commencement des Livres ſacrés met
» la Tribut de Dan avec les autres,
» pour garder le Tabernacle ; & par là
» cette Tribu fait partie dans le camp
» de l'Egliſe, quoiqu'elle ſoit la derniere
» dans l'ordre de la marche. Mais à la fin
» du canon de l'Ecriture, qui eſt l'Apo-
» calypſe de S. Jean, cette Tribu eſt ex-
» cluë du nombre des Saints ; puiſqu'a-
» près l'ouverture du ſixiéme ſceau, elle
» n'eſt point comptée parmi celles qui re-
» çoivent ſur le front le ſceau du Dieu vi-
» vant. Ce qui nous apprend que les Mi-
» niſtres de l'Antechriſt, qui ſortiront de
» cette Tribu, ſeront d'abord du nombre
» des fideles, & unis à l'Egliſe ; mais qu'à
» la fin des ſiécles ils s'en ſépareront eux-
„ mêmes, *ab ipſa ſe ſegregabunt*, & qu'a-
„ près avoir rejetté le ſigne de ceux qui y
„ demeurent unis, c'eſt-à-dire, la chari-
„ té, qui eſt la robe nuptiale de l'Egliſe,
„ ils ſe ſépareront d'elle par un ſchiſme
„ evident, & qu'ils deviendront ſes en-
„ nemis.

Oreſme ne dit pas que les Précurſeurs de l'Antechriſt ſeront retranchés de la communion de l'Egliſe ; mais il dit, qu'ils s'en ſépareront eux-mêmes, & qu'ils rompront le lien de l'unité par un ſchiſme qu'ils auront ménagé & préparé de longue main, en ſéduiſant les Princes & les

Peuples pour les engager dans leur parti. C'eſt au pied de la lettre à quoi les Jeſuites tendent viſiblement, particulierement en France & dans les Païs bas. Delà cette Lettre des neuf Evêques au Roi, où ces Prêlats devenus diſciples de ceux dont ils devroient être les Maîtres pour les inſtruire, & des Juges intégres pour les punir, ont la complaiſance de déclarer au Prince qu'ils ſont ſur le point de ſe ſéparer de leurs freres, & de rompre tout commerce avec eux. Delà cette ſéparation dèjà exécutée par ces Peres en pluſieurs endroits du Roïaume, où ils refuſent toute liaiſon & toute communication avec ceux qu'ils appellent Janſeniſtes & Quénelliſtes. De là la demarche ſchiſmatique par laquelle ils ont fait éclater à Paris leur eſprit Antichrétien, en faiſant faire la premiere communion dans leur Egliſe. De là cette Lettre ſcandaleuſe d'une femme de qualité au Pape contre M. l'Archevêque de Paris, où cette Dame, inſpirée par les Jeſuites, demande à ſa Sainteté des Confeſſeurs approuvés par elle-même, parce que le Prélat, dit-elle, a perdu ſa juriſdiction en communiquant avec des Appellans excommuniés : Il eſt vrai que le Pape a repondu d'une maniere digne de ſon rang, en exhortant le Prélat de ne ſe pas mettre en peine de ce que pour-

roient dire ou faire des femmelettes, que leur ignorance & leur témérité rendoient indignes des conſidérations qui ſont duës au ſexe, lorſqu'il ne ſort pas des bornes de la modeſtie & du reſpect. Cette démarche de femmelettes, trompées par les Jeſuites, rappelle à l'eſprit ces paroles de l'Apôtre : *Ducunt poſt ſe mulierculas oneratas peccatis, ſemper dicentes, & ad ſcientiam veritatis nunquam pervenientes.*

Il n'y a rien aujourd'hui à quoi les Jeſuites travaillent avec plus de vivacité qu'à conſommer ce ſchiſme, qui eſt le grand objet de leur politique, & qui ſera tôt ou tard le fruit de leurs intrigues; lorſque les Princes, un peu plus livrés aux deſirs de ces trompeurs, ſe joindront à eux & aux Prélats qu'ils auront ſéduits, pour conſommer le miſtere d'iniquité, à la faveur du quel l'Antechriſt doit être révelé. Mais alors qui ſeront les véritables fideles ? Où ſe trouvera l'Egliſe ? Il eſt viſible qu'elle ne ſe trouvera pas dans la portion de ceux qui auront rompu le lien de l'union, qui eſt la charité, & qui eſt auſſi le ſceau du Dieu vivant; étant évident que l'Egliſe, qui ne peut pas ſubſiſter ſans charité, ſe trouvera dans le petit nombre de ceux qui en auront conſervé le ſigne; & qu'elle ne ſera plus dans le parti de ceux qui, par leur ſéparation volontaire,

ceſſeront d'être du nombre des Chrétiens, pour compoſer la troupe innombrable qui doit combattre ſous les etendars de l'Antechriſt.

XI.

L'onziéme Chapitre parle du choix que feront les Précurſeurs de l'Antechriſt de l'Homme du péché pour être leur Chef, & de l'autorité qu'il aura dans l'Egliſe.

„ S. Jean dit dans le Chapitre neuf de „ ſon Apocalypſe : *Va unum abiit, un mal-* „ *heur eſt paſſé.* Et c'eſt celui de la perſécu- „ tion des ſauterelles ; c'eſt-à-dire, des „ Précurſeurs de l'Antechriſt, qui de- „ viendront, après qu'ils ſe ſeront ſépa- „ rés de l'Egliſe, ſes Emiſſaires pour aller „ publier par tout le monde la venuë de „ leur Chef. Mais la paix ne ſera pas pour „ cela renduë à l'Egliſe ; parce qu'il lui „ reſte encore deux autres perſécutions à „ eſſuïer ; l'une, dont l'Antechriſt ſera „ l'auteur ; & l'autre, qui lui ſera ſuſcitée „ par les Précurſeurs de l'Antechriſt, „ devenus ſes Miniſtres pour agir en ſon „ nom partout l'Univers. C'eſt pourquoi „ ces Ouvriers d'iniquité s'adreſſeront au „ Roi du Nord, c'eſt-à-dire, à l'Ante- „ chriſt, pour ſe donner un Chef ; & après „ qu'ils l'auront établi, ils reviendront „ avec leur Chef pour ſéduire l'Egliſe, ou

„ pour l'exterminer, ſi cela étoit poſſible,
„ parce que connoiſſant alors ſon fort &
„ ſon foible, il l'attaqueront de toutes
„ parts, & introduiront dans l'Egliſe le
„ Chef de tous les méchans pour y domi-
„ ner : *Et Caput illud omnium malorum in*
„ *Eccelſiam introducent.*

„ Alors on aura l'intelligence des paroles
„ du Pſeaume 82. *Ecce inimici ſonuerunt*
„ *& extulerunt Caput.* Voici que vos enne-
„ mis frémiſſent avec un grand bruit; par-
„ ce que les Précurſeurs de l'Antechriſt,
„ que la crainte obligeoit de garder des
„ meſures, ne ſe contiendront plus, &
„ qu'ils parleront à découvert; ce qui, ſe-
„ lon la Gloſe, nous déſigne les tems de
„ l'Antechriſt. Le Prophéte ajoute : *Ceux*
„ *qui vous haïſſent elevent un Chef.* Il ne dit
„ pas leurs têtes; mais un ſeul Chef, qui eſt
„ l'Antechriſt, qui s'élevera par-deſſus
„ tout ce qui eſt appellé Dieu, ou qui eſt
„ adoré; ce que l'Apôtre confirme par ces
„ paroles claires & ſans énigmes : Lorſque
„ la ſéparation de l'Egliſe ſera venuë, *cum*
„ *venerit diſceſſio primùm*, alors on verra
„ paroître l'Homme du péché, cet enfant
„ de perdition, *revelabitur homo peccati, fi-*
„ *lius perditionis*, parce que ſes Emiſſaires,
„ après l'avoir choiſi pour leur Chef, le
„ produiront au monde pour dominer
„ dans l'Egliſe à la maniere des Rois.

Si ce que nous dit Oreſme des Précurſeurs de l'Antechriſt eſt vrai, les Jeſuites ſe ſont ſi bien conduits juſqu'à préſent, que leurs démarches ne nous permettent pas de douter qu'ils ſont les Précurſeurs de l'Homme du péché, & qu'aprés avoir conſommé le ſchiſme qu'ils s'efforcent de faire éclater, ils ſe choiſiront un Chéf, qui ſera d'abord leur Général; & enſuite ils l'introduiront par leurs intrigues dans l'Egliſe, pour l'y faire regner, dit Oreſme, en qualité de premier Paſteur. Alors ſe verra placée l'abomination de la déſolation dans le Lieu ſaint : Alors s'accomplira la parole de l'Apôtre qui nous avertit que l'Homme du péché élevera ſon trône dans le temple de Dieu ; c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe, pour s'y montrer comme s'il étoit Dieu.

„ Ce choix de l'Antechriſt pour dominer dans l'Egliſe, continuë Oreſme, „ eſt décrit dans le neuviéme Chapitre du „ Livre des Juges, où les arbres, après „ s'être aſſemblés pour ſe choiſir un Roi, „ s'adreſſerent d'abord à l'olivier, enſuite „ au figuier, en troiſiéme lieu à la vigne, „ qui refuſerent l'emploi. Enfin s'étant „ adreſſés au buiſſon, ils en furent ſi favorablement reçûs, qu'il devint leur „ Roi. Si vous m'établiſſez, leur dit-il, „ pour votre Roi, venez & repoſez-vous

„ ſous mon ombre, ſi vous ne voulez que
„ le feu ſorte du buiſſon, & qu'il dévore
„ les cédres du Liban. Voilà la figure,
„ voici la vérité.

„ Les arbres ſtériles, c'eſt-à-dire, des
„ hommes inutiles, & même pernicieux,
„ ſembloient vouloir, lorſqu'ils étoient
„ dans l'Egliſe cachés ſous les voiles d'u-
„ ne ſainteté apparente, que l'olivier,
„ c'eſt-à-dire, la grace du S. Eſprit,
„ les gouvernât, ils s'y diſoient pleins
„ de l'Eſprit de Dieu. Mais comme ce
„ divin Eſprit n'abandonne jamais ſa cha-
„ rité avec laquelle il habite dans les Pré-
„ deſtinés, il refuſe d'habiter dans les hi-
„ pocrites : *Spiritus diſciplinæ effugiet fic-*
„ *tum.* Ces arbres enſuite s'adreſſerent au
„ figuier, c'eſt-à-dire, à la Loi de Dieu,
„ pour s'y ſoumettre, parce que les Pré-
„ curſeurs de l'Antechriſt affecteront de
„ couvrir leur doctrine, & de juſtifier
„ leur conduite par des paſſages de l'E-
„ criture ſainte ; en ſorte qu'il ſemblera
„ qu'ils la regardent comme leur regle.
„ Mais comme la Loi de Dieu, ſembla-
„ ble au figuier, ne quitte jamais la dou-
„ ceur qu'elle répand dans le cœur des
„ Elûs, & qu'elle ne peut abandonner la
„ pratique des bonnes œuvres, elle refu-
„ ſe de regner ſur des hommes pleins de
„ malice & de l'amertume du péché. Ainſi

„ rebutés par le figuier, il s'adreſſeront à
„ la vigne, qui eſt J. C. en lui diſant:
„ regnez ſur nous; parce que leur hypo-
„ criſie ſera ſi grande, qu'ils paroîtront
„ ſurparſſer tous les autres par la confor-
„ mité de leur vie avec celle de J. C.
„ enſorte qu'il ſemblera qu'ils en ſont les
„ copies. *videbuntur opera Chriſti præ omni-*
„ *bus aliis imitari.* Mais J. C. n'abandon-
„ nant jamais ſon vin qui rejouit Dieu &
„ les hommes, il ne veut point pour do-
„ miner ſur ces arbres ſtériles, donner à
„ ſon Egliſe des fruits ſauvages & amers.
„ Enfin ces hipocrites, dit la Gloſe,
„ abandonnés par la grace, qu'ils ne con-
„ noiſſent pas, rejetteés par la loi de
„ Dieu, dont ils ſont les corrupteurs,
„ réjettés par J. C. qui ne les reconnoît
„ ni pour ſes Compagnons, ni pour ſes
„ Diſciples, ſe tourneront du côté du buiſ-
„ ſon hériſſé d'épines, qui eſt l'Ante-
„ chriſt, qui viendra ravager le genre
„ humain par ſa domination farouche &
„ cruelle.

EXTRAIT

DE LA TROISIÉME PARTIE.

NOus ſerons courts en donnant l'Extrait de cette troiſiéme Partie & de la derniére, parce que l'une & l'autre parlent d'évenemens qui ne ſont pas accomplis. La troiſiéme Partie contient douze Chapitres. Dans le premier il parle de la perſécution que l'Antechriſt fera ſouffrir à l'Egliſe, & pourquoi Dieu le permettra. " L'Antechriſt, dit Oreſme, eſt l'abo-
„ mination de la déſolation placée dans
„ le lieu ſaint ; il ſera Paſteur par la di-
„ gnité ſuprême, dont il ſera revêtu dans
„ l'Egliſe, & à même tems une Idole ;
„ parce qu'il ſe fera adorer comme Dieu,
„ ſelon la prophétie de Zacharie. *Paſtor*
„ *& Idolum diſpergens gregem.* Il paroîtra
„ tout d'un coup, & ſera manifeſté à l'oc-
„ caſion du ſchiſme ? que feront ſes Pré-
„ curſeurs, qui le choiſiront pour leur
„ Chef, & le feront dominer ſur l'Egliſe.
„ Dieu permettra qu'ils ſéduiſent, &
„ qu'enſuite ils perſécutent les Saints in-
„ vincibles à ſes careſſes. Il le permettra
„ pour faire éclater leur patience, la for-

„ ce de ſa grace, & pour purifier ſon Egli-
„ ſe. Il permettra que l'enfant de perdi-
„ tion éblouiſſe par des prodiges de ſain-
„ teté, qui ne ſeront que preſtiges ; pour
„ faire paroître la ſageſſe de l'Égliſe qui
„ ne s'en laiſſera pas ſurprendre.

Le ſecond chapitre parle de la naiſſance & de l'éducation de l'Antechriſt. „ Il dit, qu'il naîtra d'une mere qui ſera de la Tribu de Dan, Juive de nation, „ Chrétienne de profeſſion ; qu'il aura „ pour Pere un Egyptien : c'eſt-à dire „ un homme noirci par tous les crimes, „ qu'on peut commettre ; qu'il naîtra à Babilone, non cette Capitale des Aſſyriens „ qui n'eſt plus ; mais dans cette Babilone „ dont parle S. Pierre dans ſa premiere „ Epitre ch. 5. v. 13. qui eſt la Ville „ de Rome. Qu'il ſera poſſedé du Démon & rempli de ſon eſprit, & qu'il ſurpaſſera tous les hommes en malice ; que „ pour cela il eſt appellé l'homme du péché. Qu'il ſera élevé dans le ſein de l'Egliſe, autrement, on ne pourroit pas „ concevoir comment, ſelon l'Apôtre, il „ pourroit parvenir à être du nombre des „ Eccléſiaſtiques, & être élevé à une chaire éminente en dignité dans la ſociété „ des fidéles, s'il ne trompoit ceux qui „ doivent l'ordonner, par des apparences „ de chriſtianiſme. *Alioquin fieri non poſſet*

„ *ſet quod teſtatur Apoſtolus, ut ad Eccleſiaſ-*
„ *ticos perveniat gradus, & in templo Dei vi-*
„ *delicet in fidelium ſocietate Cathedram dig-*
„ *nitatis accipiat, niſi eos a quibus ordinan-*
„ *dus eſt, deciperet affectata fidelium forma.*

Ce qu'Oreſme dit, que l'Antechriſt ſurpaſſera tous les autres hommes en malice, a beſoin d'explication : car il ne faut pas croire que l'Antechriſt puiſſe ſurpaſſer les actions noires d'un Néron, d'un Caligula, d'un Domitien & de tant d'autres monſtres qui ont pouſſé l'iniquité juſqu'où elle pouvoit aller. Ce qu'il faut entendre par là, eſt, que l'Antechriſt ſurpaſſera tous les hommes en malice, par la liberté qu'il donnera de commettre le péché en ſureté de conſcience ; liberté, qui ſera le fruit d'une doctrine, par laquelle il juſtifiera le péché, & en fera l'apologie en permettant les actions les plus criminelles, ſans crainte d'en courir la coulpe, qui en fait tout le déſordre.

Ainſi l'Antechriſt ſera le protecteur, l'Apologiſte, l'Avocat du péché pour donner à tout le monde la pleine licence de le commettre ſans rien craindre, ni de Dieu ni des hommes. Auſſi le grec s'exprime d'une maniere qui ne ſe peut bien rendre en françois, qu'en diſant, que l'Antechriſt ſera *l'homme du péché*, & non pas *l'homme de péché*. Or comme le plus

craindre ni pour le tems ni pour
Or c'eſt ce que commencent
Précurſeurs de l'Antechriſt ave
ſi étonnant, que quand l'hom
ché ſera venu, il ne lui reſtera
choſe à faire qu'à canoniſer par
titution ſtable & perpetuelle l
qui ſe répand aujourd'hui dan
parties du monde Chrétien en
péché.

Le troiſiéme Chapitre décri
ſie & la ſainteté apparente de l'
„ Elle ſera ſi éclatante, qu'ell
„ toute la malice des faux Pro
„ le maſque de la Religion. I
„ de ſi grands prodiges de ve
„ grands miracles de piété, q
„ en ſeront ébranlés : Enſorte

„ ſera parmi les Chrétiens le premier en
„ dignité & en autorité. La ruſe, l'artifi-
„ ce, la fourberie lui ſeront naturelle. Il
„ ſera ſçavant dans toutes les ſciences
„ prophanes, adroits à citer l'Ecriture
„ pour appuïer ſes erreurs. Il paroîtra
„ ſi parfait, que perſonne ne pourra le
„ reprendre ni trouver en lui d'imperfec-
„ tions. Les plus éclairés ne trouveront
„ en lui aucun défaut à corriger. Enfin la
„ ſainteté de ce méchant répandra un ſi
„ grand éclat, que les plus Saints de l'E-
„ gliſe paroîtront pecheurs auprès de lui.

Il n'eſt pas fort difficile de comprendre comment le plus méchant de tous les hommes peut être aſſez hipocrite pour paroître le plus ſaint de tous les hommes, après ce que nous ſçavons de la vie & de la conduite d'un Molinos & d'un Pere Girard. On parloit de faire le premier Cardinal, peu de tems avant ſon empriſonnement. On régardoit le ſecond comme un Saint du premier ordre, & c'étoit à qui l'auroit pour Directeur dans la voïe du ſalut. L'Antechriſt, qui ſurpaſſera ces deux fameux hipocrites en ruſe & en habileté à ſçavoir bien prendre ſes meſures pour ſe cacher, ſera juſqu'à la fin regardé par ſes partiſans comme le Saint des Saints, & il n'y aura que la préſence ſenſible de J. C. qui pourra dévoiler ce qu'il aura ſi bien

ſçû tenir enveloppé. Il y a toutes les apparence que l'Antechriſt ſera Quiétiſte de profeſſion. Les Jeſuites n'ont que trop de penchant pour ce malheureux parti ; & il n'y a perſonne qui demeurant attaché aux principes du Moliniſme, ne voïe, s'il eſt éclairé, & s'il ſçait raiſonner juſte, leur liaiſon avec le Molinoſime. Molinos avoit tiré ſes ſentimens de Molina ; & les Jeſuites ſuivent ſi naturellement les erreurs de ce nouveau Pelage, qu'on eſt ſurpris qu'il y en ait eu parmi eux, comme le P. Segneri, qui aïent évité l'écueil, où nous voïons preſque tous les autres donnner à pleine voile. Les œuvres du P. Guilloré ſont entre les mains de tous les Jeſuites & de leurs Pénitentes. C'eſt le grand modéle ſur lequel ſe forment les premieres têtes de la Société, qui ſe mêlent de direction. Or ces Livres ſont ſi pleins des maximes du Quiétiſme le plus groſſier, qu'on eſt ſurpris de les voir en crédit, ſans qu'il ſe ſoit trouvé un ſeul Evêque qui ait proſcrit dans ſon Diocèſe des Ouvrages qui tendent directement à faire regarder les crimes les plus affreux, comme des épreuves capables de purifier de plus en plus les ames qui tendent à la perfection.

Le quatriéme Chapitre eſt emploïé à prouvér que l'Antechriſt s'efforcera d'introduire une autre Loi ſur la ruine de celle

de Jeſus-Chriſt. » Car les Précurſeurs
„ de l'Antechriſt n'auront pas plûtôt con-
„ ſommé leur ſchiſme en ſe ſéparant de
„ l'Egliſe avec leurs adhérans, que l'An-
„ techriſt ſaiſira une ſi belle occaſion de
„ ſe faire choiſir pour être leur Chef. Il
„ formera alors un nouveau plan de reli-
„ gion, qu'il autoriſera de paſſages de
„ l'Ecriture mal entendus, mais emploïés
„ avec art & expliqués avec tant d'élo-
„ quence, qu'il perſuadera le plus grand
„ nombre de ceux qui écouteront ſes diſ-
„ cours, ou ceux de ſes Emiſſaires. Il
„ tentera d'abolir l'ancienne foi & d'éta-
„ blir un nouveau plan de doctrine; il
„ gagnera les principaux Docteurs, qui
„ ſe trouveront alors dans l'Egliſe; il les
„ armera pour défendre ſes dogmes, & ſe
„ ſervira de leur plume pour les faire va-
„ loir, & pour accepter ſes déciſions. Il
„ donnera de ſi belles couleurs à ſes er-
„ reurs, il les rendra croïables par tant
„ de preuves de ſainteté, qu'on prendra
„ ſa doctrine pour divine, & pour mieux
„ tromper, il ſe diſtinguera par ſes aumô-
„ nes & par des libéralités, qui le feront
„ admirer des peuples.

L'abolition de la loi de J. C. eſt un ouvrage que les Jéſuites ont dèjà beaucoup avancé. Car comme la loi de J. C. n'eſt autre choſe que la loi de l'amour qui nous

oblige d'aimer Dieu en tout & par deſſus tout, les Jeſuites ayant réuſſi à faire regarder par des Prélats l'obligation d'aimer Dieu dans toutes ſes actions comme une erreur anathématiſée depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, aïant de plus la liberté d'enſeigner impunément qu'on n'eſt jamais obligé d'aimer Dieu d'un amour intérieur & affectif, il eſt clair que ces Peres ont épargné bien de la beſogne à l'Antechriſt, qui trouvera toutes les voïes préparées pour anéantir l'obligation d'agir par charité, & pour donner autentiquement par une Bulle ſolemnelle la liberté de ſe conduire par la loi de la cupidité. L'amour eſt la loi de J. C. la cupidité ſera la loi de l'Antechriſt; les Jeſuites, ennemis des devoirs que la charité impoſe, ſe declarent par tout les Patrons de la cupidité.

Le cinquiéme Chapitre parle des faux Predicateurs, que l'Antechriſt envoïera par toute la terre. " Comme la Verité „ incarnée, dit Oreſme aprés S. Gregoi„ re, a envoïé par toute la terre des diſ„ ciples pauvres, ſimples & ſans ſcience, „ au contraire l'Antechriſt envoïera par „ tout des Prédicateurs fins, ruſés, pleins „ d'artifice, & fournis de toutes les ſcien„ ces humaines propres à éblouir. Ainſi „ ceux, qui en qualité de Précurſeurs „ avoient ſéduit les Princes, approfondi

„ l'état de l'Egliſe, & qui s'étoient ren-
„ dus maîtres des conſciences & du ſecret
„ d'un chacun, ſont envoïés par tout en
„ qualité de Prédicateurs de l'homme du
„ péché pour faire recevoir ſa doctrine.
Il explique de ces faux Prédicateurs, ce que ſaint Jean dit dans le Chapitre neuviéme de l'Apocalipſe, depuis le 14. verſet juſqu'au 17. incluſivement. „ Ce
„ ſera par ces Prédicateurs que l'Ante-
„ chriſt s'aſſujettira les Princes de la ter-
„ re. Mais comment concevoir, pour-
„ ſuit Oreſme, le ſoudain progrès de ces
„ Prédicateurs? C'eſt que les Prédica-
„ teurs de l'Antechriſt ſeront de grands
„ cauſeurs, diſſimulés, demi-ſçavans, *ſcioli*
„ *& aſtuti.* Adroits à intriguer, par où ils
„ ſéduiront les Rois en les rempliſſant de
„ leurs erreurs. Ils voleront par tout
„ comme une aigle qui cherche ſa proïe,
„ & le nombre de leurs captifs ſurpaſſera
„ le ſable qui eſt au bord de la mer. L'An-
„ techriſt par leur moïen triomphera des
„ Rois, & les Souverains deviendront ſes
„ dupes. *De tyrannis triumphabit & reges*
„ *ridiculis ejus erunt.* Alors maître des Rois,
„ il emploïera leur puiſſance pour ſeduire
„ les fidéles par des faveurs, ou pour les
„ abattre par les tourmens; alors preſque
„ tous les Prélats, qui devoient être les
„ remparts d'Iſraël, s'enfuiront, ou ſe li-

„ vreront, ou amollis par les biens de la
„ terre, ou épouvantés par les menaces des
„ ſupplices. Alors voïant venir le loup, ils
„ abandonneront les brebis pour ne s'at-
„ tacher qu'à leur laine; par là le trou-
„ peau & le Paſteur deviendront la proïe
„ des bêtes féroces. L'Empire Romain ſe-
„ ra alors la conquête de dix Rois, qui
„ en poſſedront chacun leur portion.

„ Mais l'Antechriſt aura l'adreſſe de
„ les vaincre; c'eſt-à dire, de ſeduire d'a-
„ bord trois de ces Rois; & enſuite tous
„ les autres ſe ſoumettront à ſes déciſions
„ & à ſon gouvernement. Sçavoir, dit
„ Oreſme, ſi ces trois Rois ſont devenus
„ la conquête de l'Antechriſt par le mi-
„ niſtere de ſes prédicateurs, ou ſi ces
„ Princes, ſans en être ſollicités, ſeront
„ d'abord ſoumis aux loix de ſa nouvelle
„ Religion; c'eſt ce qu'on ne peut pas aſ-
„ ſurer. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il s'aſ-
„ ſujettira en très-peu de tems tous les
„ Princes Chrétiens par le moïen de ſes
„ Emiſſaires. *Certum eſt quod omnes princi-*
„ *pes ſibi pauco tempore operante diabolo ſub-*
„ *jugabit per ſuos hypocritas, ubi de illo ſcrip-*
„ *tum eſt, omnium inimicorum ſuorum domi-*
„ *nabitur. Dicitur enim omnes Reges ſuperatu-*
„ *rus ut ſolus regnet, & ſedeat in templo Dei.*
„ . . . *Ad quod veniet per malas artes & nefa-*
„ *rias, per hypocritas apud principes ſæculi ex-*
„ *altatus.* „ Le

„ Le Prophête Joël a prédit ce malheur
„ par ces paroles, ch. 2. 1. *Propè eſt dies*
„ *tenebrarum & caliginis ſuper montes.* Ces
„ ténebres d'erreurs ſe répandront d'a-
„ bord ſur les montagnes, parce qu'elles
„ couvriront d'abord les Princes de la ter-
„ re, & de là elles s'étendront ſur leurs
„ Sujets par le moïen de ceux qui les gou-
„ vernent, & qui ſont déſignés par les
„ montagnes à cauſe de l'élévation de leur
„ rang. La même prédiction ſe trouve
„ dans le Chapitre neuviéme de l'Apoca-
„ lypſe, où après que l'Apôtre a parlé de
„ la prédication de l'Antechriſt ſous la
„ figure de chevaux vifs & prompts, il
„ dit, que le pouvoir de ces chevaux eſt
„ dans leur bouche & dans leur queuë;
„ ce que S. Gregoire explique ainſi liv.
„ 33. ſur Job: Le pouvoir de ces che-
„ vaux, qui ſont les prédicateurs de l'An-
„ techriſt, qui courent par tout avec une
„ viteſſe incroïable, eſt dans leur bouche
„ & dans leur queuë; parce que dans le
„ tems qu'ils s'efforcent de faire recevoir
„ le menſonge pour la vérité, ils ſont ap-
„ puïés de l'autorite des Princes ſécu-
„ liers, qui donnent vogue à leurs erreurs
„ par la queuë; c'eſt-à dire, par le parti
„ qu'ils ont pris d'autoriſer ces faux Pré-
„ dicateurs. Ces trompeurs auroient pû
„ n'être pas écoutés par des auditeurs que

» s'assujettir ceux, qui sont ouvertement
» déréglés, l'autorité des Princes ; & pour
» tromper les justes, il fait éclater les mar-
» ques d'une fausse sainteté. Ainsi il ab-
» bat les premiers par la crainte, qu'ins-
» pire la majesté des Rois ; il séduit les
» seconds par les prodiges d'une sainteté
» apparente. Et c'est le troisiéme mobile,
» dont l'enfant de perdition se sert pour
» ébranler ceux qu'il n'a pû vaincre ni
» par la crainte des supplices, ni par l'es-
» pérance des dignités.

Nicolas Oresme prouve dans le Chapitre huitiéme, que l'Antechrist se servira des Princes de la terre « pour ôter la vie aux » plus zélés défenseurs de l'Eglise. Pour le prouver il cite la prophétie de Daniel chap. 11. 14. chap. 7. 25. chap. 8. 24. *Sanctos altissimi conteret, interficiet robustos sanctorum*, « non par lui-même, mais » par les Rois qui lui seront dévoués. Il » paroîtra n'avoir point d'autre vuë que » de plaire à Dieu. Abimelech, une des » figures de l'Antechrist, tua soixante & » dix de ses freres, qui étoient des hom- » mes forts. Antiochus, autre figure, mas- » sacra tous ceux qui osoient lui résister » à Jerusalem. Le soleil alors deviendra » noir comme un sac de crin ; c'est-à-di- » re, que l'Eglise cessera de repandre la » lumiere de la prédication. La lune sera

» rouge comme du ſang ; parce que l'E-
» gliſe ſera rougie du ſang de ſes princi-
» paux membres. Les étoiles tomberont
» du ciel ; c'eſt-à-dire, les hommes qui
» brilloient par leur rang & par leur ſa-
» geſſe, ſe livreront à l'erreur.

Le neuviéme Chap. prouve que l'Antechriſt fera ceſſer la prédication de l'Evangile, & qu'il ſera connu & ſuivi par les Juifs. « Après que le fils de perdition
» aura tué, ou fait tuer les plus éclatan-
» tes lumieres de l'Egliſe, perſonne n'o-
» ſera plus lui reſiſter en face, & il fera
» ſon ſéjour dans le territoire d'une célé-
» bre Egliſe. *Stabit in terra inclyta Eccleſia.*
» Daniel ch. 11. 16. Et cette Egliſe ſe-
» ra ſoumiſe à ſa puiſſance. *Et conſumetur*
» *in manu ejus*, parce que pluſieurs de ſes
» membres ſeront ſéduits, les autres for-
» cés ; les autres n'oſant paroître, ſeront
» obligés de ſe tenir cachés. Ainſi la pré-
» dication de l'Evangile ceſſera au tems
» de l'Antechriſt ; & la muraille de la
» prédication étant renverſée, les faux
» prédicateurs fondront de toutes parts
» ſur les fidéles pour les faire tomber dans
» l'infidélité. Alors il ordonnera aux
» hommes d'obſerver ſa loi, qu'il ornera
» des apparences de la plus haute vertu,
» afin que ceux qui l'auront embraſſée,
» deviénnent ſous lui un ſeul peuple,

» dont il sera le seul Pasteur. *Et erit ſi-*
» *populus, unus ipſe ſit ſolus Paſtor.*
» Alors la Prophétie de Daniel ch. 11.
» 14. aura son accompliſſement à l'égard
» des Juifs. *Filii quoque prevaricatorum po-*
» *puli tui extollentur, ut impleant viſionem &*
» *corruant.* C'eſt-à-dire, que les Juifs, qui
» ſe verront careſſés, flattés, comblés de
» biens par l'Antechriſt, prendront ſon
» parti; & trompés par de faux prodiges,
» & par le préjugé d'une proſpérité tem-
» porelle dont ils ſe verront environnés,
» ils prendront l'Antechriſt pour le Meſ-
» ſie, & ſe ſoumettront à ſon autorité.
» C'eſt ce que J. C. prédit en S. Jean
» ch. 5. 43. & l'Apôtre II. Theſſalon.
» 2. 10.

Le Chapitre dix fait voir que l'Antechriſt défendra l'adminiſtration des ſacremens en public. « C'eſt ce que Daniel » ch. 8. 11. nous prédit : *Tulit juge ſacri-* » *ficium, & dejecit locum ſanctificationis ejus.* » Ces paroles ne veulent pas dire, qu'il » abolira le ſacrifice perpetuel des Chré- » tiens, mais qu'il en défendra l'exercice, » ſous peine de la vie. Pourquoi Dieu » permet-il un ſi grand malheur dans ſon » Egliſe ? Le même en rend la raiſon. » v. 12. & 24. *Robur autem datum eſt ei ad-* » *verſùs juge ſacrificium propter peccata, &* » *proſternetur veritas in terra, & proſperabitur* » *& faciet.*

Dans le Chapitre onziéme, il parle de la venuë d'Elie & d'Enoch, & des ſuites qu'elle aura. Dans le douziéme il fait voir, que l'Antechriſt ôtera la vie à Elie & à Enoch, après qu'ils auront prêché pendant trois ans & demi ; & qu'enſuite leurs corps morts, ſelon la prophétie de S. Jean, demeureront expoſés dans les ruës de la grande Cité, qui eſt appellée ſpirituellement Sodome & Egypte, où leur Seigneur a été crucifié. » Il y a apparen-» ce, dit Oreſme, que cette Cité ſera la » Ville de Rome, que S. Pierre appelle » Babilone à cauſe de l'excès de ſes cri-» mes, & dans laquelle on peut dire que » J. C. a été crucifié dans ſes membres ; » ſur tout dans la perſonne de S. Pierre, à » qui J. C. dît autrefois : je viens à Rome » pour être crucifié encore une fois. On peut dire encore ; que comme les Romains appellent le Pape leur Seigneur ; *Sanctiſſimus dominus noſter*, S. Pierre, qui a été le premier Pape, a auſſi été leur premier Seigneur : ce qui ſuffit pour dire au pied de la lettre, que le Seigneur des Romains a été crucifié à Rome.

EXTRAIT

DE LA QUATRIEME PARTIE.

ON ſera encore plus court à donner l'Extrait de cette quatriéme partie, qui eſt compoſée de quatorze Chapitres. L'Antechriſt eſt repréſenté dans le premier comme un homme qui ſe donne la qualité de Dieu, & qui veut être reconnu pour tel ; qui fait ſemblant de mourir, pour ſe procurer la gloire d'une fauſſe reſurrection.

Dans le ſecond Chapitre l'Antechriſt donne à ſes Prédicateurs la miſſion, & les envoie dans toutes les parties de l'univers pour le remplir de ſa fauſſe reſurrection. L'Antechriſt leur donnera le pouvoir de faire toutes ſortes de prodiges. « Car, » dit Oreſme, l'Antechriſt plein de l'eſ- » prit impur, ſe communiquera aux faux » Prédicateurs par le ſouffle.

Le troiſiéme Chapitre eſt emploié à faire voir « que l'Antechriſt aſſemblera » de faux Docteurs, auſſi-bien que les » Rois déclarés pour ſon parti, afin de » les faire tous concourir au même but. » Mais, dit S. Gregoire, l'Antechriſt » ne ſe ſervira pas comme J. C. d'hom-

» mes ſimples ; ſans ſcience & ſans édu-
» cation pour faire recevoir la loi de ſes
» déciſions ; il choiſira des hommes habil-
» les, ruſés, pleins d'artifices, adroits à
» manier les paſſages de l'Ecriture. Les
» Princes viendront au ſecours de l'hom-
» me du péché, ſelon la prophétie de S.
» Jean ch. 17. 12. *Les dix cornes que vous*
» *avez vuës, ſont les dix Rois qui ne ſont pas*
» *encore entrés dans leur regne ; mais ils re-*
» *cevront comme Rois la puiſſance pour une*
» *heure* aprés la bête. Ils ont tous le même
» déſir, & ils donneront à la Bête leur
» autorité & leur puiſſance. Ils l'a don-
neront, dit Oreſme, » pour combattre
» contre l'agneau ; c'eſt-à-dire, contre
» J. C. en perſécutant ſes membres. Ce
» que les faux Prédicateurs annonceront à
» l'Univers, & qu'ils confirmeront par
» des prodiges éclatans, les Docteurs
» l'aſſûreront être conforme à l'Ecriture.
» Et ce que les faux Docteurs aſſûreront
» avec tant de confiance, les Princes de
» la terre le feront exécuter, emploïant
» tout le poids de l'autorité pour obliger
» leurs ſujets à l'accepter : Et par là ils
» protegeront les faux Prédicateurs &
» les faux Docteurs pour les mettre en
» état de ſéduire avec plus de ſuccès. Les
» Princes de la terre ôteront la vie, &
» puniront de mort ceux qui refuſeront

» d'adorer [de recevoir comme dogme de
» foi] l'image de la Bête [la décision de
» l'Antechriſt.] Ils obligeront les grands
» & les petits, les riches & les pauvres,
» les roturiers & les nobles de porter dans
» leurs mains [de ſigner] ou ſur le front
» [par une profeſſion publique] le carac-
» tére de la Bête. Apoc. 13. Le devoue-
» ment des Rois pour l'Antechriſt & pour
» ſes Prédicateurs ſera ſi grand, qu'ils
» empêcheront qu'on ne puiſſe vendre &
» acheter, à moins que d'avoir le carac-
» tére de la Bête ou le chiffre de ſon nom.

Notre Auteur décrit dans le quatriéme Chapitre le courage des Elûs perſécutés par l'Antechriſt, par les Princes ſéculiers, par les faux Docteurs, & par les peuples qui leur ſeront unis. On lit ces paroles au nombre huitiéme : *Habet Antichriſtus in ſuo exercitu alios per quos crudelia exercent ſcilicet terrenos principes, & ſibi ſubjectos populos : habet alios per quos, qua exerceat, prævidet ; ſicut hypocritas & falſos doctores quorum conſiliis principes utuntur cum ſibi ſujectis plebibus. Sic ergò Antichriſtus falſiloquus contrà Eccleſiam ſuſcitatus, totum furorem ſuum ad perſequendum illam colliget, quia hypocritas & legis doctores, principes & eorum plebes in illius deſtructionem congregabit.*

Le cinquiéme Chapitre expoſe la violence de la derniere perſécution dont l'An-

techriſt ſera l'Auteur. Elle ſera ſi grande que jamais on a vû la pareille depuis le commencement du monde juſqu'à préſent.

Le ſixiéme traite de la fraïeur où ſeront alors les Elûs.

Il eſt dit dans le ſeptiéme que les Saints ſe conſoleront les uns & les autres par les paroles de l'Ecriture.

Le huitiéme parle de la durée de cette perſécution, qui ſera bornée à l'eſpace de trois ans & demi.

Le neuviéme annonce la maniere dont la perſécution ſera abregée.

Le dixiéme établit que l'Antechriſt & ſes ſectateurs annonceront la paix & la ſécurité.

Le onziéme découvre le dernier preſtige de l'Antechriſt, qu'il fera paroître aux yeux de ſes ſectateurs.

Le douziéme décrit le chatiment de l'Antechriſt ſur la montagne des olives, où il doit tenter de Monter au Ciel en préſence d'une multitude de peuple.

Le tréiziéme parle de la deſtruction du Corps de l'Antechriſt, & de la venuë de Jeſus-chriſt.

Enfin le quatorziéme Chapitre n'eſt qu'une courte concluſion de ſon Traité, qu'il ſoumet à l'autorité & à la correction de l'Egliſe.

C'eſt à quoi il en faut toujours revenir

dans les prophéties, ou plûtôt dans les conjectures de cette espéce ; sans s'entêter jamais d'idées singulieres qui frapent souvent, plus qu'elles ne devroient, des esprits qui aiment le merveilleux, & qui oublient qu'on n'en doit faire aucun cas, dès qu'il est contraire aux principes de la Tradition & aux régles de l'Eglise.

CHAPITRE X.

Réfléxions sur le bannissement des Jesuites du Royaume de la Chine.

L'Edit de l'Empereur *Yuncim* ayant été exécuté avec la plus grande exactitude, les Jesuites ont été forcés, avec les autres Missionnaires, de quitter leurs missions. Les Mandarins ont été prompts & diligens, sans donner le moïen à ces Peres de se reconnoître, & d'intriguer pour obtenir des délais. On peut dire qu'ils ont été punis de la peine du talion. Ils avoient fait exécuter avec une rigueur impitoïable l'Edit du *Piao*, & d'autres qu'ils avoient obtenus & dictés contre les Missionnaires soumis aux décisions de l'Eglise. Dieu veut que cette même rigueur soit emploïée à leur égard avec un redoublement de sévérité qui n'avoit pas été prati-

quée contre les Confeſſeurs de J. C. Ainſi voilà ces hommes qui s'élevoient inſolemment par leur double rébellion, au-deſſus de tout ce qu'il y a de plus auguſte ſur la terre, abbatus, humiliés, couverts de confuſion, chaſſés de leurs poſtes, non pas en haine de la vérité qu'ils ont toujours combatuë, ou de la juſtice dont ils tranſgreſſent les regles les plus eſſentielles; mais par une juſte vengeance, qui punit parmi les hommes ce qui eſt puniſſable devant tous les Tribunaux de la terre.

Il eſt vrai qu'on en conſerve un certain nombre à Pekin; mais, ô profondeur des tréſors de la ſageſſe de Dieu! A quel uſage conſerve-t-on ces hommes dans la Cour d'un Prince, ſi juſtement irrité contre leurs attentats? Voici le plus bas degré de l'humiliation, où un Miſſionnaire puiſſe être précipité. Fondre des canons pour garnir les Arſenaux de Pekin; donner au Peuple Chinois des Almanachs, où les jours heureux & malheureux ſont marqués; couvrir de confitures la table d'un Monarque infidele; battre la meſure; jouer du violon en ſa préſence; compoſer des remedes; faire le métier de ces hommes, qu'on regarde en Europe avec mépris, parce qu'ils ſe prêtent pour être les inſtrumens des divertiſſemens publics. Voilà aujourd'hui l'unique occupation des Jeſuites que l'Em-

pereur a jugé à propos de conſerver à Pekin. Tous les autres ſont chaſſés ou bannis pour le crime, qui a fait tomber ſur la tête du coupable Morao, le chatiment qui a été exécuté par la main du Boureau.

Quelle honte pour le Chriſtianiſme d'avoir dans ſon ſein des Religieux qui, après s'être tranſportés juſqu'aux extrémités de la terre pour y faire connoître J. C. ſont obligés d'en ſortir, non pour avoir annoncé J. C. crucifié aux Infidéles, mais pour s'être livrés aux plus grands excès, en portant les Peuples à la révolte contre leur légitime Souverain ? Quelle tache pour la Religion, d'être chargée d'un opprobre qui la décrie auprès des Nations Idolâtres auparavant ſi portées à l'embraſſer ? Quel ſcandale pour les Peuples de l'Orient témoins des attentats des Jeſuites au Japon, à Siam auſſi-bien qu'à la Chine où ils ont voulu changer l'ordre de la ſucceſſion, dépoſer les Rois, ſoulever les Sujets contre leurs Princes légitimes, & renverſer de fond en comble le gouvernement politique, pour contenter leur ambition & leur avarice !

L'Apôtre S. Pierre recommande aux fidéles de *ne point ſouffrir comme meurtriers, comme voleurs, comme calomniateurs, comme ſe mêlant injuſtement de ce qui ne les regarde pas*, mais de ſe faire un honneur de ſouffrir en

qualité de Chrétiens. Ces Anecdotes & les autres Mémoires qui ont été envoïés à Rome des païs Orientaux, ſont des monumens certains, qui apprendront à la poſtérité, que les Jeſuites, pour ne pas ſouffrir en qualité de Chrétiens ou comme Prédicateurs de l'Evangile, ont adopté les abominations des Païens, qu'ils ont accoutumés leurs prétendus chrétiens à faire une monſtrueuſe alliance de J. C. avec Bélial, des honneurs rendus à Confucius, aux Ancêtres, au *Xangti*, aux Eſprits de la terre & des montagnes &c. avec les honneurs qui ſont dûs au Créateur du ciel & de la terre. Ils ont par là écarté les perſécutions qui auroient pû leur procurer la gloire de mourir pour J. C. Qu'ils nous en nomment un ſeul parmi ce grand nombre de Jeſuites qui ſont ſortis de toutes les Parties de l'Europe pour inonder l'Empire de la Chine; qu'on en nomme un qui ait donné ſa vie & ſon ſang pour ſcêller par ce témoignage les vétités de la Religion. Les autres Religieux qui y ont travaillé, ont la gloire, non ſeulement d'y avoir été ſouvent perſécutés, bannis, dépouillés de leurs biens, preſque toujours à la ſollicitation des Jeſuites; mais encore d'y avoir repandu leur ſang.

Les Jeſuites, loin d'avoir été ſi zélés pour la beauté de la Maiſon de Dieu, ont fait

tout ce qu'il falloit pour ſe faire punir comme meurtriers, comme voleurs, comme calomniateurs, & comme ſe mêlant injuſtement d'affaires qui ne les regardent pas. Vouloir détrôner un Empereur pour mettre ſon ennemi en ſa place, n'eſt-ce pas tendre des piéges à ſa vie, dans le tems qu'on en veut à ſa Couronne? Ravir à un Prince légitime ſes Etats, ſon héritage, pour les donner à un Uſurpateur qui n'y avoit aucun droit, n'eſt-ce pas faire le métier de voleur, & attenter le plus grand larcin? Faire paſſer pour imbécile, ou pour indigne de regner un Prince que ces mêmes Jeſuites ont loué dans la ſuite avec des excès qui ſentent la flaterie, n'eſt-ce pas mériter à juſte titre la qualité de calomniateur? Et de quoi ſe mêloient ces faux Religieux, ſi ce n'eſt de ce qui étoit contraire à leur profeſſion & à leur état, qui les engageant d'être morts au monde, les mettoit dans une obligation indiſpenſable de ne ſe point immiſcer dans les affaires de Cour, & dans les démêlés des Princes au ſujet de leurs prétentions. Les Jeſuites donc, convaincus d'avoir attenté à la vie d'un grand Empereur, de l'avoir voulu dépouiller de ſes biens, de l'avoir chargé de défauts qu'il n'avoit pas, de s'être voulu mêler injuſtement de ce qui ne les regardoit pas, ſont juſtement punis à la face

de

de l'Univers, & à la honte de la Religion, par un Prince Idolâtre, comme voleurs, comme meurtriers, &c.

Dieu a permis un ſi grand ſcandale, pour faire connoître le véritable motif qui fait abandonner à ces prétendus Apôtres leur païs natal, pour aller dans les Miſſions. Eſt-ce la gloire de Dieu? Eſt-ce le ſalut des ames? Eſt-ce la propagation de la foi qui les porte à courir la terre & la mer pour faire des Proſélites? Ces Anecdotes ont donné des preuves évidentes que ces Peres ont travaillé à toute autre choſe, qu'à convertir les Infideles. L'attentat commis à *Chamchunyven* contre le Cardinal de Tournon, réduit à l'extrémité par la violence du poiſon, les uſures exhorbitantes & barbares de ces Religieux dans un Païs, où ils devoient donner les plus grands exemples de deſintereſſement, les calomnies atroces publiées contre les Miſſionnaires & les Miniſtres du S. Siége; leurs intrigues perpétuelles dans la Cour, où ils avoient trouvé le ſecret de ſe rendre ſi redoutables, ſont des preuves qui font ſentir de quel eſprit ils étoient animés. Mais tous ces excès n'ont été que les préludes de l'abîme affreux, où abandonnés à leurs diſpoſitions, ils ſe ſont précipités, & ont par là mis le comble à leur meſure.

Dieu a traité les Jeſuites, comme il a traité autrefois les Iſraëlites ſous leur Roi Oſée. Le Roi des Aſſyriens, comme on le voit dans le chap. 17. du quatriéme Livre des Rois, aïant pris Samarie, transfera les Iſrëlites au Païs des Aſſyriens, & les fit demeurer dans Hala & autres Villes de la Medie ſur le fleuve de Gozan : *Et cela leur arriva*, dit l'Ecriture, *parce qu'ils avoient péché contre le Seigneur, en adorant des Dieux étrangers.* Tel a été le péché des Jeſuites, qui ont permis à leurs Chrétiens d'adorer Confucius & les Ancêtres, & qui ont eux-mêmes adoré le Ciel à la place du Créateur du Ciel, en plaçant dans leurs Egliſes l'abomination de la deſolation ; c'eſt-à-dire, le *King Tien*, ou un autre Tableau qui étoit auſſi criminel. Les Enfans d'Iſraël *vivoient ſelon la coutume des Nations que le Seigneur avoit exterminées, & ſelon les coutumes des Rois d'Iſraël qui avoient imité ces Nations.* N'eſt-ce pas la conduite que les Jeſuites ont tenuë ? Ces Peres, au lieu d'exterminer l'Idolâtrie, comme Dieu le leur avoit ordonné, ſe ſont aviſés de l'autoriſer. Au lieu d'attirer les Peuples au culte du vrai Dieu, ils les ont engagés plus fortement dans la pratique de leurs ſuperſtitions, par où il eſt arrivé que le Pêcheur, au lieu de prendre le poiſſon,

a été pris lui-même par le poiſſon, en ſe conformant à des coutumes qu'ils auroient dû abolir. Ils ne les ont pas abolies ; & ſemblables aux Iſraëlites, *ils ont bâti des hauts lieux* ; c'eſt-à-dire, des Egliſes au *Tien* & au *Xangti dans toutes les Villes*, où ils avoient des Miſſions. *Ils ont encore dreſſé des Statues*, des Tablettes avec l'Inſcription ſacrilége. *Ils brûloient de l'encens ſur les autels, comme les Nations. Ils ont commis des actions très-criminelles, par leſquelles ils ont irrité le Seigneur. Ils ont adoré des abominations contre la défenſe expreſſe que le Seigneur leur avoit faite* par la bouche de ſon Vicaire.

Mais comme le Seigneur avoit ſouvent fait des proteſtations dans Iſraël par tous ſes Prophétes, par qui il leur avoit dit : Quitez vos voïes corrompuës ; & revenez à moi : Gardez mes préceptes & mes cérémonies ſelon les ordres que j'ai donnés à vos Peres, & comme je vous l'ai déclaré par les Prophétes mes ſerviteurs que je vous ai envoïés ; de même Dieu a ſouvent envoïé aux Jeſuites ſes ſerviteurs les Peres Morales, Navarette, de Sainte-Marie, les Evêques d'Heliopolis, de Roſalie, de Conon, &c. pour les faire rentrer dans la voïe du ſalut, pour leur faire déteſter les abominations du Paganiſme.

Il a même envoïé les perſonnes les plus

qualifiées, les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, pour faire entendre la voix du Seigneur qui avoit parlé par toute l'Eglise. Mais qu'en est-il arrivé ?

Les Jesuites, comme les Pharisiens, *n'ont point voulu écouter le Seigneur. Ils se sont fait une tête dure & inflexible comme celle de leurs Peres, qui n'avoient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.* Jamais on n'a vû depuis la naissance de l'Eglise une révolte plus criante, plus indomptable & plus générale que celle de ces Peres. En effet quelle opiniâtreté à soutenir les superstitions les plus palpables ! Quel empressement à suivre les égaremens de leurs Peres Ricci, Acquaviva & tant d'autres, dont ils adoptent les visions ! L'Eglise a eu beau parler par la bouche du Chef, ils ont bouché leurs oreilles à la voix de ses décisions ; ils ont endurci leurs cœurs aux traits de la vérité, qu'ils ont mieux aimé combattre en la connoissant, que de l'adorer en s'y soumettant. Tout a été emploïé par ces têtes dures pour se défendre contre l'autorité des Decrets : prétextes inventés, persécutions suscitées, bannissement des Ministres du S. Siége, extinction de la Mission, ruine du Christianisme, violement des Loix divines & humaines mis en œuvre par ces Religieux, *venundati sub peccato.*

Car les Jeſuites ſemblables aux Iſraëlites *ont rejettés les loix de Dieu, & l'alliance qu'il avoit fait avec leurs Peres. . . Ils ont couru après des Dieux vains; ils ſe ſont conduits vainement en ſuivant les Nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eût ſi expreſſement défendu de faire ce qu'elles faiſoient.* Ces paroles ne ſont qu'une expreſſion naturelle de la conduite que ces Peres ont tenuë à la Chine depuis l'entrée du P. Ricci dans cet Empire juſqu'au derniers jours qu'il leur a été permis d'y ſéjourner. Les loix, qui ont tant de fois décidé le dogme & le fait, ont été rejettés; l'Alliance faite avec leur Fondateur d'obéir aux moindres ſignes de la volonté du Pape, anéantie & mépriſée. Plûtôt que de s'attacher au Dieu, qui les avoit choiſis pour éclairer les peuples, ils ont couru après des faux Dieux; ils ont entrepris la défenſe du culte abominable rendu à Confucius & aux Ancêtres. Ils ont adoré le Jupiter chinois avec les cérémonies établies pour adorer J. C. & au lieu d'être les guides des Nations pour les conduire dans le chemin de la vérité, ils ont ſuivi les Nations dans leurs égaremens. Touchés de leurs richeſſes, ils ont fermé les yeux à ce qui leur devoit faire horreur. Paſſionnés pour gagner les peuples à leur

Compagnie, ils n'ont écouté que la voix d'une honteuſe cupidité. Après avoir détourné les yeux des biens éternels pour ne regarder que les biens périſſables de la vie, ils ſe ſont tous d'un coup vûs dépouillés des uns & des autres.

Enfin après avoir *abandonné les ordonnances du Seigneur, ils ont adoré La milice du Ciel*, les Eſprits du Soleil, des Etoiles, de la Terre, des Rivieres & des Montagnes, *& ont ſervi Baal*. Ils ont aussi ſacrifié à l'idole de leur ambition, &, à la paſſion démeſurée qu'ils avoient de dominer en Tyrans. *Ils ſe ſont attachés aux augures & aux divinations*, en approuvant des cérémonies, où toutes ces abominations ſont renfermées. *Ils ſe ſont laſſés pour faire le mal en préſence du Seigneur, qui en a été irrité.* Qu'en eſt-il arrivé? *Le Seigneur ainſi conçu une grande indignation contre eux, les a rejettés de devant ſa face... Il a abandonné toute leur race, & les a livrés en proie à ceux qui étoient venus les piller, juſqu'à ce qu'il les eût entierement rejettés de devant ſa face.*

Mais Dieu en les livrant ainſi dans ſon indignation, a-t-il exercé un jugement de pure juſtice, ou un jugement de miſéricorde? La réponſe eſt aiſée. Dieu en chaſſant les Jeſuites de la Chine avec ignominie, non pour avoir travaillé à étendre

ſon culte, mais pour s'être livrés aux plus grands excès contre les mœurs, a ſans doute exercé un jugement de miſéricorde pour le Peuple Chinois, en le délivrant d'une Nation qui y étoit une pierre de ſcandale, & un obſtacle invincible à l'établiſſement du regne de Jeſus-Chriſt. Il a exercé un jugement de miſéricorde pour l'Egliſe, en la délivrant de l'opprobre dont elle étoit couverte, forcée d'avoir dans ſon ſein des Religieux ſans religion, des Prêtres ſans miſſion, qui, pour me ſervir des paroles du Cardinal de Tournon, ſe conduiſoient d'une maniere ſi abominable, que *quand tous les Démons ſeroient ſortis de l'enfer pour venir à Pekin, ils n'auroient rien fait de pis contre la Religion & le S. Siége, que ce qu'ont fait les Jeſuites.* Il a encore exercé un jugement de miſéricorde à l'égard de la Société, toute coupable qu'elle eſt, en lui ôtant tous les moïens d'entretenir les Peuples dans les Idolâtries dont elle a pris la défenſe, en lui faiſant rendre les biens immenſes qu'elle avoit amaſſés par les voïes les plus injuſtes & les plus indignes : Enſorte que ſi Dieu s'eſt vangé des Iſraëlites, *en les livrant à ceux qui ſont venus les piller*, il s'eſt vangé des Jeſuites, en les donnant en proïe à ceux que ces Peres avoient eu l'a-

greſſe de piller. Enfin Dieu, en faiſant honteuſement ſortir les Jeſuiſes de la Chine, leur ôte les moiens de perſévérer dans la plus puniſſable de toutes les révoltes contre les déciſions de l'Egliſe & du S. Siége.

Fin de la ſeconde Partie, & du cinquiéme Volume.

ERRATA.

Page 185. *Fin de la ſeconde Partie*, liſez *Fin de la premiere*, &c.
p. 303. *lig.* 7. *divita*, liſ. *devita*
p. 305. *l.* Extait, *liſ.* Extrait
Idem l. 13. *Taité*, *liſ. Truité*
p. 306. *l.* 18, ess, *liſ.* ces
Idem l. dern. dans, *liſ.* de
p. 315. *l.* 25. Paule *liſ.* Paul
p. 316. *l.* 26. Qu'el- *liſ.* Qu'elle

2456 - 15 - 7 (1751) 30
44